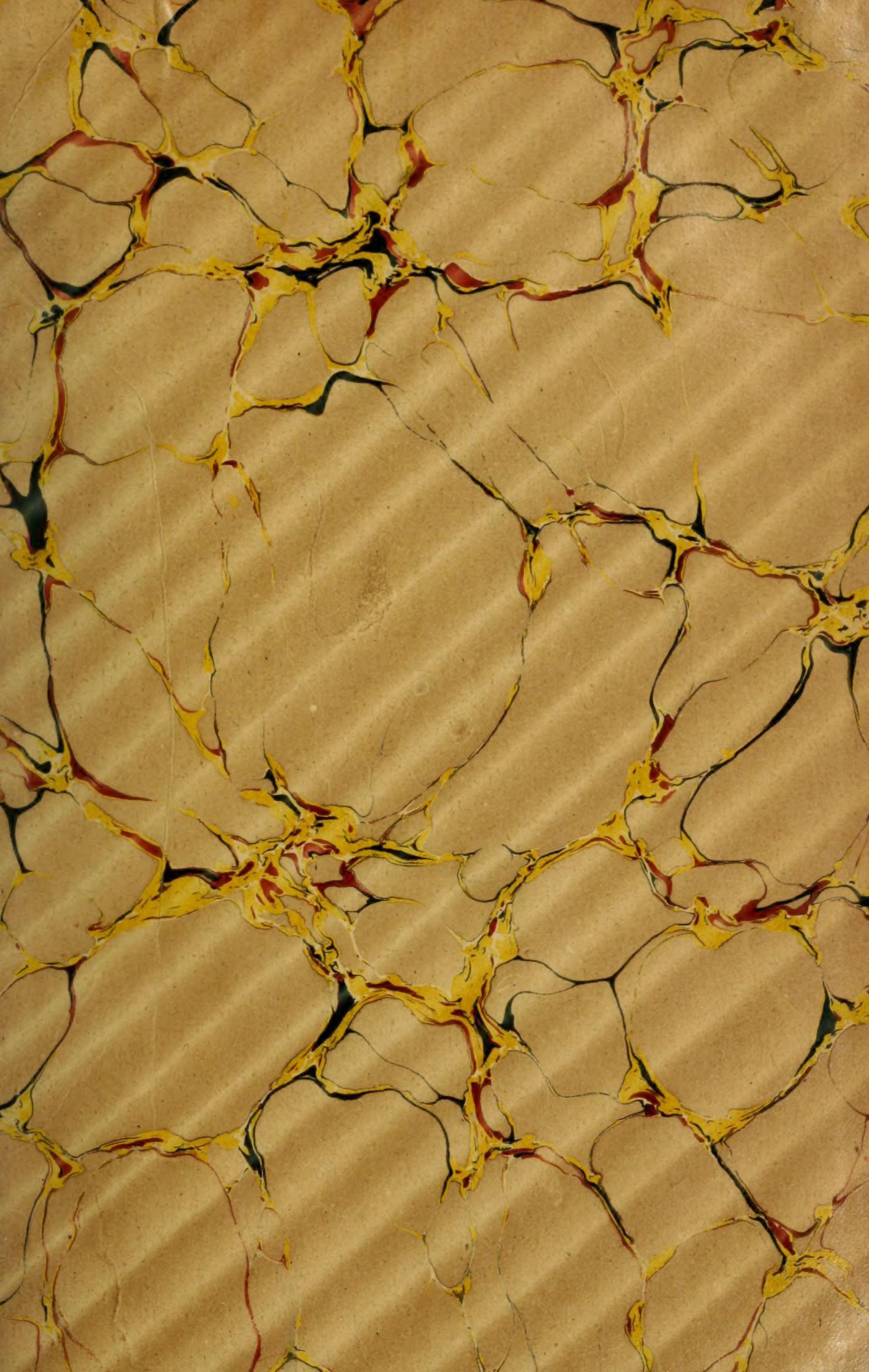






LA

# HONGRIE MODERNE

DE 1849 A 1901

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en novembre 1901.

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE :

**La Constitution hongroise.** Précis historique d'après le Dr Samuel Rado. Un volume in-8°. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2 fr. 50

**Magyars et Roumains devant l'Histoire.** Un volume in-8°. 8 fr. »

**Fête du Centenaire du poète hongrois Michel Vörösmarty** (le 8 décembre 1900), présidée par M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française. Conférence par M. A. de Bertha, etc. Brochure in-8°. . . 1 fr. »

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 2483.

A. DE BERTHA

# LA HONGRIE MODERNE

## DE 1849 A 1901

## ÉTUDE HISTORIQUE






PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1901

# AVANT-PROPOS

Ce n'est pas sans craintes sérieuses que l'auteur hongrois du présent ouvrage aborde cette fois-ci le public français.

Car si personne ne sent mieux que lui les difficultés qu'un historien de son propre temps a à vaincre en général, étant trop rapproché des événements qu'il rapporte pour les saisir dans leur ensemble, et ses contemporains pouvant toujours lui infliger des démentis par leur attitude ultérieure, il sait au surplus que les éloges qu'il décerne ici à son pays en toute sincérité, peuvent aisément passer pour de la partialité complaisante aux yeux des étrangers.

Mais comme d'autre part il a aussi de plus en plus la conviction que la tactique de laisser dire et de bien agir, adoptée précédemment par les Hongrois, a été une maladresse insigne, dont leurs adversaires ont largement tiré avantage pour les desservir à leur aise en Occident, il estime qu'il est de son devoir patriotique d'affronter plutôt les blâmes mérités de la critique que de se résigner à son tour au silence au sujet de cette foule de figures éminentes du monde politique hongrois moderne, et au sujet de leurs actes, qui feraient beaucoup d'honneur au caractère et aux facultés intellectuelles de n'importe quelle race et de n'importe quelles annales.

D'ailleurs, en guise de circonstance atténuante, il se permet d'invoquer le souvenir des succès remportés par la

Hongrie à l'Exposition Universelle de 1900. S'ils furent incontestés, on ne les accueillit pas moins avec une certaine surprise, à vrai dire peu flatteuse, qui décelait manifestement l'insuffisance des renseignements qu'on a sur la Hongrie actuelle. On la confond volontiers avec ces royaumes que les hasards de la politique ont improvisés ou agrandis dans la seconde moitié du dernier siècle et à l'égard desquels il sied d'appliquer l'indulgence la plus complète; tandis qu'en réalité elle est un des pays les plus anciens de l'Europe, que ses luttes séculaires avec le Croissant ont seules retardé dans son développement naturel, au point de vue de l'art, de l'industrie et de la civilisation.

Pour son bonheur elle a reçu de la Providence, comme compensation, une série ininterrompue d'hommes d'État de grande valeur par qui ses droits furent fidèlement et filialement défendus contre les entreprises de ses voisins, et parmi lesquels le plus extraordinaire et le plus glorieux — François Deák — lui assura le triomphe final.

Les péripéties de cet effort suprême, l'action de ce créateur du système dualiste auquel l'Autriche-Hongrie doit sa prospérité rapide et enviée, remplissent la première partie de l'étude historique que voici (chapitres I, II et III). Quant à la seconde (chapitres IV, V, VI et VII), elle raconte la manière dont les Hongrois ont usé de leur victoire, qui était en même temps celle du constitutionnalisme et du libéralisme, ces deux conditions *sine qua non* du progrès s'étant dorénavant identifiées à tout jamais avec le génie hongrois.

Et parallèlement à cette évolution émouvante de la Hongrie se déroulera devant le lecteur l'instructif spectacle de la transformation des Habsbourg absolutistes en souverains constitutionnels, transformation dont l'Autriche régénérée doit l'initiative à François-Joseph I[er] et à cause de laquelle l'Histoire réserve à ce vénéré et adoré doyen des monar-

ques dès maintenant une de ses pages les plus éclatantes.

Les tragiques ombres de l'infortunée impératrice-reine Élisabeth, collaboratrice infatigable de son époux dans l'œuvre de l'affranchissement de la Hongrie, et de l'archiduc Rodolphe, leur fils, si merveilleusement doué et si cruellement ravi à l'amour de ses futurs sujets, sont aussi souvent évoquées dans le récit. Ce sont les mânes lumineuses d'un Étienne Széchenyi, du « plus grand des Magyars », et d'un comte Jules Andrássy, le brillant ministre, réunies sous les auspices du patriotisme le plus pur à celles de Louis Kossuth elle-même, qui leur font cortège pour se laisser entraîner insensiblement vers les âges les plus reculés par le courant poétique de la tradition populaire...

En raison des divers conflits de la monarchie austro-hongroise, vidés en champs clos avec la France, la Sardaigne, le Danemark et la Prusse, ainsi que par suite de son immixtion dans la guerre d'Orient, de sa situation délicate à l'égard des belligérants de la guerre de 1870 et de l'occupation de la Bosnie-Herzégovine, il a fallu que l'auteur fasse des incursions réitérées sur le terrain de la politique internationale. Il en profite pour démontrer que celle de la Hongrie repose, au dedans comme au dehors, sur les principes de la légalité et du respect des traités, mis au service des tendances libérales et progressistes. Grâce à leurs vertus fécondantes, on voit se perpétuer en Hongrie la monarchie constitutionnelle, garante de la stabilité des institutions et basée sur la distribution la plus équitable des droits et des libertés entre les différentes couches sociales, sans distinction de religion ou de nationalité.

Aussi le peuple hongrois est-il actuellement en plein épanouissement. Débordant de sève vitale, d'énergie et d'audace, enfiévré par l'ardent désir de rattraper le plus vite possible l'avance gagnée par ses frères aînés pendant

la longue période de son éclipse expiatoire, il est devenu à cette heure le gardien pieux du feu sacré du parlementarisme, le semeur des idées occidentales au seuil de l'Orient, le tampon ethnique entre les éléments germaniques et slaves.

Si avec son territoire de trois cent vingt-cinq mille kilomètres carrés, avec son budget annuel de onze cents millions de francs, avec son armée de quinze cents mille combattants, marchant la main dans la main avec l'Autriche et ayant pris pour devise celle de son premier roi saint Étienne : *Quis contra nos, si Deus pro nobis?* il attend en toute confiance les arrêts du destin, — l'affection des autres peuples lui tient beaucoup au cœur, et notamment celle des Français, dont le tempérament a tant d'analogies avec le sien.

Et comme en outre ce fut dans les comitats (départements), parcourus en 1809 par les soldats de Napoléon et électrisés par le contact de ces colporteurs inconscients des mots d'ordre les plus suggestifs de la Révolution, que prit son essor la Renaissance hongroise : soumettre tout d'abord à la France une étude faite sur la Hongrie moderne était tout indiqué. Qu'elle forme un anneau modeste pour la chaîne de sympathie et d'amitié entre les deux pays, que leurs amis voudraient rendre indissoluble, et à laquelle l'auteur n'a jamais cessé de travailler selon ses faibles moyens, depuis qu'il est l'hôte — rempli de gratitude et d'admiration — de la France auguste, puissante, héroïque et radieuse!

Gacé (Orne), septembre 1901.

# LA HONGRIE MODERNE

## DE 1849 A 1901

---

## CHAPITRE PREMIER

### LA HONGRIE SOUS L'ABSOLUTISME

### (1849-1859)

---

I

Dans toute famille accrue par la naissance d'un membre nouveau, l'affection veille avec sollicitude sur le repos de la mère épuisée de souffrances : on y étouffe le moindre bruit, on n'y vaque aux soins de la maison qu'avec mille précautions et on ne laisse pénétrer les rayons du soleil qu'au travers d'épais rideaux. Quant aux enfants, ils sont envoyés chez les plus proches parents ou chez les amis les plus intimes.

Ce fut dans un silence, dans des ténèbres pareils que la Hongrie moderne, engendrée par la Constitution de 1848, vit aussi le jour. A la fin de 1849 on ne put apercevoir aucun signe de vie sur ses vastes territoires, s'étendant des Carpathes à l'Adriatique, et ses fils les meilleurs et les plus valeureux étaient disparus, cachés ou à l'étranger!

Mais au lieu que ce soit l'amour qui produisît les effets

indiqués plus haut, dans les pays de la couronne de saint Étienne, le silence, les ténèbres et l'absence étaient l'œuvre du ressentiment, de la haine, du plus froid et du plus inexorable calcul. Au lendemain de la capitulation de Világos, ayant eu lieu le 13 août, et de la reddition de Komárom (Comorn), ayant eu lieu le 5 octobre suivant, la terreur blanche inaugura son règne à Pesth par l'exécution du comte Louis Batthyány, du président du premier ministère hongrois, et à Arad par celle de treize généraux, dont neuf pendus et quatre fusillés. Après un prologue aussi sanglant, la tragédie elle-même ne pouvait être que plus sinistre encore : 500 condamnations à mort furent prononcées par les cours martiales, 116 suivies d'exécution et 384 commuées en emprisonnement de quinze à vingt ans dans une enceinte fortifiée, tandis que le nombre des personnes moins cruellement frappées atteignit 1,265, parmi lesquelles l'archevêque d'Eger (Erlau), les évêques de Nagy-Várad et de Szepes, le coadjuteur de Csanád. On infligea la pendaison en effigie à 29 patriotes, entre autres au comte Jules Andrássy, l'envoyé de Kossuth à Constantinople, et à l'évêque historien Michel Horváth. Ceux qui eurent leur fortune confisquée, contraints à payer de fortes amendes, placés sous la surveillance de la police impériale, exilés ou incorporés dans l'armée autrichienne, se comptèrent au contraire par milliers.

Et pour pouvoir agir d'une façon aussi révoltante en toute sécurité et dans l'obscurité voulue, on musela soigneusement la presse, on bâillonna l'opinion publique, on rendit les communications difficiles, on suspendit le fonctionnement des sociétés savantes ou littéraires ; en un mot, on procéda systématiquement à l'anéantissement matériel et moral complet de la Hongrie, vaincue par les forces réunies de l'Autriche et de la Russie.

Or, à la suite d'une de ces surprises extraordinaires que la Providence ménage à l'histoire, ce fut justement cette dernière qui se chargea d'attirer l'attention du monde civilisé sur les atrocités commises en Hongrie par les Autrichiens ; car l'empereur Nicolas Ier en fut profondément irrité, considérant

que la cour de Vienne ne l'avait pas assez respecté en se montrant aussi cruelle envers les prisonniers hongrois, qui s'étaient rendus à lui, malgré la lettre pressante adressée à François-Joseph par le prince Paschkievitch-Erivansky, le généralissime russe, devant qui Arthur Görgey avait déposé les armes, après avoir été investi le 11 août, à Arad, par Louis Kossuth, du pouvoir suprême civil et militaire, au moment où il n'y avait plus rien à espérer pour la cause hongroise!

A vrai dire, le contenu de cette lettre importante n'est pas connu. On sait qu'elle a été écrite par le philologue Hilferding, employé dans la section diplomatique de l'état-major de Paschkievitch. D'après le dire de son chef, Jules Kruzenstern, il aurait dû y clairement indiquer que les prisonniers des Russes ne pouvaient être livrés aux Autrichiens que sous la condition d'être traités avec égard; or Hilferding ne fit que les recommander à la clémence du jeune empereur. En réponse à cette missive, signée par Paschkievitch (le 16 août 1849), François-Joseph écrivit dix jours plus tard que s'il n'écoutait que les inspirations de son cœur, il jetterait un épais voile sur le passé et ne penserait qu'aux moyens à l'aide desquels il lui serait possible de panser les plaies béantes qu'une révolution criminelle avait faite à la Hongrie infortunée. « Mais, ajouta-t-il, j'ai envers mes autres peuples des devoirs sacrés à remplir aussi, et il ne m'est pas permis de perdre de vue mes obligations se rapportant au bien général de mon Empire. » L'alinéa final de cette lettre n'excluait pas cependant la possibilité du pardon, puisque l'empereur y assurait que pouvoir exercer sa clémence dans une large mesure le rendait infiniment heureux. Tel était d'ailleurs le sens de ses déclarations verbales aussi faites au tsarévitch — au futur Alexandre II, — envoyé exprès à Vienne pour y solliciter personnellement un peu de pitié en faveur des prisonniers hongrois.

Attribuer le relâchement des liens déjà séculaires qui unissaient l'Autriche à la Russie, et dont était composée la trame principale de la politique du prince de Metternich, au seul dépit que Nicolas I[er] pouvait ressentir en apprenant l'exécution des généraux et des grands seigneurs hongrois s'étant

réfugiés sous la protection de ses drapeaux, serait puéril. Il avait beau se considérer comme un véritable élu de Dieu, et parler dans ses proclamations le langage d'un illuminé, son orgueil ne lui aurait jamais conseillé de rompre une alliance si utile à la réaction, dont il se considérait comme le champion prédestiné. Son ressentiment avait un motif plus grave qui rehausse singulièrement la valeur de sa personnalité, sombre mais grandiose, aux yeux de l'historien.

Tenant compte du caractère à la fois très chevaleresque et très fanatique de Nicolas Ier, on peut aisément se représenter son état d'âme en face de la Hongrie victorieuse des armées autrichiennes. Lié par le serment qu'il avait prêté à François Ier sur l'Évangile d'être toujours l'ami fidèle de ses successeurs, lors de l'entrevue de Münchengraetz en 1834, et comprenant d'autre part combien la disparition et le démembrement de la monarchie des Habsbourg lui faciliterait la conquête de Constantinople, il a dû se trouver dans une perplexité poignante, qui se traduisait dans plusieurs circonstances d'une manière tangible. Pour prendre un biais, il pensait se mettre personnellement à la tête de ses troupes, espérant que de cette manière des événements imprévus lui fourniraient l'occasion de se tirer de cette situation inextricable, à la fois à son honneur et à son profit. Il n'abandonna cette idée qu'au dernier moment, sur les pressantes supplications de l'archiduc Guillaume, qui lui objecta la jeunesse de son allié, lui interdisant aussi de prendre le commandement de son armée en personne. L'autocrate russe comprit qu'on l'avait deviné à Vienne, et que sans manquer à son serment, il lui était impossible d'insister davantage : il confia donc le commandement en chef au prince Paschkievitch et se contenta de conduire le gros de ses meilleures troupes. En arrivant à la frontière hongroise, au col de Dukla, il fit mettre genou à terre à tous ses soldats, et ayant béni les drapeaux et longtemps médité encore, il repartit pour Varsovie. C'était agir en honnête homme, mais c'était faire une faute politique irréparable. Il en a eu conscience, et il en a voulu à l'univers tout entier. Et son courroux n'a fait que s'accroître en apprenant qu'au lieu de 20,000 Polonais qui

devaient combattre dans les rangs des Hongrois, selon les informations autrichiennes, il y en avait tout au plus 1,200, et que ses officiers montraient plus de sympathie pour la cause hongroise qu'il ne l'eût voulu.

Si, malgré cette désunion des cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne, il y eut un certain accord dans les notes comminatoires qu'elles avaient envoyées à la Sublime-Porte, au sujet de l'extradition des Hongrois réfugiés sur le territoire turc, — au nombre de 4,500 environ, parmi lesquels Louis Kossuth également, — il provenait de l'identité de leurs tendances, à l'influence de laquelle Nicolas Ier croyait tellement qu'il supposait le concours de l'Autriche comme lui étant pour toujours acquis. Or, elle le lui refusa dès le commencement de la guerre d'Orient, car dans l'entourage de François-Joseph, le souvenir du danger que son Empire avait couru par suite des conséquences possibles de l'intervention russe, provoquant la sécession des nationalités slaves et orthodoxes, était trop vivace encore pour consentir et collaborer au développement immodéré de la puissance moscovite.

On voit donc que ce fut le mouvement hongrois qui ébranla le plus sérieusement l'édifice savamment construit des traités de 1815 en disloquant sa pierre angulaire : l'alliance austro-russe. A ce point de vue-là son importance est immense, et la marche de la politique générale de l'Europe, dans la seconde moitié du XIXe siècle, ne s'explique que par les événements de cette guerre intestine de la monarchie des Habsbourg, si glorieuse pour la Hongrie, et à laquelle les hommes d'État autrichiens ajoutèrent un épilogue des plus sanglants.

Pour qu'il soit tel, les raisons ne manquaient pas. A vrai dire, les Hongrois le provoquèrent volontairement quand ils se rendirent non pas aux Autrichiens victorieux à Szöreg et à Temesvár, mais aux Russes, qui en somme n'avaient fait que peu de besogne. C'était évidemment une attitude humiliante pour les anciens camarades de l'armée impériale, et psychologiquement on conçoit facilement leur exaspération. Par malheur elle se personnifia dans une individualité en principe cruelle, dans le général en chef autrichien, muni des pouvoirs

les plus étendus, dans le baron Haynau, surnommé « l'hyène de Brescia » à cause de ses actes inhumains commis dans cette ville italienne. Ayant rempli presque à la lettre la promesse faite à son jeune souverain dans les derniers jours de juin de vaincre la révolution hongroise en moins de six semaines, et ayant exécuté un mouvement stratégique d'une grande hardiesse à travers le centre de la Hongrie, voir lui échapper la gloire de terminer la guerre le froissa dans son amour-propre de soldat. C'était décupler sa férocité innée, c'était bénévolement provoquer ses accès de folie furieuse périodiques. Il en eut non seulement quand il ordonna le 1er mars 1850 l'enrôlement en masse de tous les Hongrois ayant servi dans l'armée nationale, mesure inexécutable, mais aussi quand il laissa libre cours à sa mauvaise humeur à l'égard des administrations civiles, qu'il traita avec le mépris du soudard. Après avoir terminé la plus grande partie de sa tâche sanglante et ses démêlés avec les ministères ayant atteint leur acuité suprême, il fut révoqué au mois de juin 1850 et mis à la retraite. Soit pour jouer un tour de sa façon au gouvernement, soit pour racheter ses crimes, il sauva alors la vie de trente députés hongrois condamnés à mort, et entreprit une campagne oppositionnelle contre le ministère dans les journaux viennois, sous le pseudonyme de « Bélisaire II ». Les outrages que lui firent subir les employés de la grande brasserie anglaise Barclay et Perkins, lors de son voyage fait à Londres, quelque temps après, étaient en quelque sorte un châtiment infligé par l'opinion publique des pays civilisés. En y applaudissant, celle-ci ne visait pas la seule individualité sombre de Haynau, mais aussi le système gouvernemental lui-même auquel il avait servi d'instrument, et dont les procédés odieux et ridicules étaient de nature à révolter quiconque se sentait attiré vers le libéralisme.

Au fond, donner l'étiquette de « système » au gouvernement d'un prince Félix Schwarzenberg, ayant pour ministre de l'intérieur l'ex-révolutionnaire Alexandre Bach, est un peu excessif. Car c'était tout simplement le règne du bon plaisir ayant toutefois la réalisation d'un idéal pour but : de celui des centralistes et des pangermanistes. Transformer l'amas d'États hété-

rogènes et gouvernés par les Habsbourg à l'instar de la France, dans une Monarchie homogène, en y employant comme force motrice l'absolutisme et comme lien la langue et la civilisation allemandes, était une conception de l'empereur Joseph II, que les esprits cultivés de l'Autriche ont depuis sa mort pieusement recueillie et conservée, soit qu'ils appartinssent à l'aristocratie, — alors pour en faire profiter la réaction politique et religieuse, — soit qu'ils fussent des libéraux, — dans ce cas-là pour faciliter le progrès intellectuel et matériel, le développement des tendances démocratiques. Or, Schwarzenberg et Bach représentaient justement ces deux catégories des partisans du centralisme et du pangermanisme, le premier comme descendant d'une des plus illustres familles de la Bohème dont est issu le général en chef des armées alliées à la bataille de Leipzig, et le second comme fils de ses œuvres, avocat, journaliste, ayant beaucoup appris du grand économiste anglais Cobden pendant les voyages qu'ils avaient faits ensemble, et ayant combattu en 1842 avec beaucoup de courage certaines mesures antilibérales de Metternich. Très doués tous deux, l'un incarnait le diplomate, le grand seigneur et l'homme du monde dont les succès de boudoir firent le plus grand tort à ses travaux de cabinet; l'autre, le parvenu intellectuel qui dans son étroitesse d'esprit croit volontiers qu'il fait triompher des idées, quand il n'étanche que sa soif d'ambitieux et de vaniteux. Concernant l'histoire, les institutions de la Hongrie et le génie hongrois, leur ignorance était semblable aussi. Seulement ils paraissaient être animés du désir de vouloir éclipser la renommée de Széchenyi et de Kossuth en imitant leur activité. Mais ceux-ci étaient des patriotes désintéressés, tandis que chez Schwarzenberg et Bach tout se reportait à leur propre gloire et profit.

Du reste, pour exécuter leur programme commun, ils étaient favorisés par plusieurs circonstances qui, réunies à un même moment, pouvaient les leurrer de leur réussite finale. Les pays héréditaires, après avoir essayé une fois de la révolution — comme Rossinante de la course, — devenaient plus malléables que jamais; la Hongrie, affaiblie par la disparition subite et presque totale des meilleurs de ses fils, avait l'air de supporter

dans une insensibilité léthargique les coups les plus cruels du sort; et enfin c'était un souverain tout jeune, inexpérimenté et n'ayant encore contracté aucun engagement avec personne, qui venait de monter sur le trône, en permettant d'escompter la perspective d'un long règne, de tenter l'essai de beaucoup de réformes.

Et par un surcroît de bonheur pour ces deux hommes d'État improvisés, François-Joseph était, dès cet âge dans lequel ce sont ordinairement les passions qui dominent cependant les devoirs, cet homme esclave de sa parole, cet esprit réfléchi, ce travailleur consciencieux et infatigable qui plus tard, quand il est entré enfin dans sa vraie voie, est devenu le modèle des souverains constitutionnels. Si donc, après avoir fermé le temple de Janus, on se mit à l'œuvre pour réorganiser la Monarchie dans le sens indiqué plus haut, le jeune empereur ne s'abandonna pas seulement de la meilleure grâce aux fantaisies funestes de ses conseillers aussi brillants que superficiels, mais il sembla tellement s'identifier au rôle qu'on lui fit jouer que le ministre président prussien, le prince Hohenzollern, le jugea lors de l'entrevue de Teplitz comme un souverain qui incarne le mieux l'absolutisme. A l'égard de la Hongrie, vers laquelle il se sentait secrètement attiré, à cause de ses succès oratoires remportés à Pesth à l'occasion de l'installation du palatin archiduc Étienne en 1847, il avait à sa disposition les avis des conservateurs magyars qui, comprenant dans une même aversion Kossuth et le libéralisme, s'étaient séparés du Parlement hongrois dès le début du conflit constitutionnel pour prêter leur concours en matière d'organisation administrative aux généraux autrichiens commandant en Hongrie. Attitude certes théoriquement défendable, puisqu'il s'agissait de soutenir le futur souverain légitime, ce facteur aussi important du constitutionnalisme que la représentation nationale, mais attitude au suprême degré impopulaire aux yeux des Magyars, puisque la couronne, vu la situation si compliquée du souverain austro-hongrois, n'envoya contre eux que des troupes provenant des pays héréditaires dont l'intervention constituait une illégalité aussi grande que celle des Russes; mais attitude

au suprême degré décevante, puisque, dans leur infatuation infinie, les ministres omnipotents ne voulaient tenir aucun compte des représentations patriotiques d'un comte Georges Apponyi, l'ancien chancelier hongrois, ou d'un comte Emile Desewffy, d'un Paul de Somssich, les savants publicistes, qui, au milieu du fracas sinistre avec lequel la Hongrie vaincue s'était abattue, et des clameurs outrageantes des vainqueurs, ne craignirent pas d'élever leurs voix en faveur des droits séculaires de la nation. Efforts vains et stériles : pour pouvoir réaliser le rêve d'une Autriche unifiée, il fallait avant tout anéantir la Hongrie indépendante ainsi que sa Constitution, tâche dont Schwarzenberg et Bach s'imposèrent l'accomplissement incontinent après la cessation des hostilités, avec l'aplomb d'un ignorant et la désinvolture d'un aventurier.

## II

Pour être exact, il faut remarquer ici que la suppression politique de la Hongrie remontait de fait au 4 mars 1849. Ce fut ce jour-là que le prince Schwarzenberg, grisé par les avantages remportés en Hongrie par le prince Windisch-Graetz, fit publier la nouvelle Constitution de l'Autriche, Monarchie constitutionnelle, héréditaire, unifiée, dans laquelle on accorda à toutes les races les mêmes droits pour développer et cultiver leur nationalité et leur langue. Dans la nomenclature des pays appartenant à la couronne autrichienne, on vit figurer séparément les royaumes dalmate, croate et esclavon, les rives croates de l'Adriatique, la ville de Fiume, le royaume de Hongrie, le grand-duché transylvanien, y compris la « terre des Saxons » avec plusieurs départements redétachés de la Hongrie et réincorporés en Transylvanie, et finalement les Confins militaires, c'est-à-dire des pays appartenant tous à la couronne de saint Étienne, ne pouvant être énumérés un à un et de cette manière qu'avec une intention hostile à l'égard de la Hongrie.

D'ailleurs, dans les 128 paragraphes de cette Charte octroyée, il y en avait d'autres encore pour attaquer ouvertement la souveraineté et l'indépendance absolue de cette dernière, notamment ceux qui instituaient un Parlement impérial, qui confiaient le gouvernement des diverses provinces à des gouverneurs, qui désignaient Vienne pour devenir le siège de la Cour de cassation pour toute la Monarchie, et qui déclaraient caduques les dispositions de la Constitution hongroise ne concordant pas avec celles de cette Constitution datée d'Olmütz, et signée par François-Joseph.

Si elle n'a jamais fonctionné, elle a eu cependant une influence considérable sur les événements, car ayant exaspéré l'opinion publique en Hongrie, elle a rendu possible en 1849 la proclamation de la déchéance des Habsbourg par le Parlement de Debreczen. C'était précipiter l'intervention de la Russie, discréditer complètement la cause hongroise devant l'Europe monarchique et augmenter la scission déjà si funeste entre Görgey et Kossuth.

D'autre part, grâce à cet ouvrage mort-né de la camarilla, abusant à la fois des intentions les meilleures du jeune empereur et de la crédulité de son peuple, Bach, devenu ministre de l'Intérieur en juillet 1849, put commencer sans retard le bâillonnement, l'asservissement et le dépouillement de la Hongrie. Pour récompenser le zèle des Serbes, il la démembra encore plus que la Constitution impériale du 4 mars, en créant la « Vayvodie serbe » de plusieurs départements méridionaux du pays. Et afin que l'élément magyar ne pût avoir aucune prépondérance dans la Hongrie proprement dite elle-même, il la divisa en cinq districts, avec autant de chefs et de chefs-lieux de districts, de chefs de corps d'armée et de gendarmerie, de directions de finances et de cours d'appel. Cinq était aussi le nombre des districts créés en Transylvanie; seulement on n'y conserva pas comme en Hongrie les noms des anciens départements, devenus des « territoires », avec la ville saxonne de Nagy-Szeben (Hermanstadt) pour capitale. On plaça à la tête des départements et des territoires des préfets, et à celles des arrondissements des sous-préfets, en les recrutant le plus sou-

vent possible parmi les membres « bien pensants » de la noblesse hongroise, qui y casa tous ses fruits secs et tous ses enfants ayant mené une existence orageuse. Pour remplir les emplois inférieurs, il fallait recourir cependant aux réserves de la bourgeoisie des pays héréditaires autrichiens, d'où arrivaient en phalanges serrées ces bureaucrates de profession à qui la causticité populaire donna le sobriquet de « hussards de Bach » . Leur qualité d'intrus, leur mission plus ou moins déguisée de faire de la propagande en faveur du pangermanisme, les rendirent particulièrement odieux aux yeux des Hongrois, pour qui ils auraient pu servir au contraire d'exemple en démontrant l'infériorité flagrante du système électif de l'administration départementale auparavant en usage, et les aptitudes politiques de l'élément démocratique.

Leur impopularité ne fit que s'accroître quand ils furent complétés par l'introduction de la gendarmerie, remplaçant au point de vue de la sécurité publique, assurément avec avantage, les anciens « pandours » départementaux, mais jouant aussi le triste rôle de délatrice politique. Créée le 18 janvier 1850 par un rescrit impérial, elle ne commença à fonctionner que vingt mois après et déplut de suite souverainement aux Hongrois à cause de son uniforme, rappelant celui de l'infanterie russe, à laquelle ils attribuèrent justement la défaite de leur armée. S'étant aperçu du reste que la présence des gendarmes était toujours trahie par leurs casques, dont le scintillement annonçait de loin leur arrivée, le peuple les appela des « râles » et ne se crut pas fautif en protégeant contre eux les vagabonds, parmi lesquels — à côté des détrousseurs de chemins — il y avait toujours quelque ex-honvéd (1), déserteur ou recrue récalcitrante, persécuté. D'après le paragraphe 44 de leur règlement, il suffisait pour la condamnation de l'inculpé qu'un gendarme déposât contre lui, en invoquant le serment qu'il avait prêté au moment de son entrée dans le corps politico-policier. Et comme les récompenses augmentaient avec

(1) On appelait des *honvéds* — défenseurs du pays — les soldats du Parlement (1848).

l'importance de la condamnation, il était tout naturel que les accusations fussent toujours plutôt aggravantes.

D'ailleurs les délits de contravention fournissaient déjà à eux seuls un chapitre infini; car Bach ne se faisait aucun scrupule d'inonder le pays de ses ordonnances variées, paraissant en allemand et adressées par paquets aux autorités, qui, vu leurs flots montants et n'ayant aucune envie de s'égarer dans le dédale de leurs dispositions, généralement peu appropriées au caractère indépendant des Hongrois, les laissaient tranquillement s'entasser, sans en prendre connaissance. La plupart de ces ordonnances se rapportaient à la perception de plusieurs contributions indirectes, avant 1848 complètement inconnues en Hongrie, telles que timbre, monopole du tabac, etc. Ce fut un rescrit du 4 mars 1850 qui institua l'impôt foncier; il fut perçu sur la base du rendement du sol — d'après les indications recueillies en 1824 — et du profit tiré des bâtiments. Dans sa répartition, l'absolutisme aveugle et stupide chercha un moyen pour récompenser les contrées « bien pensantes » et pour punir les populations compromises. La Transylvanie fut si durement taxée que plus tard on se vit obligé de diminuer les évaluations de son cadastre. En goûtant l'humus, les « mâcheurs de mottes » (föld köstolök) accomplirent une œuvre politique, provoquant une avalanche de protestations et de réclamations (1).

Des ordonnances de police prohibaient aussi le port de certaine forme de chapeaux d'hommes et d'une certaine couleur de plumes les ornant, parce qu'on les appelait des « chapeaux et des plumes de Kossuth », et défendaient de conserver par devers soi une arme quelconque, — sans excepter les lames des sabres complétant le costume d'apparat hongrois, — tandis qu'on régla par des lettres patentes l'abolition de l'aviticité — l'inaliénabilité des propriétés nobiliaires — ou la création des obligations indemnisant les propriétaires pour les pertes subies par suite de l'affranchissement de leurs serfs.

A ce sujet, le gouvernement autrichien ne fit qu'exécuter les

(1) Beksics, Gusztav, *I Ferencz-József és Kora*. Page 434 et *passim*.

lois prorogées en 1848 sur l'initiative spontanée et sublime de la Diète de Pozsony (Presbourg). Mais en les exécutant il ne put s'empêcher de céder à ses rancunes ressenties contre la noblesse hongroise, à laquelle il attribua d'avoir été l'instigatrice du soulèvement constitutionnel du pays; de là les facilités de payement accordées aux magnats qui s'en étaient tenus éloignés, et ses tendances à protéger les anciens serfs, devenus subitement propriétaires, contre leurs velléités possibles de dissipation, en interdisant aux israélites la possession de propriétés foncières (octobre 1853).

Pour déterminer les indemnités dues aux seigneurs dépossédés de leurs serfs, il y eut dans la Hongrie proprement dite cinq Commissions, une dans le Banat et une en Transylvanie, devenues plus tard autant de directions, réduites aujourd'hui à une seule siégeant à Budapest. On fixa la valeur à indemniser d'un « jobbágy-telek » (terrain corvéable) au maximum à 1,750 francs et au minimum à 750 francs.

En fait de dîmes, l'indemnité à payer dans la Hongrie proprement dite était considérable, mais l'épiscopat ne la reçut point, car il y avait renoncé par patriotisme. On y donna au bas clergé des inscriptions de rentes 5 0/0, sans mettre le capital à sa disposition. Pour les dîmes revenant aux propriétaires laïques par suite de donations royales ou en vertu d'autres droits, elles furent indemnisées par des obligations comme les terrains corvéables. En Transylvanie, il y avait deux espèces de dîmes : l'une payée à l'évêque catholique de Gyulafehérvar et l'autre payée aux seigneurs. Seulement la première y a été confisquée en faveur de la liste civile et de l'instruction publique dès 1566, c'est-à-dire depuis que la religion protestante y est devenue prépondérante sous les princes nationaux. Dès lors l'État l'afferma aux seigneurs, d'où son nom : dîme affermée. Dans certaines contrées on y percevait même une neuvième aussi, mais plutôt sur les têtes de bétail. La dîme des Saxons de la « Terre royale » se payait à leur clergé luthérien et au fisc. Les lettres patentes impériales du 15 septembre 1858 admettaient le principe de l'indemnité pour toutes ces dîmes, la dîme affermée exceptée, mais ce furent d'abord les Saxons

allemands et « bien pensants » que l'on indemnisa, tandis que le tour des propriétaires fonciers magyars n'arriva que vers 1862, et comme même à ce moment on ne leur paya les indemnités que par fractions, elles perdirent toute leur efficacité économique. Aussi, pour réparer au moins en partie les dommages causés par la malveillance du gouvernement autrichien, le Parlement hongrois vota-t-il plusieurs lois dès le rétablissement de la Constitution (1368, article XXXIII) et jusqu'en 1895 (article III).

La somme totale des indemnités payées de ce chef atteignit en Hongrie 424,216,525 florins (1,060,541,000 francs), et en Transylvanie 80,932,312 florins (200,081,000 francs). Parmi les autres opérations financières de l'absolutisme figurent encore l'emprunt national ou l'emprunt forcé, contracté en 1856, représentant une créance de 500 millions de florins (1,250,000,000 francs), payables en cinq annuités, émis au cours de 95 et rapportant 5 0/0, — la vente à vil prix de plusieurs lignes de chemins de fer, les emprunts faits à la Banque nationale autrichienne, etc., opérations qui ne produisirent pour les finances de l'Empire que des soulagements momentanés, car elles ne servaient qu'à couvrir les déficits annuels et à entretenir une armée formidable, plus gâtée qu'aguerrie, rendant ainsi inévitable la chute prochaine du régime!

Fatal a été pour celui-ci le Concordat aussi, publié le 13 novembre 1855.

Ce furent Rauscher, le cardinal-archevêque de Vienne, le ministre des cultes et de l'instruction publique, le comte Léo de Thun et le baron de Bach qui conçurent ce traité, composé de 36 paragraphes et contenant à plusieurs égards l'abdication de l'État devant le pouvoir de l'Église, notamment en ce qui concerne la censure des livres, confiée au clergé, la faculté de pouvoir recourir au bras séculier en vue du maintien de la discipline religieuse parmi les fidèles, l'inviolabilité des évêques, la permission de résister à la volonté du gouvernement s'il y a conflit entre leur conscience et les dispositions de ses lois, d'installer dans leurs diocèses les ordres monacaux qu'ils jugent nécessaires (paragraphes 9, 11, 13, 14 et 18), etc. Ouvertement,

ce n'était qu'une arme défensive contre les progrès de l'esprit révolutionnaire; malheureusement, en entravant simultanément la pénétration des conquêtes scientifiques modernes dans la Monarchie, c'était encore un coup indirect aussi porté contre l'indépendance de la Hongrie, puisqu'en vertu du Concordat, le prince primat d'Esztergom (Gran, Strigonie) devenait en quelque sorte le satellite de l'archevêque de Vienne. Pour remplir ce rôle, le patriotisme était, chez le cardinal Szitovszky, chez le titulaire d'alors, un obstacle insurmontable; il considéra donc les avantages procurés au catholicisme par le Concordat comme un cadeau d'Artaxerxès, manière de voir que son clergé, ardemment dévoué à son pays, n'avait aucune difficulté à partager.

La même signification de « bloc enfariné qui ne dit rien qui vaille » a été donnée par les Hongrois aux avantages que devait procurer à l'intensité et à l'étendue de leur savoir l'introduction du système d'enseignement et d'études allemand dans leurs écoles. Ils y flairaient un piège adroitement tendu à leur curiosité scientifique et littéraire, pour laquelle l'infinie richesse des productions de l'esprit allemand avait sans conteste une grande séduction. Mais comme il aurait fallu que l'étanchement de cette soif de leur curiosité profitât à la propagation du pangermanisme, puisque c'était en allemand que l'on devait peu à peu tout apprendre, on prit en aversion l'instruction elle-même, transformée ainsi en agent corrupteur aussi par le gouvernement absolutiste.

Il ne pouvait compter conséquemment sur les éloges de l'impartialité qu'au point de vue de l'organisation judiciaire et de la codification. Le chevalier Schmerling s'y consacra avec l'arsenal de toute son érudition de juriste et avec toute cette fougue désintéressée qui en fit, malgré ses erreurs ultérieures, une des personnalités les plus sympathiques de cette époque désolante. S'il emprunta modestement un grand nombre de dispositions soit au Code Napoléon, soit au Code prussien, l'excellence de son choix fit facilement oublier son manque d'originalité. Surtout ce fut en fait de droit civil que son action exerça une influence salutaire en Hongrie, où, par suite de

l'abolition récente du servage, les procès entre les anciens seigneurs et leurs anciens serfs pouvaient facilement dégénérer en différend social et troubler l'étroite union de l'élément magyar, sans laquelle se relever du désastre subi eût été absolument impossible pour ce dernier.

Voulant être véridique, il faut avouer du reste que l'absolutisme autrichien — quoique condamnable tant à cause du but qu'il poursuivait qu'à cause des moyens qu'il employait — eut un grand service involontairement rendu à son actif : il fit connaître à la Hongrie le mécanisme et les rouages des institutions administratives, fiscales et policières de l'Occident — certes pour un prix très élevé et d'une manière assez brutale — en épargnant toutefois aux gouvernements hongrois qui lui succédèrent, l'odieux du bouleversement occasionné par une initiation pareille au sein d'un peuple très attaché à ses traditions et peu habitué à se faire régenter par les règlements et ordonnances multiples que nécessite le bon fonctionnement de l'organisme si compliqué de l'État moderne.

## III

Pour expliquer l'antinomie d'avoir octroyé une Constitution et de ne pas s'en servir ensuite, — antinomie à cause de laquelle le chevalier de Schmerling ne tarda pas à se retirer du ministère dès 1851, — le gouvernement autrichien prétexta une force majeure : le devoir impérieux de pacifier la Hongrie. Sans vouloir décider si l'absolutisme était un bon moyen pour obtenir ce résultat, le fait que ce fut cette pacification qui préoccupa principalement les Schwarzenberg et les Bach, démontra clairement l'importance qu'avait, même aux yeux de ses pires ennemis, le pays classique des libertés constitutionnelles en Orient. Pour les Hongrois vaincus, décimés, spoliés, c'était une légère satisfaction augmentée encore par le spectacle que leur offrait le mécontentement des nationalités qui les avaient

combattus en 1848 et 1849, et auxquelles ils avaient infligé alors des pertes sérieuses. Eh bien! afin de les récompenser pour leur zèle, on les gratifia du même absolutisme et de la même germanisation que les Hongrois, sans tenir compte en quoi que ce soit de leur mégalomanie ou de leurs aspirations particularistes. Ingratitude choquante mais bien méritée, car sous le masque du nationalisme, il y eut chez les Serbes et les Roumains des velléités séparatistes répréhensibles aussi bien au point de vue des intérêts de la dynastie qu'à celui de l'intégrité territoriale de la Hongrie (1); ingratitude qui blessa d'autant plus profondément ces ex-alliés de la camarilla que n'ayant pas d'aristocratie, à laquelle échoit dans une Monarchie la mission de servir de trait d'union entre la couronne et le peuple, ils se voyaient à la cour complètement éclipsés par les Hongrois qui y étaient toujours représentés par leurs magnats, et y conservaient toujours des intelligences.

Si néanmoins, en passant en revue les forces défensives de la Hongrie, on ne peut attribuer au concours de ces grands seigneurs auliques beaucoup d'efficacité, il serait très erroné de l'imputer à leur nonchalance ou mauvais vouloir. En haut lieu on croyait — et ils le croyaient eux-mêmes — qu'ils formaient en quelque sorte un corps de réserve destiné à remplacer l'absolutisme en cas de sa non-réussite, et à faire revivre la Constitution d'avant 1848, en l'adaptant aux exigences d'une centralisation fonctionnant au profit de l'Autriche, car ils en admettaient la légitimité par suite de la fausse interprétation qu'ils donnaient à la Pragmatique sanction. Vivant constamment à Vienne ou dans les départements hongrois limitrophes de l'Autriche et conséquemment saturés d'influence allemande, ils ne connaissaient pas exactement la vigueur, le sens politique extraordinaire de la race magyare pure qu'ils jugeaient d'après eux-mêmes avant tout royaliste et dont la résistance héroïque, selon leur opinion, n'était qu'un simple

(1) Les ultras serbes se conduisaient tellement en enfants gâtés, qu'il a fallu introduire la loi martiale dans la vayvodie dès le 25 janvier 1850. Quant aux Croates, leur Diète fut suspendue, mais ils obtinrent, au contraire, comme agrandissement de leur territoire, le port de Fiume sur l'Adriatique, ravi à la Hongrie.

effet des excitations séditieuses de Kossuth. Se laissant intimider aussi bien par les centralistes que par les rodomontades des nationalités, leur patriotisme, d'ailleurs très sincère, les rendait craintifs et peu exigeants; aussi étaient-ils hantés par les souvenirs sanglants des événements de 1848 et 1849, et voyaient-ils dans leur renouvellement — avec raison — la perte de leur patrie. De là leur préoccupation unique de réconcilier le trône et la nation au prix des plus grands sacrifices pour sauver l'élément magyar menacé, en acceptant les moindres concessions, en se contentant même de l'idéal d'une autonomie provinciale. Cette politique, préconisée par des hommes éminents tels que le comte Antoine de Széchen, le baron Samuel de Josika, Ladislas de Szœgyényi-Marich, ne pouvait trouver de l'écho en Hongrie où l'on ne pardonne pas le manque de courage; aussi devait-on considérer ces opportunistes conservateurs comme un état-major composé de généraux, mais n'ayant à commander à personne.

Ce furent également des opportunistes qui composaient, à l'extrémité opposée de l'échiquier politique, le parti révolutionnaire hongrois. Et si pour les précédents le salut de la nation dépendait de la bonne volonté de son souverain légitime, fût-il centraliste et germanisateur, pour ceux-ci l'idée d'une Hongrie heureuse et prospère était inséparablement liée à son indépendance complète. Le quartier général de ce parti résidait à l'étranger, au camp des exilés et des réfugiés, soit au début en Asie Mineure, soit plus tard en Angleterre, en Belgique, en France ou même en Amérique, quand Kossuth les parcourait en tout sens, pour y plaider la cause de son pays. Car, par une disposition enviable de son esprit, n'ayant aucune conscience de la grande part de responsabilité qui lui revenait dans les malheurs de la Hongrie, il en parla avec une telle émotion, et, quoique en anglais, avec une telle éloquence, que ses haltes dans les différentes capitales créèrent autant de foyers d'hostilité contre l'Autriche. Il eut pour aides dans les différentes couches de la société les comtes Jules Andrassy, le futur ministre austro-hongrois, Casimir Batthyány, Ladislas Teleki, Paul Esterházy et Wass, le romancier baron Nicolas

Josika, le baron Balassa, Etienne Türr, Klapka, François Pulszky, les colonels Kiss de Nemesker, un intime du prince Jérôme-Napoléon, Louis Schlesinger, Daniel Irányi le publiciste, Nicolas Puky l'industriel et les journalistes Csernátonyi Edouard Horn, Jean Ludwigh, Szarvady, pour ne citer que les plus importants.

L'opportunisme de cette phalange et de son chef infatigable consistait dans le désir d'être prêts à se servir de n'importe quels moyens, à n'importe quel endroit, pourvu que l'on combattit les intérêts des Habsbourg et de l'Empire autrichien ainsi que ceux de leur alliée, la Russie. Malheureusement cette ardeur combattive était chez eux aussi intense qu'impatiente à se produire, et comme la situation de l'Europe ne promettait pas de sitôt des complications internationales, ils furent amenés fatalement à l'idée d'entreprendre en Hongrie l'organisation d'un soulèvement. Telle fut l'origine du mouvement, improprement affublé du nom de conspiration de Makk, dans les départements de la Transylvanie. Car le caractère expansif des Hongrois ne supporte pas le mystère qu'exige la clandestinité des entreprises semblables; aussi les préparatifs de ce mouvement se firent-ils en quelque sorte au grand jour et sous les yeux des autorités autrichiennes qui, sûres de leur inanité, ne se souciaient nullement d'en arrêter le développement dès le début, afin qu'il y eût le plus de monde compromis et qu'elles pussent sévir contre un plus grand nombre de patriotes. Elles furent averties de l'existence de la sédition projetée par la police française, le prince Louis-Napoléon, décidé dès lors à faire son coup d'État, n'étant pas fâché de rendre des services aux gouvernements dont il allait rechercher les bonnes grâces pour être reconnu. D'ailleurs il a dû dissuader préalablement les exilés hongrois aussi, car ils se montraient tous hostiles aux agissements de Makk. Mais quoique n'ayant fait des études que pour devenir officier d'artillerie, celui-ci fut assez psychologue pour comprendre tout ce qu'on pouvait obtenir de Kossuth dès qu'on le mettait en évidence; il lui proposa donc de signer une proclamation à l'aide de laquelle il organiserait les forces futures d'un gouvernement kossuthien éventuel. Le « gouver-

neur de la Hongrie » — titre que Kossuth portait depuis la proclamation de la déchéance de la maison des Habsbourg — ne sut lui résister; Makk partit donc de Kioutahia (Asie Mineure) dès l'été 1851 pour s'installer en Valachie, à Bucarest, d'où il envoya la proclamation par Figyelmessy en Hongrie, avec le plan du complot dit « de l'année », car le pays y était partagé en douze parties correspondant aux douze mois, et chaque mois avait son chef civil et militaire. Le chef civil de « l'année » était naturellement Kossuth et le chef militaire Alexandre Gál, colonel de honvéds pendant la guerre constitutionnelle. Une « heure » signifiait un capitaine et en parlant des « minutes » on devait sous-entendre des simples soldats.

En face de ces menées inconsidérément approuvées par Kossuth et plus inconsidérément exécutées encore par Makk, le gouvernement autrichien garda tout son sang-froid. Le 30 décembre 1851, il fit saisir les papiers de Makk par son consul de Bucarest et il put y cueillir tous les renseignements nécessaires sur l'organisation du complot et sur les personnes qui y prenaient part, pour dévoiler l'une et pour faire arrêter les autres. Si quelques jours suffisaient à la fin de janvier 1852 pour atteindre ce double but, l'instruction de l'affaire dura plus de deux ans et se termina par la condamnation à mort, suivie d'exécution, de cinq inculpés, et l'envoi d'une cinquantaine de personnes — parmi lesquelles trois femmes — dans les casemates de Josephstadt. La comtesse Blanche Teleki et ses deux compagnes du meilleur monde, ne furent pas condamnées à cette occasion, mais plus tard, sous un autre prétexte.

Il faut considérer comme l'œuvre de l'émigration aussi l'accusation de trahison portée contre le général Arthur Görgey. Dès le mois de septembre 1849, Kossuth affirma hautement, dans une lettre datée de Widdin, que ce ne fut pas par suite de défaites que la Hongrie succomba, mais par suite de la trahison de celui-là même à qui il avait remis le pouvoir civil et militaire du pays au dernier moment. Accusation que semblait confirmer la différence du sort subi d'une part par les autres généraux hongrois, condamnés à mort et exécutés, et

de l'autre par Görgey, interné à Klagenfurth (Carinthie) et renté par le gouvernement autrichien. Accusation qui n'avait aucune base sérieuse, puisque ces prétendues faveurs étaient autant de pommes de discorde entre les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg. L'empereur Nicolas Ier ne pouvait pas abandonner au courroux des Autrichiens un chef qui lui avait procuré la jouissance de sentir gésir la Hongrie à ses pieds; il réclama donc à son avantage un traitement spécial par la voie de Paschkievitch, et le gouvernement autrichien, quel que fût son ressentiment contre celui qui lui avait ravi ses lauriers en se rendant aux Russes, se vit obligé d'accéder au désir de son puissant allié.

L'effet de la propagation de cette accusation mensongère fut considérable à deux points de vue. Elle confirma les Hongrois dans leur croyance au sujet de l'invincibilité de leurs armes, remontant par là leur moral abattu, ainsi qu'au sujet du peu de sécurité qu'offre au triomphe de la meilleure cause l'appel à la force, puisqu'il est à la merci non seulement du sort des batailles, mais aussi du caractère des chefs. C'était les sauver du désespoir, — et il est très présumable que Kossuth n'inventa cette calomnie pieuse qu'en vue de ce résultat, — mais c'était amoindrir dans l'opinion publique le désir de revanches sanglantes, et inviter la Hongrie à chercher des solutions pacifiques : amoindrissement et invite qui vengèrent Görgey sur-le-champ. Car du moment qu'il devenait possible de concevoir l'organisation d'un parti qui n'ait ni la couardise des conservateurs, ni l'imprévoyante témérité des révolutionnaires, la situation prépondérante de Kossuth n'avait plus sa raison d'être et la direction des affaires hongroises revenait naturellement au chef de ce parti en formation, ayant seul des chances sérieuses de succès pour surmonter les difficultés innombrables et immenses au milieu desquelles les Hongrois se débattaient pendant cette triste période. Or, il venait d'être fondé effectivement par François Deák, — l'ancien ministre de la justice dans le cabinet Batthyány, — le jour où ce Washington — doublé de Caton — de la Hongrie refusa courtoisement, mais avec dignité, au chevalier de Schmerling de

faire partie d'une Commission consultative au sujet de la réforme du droit civil. Par là il inaugura le système de cette « résistance passive » qui permit à la Hongrie de ne pas perdre inutilement un seul atome de ses énergies matérielles et intellectuelles, si réduites par suite de ses malheurs récents, et d'attendre ainsi avec confiance le triomphe final de sa cause à tous les points de vue si juste. C'était l'application en politique de la force de l'inertie que la plénitude de son droit peut seule donner à un peuple au lendemain d'un effort héroïque manqué. Quoique ayant l'apparence de la lassitude, de l'épuisement ou de la bouderie féminine, elle est une véritable énergie que le pouvoir le plus fort ne pourrait vaincre qu'au bout de plusieurs générations, si la justice vengeresse de l'histoire lui permettait de durer si longtemps. Car la résistance passive est embarrassante comme un bloc de pierre au milieu du chemin, comme les algues qui enlacent le nageur, comme la paralysie qui s'empare d'une partie du corps. On la jugea négligeable à Vienne parce qu'on ne savait pas mesurer sa puissance, qui se concentra lentement dans la main de François Deák, pour en faire plus tard ce fondé de pouvoir extraordinaire d'un pays tout entier, que son souverain traita en égal et dont les avis devenaient des ordres aux yeux de toute la nation hongroise.

Et pour alimenter cette force d'inertie qu'il faut entretenir comme n'importe quelle autre force, on avait heureusement, outre les souvenirs de sa grandeur passée, les patriotiques consolations de la poésie et de la littérature. Si Voeroesmarty s'est tu ayant le cœur brisé, si Petöfi est disparu sur le champ de bataille de Segesvár, si la police autrichienne a tout essayé pour bâillonner la presse hongroise, pour décourager les auteurs, pour supprimer les théâtres hongrois, le flambeau créateur et intellectuel de la Hongrie ne pouvait être éteint et sa lumière réchauffante et encourageante brillait d'un éclat pur au milieu des ténèbres amassées par la réaction. Ce fut alors que résonna le plus majestueusement le luth de Jean Arany, de Michel Tompa, de Paul Gyulai ; ce fut alors que Maurus Jokai fit paraître la série de ses romans les plus merveilleux,

que François Toldy creusa avec le plus d'ardeur la mine inépuisable de l'ancienne littérature hongroise. Les travaux aussi précieux que courageux des publicistes tels que le baron Sigismond Kemény, de Maximilien Falk, de François Salamon, d'Albert Pákh, d'Alexandre Szilágyi, de Ladislas Kőváry, donnèrent une importance immense aux quelques journaux hongrois du temps, tenant en éveil la conscience nationale, prêchant l'espoir et sachant même laisser libre cours à leur ressentiment à l'égard du pouvoir par voies détournées, indirectement. Lutte sourde et incessante dans laquelle ils furent secondés socialement par la nation tout entière. On tira un cordon sanitaire infranchissable autour des personnes et des choses approchant de près ou de loin le pouvoir, servant en quoi que ce soit la germanisation. Fréquenter les employés de l'État ou les officiers de l'armée impériale, lire des livres allemands ou assister à des représentations théâtrales allemandes équivalait au suicide, car la société hongroise ferma soigneusement ses portes ou retira impitoyablement sa clientèle à quiconque on pouvait reprocher d'avoir commis des actions pareilles.

Appuyée sur ses droits séculaires, soutenue par l'amour de ses enfants étroitement unis, réconfortée par le génie de ses penseurs et de ses poètes, la Hongrie se sentait donc lentement revenir à la vie. Confiante de tout temps dans la protection de la Providence qui ne l'avait jamais abandonnée, cette fois elle pouvait y compter d'autant plus facilement qu'elle voyait la situation de l'Autriche de plus en plus embrouillée, et qu'il lui était donné d'assister successivement à la mort, à la chute ou disparition de ses pires ennemis.

## IV

A vrai dire il aurait été difficile de prévoir des complications fâcheuses dans un avenir prochain au début du règne de Fran-

çois-Joseph I[er]. Après la soumission de la Hongrie et des provinces italiennes, il semblait que le bonheur allait s'installer à demeure sur les marches du trône du jeune empereur. Au su de tout le monde animé des meilleures intentions, ayant une très haute idée de ses devoirs de souverain, entouré d'un ministère de teinte démocratique, puisque son membre le plus influent, Alexandre Bach, était un roturier, — il avait l'air du prince Charmant des contes, dont l'avènement est synonyme de la prospérité de ses peuples, de la gloire de son Empire. Lui-même il l'entendait certainement ainsi, car pour en fêter le premier anniversaire, il institua le 2 décembre 1849 l'Ordre de François-Joseph, destiné à récompenser les mérites civils sans distinction de religion ou de caste : mesure d'un libéralisme complètement inusité en Autriche jusqu'à ce jour.

D'ailleurs les pronostics favorables eurent sans contredit un commencement de réalisation au moment du conflit éclaté déjà en 1850 entre l'Autriche et la Prusse au sujet de leur rivalité au sein de la Confédération germanique ; aussi à la conférence d'Olmütz (mai 1851), à laquelle l'empereur Nicolas I[er] de Russie prit également part, François-Joseph, ayant pour lui la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe et le Hanovre, infligea-t-il une défaite morale terrible au roi Frédéric-Guillaume IV. C'était exaspérer les ressentiments des Hohenzollern au plus haut point, et préparer la guerre en partie fratricide qui mit l'Autriche quinze ans plus tard à deux doigts de sa perte. C'était en même temps rendre les hommes d'État autrichiens présomptueux, orgueilleux et téméraires. Aussi allèrent-ils dès ce moment au-devant de tous les échecs.

D'abord ils échouèrent dans leur tentative de faire entrer au sein de la Confédération germanique tous les territoires et toutes les populations de la Monarchie. Pour déjouer ce plan, combattu du reste aussi par la France et l'Angleterre, la Prusse usa d'un moyen héroïque : elle se retira de la Confédération (le 20 septembre 1851), empêchant ainsi la formation de l'unité allemande sous l'égide de l'Autriche. Elle n'y rentra qu'en obtenant la conclusion d'un traité de commerce austro-prussien (le 19 février 1853), dans lequel elle eut tous les avantages,

étant beaucoup plus avancée au point de vue industriel que sa rivale.

Le coup d'apoplexie dont mourut le prince Schwarzenberg au milieu d'une séance du Conseil des ministres (le 5 avril 1852), par suite de l'opposition que ses projets sanguinaires y rencontrèrent au sujet de la répression de la conspiration déjà mentionnée, ourdie par Makk et Gál, ne changea en rien l'exécution du programme absolutiste, centralisateur et germanisateur de Bach, devenu entre temps baron. Pour capter la bienveillance de son souverain, il n'hésita pas à rééditer les prouesses de Potemkin pendant le voyage que l'empereur entreprit en Hongrie, dans le courant de cette même année. Si ses tromperies n'avaient pas le caractère théâtral de celles inventées par le favori de l'impératrice Catherine, elles étaient plus odieuses, car elles consistaient à faire répandre parmi les Hongrois les bruits d'un changement de système, mettant en perspective l'accomplissement éventuel de leurs vœux patriotiques les plus chers, dans le cas où ils prépareraient un bon accueil au voyageur impérial. De là cet empressement inattendu de la population hongroise pour recevoir son vainqueur de la veille, en opposition au peu d'enthousiasme des nationalités, qui ne pouvaient lui pardonner de ne pas être mieux traitées que les Hongrois. Mécontentement qui se manifesta tellement clairement en Croatie, que François-Joseph se vit forcé d'y abréger son séjour.

La supercherie eut donc un effet double : si les Hongrois éprouvèrent une vive déception en n'ayant rien obtenu après le voyage, l'empereur, ignorant les promesses faites à son insu, se sentit de nouveau attiré vers un peuple qui se montrait si peu rancunier. Effet double qui contrecarra étrangement les visées du ministre omnipotent en rendant les Hongrois plus méfiants que jamais, et en fortifiant chez François-Joseph sa sympathie instinctive pour eux.

A cette époque, ce fut déjà l'archiduc Albrecht, le vainqueur à Novare de Charles-Albert, roi de Sardaigne, et conséquemment le digne fils de l'archiduc Charles, de l'émule de Napoléon, qui obtint la charge de gouverneur civil et militaire en

Hongrie, en remplaçant le baron Geringer (1) et le général comte Wurbna. Dans les conditions données, ce choix était assez heureux, car en sa qualité de grand propriétaire du pays, l'archiduc ne nourrissait aucune aversion contre la Hongrie et avait au contraire beaucoup de plaisir à se trouver au milieu de la haute société hongroise, séduite de son côté par les bonnes grâces et la charité inépuisable de sa femme, l'archiduchesse Hildegarde, une princesse bavaroise.

On ne doit pas quitter l'année 1852 sans faire mention du désappointement qui s'empara dans son cours des amis les plus sincères de l'Autriche à la nouvelle de la suspension de la Constitution octroyée en 1849. Quoique n'existant que sur le papier, elle donnait aux mesures autocratiques les plus caractérisées un cachet de provisoire qui les rendait moins odieuses. Mais tant qu'elle n'était pas abrogée elle pouvait hanter l'opinion publique et rappeler au baron Bach son libéralisme d'antan. Dès lors, rien ne le gênait plus et il arbora franchement le drapeau de l'absolutisme, en préparant le chemin à la conclusion d'un Concordat avec le Saint-Siège.

Certes la religiosité personnelle du ministre, qui prit chez lui plus tard les proportions d'une véritable exaltation, devait puissamment contribuer à l'accomplissement de cet acte si superflu dans une Monarchie gouvernée par les Habsbourg, dont la dévotion est traditionnelle ; mais ce fut surtout la politique qui l'inspira, c'est-à-dire le besoin de trouver un allié dévoué dans le cléricalisme, aussi bien à l'intérieur qu'au dehors. Il a été dit plus haut comment avait déjoué ce calcul le patriotisme du clergé hongrois ; quant à son effet produit à

(1) Avant la guerre constitutionnelle de 1848 et 1849, Geringer était un employé de la chancellerie hongroise à Vienne. Un jour le comte Etienne Széchenyi y eut une violente altercation avec le chancelier, comte Apponyi, au sujet de certaines mesures anticonstitutionnelles que ce dernier avait décrétées sur l'instigation de Metternich. Leur discussion, interrompue un moment par l'apparition de Geringer, personnage moralement aussi insignifiant que physiquement petit, et qui avait quelque ordre pressant à recevoir de son chef, Széchenyi la reprit en s'écriant : « Tu vois, mon ami! si vous continuez votre système néfaste, ce ne sera ni le prince Metternich, ni toi, ni moi qui gouvernerons la Hongrie, mais un homme tel que ce Geringer qui sort d'ici! » Boutade prophétique du « plus grand des Hongrois », qui s'accomplit à la lettre dans l'espace de deux ans!

l'extérieur, qui ne pouvait se faire sentir d'ailleurs réellement que dans les États catholiques de la Confédération germanique, le relâchement des relations avec la Russie l'a complètement annihilé.

Il a pris naissance à la suite de l'attitude flottante de l'Autriche pendant la guerre d'Orient de 1853 à 1856, que l'empereur Nicolas Ier a qualifiée de plus noire ingratitude, sans se rendre compte qu'en voulant étendre son protectorat sur tous les chrétiens orthodoxes de l'Empire turc, il a menacé indirectement l'Autriche aussi, à l'égard de la population orthodoxe de laquelle il pouvait s'arroger un jour les mêmes prétentions. Raison incontestablement suffisante pour expliquer la neutralité du cabinet de Vienne et pour affirmer même qu'il a été non seulement à l'abri de tout reproche dans cette circonstance, mais qu'il a agi sciemment contre ses propres intérêts quand, en voulant protéger la Russie du côté des Principautés danubiennes, il les a fait occuper par ses armées. Ce fut un acte désintéressé et inspiré par la reconnaissance, car il greva considérablement le budget déjà si mal équilibré de la Monarchie et il aliéna complètement les sympathies des puissances occidentales au profit du royaume de Sardaigne qui, devenu leur allié, eut là une occasion unique pour mériter leur bienveillance en vue de la réalisation de ses rêves : l'unité italienne.

Et le bénéfice que la cause hongroise en tirait n'était pas moindre. Car quelles que fussent l'aversion de Napoléon III contre les éléments révolutionnaires, parmi lesquels figuraient les Hongrois aussi depuis la proclamation de la déchéance de la maison des Habsbourg, quelle qu'ait été l'affection traditionnelle de l'Angleterre pour cette dernière, par le canal de l'armée turque, remplie d'officiers hongrois, il s'infiltrait dans l'opinion publique de l'Occident un courant favorable à la Hongrie que les maladresses du gouvernement autrichien ne purent qu'augmenter. On doit ranger dans cette catégorie l'arrestation inqualifiable du futur général Etienne Türr, l'universellement estimé patriote hongrois, alors agent de l'intendance militaire anglaise; elle eut lieu à Bucarest, à cette

époque territoire turc encore, sur l'ordre du commandant en chef des troupes d'occupation autrichiennes. On ramena le prisonnier en Transylvanie, à Nagy-Szeben, et comme on fut obligé de le relâcher sur les réclamations de l'ambassadeur anglais de Vienne, on se paya au moins la petite satisfaction de ne lui rendre la liberté qu'après lui avoir communiqué solennellement sa condamnation à mort. A Smyrne, ce fut le capitaine Ingraham, commandant d'un vaisseau de guerre des États-Unis de l'Amérique du Nord, qui empêcha l'arrestation illégale par le consulat autrichien du réfugié hongrois Kosta, devenu sujet américain.

Pendant l'année 1853, on introduisit en Hongrie et en Transylvanie le Code civil autrichien, abrogeant ainsi toutes les dispositions spéciales du droit hongrois consignées dans le « Tripartitum » de Verboeczy, et on fit paraître des rescrits transformant en définitif le caractère provisoire de l'absolutisme.

Deux événements considérables marquèrent en outre le cours de cette année : l'attentat dirigé contre la vie de François-Joseph par le tailleur hongrois Libényi (le 18 février) et la découverte de l'endroit où le ministre président hongrois Barth† Bartholomé de Szemere avait caché la couronne de saint Étienne avec ses accessoires en 1849. Heureusement le premier n'eut aucune suite, une boucle de cravate ayant empêché la pénétration du couteau régicide. L'auteur de ce forfait odieux fut arrêté sur le lieu du crime par le comte O'Donnel, aide de camp de l'empereur, mais l'instruction ne put constater que la démence de Libényi, qui agit tout à fait individuellement, bien entendu sous le coup d'une exaltation patriotique maladive. Son acte fut généralement réprouvé en Hongrie, où l'on explique facilement les emportements de la passion, mais où l'on a en horreur le guet-apens, l'assassinat prémédité. Ce fut en souvenir de la guérison d'ailleurs assez prompte de l'empereur que l'on fit construire à Vienne l' « Église du Vœu », pour les frais de laquelle les souscriptions affluèrent de tous les pays de la Monarchie, la Hongrie y comprise.

Quant à la découverte de la cachette de la couronne de

saint Étienne, elle eut lieu le 8 septembre à Orsova, dans la proximité de la frontière roumaine, à un kilomètre du Danube, par le commandant Tite Karger. La rentrée de ce symbole de la royauté constitutionnelle dans le pouvoir des Habsbourg provoqua une commotion considérable aussi bien à la cour qu'en Hongrie. Sur l'ordre de François-Joseph, on la porta à Vienne et on déploya pour sa réception une pompe inusitée. Ensuite elle fut transportée à Bude. C'était incontestablement un égard pour les Hongrois, qui les toucha beaucoup et leur donna une lueur d'espoir.

Au point de vue hongrois, l'année 1854 eut une importance capitale. On peut même affirmer *a posteriori* que le mariage de l'empereur avec la princesse Elisabeth de Bavière a le caractère providentiel aussi, puisqu'il a eu lieu en quelque sorte contre la volonté des parents, d'après laquelle il aurait fallu que ce fût la sœur ainée de cette idéale beauté qui devînt impératrice. Or François-Joseph lui préféra spontanément celle à qui revient incontestablement une part immense dans l'œuvre de réconciliation grâce à laquelle on voit cesser aujourd'hui des malentendus séculaires entre les Habsbourg et la Hongrie. Le mariage produisit d'ailleurs des effets immédiats très heureux également, ainsi que plus tard les naissances des archiduchesses Sophie, Giselle et de l'archiduc Rodolphe, puisque l'empereur donna libre cours à sa clémence en ces occasions en graciant successivement presque tous les condamnés politiques hongrois, ou en faisant restituer les biens confisqués à leurs propriétaires.

Après avoir érigé la langue allemande en langue d'État, le gouvernement absolutiste lui ouvrit aussi les portes des écoles de tout ordre et de toute espèce afin qu'elle y devienne graduellement la langue exclusive de l'enseignement. Les ordonnances préparées par le comte de Thun et parues au mois de janvier 1855, livrèrent par ce moyen la science pieds et poings liés au pangermanisme, rendant ainsi toutes les études odieuses pour la jeunesse hongroise. C'était attaquer le génie de la nation lui-même et fermer les portes des carrières libérales à la classe moyenne du pays, la petite noblesse, dont la situation

matérielle était déjà si gravement compromise par l'abolition du servage et l'introduction des impôts, au payement desquels elle n'était pas habituée.

Ce fut cependant elle encore qui constitua, à la mort de Michel Voeroesmarty, du plus grand poète de la Hongrie, survenue au mois de novembre de cette même année, un capital pour sa veuve et ses enfants mineurs, pupilles de François Deák, qui prit naturellement l'initiative de cette souscription nationale. Depuis 1849 elle fournit aux Hongrois la première occasion pour se compter et pour affirmer leur volonté, malgré le mauvais vouloir de la police impériale, qui ne permit en souvenir du grand défunt qu'un service religieux par ville.

Cette manifestation spontanée de la solidarité nationale vint très à propos pour donner du courage aux pusillanimes, qui, fatigués par les difficultés de la lutte pour la vie et ne voyant pas arriver la solution heureuse promise par les partisans de la résistance passive, déployaient de jour en jour moins d'énergie pour repousser les offres d'un gouvernement antinational désireux de les faire entrer dans les fonctions publiques. Aussi faut-il considérer comme un secours inespéré pour le bien de la cause hongroise l'attitude de plus en plus hostile de Napoléon III à l'égard de l'Autriche. Elle fut constatée d'abord au Congrès de Paris en 1856, où l'envoyé de cette dernière, le comte Buol, ministre des affaires étrangères, se trouva dans l'isolement le plus complet, étant également suspecté et mal vu par la Russie et les puissances alliées. Isolement sans retard signalé à la Hongrie par les réfugiés et dont la nouvelle secrète se propagea avec la rapidité d'un éclair au sein de toutes les couches de la population, en l'excitant à persévérer dans sa ligne de conduite, adoptée par Deák.

Cependant les conservateurs ne se crurent pas encore battus et saisirent l'occasion du voyage que le couple impérial fit en Hongrie en 1857, pour tenter un dernier effort en vue du rétablissement de la Constitution nobiliaire de 1847. On rédigea une pétition dans ce sens et on la fit signer par le haut clergé et l'aristocratie, ainsi que par quelques notables.

Démarche bien innocente, à l'accomplissement de laquelle il a fallu cependant beaucoup de courage encore, car Bach était à ce moment à l'apogée de sa fortune et pouvait très dangereusement interpréter toute velléité visant un changement de son système politique. Il a pensé ne devoir même pas prendre note officiellement de ce document, dont la discussion publique n'aurait pu produire d'ailleurs chez les Hongrois que désunion et luttes intestines. Il y répondit en quelque sorte indirectement après le voyage impérial, pendant lequel mourut la fille aînée des souverains et prit contact la première fois la nation hongroise avec son auguste protectrice, — en faisant publier au mois d'octobre de cette même année sa fameuse brochure intitulée : *Regard en arrière sur la récente période de développement de la Hongrie.*

Cet opuscule anonyme, tiré à quelques centaines d'exemplaires, était une apologie effrontée du gouvernement du tout puissant ministre. Destiné à induire en erreur l'étranger, il ne contenait que des mensonges, affirmant d'une part que les droits historiques de la Hongrie n'existaient plus depuis la proclamation de la déchéance des Habsbourg, et d'une autre que l'absorption du pays par l'Empire centralisé et unifié était une nécessité imposée par la civilisation. Au surplus, la situation brillante de cette fraction de la Monarchie fournissait une preuve éclatante en faveur de l'excellence de son système gouvernemental. S'il ressemblait à l'absolutisme, ajouta-t-il hypocritement, ce n'était pas lui, mais la Hongrie qu'il fallait en rendre responsable, à l'égard de laquelle on ne pouvait employer, sans compromettre la sécurité de l'État, que des moyens coercitifs. Laisser sans réponse un tel amas de perfidies eût été un crime de lèse-patrie. Pour le malheur de Bach, ce fut le comte Etienne Széchenyi, « le plus grand des Magyars », qui se chargea de relever le gant que dans sa folle outrecuidance le collègue de Schwarzenberg avait jeté au bon sens et au patriotisme. Car quoique en quelque sorte interné dans une maison de santé près de Vienne depuis son accès de fièvre chaude survenu en septembre 1848, Széchenyi ne se désintéressa pas un seul instant des affaires hongroises, et saisit avec avidité

l'occasion que lui fournit l'apparition de l'ouvrage mentionné, pour cribler des flèches les plus aiguisées de son ironie meurtrière l'impudent calomniateur et l'oppresseur inhumain de la Hongrie. Le « Coup d'œil sur le *Regard en arrière* » est l'immense recueil des pasquinades d'un génie chez qui l'indignation atteint au sublime par l'intensité de l'expression, l'imprévu de la fantaisie et l'inflexibilité du jugement. Ce sont des imprécations qui semblent sortir de la bouche des personnages de la « Divine Comédie », des sarcasmes qui font penser à Hamlet. Écrit en allemand, paru à Londres, ce livre est un monument impérissable de l'esprit hongrois, à la fois si passionné et si maître de lui-même, si froidement logique et si rempli d'imagination.

La leçon était sanglante, et Bach a dû certainement songer à la vengeance en face d'un auteur qui, sans se nommer, s'était clairement dénoncé par son style inimitable et qu'il tenait complètement dans son pouvoir.

Il a dû au moins vouloir hâter l'époque à laquelle, selon ses prophéties, la race magyare ne serait plus qu'un produit poussant sporadiquement au milieu de la population slavisée et germanisée de la Hongrie. Mais déjà il n'eut plus le temps de continuer ses agissements si funestes tant pour la prospérité de la Monarchie que pour l'avenir de la dynastie, à laquelle la naissance de l'héritier présomptif direct, de l'archiduc Rodolphe, venait d'ajouter un nouvel éclat : malgré les apprêts pompeux commencés en 1858 en vue de l'abolition du cours forcé, il sentit sa position ébranlée à l'intérieur par les ravages de la corruption administrative (quoique il fût lui-même à l'abri de tout reproche à cet égard), et à l'extérieur par les complications internationales que devaient fatalement attirer à l'Autriche les fautes commises par ses hommes d'État pendant la première moitié du dix-neuvième siècle.

Car si en 1857 elle était obligée de prolonger l'occupation des Principautés danubiennes contre la volonté des puissances occidentales, n'était-ce pas pour empêcher la double élection du prince Couza comme hospodar à la fois en Moldavie et en Valachie? Or elle ne pouvait menacer la tranquillité de l'Em-

pire et provoquer un mouvement séparatiste chez ses sujets roumains qu'à cause de la politique du prince de Metternich, dans l'orbite de laquelle on vit se développer l'idée daco-roumaine. Naturellement l'oracle fameux de la réaction ne coquettait avec elle que pour combattre le constitutionnalisme hongrois, sans se rendre compte du danger que pouvait créer sa réalisation à la Monarchie, surtout unifiée, n'ayant que Vienne pour centre, dont la force attractive est très affaiblie par son passage à travers la Hongrie, mauvaise conductrice pour tout courant politique venant de l'extérieur.

Ce fut à la conférence de Paris, tenue en 1858, que l'on régla la question roumaine, dont la solution rendit les rapports entre l'Autriche et la France déjà assez tendus. Ils prirent un caractère d'hostilité plus accentuée encore au sujet des affaires d'Italie, où l'influence autrichienne antilibérale contrecarrait toutes les tentatives unitaires que Napoléon III encouragea à la fois au point de vue humanitaire, français et dynastique. Il considérait la délivrance d'un peuple, auquel la civilisation doit tant, comme un devoir moral dont l'accomplissement ferait le plus grand honneur à la France, tout en permettant l'annexion de certains territoires habités exclusivement par des Français, ainsi que l'union de la famille impériale avec la glorieuse maison de Savoie. D'ailleurs les conjonctures étaient plus que jamais favorables pour une attaque dirigée contre l'Autriche, puisqu'elle ne pouvait compter sur l'appui ni de la Russie, ni de la Prusse, dont elle s'était maladroitement aliéné les sympathies, et en Angleterre la chute prochaine du cabinet tory austrophile de lord Derby ne faisait plus de doute pour personne.

Il n'y avait donc que le grand public qui pouvait être surpris par la phrase menaçante que Napoléon III adressa à l'ambassadeur d'Autriche le 1er janvier 1859. Le mécontentement qu'il exprima n'était un mystère pour personne, et cependant à Vienne on semblait s'en étonner, et qui pis est, on n'y fit pas assez attention. Bach, à force d'avoir propagé des assertions mensongères sur la situation intérieure brillante de l'Empire, y crut lui-même, et envisagea le conflit probable

avec la France sans alarmes. Il compta sur le concours efficace du parti réactionnaire et clérical, auquel il avait donné tant de satisfactions par son régime absolutiste et la conclusion du Concordat, et il se persuada que l'Europe monarchique se déclarerait pour son maître, le représentant de la légitimité, contre Napoléon III, le représentant du droit moderne. Optimisme injustifié, car personne ne pouvait se fier au gouvernement autrichien d'alors, qui ne vivait que d'expédients, octroyant des Constitutions, tout en foulant aux pieds celle de la Hongrie.

Au sein de la Confédération germanique elle-même, ce fut une préoccupation d'un autre ordre, qui empêcha ses membres de soutenir ouvertement la cause autrichienne. Les souverains craignaient que l'idée d'une guerre contre la France ne fût trop populaire en Allemagne et ne fît le jeu du parti unitaire dont le libéralisme les effrayait. De là les hésitations et le manque d'enthousiasme des États secondaires, mêmes catholiques, que la Prusse ne se souciait guère de stimuler, étant encore toute frémissante de l'humiliation subie à Olmütz, et très peu disposée à contribuer au triomphe de l'Autriche, sa rivale.

Il faut donc croire que ce fut encore l'imagination de Bach qui inspira le manifeste impérial du 8 avril 1859, adressé aux peuples de la Monarchie, car François-Joseph y fait allusion à des alliances qui n'étaient pas encore conclues et qui ne purent jamais l'être. D'ailleurs cette assertion ne changeait nullement la situation : Napoléon III ne s'avança pas moins à la tête de 200,000 hommes pour défendre l'armée piémontaise, commandée par Victor-Emmanuel, devenu entre temps le beau-père du prince Jérôme-Napoléon, cousin de l'empereur, et l'opinion publique de la Monarchie ne pressentit pas moins l'issue fatale de la guerre, non pas qu'elle doutât de la bravoure de l'armée autrichienne, mais parce qu'elle avait conscience des iniquités commises en Italie par son gouvernement.

Si cette crainte paralysa singulièrement l'enthousiasme des pays héréditaires, en Hongrie elle fit naître la conviction que les jours de l'absolutisme étaient comptés.

Ce fut ainsi que pensa aussi l'émigration hongroise dès le commencement des complications. Pour diriger son action, Kossuth forma une « Direction nationale » dans laquelle il fit entrer le comte Ladislas Teleki et le général Klapka. Comme président de cette « Direction », il eut une entrevue avec Napoléon III, et le comte Cavour, le fondateur de l'unité italienne, lui fit préparer une réception splendide en Italie. Espérer plus des chefs de deux gouvernements monarchiques était impossible. S'ils ont admis l'organisation d'un mouvement insurrectionnel dans les pays de la couronne de saint Étienne, ils ne l'ont fait que sous la condition qu'en cas de réussite, la Hongrie n'adopterait pas la forme républicaine. Kossuth comprit cette stipulation, dictée par la prudence la plus élémentaire, comme un avertissement indirect; il offrit donc la couronne de la Hongrie au prince Napoléon de son propre mouvement, sans avoir le mandat pour le faire, sans avoir consulté la nation. Cette offre, d'une légèreté des plus regrettables, reçut la réponse méritée : le prince la déclina avec beaucoup de tact, en faisant clairement ressortir que dans son refus le dédain n'entrait pour rien. D'autre part, si l'organisation d'une « Légion hongroise » réussit pleinement en Italie, sa raison d'être devint complètement problématique par suite de l'interruption subite des opérations militaires et de la conclusion du traité de paix de Villafranca.

Quoique en lui-même aussi décevant pour les Italiens obligés de s'arrêter sur le seuil de Venise, que pour les Hongrois inutilement excités, ce traité exerça une telle impression sur François-Joseph, en lui démontrant l'inanité du système gouvernemental appliqué par ses ministres, qu'il peut être considéré comme l'événement ayant clos l'époque de l'absolutisme. Si celui-ci se prolonge encore quelques mois, ce n'est que l'épuisement de son mouvement acquis, ce n'est que l'effet des derniers efforts de ses créateurs et créatures pour le maintenir envers et contre tous, malgré la volonté du souverain, malgré les aspirations libérales des populations de la Monarchie.

## CHAPITRE II

### LA HONGRIE SOUS LE « PROVISOIRE »

### (1859-1865)

---

### I

Dans son manifeste daté du 15 juillet 1859, annonçant aux populations de la Monarchie la conclusion du traité de paix de Villafranca, François-Joseph laissa clairement pressentir qu'il comptait donner une nouvelle direction à la politique de son gouvernement. A un ministre moins infatué de lui-même, recevoir un avertissement semblable eût suffi pour offrir sa démission. Bach feignit de ne pas comprendre le blâme que contenait à son adresse la déclaration impériale. Ce furent les conservateurs hongrois qui relevèrent les premiers cette signification importante des paroles du souverain, en soumettant au comte de Rechberg — successeur du comte Buol-Schauenstein aux affaires étrangères — un mémoire dans lequel, avant d'exposer leur programme, ils demandaient l'éloignement de quelques-uns de ses collègues, et notamment celui de Bach.

Sorti de la plume du comte Émile Desewffy, ce travail était incontestablement une œuvre patriotique, mais aussi une œuvre de parti : du parti conservateur, pour ne pas dire réactionnaire. Sans se baser sur un principe, l'auteur y proposait des mesures, des combinaisons qui devaient incontestablement beaucoup soulager la Hongrie d'alors, mais qui étaient

toutes contraires au constitutionnalisme. Il aurait voulu rétablir pour son pays l'état politique de 1847, en admettant toutefois l'abolition du servage, en contraignant la noblesse au payement des contributions et de l'impôt du sang, et en faisant entrer toute cette création hybride dans le cadre de l'Empire unitaire. Le comte de Rechberg en prit connaissance — ce fut déjà un progrès — sans en tenir compte autrement; il reprit cependant le portefeuille de l'intérieur au baron Bach, en lui donnant l'ambassade de Rome comme fiche de consolation, et en le remplaçant au ministère par le comte Goluchovski, père de l'éminent ministre des affaires étrangères austro-hongrois actuel.

C'était un succès modeste, mais l'opinion publique en Hongrie y puisa la conviction que la victoire légale de la cause hongroise ne pouvait plus être qu'une question de temps. Sous l'impression de ce sentiment réconfortant, il se fit à ce moment dans le pays tout entier un courant de fraternité, de solidarité nationales, à la fois grandiose et touchant. Les cœurs hongrois battaient à l'unisson dans les palais et dans les chaumières, et l'on vit se rassembler autour du drapeau du libéralisme, à l'autel de la piété, aux foyers de l'intelligence, tous les enfants de la patrie sans distinction de rang, ni de religion. Si, en 1825, on assistait à la *Renaissance de la Hongrie,* maintenant il s'agissait de sa convalescence, de la cicatrisation de ses blessures, du retour de ses forces, en un mot, de son *relèvement*. Dieu permit qu'il pût s'accomplir dans les meilleures conditions.

Pour qu'il fût ainsi, il y eut d'abord l'insigne maladresse que commit le comte de Thun, ministre de l'instruction publique : il publia des lettres patentes, le 1er septembre 1859, au sujet du remaniement de l'organisation de l'église protestante. Celle-ci jouissait en Hongrie d'une indépendance *sui generis*, depuis les traités de Linz et de Westphalie, dont le régime absolutiste ne voulait pas s'accommoder et qui était évidemment en contradiction flagrante avec l'esprit du Concordat. La tentative de Thun tendait au contraire à en faire une institution gouvernementale, en relevant ainsi son importance incontestablement, mais en la mettant en même temps sous la tutelle de

l'État et en la rendant plus docile aussi pour exécuter ses visées germanisatrices.

L'effet que cette immixtion intempestive produisit sur toute la Hongrie, fut des plus inattendus. Ce ne furent pas seulement les protestants qui se montrèrent récalcitrants : si les discours qu'Edouard Zsedényi, un conseiller intime effectif, avait prononcés dans les séances du consistoire luthérien, lui valurent plusieurs mois de prison, il y eut un moment où le clergé catholique trouva aussi un prétexte de s'en mêler. Car les agissements du pouvoir prirent l'aspect d'une véritable persécution, à la suite de laquelle on vit se convertir au protestantisme un grand nombre de catholiques, environ 11,000. Le prince primat se crut alors autorisé à exprimer son mécontentement au sujet de ces malencontreuses lettres patentes, dont l'inconstitutionnalisme ne choqua pas moins son patriotisme que celui de son clergé. Son intervention, qui lui attira une réprimande impériale, n'aurait pas causé cependant l'abrogation de la loi elle-même, car les protestants des pays héréditaires, dont elle améliorait considérablement la situation, la déclarèrent parfaite. Il fallut que Melchior Lónyay, le futur ministre hongrois, en démontrât l'inconstitutionnalité aux Anglais, et que ceux-ci envoyassent en Hongrie un agent, nommé Dunlop, pour prendre des renseignements authentiques, afin de pouvoir intervenir efficacement. Cette intervention prit la forme d'une note diplomatique, présentée à François-Joseph par l'ambassadeur anglais, — le ministre de Prusse en présenta une semblable, — dans laquelle le cabinet de Saint-James se plaça sur le terrain des stipulations de la paix d'Utrecht, qui reconnaissent l'indépendance des églises protestantes de la Hongrie et en rendent garants l'Angleterre et le Brandebourg. L'empereur comprit sans hésitation l'erreur de son ministre, qui la reconnut également. On rapporta les lettres patentes et le comte de Thun démissionna.

Parallèlement à l'agitation produite par la question protestante, il y eut en Hongrie une série de manifestations de tout ordre qui accrut grandement la confiance dans l'issue favorable de la lutte courageusement soutenue. A l'automne de

1859, on fêta avec une unanimité émouvante, et dans le pays tout entier, le centenaire de la naissance de François Kazinczy, un des littérateurs hongrois qui avaient le plus fait pour le relèvement intellectuel de leurs concitoyens. A Kolozsvár (Klausenbourg), en Transylvanie, on inaugura un musée dû à l'initiative et à la munificence du comte Emeric de Mikó ; pour exprimer ses sentiments patriotiques d'une façon tangible, on arbora le costume national. Par suite des manifestations qui eurent lieu au cimetière de Pesth, aux tombes des victimes de la cruauté de Haynau, un projectile blessa mortellement l'étudiant en droit Forinyák. Son enterrement, conduit par les dames de la plus haute aristocratie, et auquel prirent part les trois quarts de la population de Bude et de Pesth, découragea les plus endurcis suppôts de l'absolutisme.

Or, ce n'étaient en quelque sorte que des préludes au mouvement général que provoqua la mort du comte Étienne Széchenyi, survenue le 8 avril 1868. Comme elle était due à la balle d'un pistolet, on pouvait l'attribuer à ses ennemis ; cependant sa correspondance, publiée par Antoine Zichy, démontre clairement qu'il craignait la réédition des exagérations de 1849 et que, ne pouvant les empêcher, il préféra mourir. Cet événement tragique mit en deuil la Hongrie pour plusieurs mois. Il y eut des *Requiem*, des services commémoratifs dans toutes les églises de la Hongrie et de la Transylvanie, et, au-dessus de son cercueil, toutes les mains se serrèrent dans une patriotique étreinte.

Et les démonstrations ne se passèrent pas uniquement sur les places publiques ; il y en eut qui se déroulèrent devant l'archiduc Albrecht lui-même. Tel a été par exemple le fameux toast prononcé par l'archevêque d'Eger (Erlau), Béla de Bartakovics, au banquet du prince primat Sczitovszky. Le vieux prélat y émit hardiment l'opinion que, dans sa qualité de grand dignitaire du royaume, le maître de la maison devrait réclamer le rétablissement de la Constitution et le couronnement du souverain. L'archiduc se leva brusquement et quitta incontinent la table.

Au milieu de ces flots montants du patriotisme, le gouver-

nement absolutiste se sentit de plus en plus déconcerté. Ayant perdu son prestige sur les champs de bataille de Magenta et de Solférino, il chercha des boucs émissaires, et il en trouva plus qu'il n'aurait voulu en trouver, soit dans l'intendance militaire, soit dans l'administration des finances. Le général de Benedek dressa une accusation en règle contre les fournisseurs de l'armée, à qui il attribua en grande partie les défaites subies. Ils avaient vendu à l'État des troupeaux entiers de bœufs plusieurs fois, sans qu'ils eussent jamais servi à la nourriture des soldats. Et, comme ces manipulations frauduleuses ne pouvaient avoir eu lieu qu'avec la connivence de certains officiers supérieurs, on fit arrêter, entre autres, le général Eynatten. Pour se soustraire à sa juste punition, celui-ci se pendit dans sa prison.

Le suicide du ministre des finances, baron Bruck, ne se rattachait pas directement à ces procès. L'empereur voulut, en tout cas, l'absoudre, puisqu'on accorda à sa veuve une pension.

## II

La nécessité inéluctable d'un changement de système se dégagea plus impérieusement que jamais de cet ensemble de faits. Soucieux des intérêts de la dynastie et du bonheur de ses sujets, François-Joseph en prit l'initiative dès ce moment. Seulement, comme son esprit est éminemment logique, son initiative ne tint compte que des éléments qu'il avait à sa disposition : de son entourage imbu de l'idée d'un Empire unifié, de l'administration germanisatrice et des conservateurs hongrois, aussi bons patriotes que timorés et pusillanimes. Quoique s'avouant parfaitement que l'absolutisme était dorénavant insoutenable, ils ne comprirent le changement nécessaire à effectuer que dans le sens absolutiste, c'est-à-dire sous la forme de concessions octroyées.

Si, débitées à petites doses, elles ne purent pas faire beau-

coup d'effet en temps ordinaire, elles en firent encore moins l'année de l'expédition de Garibaldi, de la conquête fantastique du royaume de Naples par les « Mille ». On savait tellement en Hongrie les desseins de la « Direction nationale », les subsides que lui avait promis le comte de Cavour, que le peuple leur donna une tournure poétique et les mit en vers et en musique. (Naturellement en omettant l'accueil plus que froid que le prince Couza fit aux émissaires de Kossuth, désireux de faire des Principautés danubiennes une place d'armes et la base de leurs opérations contre la Transylvanie. On doit attribuer cette attitude hostile du protégé de Napoléon III à l'influence du daco-roumanisme, dont il était un des plus fervents apôtres. En cette qualité, il considérait la Transylvanie comme le centre du territoire que devait occuper la future Daco-Roumanie, et qu'il n'avait conséquemment nulle envie de voir tomber dans le pouvoir des Hongrois.)

Il est donc très facile de comprendre que l'on ait porté en Hongrie très peu d'attention à l'évolution qui se fit, vers le constitutionnalisme, dans les sphères gouvernementales de Vienne. Cependant elle était assez significative, car dans les lettres patentes datées du 5 mars 1860, on pouvait découvrir les germes du système représentatif. L'empereur y renforça le « Reichsrath », qui n'avait jusque-là que les attributions d'un Conseil d'Etat, en ajoutant à ses membres ordinaires des membres à vie nommés par la couronne et des délégués nommés pour six ans par les représentations provinciales. En attendant l'organisation régulière de ce Corps législatif embryonnaire, l'empereur nommerait trente membres. D'après les dispositions de ces lettres patentes, on aurait confié à ce « Reichsrath renforcé » la confection du budget de l'Empire, les projets de loi concernant toute la Monarchie, ainsi que la revision des motions présentées par les Diètes provinciales, sans lui accorder un atome d'initiative (1).

Dans l'esprit de l'empereur, au sein d'une Assemblée semblable, la place des conservateurs hongrois était tout indiquée.

(1) Beksics, G., *I Ferencz-József és Kora.* Cf. p. 549 et *passim.*

Il en nomma donc une dizaine membres du « Reichsrath renforcé », mais il y en eut plusieurs qui n'acceptèrent pas la nomination, et ceux qui n'avaient pas osé la refuser se crurent obligés de déclarer, dès la première séance, qu'ils ne parlaient qu'en leur propre nom et nullement au nom de la nation hongroise. Des énonciations pareilles ne pouvaient pas plaire à la cour, ni les sorties hautaines et violentes du comte Jean Barkoczy, mais elles assurèrent dans l'Assemblée elle-même à « Messeigneurs les Hongrois » une telle prépondérance, vu la timidité et l'inexpérience parlementaire des membres autrichiens, que les discussions finirent presque toujours selon leurs vœux.

Et, ce qui fut plus important encore, l'empereur lut attentivement leurs discours, et l'accent relativement mâle de leur langage le disposa derechef en faveur de la cause hongroise. Aussi s'adressa-t-il, dès le mois de septembre 1860, après la clôture des séances du « Reichsrath renforcé », aux Apponyi, Széchen, Sennyey, Majláth, etc., pour les consulter au sujet des moyens à employer en vue de la pacification de la Hongrie. Malheureusement leurs opinions ne représentaient pas plus celle de la Hongrie qu'ils n'avaient représenté celle-ci tout à l'heure, selon leurs propres aveux. Leur séjour prolongé à Vienne ne leur permit pas de s'apercevoir de l'évolution accomplie par les Hongrois depuis 1848 et 49, et ils crurent que les partis d'alors subsistaient encore, divisant le pays en « Schwarzgelb » (en jaunes et noirs, couleurs habsbourgeoises) et en « Kossuthiens ». Or, pour satisfaire les aspirations égoïstes et mesquines de ceux-là, l'autonomie provinciale, leur abandonnant l'hégémonie dans l'administration, pouvait suffire. C'est pourquoi on conseilla à François-Joseph de faire ses concessions à ce point de vue, tout en réservant pour une institution parlementaire centrale le droit de discuter les affaires concernant la Monarchie tout entière. C'était, aux yeux des conservateurs hongrois, non seulement la mise en pratique des dispositions de la Pragmatique sanction, telle qu'ils la comprenaient, mais aussi une mesure protégeant la race magyare, qu'ils jugeaient insuffisante pour pouvoir lutter contre les nationalités qui

cohabitent avec elle la Hongrie. Quant aux pays héréditaires des Habsbourg, leur approbation s'escomptait en toute sécurité d'avance, car la moindre liberté accordée au peuple y était un don magnanime de la couronne, seule source du droit à leur égard.

Le résultat de ces appréciations bien intentionnées, mais aux trois quarts erronées, fut le diplôme paru le 20 octobre 1860 et destiné à livrer, contre la Constitution hongroise, un assaut plus formidable que celui qu'avait livré l'absolutisme. Car s'il donnait, d'une part, un témoignage irrécusable du bon vouloir de François-Joseph, lui gagnant les sympathies et l'estime des libéraux de tous les pays, de l'autre il mettait les Hongrois dans une très fausse position. En se montrant satisfaits, ils vendaient leurs droits pour le plat de lentilles d'Esaü; en persistant dans leurs exigences, ils se rendaient odieux aux yeux du monde civilisé.

Pour celui-ci, la publication du diplôme pouvait facilement avoir la signification d'un grand événement historique. C'était la capitulation des Habsbourg, considérés comme les véritables représentants de la féodalité, devant l'esprit moderne. Ils consentaient, dans les quatre chapitres du document, à partager leur pouvoir avec leurs peuples, à admettre, à côté du droit divin, l'existence du droit de l'homme, à renoncer au système médiéval, qui permet au souverain de disposer librement du sang et de la fortune de ses sujets. Dorénavant il y aura des Diètes provinciales et un « Reichsrath », Conseil de l'Empire, composé de leurs délégués, et ce sera avec le concours de ces derniers que l'empereur procédera à la législation, au changement ou à l'abrogation des lois existantes ; c'est à eux qu'incombera le soin de voter les impôts et le contingent militaire, de régler les affaires concernant la monnaie, la douane, le commerce, etc., en réservant celles d'une importance moindre, d'une portée locale, pour les délibérations des Diètes, y compris celles de la Hongrie, de la Transylvanie et de la Croatie.

Ces dispositions eurent naturellement la dislocation de tout le ministère pour corollaire. En guise de récompense, l'empe-

reur nomma le comte Széchen ministre sans portefeuille, tandis qu'à la tête de la chancellerie hongroise rétablie, il plaça le baron Nicolas Vay; celle de la Transylvanie, également réorganisée, échut au baron François Kemény. Le comte Georges Apponyi obtint la dignité de *Judex curiæ*, empruntée à la Constitution hongroise, dans les attributions de qui se trouvaient réunis celles d'un ministre de la justice et d'un président de la Cour de cassation.

Si on avait pris cette attitude à l'égard de la Hongrie dix ans auparavant, son succès eût été plus que probable, au plus grand détriment de l'avenir du pays. Après la guerre d'Italie et l'échec de l'absolutisme, elle ne semblait plus être au contraire qu'un aveu d'impuissance, encourageant les Hongrois à croire à la victoire finale de leur cause. Dès ce moment, on vit déployer dans le *Pesti Naplo*, le journal hongrois le plus important d'alors, le drapeau des lois de 1848. Son rédacteur en chef, le baron Sigismond Kemény, affirma hautement que, « puisqu'on les avait arrosées avec tant de sang, elles possédaient la vertu de combattre les effets du diplôme d'octobre » (1). On considéra cette appréciation comme très symptomatique, car l'amitié de François Deák pour Kemény était notoire. On comprit donc que c'était aussi en réalité l'opinion du premier. Il la souligna encore en refusant de prendre part à la conférence présidée par le prince primat, dans laquelle on devait décider quelle serait la loi électorale d'après laquelle on ferait les élections pour la Diète future. Selon son avis, poser cette question était déjà une illégalité, car les lois de 1848, votées régulièrement par les deux Chambres et sanctionnées par Ferdinand V, étaient toujours en vigueur. Les conférences convoquées pour la Hongrie à Esztergom (le 18 décembre 1860), et pour la Transylvanie à Gyulafehérvár (les 11 et 12 février 1861), où ce fut le baron François Kemény qui présida, se rangèrent à son opinion, en proposant aux deux chanceliers l'application de l'article 5 desdites lois.

Se rendant compte de l'influence croissante de François

(1) Urmössy Lajos, *Tizenhét év Erdély történetéböl*. V. I, p. 240.

Deák, l'empereur exprima à ce moment le désir de le connaître. Leur rencontre eut lieu dans les premiers jours de janvier 1861, et quoique le résultat immédiat de leur conversation assez longue fût nul, ils en emportèrent des impressions favorables qui devaient, plus tard, certainement influer sur la marche des événements. D'ailleurs, eussent-ils été complètement d'accord, l'œuvre de réconciliation entre François-Joseph et les Hongrois, le compromis entre l'Autriche et la Hongrie ne s'en fussent pas trouvés plus avancés. Car les protagonistes de la centralisation ne se considérèrent pas encore vaincus et se sentirent d'autant plus sûrs de leur triomphe, qu'ils crurent découvrir dans le chevalier de Schmerling, l'ancien membre du cabinet Schwarzenberg, leur champion invincible, tant à cause de son grand savoir de juriste qu'à cause de sa réputation d'honnête homme et de son libéralisme réel quoique un peu doctrinaire. Nommé ministre d'État en décembre 1860, il publia son programme à la veille de Noël, en annonçant sa ferme volonté de persister dans la poursuite de son idéal, le constitutionnalisme. A l'égard de la Hongrie, il voulut se montrer prévenant aussi : sur sa proposition, l'empereur supprima la Vayvodie serbe et le Banat, dont les territoires furent restitués à la mère-patrie (le 27 décembre 1860). C'était, en un mot, l'entrée en scène à Vienne des centralistes libéraux, aussi remplis de bonnes intentions que dépourvus de sens pratique, aussi résolus à introduire en Autriche le régime parlementaire qu'à le supprimer en Hongrie, non pas par irrévérence, mais par la fausse application du principe : *Salus republicæ suprema lex esto.* Grâce au bienveillant accueil qu'ils trouvèrent auprès de l'empereur, aux yeux de qui ils se firent valoir comme défenseurs déterminés de l'unité de la Monarchie, leurs tendances revêtirent en quelques semaines une forme définitive, immuable. Le 26 février 1861, on publia des lettres patentes, destinées au développement de l'esprit du diplôme d'octobre. Elles portèrent le nombre des membres du « Reichsrath » à 343, dont 120 envoyés par les diètes des pays de la couronne de saint Étienne : exactement 85 par la Hongrie proprement dite, 26 par la Transylvanie

et 9 par la Croatie. D'après leurs dispositions, le « Reichsrath » était « restreint » quand il ne s'occupait que des affaires des pays héréditaires, ou « élargi » quand les membres hongrois, transylvaniens et croates y prenaient part aussi, pour discuter les affaires concernant la Monarchie tout entière. L'élection des membres revenait aux Diètes et Schmerling obtint pour eux le droit d'initiative ainsi que la publicité de leurs séances.

Ébloui par la libéralité politique de François-Joseph, l'Occident ne savait lui décerner assez d'éloges. Les journaux y improvisèrent Schmerling « grand homme » aussi, et en France, pour taquiner le gouvernement impérial, on réclama « la liberté comme en Autriche » !

Il n'est pas sans intérêt de savoir que, déjà à moitié dément, Bartholomé de Szemere, l'ancien ministre de Kossuth après la déclaration de la déchéance des Habsbourg, et habitant, à cette époque, Paris en exilé, trouva le diplôme d'octobre acceptable et en fit l'éloge dans le journal *La Presse*.

## III

En face de cette transformation plus superficielle que réellement profonde du système gouvernemental autrichien, l'attitude de la Hongrie était toute tracée. A son point de vue, il ne s'agissait pas d'obtenir des concessions, fussent-elles les plus avantageuses, comme par exemple la possibilité de jouer un rôle prépondérant au « Reichsrath », — la nature de ses aspirations excluant toute espèce de marchandage, puisqu'elle voulait rentrer simplement en possession de sa Constitution. Désir légitime et nullement factieux, vu les dispositions de cette dernière, garantissant la couronne de saint Étienne aux Habsbourg ; désir d'autant plus sérieux, que la réconciliation avec François-Joseph devenait une chose admise par la « Direction nationale » elle-même, auquel un avis envoyé en plusieurs milliers d'exemplaires en Hongrie, fit allusion comme à un pis aller « au cas où la fatalité l'exigerait ».

En attendant, on profita des mesures libérales, empruntées par le diplôme d'octobre à la Constitution hongroise, pour reprendre haleine après onze années d'absolutisme. On ressuscita l'organisation départementale traditionnelle, exclusivement basée sur l'électivité des fonctionnaires, organisation incompatible avec le système parlementaire, mais très précieuse pour la noblesse terrienne, qui y peut le plus avantageusement dépenser son activité politique, tout en s'occupant de l'exploitation de ses propriétés (1). C'était, d'ailleurs, une occasion unique toute trouvée pour flétrir ceux, parmi les Hongrois, qui n'avaient pas craint de servir l'État du temps de Bach : on les élimina impitoyablement de toute liste de candidats, en les considérant comme « décédés », tandis que l'on y fit figurer, à titre de conseillers départementaux honoraires, tantôt Napoléon III, Victor-Emmanuel, le prince Napoléon, tantôt Cavour, Garibaldi et même aussi les noms des émigrés hongrois. C'était donner libre cours aux récriminations au sein des Conseils départementaux au sujet des illégalités commises; c'était permettre de demander publiquement la restitution intégrale de la Constitution. On profita de la cessation des rigueurs de la police pour ouvrir des souscriptions en vue de la construction d'un palais de l'Académie hongroise des sciences, ou de l'érection d'une statue de Széchenyi. Après avoir été longtemps contenu, le génie hongrois se manifesta vigoureusement dans toutes les branches de l'art et grand fut le nombre des journaux politiques et littéraires, des ouvrages scientifiques ou d'imagination parus alors. Et de quelque ordre qu'elles fussent, ces productions affirmaient hautement la noble et mâle résolution de l'élément magyar de se maintenir à la tête des nationalités du royaume, comme c'était son droit et son devoir.

A peine éclose, cette floraison inattendue excita violemment

(1) Le comitat (département) hongrois est constitué d'après les principes du *self governement*. Les fonctionnaires y sont élus par une sorte de Conseil général, composé des notabilités du département. Ils sont indépendants du pouvoir central, et autrefois ils avaient le droit de ne pas obéir aux ordres du gouvernement, s'ils les jugeaient illégaux.

la jalousie des ennemis de la cause hongroise. Ils recoururent encore une fois à l'agitation des nationalités, dont l'hostilité à l'égard des Hongrois ne pouvait profiter qu'au centralisme. On vit donc se renouveler les protestations de dévouement des Roumains et des Saxons de la Transylvanie pour « l'Empire d'Autriche » et la Constitution autrichienne fraîchement octroyée, dont ils réclamèrent la prompte introduction dans leur « grand-duché » par l'aversion déjà expliquée contre son union avec la Hongrie, légalement proclamée en 1848.

D'autre part, la police impériale fit à l'étranger tous ses efforts pour contre-balancer la propagande de plus en plus active des exilés hongrois. Ce fut ainsi qu'elle put s'assurer de la présence à Dresde du comte Ladislas Teleki, membre de la « Direction nationale ». En vertu des conventions existantes entre les pays faisant partie de la Confédération germanique, l'extradition à l'Autriche du voyageur imprudent s'imposa au gouvernement saxon, malgré les répugnances du baron Beust, qui, désireux de jouer un jour ou l'autre un rôle éclatant dans une Allemagne unifiée et libérale, n'avait nulle envie de se mêler à une affaire aussi compromettante. Mais, devant l'insistance du cabinet de Vienne, il fallut céder et on livra Teleki aux autorités autrichiennes. A vrai dire, ce ne fut pas à elles que le prisonnier eut à rendre compte de ses faits et gestes. A peine arrivé à Vienne, on le mit inopinément en présence de François-Joseph lui-même. Ayant foi dans la noblesse du caractère hongrois, le souverain voulut se montrer généreux envers cet ennemi acharné de sa personne et de sa maison. Il lui déclara donc qu'il lui ferait rendre la liberté, s'il consentait à s'abstenir de toute activité politique. « Même sur le terrain légal? » fit le comte. « Pour le moment, même sur celui-là aussi, » répondit l'empereur. Ayant scellé de sa parole d'honneur sa promesse de se conformer au désir du souverain, Teleki recouvra immédiatement la liberté.

Cet événement, que plusieurs membres de l'émigration hongroise taxèrent de comédie préparée d'avance, embrouilla singulièrement la situation. Il fournit au parti intransigeant un chef précieux — le comte Teleki fut élu député par accla-

mation — contre qui François Deák avait peu de chances de réussir, avec son programme basé sur la légalité, impropre à contenter les aspirations d'un patriotisme exaspéré, d'un besoin d'indépendance toujours croissant. Aussi, les élections législatives pour la Diète de Bude devant être ouvertes le 2 avril, donnèrent-elles la majorité à la gauche et firent-elles craindre des complications, mettant dans leur tort les Hongrois. Or, quand un peuple, pour appuyer ses revendications, n'a pas une armée bien équipée et imposante, il faut qu'on ne puisse rien lui reprocher, et qu'il soit inattaquable sur le terrain du droit.

Ce fut celui-là que Deák choisit pour plaider la cause de son pays. Faisant taire son cœur ulcéré par le souvenir de tant d'iniquités commises, détournant ses regards des mirages d'un secours étranger problématique, il s'y établit avec l'assurance que donnent une conviction éclairée, le savoir profond et le désir inné de ne penser qu'au bien public, de s'oublier au profit de tous. Car il était sûr, sinon de la perfection, du moins de la perfectibilité de la Constitution de 1848, et qu'il n'y avait aucune raison historique ou juridique pour l'abandonner; de plus, étant seul au monde, il pouvait se sacrifier plus qu'un autre pour le salut de la patrie et le bonheur de ses concitoyens.

De fait, la convocation de la Diète de Bude étant déjà une illégalité, puisque d'après la loi de 1848 elle ne pouvait se réunir qu'à Pesth, la lutte des deux partis éclata dès l'ouverture de la session. Pour écouter le discours du trône, lu par le comte Apponyi, enjoignant à la Diète d'envoyer ses représentants au « Reichsrath » et de préparer le couronnement de l'empereur comme roi de Hongrie, il aurait fallu monter au château de Bude, sur lequel flottait le drapeau impérial, et la gauche se refusa nettement à cette démarche. Deák y alla, car il considéra ce déplacement comme un acte de courtoisie envers le souverain, les séances des deux Chambres ayant lieu à Pesth quand même. S'il fit cette concession de forme, il y eut tellement peu de divergence, quant au fond, entre son point de vue et celui de la gauche, qu'elle accepta sans difficulté, dans ses réunions préparatoires, son projet de réponse

au discours du trône, en ajoutant toutefois qu'elle aurait voulu lui donner la forme d'une « résolution » publiée par tous les journaux, car il n'y avait pas de ministère hongrois responsable pour présenter une « adresse » au souverain, lequel, n'étant pas couronné, n'était d'ailleurs en réalité qu'un héritier présomptif.

C'était donc sur cette question de forme que devaient se mesurer les deux parties après la vérification des pouvoirs et après la mort du président de la Chambre basse, Adam Paloczy, survenue à la fin d'avril. Son successeur, Coloman Ghyczy, ne fixa en conséquence le commencement des débats que pour le 8 mai, cédant au vœu du comte Teleki, qui n'avait pas encore son discours terminé, non pas par paresse, mais par suite de ses hésitations. En sa qualité d'ancien membre de la « Direction nationale », il comprenait parfaitement combien il était décevant de compter sur une intervention étrangère; partant de là, il approuvait complètement la politique de Deák. Mais cette approbation ne pouvait pas être publique, car il fallait démontrer qu'il ne s'était pas mis bénévolement dans les griffes de la police autrichienne. D'autre part, on lui fit aussi la réflexion qu'il ne se rappelait pas assez de sa parole donnée à l'empereur, tandis que, dans son for intérieur, il redoutait le triomphe du parti avancé, dont il était devenu involontairement le chef.

Pour sortir d'une situation aussi inextricable, il aurait fallu qu'il eût un caractère fortement trempé. Malheureusement, affaibli par sa nervosité extrême, il se laissa envahir au contraire par le découragement, auquel il ne put se soustraire que par le suicide. Quelques heures avant l'ouverture de la séance où il devait parler contre le projet d'adresse de Deák, on le trouva la tête trouée par une balle de pistolet (1).

En raison des conséquences graves de cet événement tragique, il est impossible de ne pas voir dans Teleki l'holocauste

(1) On envoya son drap mortuaire, en souvenir, au prince Jérôme-Napoléon, qui avait beaucoup d'amitié pour lui. Ce fut Édouard Simon, à ce moment-là correspondant pesthois du journal parisien *le Constitutionnel*, et plus tard directeur du *Mémorial diplomatique*, qui se chargea de la commission.

du patriotisme. En tout cas, sa mort simplifia considérablement les difficultés en calmant les ardeurs des plus exaltés.

Mais quelle que fût la douleur qui étreignit le cœur de la Hongrie devant la tombe d'un de ses fils les plus dévoués, il fallait que l'on pensât avant tout à la défense de sa Constitution, que Schmerling avait traitée quelques jours auparavant au « Reichsrath » de quantité négligeable encore. A la séance du 13 mai 1861 de la Chambre hongroise, François Deák se leva donc pour soumettre publiquement à ses collègues son opinion au sujet du diplôme d'octobre et des lettres patentes de février.

« Ce sont de tristes temps, des années malheureuses que nous venons de traverser. Notre nation s'est trouvée tout à fait au bord du gouffre de la disparition définitive. Mais la divine Providence, en nous frappant d'une part de cruelles souffrances, de l'autre nous gratifia aussi de forces suffisantes pour ne pas nous décourager et pour nous faire aimer plus chaleureusement la patrie en danger. Dieu veuille que les jours terribles des épreuves nous aient été profitables, et qu'après avoir été unis dans la peine, nous le soyons également dans la réalisation de nos vœux!

« Etant ses représentants, c'est dans nos mains que la nation a déposé son sort; c'est à notre honneur, à notre bon sens qu'elle a confié la préparation de son avenir. Notre tâche est immense, notre position des plus difficiles, car la situation, où nous nous trouvons, est tout à fait exceptionnelle. Il y eut, dans notre existence constitutionnelle, d'autres époques aussi, pendant lesquelles le souverain et la nation ne furent pas du même avis au sujet de plus d'une question constitutionnelle importante; il y eut des moments où l'on vit ces dissentiments se transformer en collisions déplorables. Cependant, le souverain et la nation se retrouvèrent toujours sur le même terrain, celui de la Constitution hongroise, reconnue légale par tous les deux; ce fut aux mêmes lois que les deux parties en présence en appelèrent, et ce n'était pas la validité des lois, mais leur interprétation, qui fournissait le sujet des discussions. Or, actuellement, c'est au contraire ce terrain réciproquement reconnu qui nous manque; ce n'est plus le sens de certaines

questions constitutionnelles, de certaines lois, qui soulève des controverses, mais l'essence même de notre Constitution, la validité de nos lois fondamentales. On veut accorder une Constitution à nous autres aussi, non pas celle que l'on nous a ravie avec violence, mais une toute différente, nouvelle, qui nous est étrangère, un fragment de cette Constitution générale que l'on a préparée pour toute la Monarchie. Or, nous ne tenons qu'à une Constitution venant de nos ancêtres, qui n'a jamais été un don, mais à laquelle des conventions ont servi de base et dont le développement se lie intimement à l'existence de la nation ; — la Constitution que, dans son temps, nous avons adaptée nous-mêmes aux exigences de chaque époque comme nous la comptons y adapter nous-mêmes aussi dans l'avenir ; — la Constitution aux principes fondamentaux de laquelle de longs siècles ont donné leur consécration. Nous avons de notre côté le droit et les lois ainsi que l'inviolabilité des traités, et en face de nous la force matérielle.

« Au milieu de toutes ces difficultés et de ces périls, ce sont deux choses dont nous avons avant tout besoin : la fermeté et la circonspection. Céder là où l'acquiescement est un suicide, hasarder là où courir le risque n'est pas indispensable, seraient autant de crimes de lèse-nation.

« La Chambre étant constituée, il faut maintenant que nous nous occupions de la première manifestation solennelle de nos sentiments, et que nous en décidions le contenu et la forme. Trois questions se posent ici devant nous : que devons-nous dire, comment devons-nous exposer ce que nous avons à dire et quelle forme devons-nous donner au résultat de nos délibérations? Ces trois questions étant intimement liées, je veux vous exposer mon humble avis sur toutes les trois. »

Après cet exorde, Deák lut son projet pour la réponse au discours du trône : travail d'une sobriété et d'une logique saisissante, dont la sévérité est à tout instant interrompue par l'explosion de ses émotions patriotiques; plaidoirie d'une argumentation géniale et irréfutable en faveur de la plus sainte des causes : les droits de la patrie. Les citations historiques s'y mêlent aux déductions du juriste, démontrant à l'envi

que la Pragmatique sanction n'a nullement porté atteinte à l'indépendance politique absolue de la Hongrie, reconnue tour à tour par Marie-Thérèse, Léopold II, François Ier et Ferdinand V. Elle est une convention bilatérale dont la Hongrie a librement accepté les stipulations, en échange de la promesse qu'elle sera toujours gouvernée d'après ses propres lois. Vouloir retirer à sa Diète le droit de voter les impôts et le contingent militaire est donc une illégalité. Il ne convient pas non plus aux Hongrois de s'immiscer dans les affaires des pays héréditaires, de même qu'ils ne reconnaissent pas le droit à ceux-ci d'exercer la moindre influence sur les leurs. C'est en qualité de nation indépendante, ayant affaire à une autre nation indépendante, qu'ils veulent se mettre en contact avec les populations des pays héréditaires, pourvues également de Constitution.

C'est ensuite de la restitution indispensable de la Transylvanie, de la Croatie, des Confins militaires et de Fiume à la mère-patrie dont le projet parle. L'auteur y trouve une occasion propice pour rassurer les nationalités sur les intentions des Hongrois et déclare hautement que, sans la convocation des représentants des pays mentionnés à la Diète hongroise, il ne peut pas y être question de couronnement.

Pour énumérer les griefs de la nation au sujet des mesures fiscales employées par le gouvernement, il y a un long alinéa dans le projet; trois autres se rapportent à l'abrogation illégale des lois constitutionnellement prorogées. Au suivant, Deák indique les modifications que les Hongrois voudraient apporter à certaines dispositions de leurs lois dans le sens libéral et dont la réalisation leur est interdite par suite de l'impossibilité où ils se trouvent de les réaliser constitutionnellement.

L'acte d'abdication de Ferdinand V, communiqué à la Diète, constitue une nouvelle illégalité, car le souverain n'y figure que comme empereur d'Autriche (dans cette qualité il est Ferdinand Ier). Deák déclare donc qu'il est indispensable d'en obtenir un document spécial pour la Diète hongroise, ainsi qu'un acte de renonciation au trône de l'archiduc François-Charles, frère de Ferdinand et père de François-Joseph. Il

serait indispensable de proclamer une amnistie générale pour tous les condamnés et exilés hongrois et de leur restituer leur fortune confisquée.

« Le but final d'un règne ne peut pas être l'accroissement du pouvoir. On ne doit considérer celui-ci que comme un moyen, tandis que le bonheur des populations est le point à viser. Si, convaincu jadis de l'efficacité du pouvoir personnel pour rendre ses peuples heureux, le souverain est d'avis aujourd'hui, après douze ans d'expérience, qu'obtenir par ce moyen le résultat désiré est impossible et que, partant de là, il lui faut suivre dorénavant le chemin du constitutionnalisme ; s'il est maintenant fermement résolu d'y persévérer avec obstination ; s'il souhaite que les racines à moitié arrachées de la foi et de la confiance puissent faire pousser des branches nouvelles, il ne pourra que prendre en considération tout ceci. Le roi de Hongrie ne devient roi de Hongrie légitime qu'après son couronnement ; or ce couronnement doit avoir lieu dans des conditions arrêtées par la loi, auxquelles, préalablement, il est indispensable de se conformer. Tels sont le maintien de notre indépendance constitutionnelle, l'intégrité territoriale et politique du pays, le complément de la représentation nationale, le rétablissement complet de nos lois fondamentales, la réinstallation de notre gouvernement parlementaire et de notre ministère responsable et la suppression de tous les effets encore existants produits par le système absolutiste, — conditions préalables qu'il faudrait remplir d'abord, avant de pouvoir entamer les pourparlers et conclure un accord. »

Ayant soumis ainsi son projet à la Chambre, Deák déclara que la Diète ne pouvait s'adresser qu'à celui qui l'avait convoquée, c'est-à-dire à François-Joseph, qui est seul dans les conditions voulues pour remettre les affaires dans l'ordre constitutionnel. Or, en s'adressant à lui, il est impossible de ne pas employer la forme d'une « adresse », car il est de la plus haute importance que le souverain soit informé des vœux de la nation. Donc, il écarta l'idée même d'une « résolution » ou d'un « manifeste ».

« C'est mon humble avis, ajouta-t-il en terminant ; ce sont

les traits principaux de la politique que je désire suivre. Plusieurs trouveront qu'elle n'est pas assez hardie, qu'elle est plutôt celle de la pusillanimité.

« Oui, messieurs! cette politique n'est pas celle de la témérité qui veut tout oser, mais celle de la circonspection; elle n'est pas craintive, mais elle est taillée pour nos forces, elle est conforme à notre situation. Sur le champ de bataille, sur le terrain de l'action, la témérité est souvent nécessaire, parce qu'elle décuple les forces et elle assure ainsi le succès. Mais au sein d'une Assemblée, je préfère la circonspection doublée de fermeté...

« Il n'y a de peureux ou même de couard que celui qui ne pense qu'à sa propre personne, quand il s'agit du sort de son pays; celui, au contraire, messieurs, qui ne craint rien pour lui-même, craignant tout pour la patrie, qui est circonspect, non pas à cause de ses propres intérêts, mais pour ceux de la patrie, n'est ni l'un, ni l'autre.

« Disposer de notre avenir nous est permis, et si nous l'exposons, il n'y a que nous-mêmes qui courons le risque du hasard. Mais s'il s'agit du sort des autres qui nous est confié, s'il s'agit du sort de la patrie, que nous estimons plus cher que notre propre vie, il faut que nous le protégions contre tous les dangers, que nous le gardions avec les précautions de l'amour; nous devons tout risquer pour la patrie, tandis que ce serait un véritable crime de lui faire courir le risque du moindre échec.

« Je sais combien le calice de nos souffrances imméritées a été rempli par nos ennemis pendant ces dernières tristes années. Je sais bien qu'il nous serait agréable de laisser libre cours aux flots si longtemps refoulés de nos douleurs, et je me rends parfaitement compte qu'étant excités par un ressentiment motivé, nous ne soyons pas suffisamment en état d'envisager avec sang-froid les dommages et les dangers qui pourraient résulter de cette excitation. J'éprouve aussi moi-même tout ce qu'un Hongrois éprouve en face de ceux à qui l'on doit tant de morts, tant de ruines et tant de malheurs dans ce pays. Mais je sens également, dans mon for intérieur, la force à l'aide de laquelle je sais mieux aimer ma patrie que haïr

nos ennemis, et qui me fait refouler dans mon cœur les amertumes, au lieu de m'entraîner à une attitude pouvant nuire à l'avenir de mon pays.

... « Je respecte beaucoup la puissance de l'opinion publique et je sais qu'elle est capable de nous porter aux nues ou de nous anéantir. Mais je sais aussi que dans les époques troublées, il est souvent très difficile de discerner quelle est l'opinion publique véritable, car chacun considère comme telle sa propre opinion, et j'ai même constaté que la vraie opinion publique n'est pas toujours celle qui parle le plus haut.

« Mais j'ai un fidèle ami dont le jugement m'est plus précieux que celui de l'opinion publique, car avec lui je ne marchande jamais, je juge ses conseils comme des arrêts et je considérerais son mécontentement comme la plus grande calamité; or, ce fidèle ami, c'est ma conscience!

« Ce sont ses conseils que j'écoute en ce moment, en exposant mes convictions aussi ouvertement, délibérément et sans réticence. Que la Chambre juge selon son appréciation : pour moi il s'agissait de remplir un devoir!

« Maintenant il ne me reste qu'à vous soumettre le projet d' « adresse » proposé par moi, ce que je fais séance tenante. »

Prononcé simplement, mais avec la gravité qui convient à un instant aussi solennel, ce discours eut une influence décisive sur la marche des événements. Ce fut le 16 mai que la Chambre inaugura la discussion générale sur le projet par un discours de M. Coloman de Tisza, devenu le chef de la gauche, non seulement parce qu'il était le cousin germain de l'infortuné comte Teleki, mais aussi à cause de l'autorité que son savoir et ses aptitudes d'homme d'État lui avaient acquise auprès des membres de son parti, depuis le commencement de la Diète. Parmi les noms des orateurs ayant pris part à la discussion, — 39 en faveur de l'adresse et 51 en faveur de la « résolution », — on voit figurer le personnel gouvernemental presque tout entier de la future Hongrie constitutionnelle.

Le vote eut lieu le 5 juin et la proposition de Deák en sortit victorieuse avec une majorité de 3 voix, c'est-à-dire qu'elle obtint 155 voix contre 152, ayant été légèrement modifiée par

Deák lui-même, au point de vue de quelques déductions historiques. On le discuta ensuite à la Chambre des magnats, qui l'accepta également. Quand il s'agit de l'expédition elle-même, les « résolutionnistes » soulevèrent une difficulté : ils exigèrent que, dans le titre, on n'employât pas le mot « roi », puisque le souverain n'était pas couronné. Deák y consentit pour éviter de nouveaux retards, et l'adresse porta en tête une simple inscription de « Sire » (Felsèges Ur). A Vienne, où le contenu du document n'était un mystère pour personne, on saisit ce prétexte aussi bien à la cour qu'au Reichsrath pour accuser les Hongrois de manque de respect. Sur le conseil de Schmerling, l'empereur n'accorda pas d'audience aux présidents des deux Chambres hongroises; cependant le rescrit par lequel on expliqua ce refus fut assez modéré (sur la proposition du chancelier de Transylvanie, le baron François Kemény) (1), — pour ne pas envenimer la question. Ne voulant pas paraître moins conciliante, la Diète se conforma sans difficulté et immédiatement au désir de François-Joseph.

A cette occasion, il y eut, de la part de Kossuth, une tentative pour peser sur les déterminations du parti résolutionniste. Il aurait voulu que l'on ne cédât pas et que l'on précipitât la rupture entre le souverain et la Diète, car il sentait grandir l'influence de Deák et augmenter les chances d'une solution pacifique effectuée sans son concours. Néanmoins ses efforts restèrent infructueux, non seulement parce que, selon le proverbe, les absents ont tort, mais aussi parce que l'on commençait à s'apercevoir que si les gouvernements étrangers ne se servaient de lui que comme d'un auxiliaire d'occasion, il n'avait pas non plus une idée bien arrêtée au sujet de l'avenir d'une Hongrie même victorieuse, devenue indépendante. Son échec l'irrita beaucoup et il est très probable que ses entreprises ultérieures, plus ou moins correctes, eurent surtout pour mobile inconscient le désir de le réparer promptement et ostensiblement.

D'autre part, Schmerling se trouva très embarrassé aussi.

(1) Urmössy Lajos, *Tizenhét év Erdély történetéböl.* Vol. I, page 303.

Constitutionnellement, il était impossible de faire une objection à un document qui est la quintessence même du constitutionnalisme. Il ne voulut pas accepter les projets de réponse des conservateurs hongrois, formulés d'abord par le comte Dessewffy, ensuite par le comte Széchen. Le sien, qu'il rédigea lui-même, évolua sur le terrain de l'opportunité, en se basant sur les conflits survenus en 1848, et en prétendant qu'ils surgiraient de nouveau, si on voulait rétablir la dernière transformation de la Constitution hongroise. Pour terminer son factum, il mit dans la bouche de l'empereur la phrase suivante : « Nous daignons donc faire savoir aux magnats et aux représentants de la Diète que Nous ne reconnaissons, comme Nous ne reconnaîtrons non plus dans l'avenir, aucune disposition des lois de 1848 qui seront en désaccord avec les garanties indispensables aux intérêts de Notre Empire et notamment avec Notre diplôme du 20 octobre 1860 et avec Nos lettres patentes du 26 février dernier. » En même temps, le baron Vay et le comte Széchen furent relevés de leurs fonctions et on les remplaça par les comtes Antoine Forgách et Maurice Esterházy. Et pour se donner bonne contenance, on fit faire des interpellations au « Reichsrath », au cours desquelles le docteur Mühlfeld ne craignit pas d'émettre une théorie sur la caducité de la Constitution hongroise, à la suite de la proclamation de la déchéance des Habsbourg. Car les Hongrois n'avaient plus aucun autre droit, en dehors de celui que la grâce du souverain leur avait accordé, — affirma-t-il au milieu des applaudissement frénétiques des caudataires de Schmerling.

Ce fut une longue clameur de douloureux dépit que provoqua en Hongrie la lecture de la réponse impériale, à laquelle les événements cités ajoutèrent un commentaire plus désolant encore. Les « résolutionnistes » considérèrent l'échec de l'adresse comme une victoire de leur politique et ils y puisèrent des forces nouvelles pour tenter un dernier et décisif effort contre le prétendu modérantisme de Deák. Mais c'était enfoncer des portes ouvertes, car cette fois l'indignation semblait lui avoir donné une commotion électrique qui le transforma d'apathique en enfiévré, de contemplateur en homme d'action.

Dans le court espace de quinze jours — du 23 juillet au 7 août — il écrivit sa seconde « adresse », dont la longueur décèle naturellement chez son auteur une certaine hâte, le style un certain laisser-aller, mais dans laquelle on sent la pulsation d'un cœur de patriote prêt à se sacrifier pour son pays, l'effort suprême d'un grand esprit pour exposer ses arguments les plus convaincants, les angoisses d'une âme généreuse et noble, désireuse d'éviter à l'humanité la perpétration d'une iniquité flagrante. Dans ce document, ce n'est plus le sujet qui parle au souverain, quoique le langage de Deák soit toujours respectueux, mais le droit séculaire de la Hongrie incarné dans une individualité digne de figurer parmi les prophètes, le génie d'une nation défendant son existence par la plume du plus dévoué de ses enfants.

Après avoir réfuté en avocat historien consommé toutes les vaines arguties du rescrit au sujet de la Pragmatique sanction, après avoir vidé son carquois formidable de polémiste contre les interprétations erronées de Schmerling concernant l'indépendance politique absolue de la Hongrie, Deák y repoussa énergiquement toute idée de transaction pouvant faire supposer la moindre concession accordée au détriment de la Constitution hongroise, et n'admit que l'union personnelle dans le sens de la Pragmatique sanction. Il proclama qu'aux yeux de la Diète, toutes les lois créées par le « Reichsrath » et se rapportant à la Hongrie, l'administration politique et financière imposée par le gouvernement actuel, les impôts décrétés et perçus seront illégaux, inconstitutionnels et arbitraires et qu'elle ne procédera pas à la préparation du diplôme inaugural, tant que la Transylvanie, la Croatie, Fiume et les Confins militaires n'auront pas reçu d'invitation pour envoyer leurs représentants dans son enceinte, et conséquemment que la législature hongroise tiendra ferme pour les lois de 1848, votées par les Chambres et sanctionnées par le roi. Il contesta également que ces lois, quoique ayant amené la désagrégation de la centralisation violente, puissent amener également l'ébranlement de l'union entre les deux parties de la Monarchie. Aucun préjudice ne devait en résulter pour celle-ci en tant que grande

puissance, car son prestige et son influence grandissaient toujours en proportion de l'indépendance accordée à la Hongrie. On serait prêt, bien au delà de la part due, à contribuer aux charges de la dette publique et à traiter avec les pays héréditaires pour régler les affaires communes, bien entendu, comme État indépendant seulement et sur le pied de la parité (1).

La lecture de ce monument impérissable de la dialectique politique exigea quatre heures consécutives. Elle eut lieu le 8 août, dans une séance publique de la Chambre des députés, et comme l'érudition de l'historien Ladislas Szalay avait été très utile pour Deák pendant son travail, il voulut en faire l'aveu en le priant de partager sa besogne de lecteur. Ils lurent donc alternativement, et, suspendus à leurs lèvres, les députés étaient tellement sous l'empire d'une émotion patriotique indescriptible, qu'ils ne voulurent pas leur laisser le temps de se reposer. Ce fut au milieu d'un enthousiasme difficilement contenu que Deák prononça les dernières phrases de sa seconde « adresse ».

« Nous constatons avec douleur que, par suite de son rescrit royal, Votre Majesté a rendu tout échange d'explications impossible et en a définitivement rompu le fil. Le rescrit royal ne se tient pas sur le terrain de la Constitution hongroise, ayant pris pour point de départ le diplôme impérial et les lettres patentes de février, octroyés par son pouvoir absolu, en opposition avec l'esprit de notre Constitution; or nous sommes au contraire étroitement liés à cette dernière, non seulement à cause des devoirs que nous avons à remplir envers la patrie et en vertu de notre mandat législatif, mais aussi à cause de nos convictions : aussi ne pouvons-nous entrer en pourparlers que sur le terrain de notre Constitution. Ces deux tendances se tournent le dos ou vont plutôt en sens inverse et n'établiront jamais l'accord désiré. Quant à nous, nos tendances procèdent de nos devoirs les plus sacrés et il nous est impossible de ne pas les suivre. C'est donc avec le plus profond regret que nous annonçons que, par suite du rescrit royal, nous nous trouvons

(1) A. de Bertha : *La Constitution hongroise*, d'après le Dr S. Rado, page 86.

aussi dans la nécessité de considérer le fil des pourparlers légaux comme étant rompu.

« Il se peut que notre patrie ait des temps difficiles à traverser encore, mais il nous est interdit de les lui épargner au prix d'une trahison commise contre nos devoirs civiques.

« La liberté constitutionnelle de la Hongrie ne nous appartient pas comme une propriété dont nous puissions librement disposer; elle a été confiée par la nation à la garde de notre fidélité et nous en sommes responsables devant la patrie et notre conscience. S'il faut que la nation pâtisse, elle pâtira, afin de pouvoir transmettre cette liberté constitutionnelle intacte aux générations futures, telle qu'elle en a hérité des aïeux. Elle pâtira comme ont pâti et souffert les ancêtres, afin de pouvoir défendre les droits de la patrie, car ce dont on a été dépouillé par le pouvoir et la violence, le temps et la bonne chance peuvent le rendre, tandis que les droits auxquels la nation renonce par crainte de souffrance, sont toujours difficiles et toujours aléatoires à recouvrer. La nation souffrira en espérant un avenir meilleur, et convaincue de la légitimité de ses revendications! »

Après la lecture, il n'y eut qu'un long cri de : « Nous l'adoptons à l'unanimité. » Le baron Joseph Eötvös s'adressa à Deák lui-même pour savoir si l'adoption en bloc était constitutionnelle. A quoi il reçut la réponse : « Pourquoi pas, si la Chambre le désire! » Alors, Sigismond de Bernath, l'un des champions de la « résolution », fit réglementairement la proposition de ne pas procéder ni à une discussion générale, ni à une discussion spéciale sur le projet de Deák, mais de l'adopter par acclamation. La Chambre s'étant levée comme mue par un ressort, ce fut M. Coloman de Tisza qui prit la parole encore pour déclarer qu'il ne voudrait pas ouvrir un débat sur une question de forme et qu'il se soumettait d'autant plus volontiers à l'opinion de la majorité qu'il retrouvait dans le projet d'adresse l'expression de ses convictions les plus intimes, de ses principes les plus sacrés, des émotions les plus secrètes de son âme. De son côté, Coloman Ghyczy, le président de la Chambre, en proclamant l'unanimité du vote, ne put s'empêcher

de faire la déclaration qu'il considérait le projet comme un travail puisé non seulement dans le cœur de la Chambre, mais dans celui de la nation hongroise tout entière. La Chambre des magnats l'adopta deux jours plus tard à l'unanimité également (1).

Étant donné le courant centraliste qui coulait à ce moment à pleins bords dans toutes les couches de la population des pays héréditaires, fiers d'avoir obtenu tout d'un coup une si forte dose de libertés, le sens de la réponse impériale à ce langage correct et respectueux, mais intransigeant, de la Diète hongroise, ne pouvait être qu'un nouvel appel à l'arbitraire, à l'illégalité, au point de vue de la Constitution hongroise. De là les nombreuses réunions privées des membres les plus importants des deux Chambres hongroises pour parer à toutes les éventualités. Ce fut encore Deák qui y indiqua la marche à suivre. Il y eut donc une séance publique le 21 août, où, sur la proposition de Samuel de Bonis, on mit à l'ordre du jour la question : « Quelles seraient les mesures à prendre en vue de la dissolution? » Deák y répondit qu'en prévoyant cette éventualité, il avait préparé une « protestation » que les deux Chambres n'avaient qu'à adopter, afin qu'il fût manifeste qu'elles considéraient tout ce qui se passait et se passera encore, dès à présent, comme illégal. C'était le corollaire des deux documents précédents, expliquant l'impossibilité où se trouvait la Diète de quitter le terrain constitutionnel, pour donner suite aux ouvertures du ministère autrichien et le rendant responsable de la rupture des pourparlers.

« Résister aux manifestations de la force matérielle — poursuit le document en terminant — nous est impossible, mais nous protestons solennellement contre tout ce qui se fait sous les auspices de cette dernière, et nous déclarons qu'en nous tenant étroitement liés à toutes nos lois légalement existantes, conséquemment à celles de 1848, qui sont sanctionnées et qui n'ont jamais été légalement abrogées, nous considérerons tous

(1) Kónyi Manó : *Deák Ferencznek az* 1861-*dik évi orszaggyülèstöl elfogadott két felirata*. Page 144 et passim.

les actes du pouvoir qui seront en contradiction avec elles comme anticonstitutionnels. »

Après la communication de la « protestation », Deák exhorta les membres de cette Chambre à n'abandonner jamais le terrain de la légalité, « car c'est le seul terrain où l'on puisse se maintenir sûrement sans le secours d'une force armée contre la force armée. » Il exprima l'espoir qu'à cet égard tout le monde suivra l'exemple de la Diète. Que les administrations maintenues ne fonctionnent que dans le sens de la loi ; que les simples citoyens s'y conforment aussi très strictement ! Ce n'est que la légalité qui donne la tranquillité de l'âme, pour supporter les coups les plus cruels du sort, et ce sera elle seule qui produira la qualité dont on aura le plus besoin pour supporter ces épreuves : souffrir avec dignité, celle-ci ne pouvant émaner que de la légalité ! Et la Chambre des députés accueillit derechef avec unanimité la proposition de Deák, comme d'ailleurs, une heure plus tard, la Chambre des magnats aussi.

Précautions des plus utiles, car on convoqua les Chambres d'urgence, dès le lendemain, pour prendre connaissance de deux rescrits impériaux. L'un contenait la nomination du comte François Haller, propriétaire d'un régiment de hussards, comme commissaire royal, chargé de la dissolution de la Diète hongroise ; l'autre s'adressa à celle-ci pour lui reprocher de n'avoir pas compris sa vocation sublime au plus grand détriment de tous les intéressés et d'avoir rompu le fil de la conciliation parce que l'on n'avait pas voulu satisfaire ses exigences dont la portée dépassait de loin les limites extrêmes de la condescendance admise. Le rescrit finissait en déclarant la Diète dissoute et en réservant au souverain le droit d'en convoquer une nouvelle dans l'espace de six mois.

Une fois la lecture terminée, Coloman Ghyczy annonça que le commissaire royal avait l'autorisation de procéder à la dissolution *manu militari*, si la Diète montrait des velléités de résistance. Deák constata alors qu'en présence de la violence il était impossible de continuer les travaux de la Diète et qu'on n'avait plus qu'à s'en tenir à la « protestation ». Après une courte allocution d'adieu du président, on leva donc la séance

aux cris, longtemps répétés, de : « Vive la Patrie! Vive François Deák! »

Il est à remarquer qu'au milieu de ses préoccupations politiques les plus sérieuses, la Diète ne perdit pas de vue ses devoirs législatifs. Elle nomma une Commission chargée de la préparation d'un projet au sujet de la question des nationalités. Celle-ci prit comme point de départ à ces travaux les deux principes suivants : 1° que les citoyens de la Hongrie ne peuvent former que la nation hongroise une et indivisible; 2° que l'on doit reconnaître, dans le cadre de l'État hongrois, les mêmes droits à toutes les nationalités qui l'habitent afin qu'elles puissent librement développer leur individualité nationale, tant au point de vue personnel qu'à celui des associations. Le projet de loi en découlant visa naturellement les nationalités de tous les pays de la couronne de saint Étienne, mais ne put être présenté à la Chambre par suite de la prompte dissolution de la Diète.

## IV

Le rescrit dans lequel l'empereur annonça, le 23 août, au « Reichsrath » les événements survenus à la Diète hongroise, était évidemment d'une correction parlementaire irréprochable quant à la forme. Au point de vue de son contenu, il décela la mauvaise humeur de son auteur, Schmerling, qui ne voulut pas cependant se montrer ni inquiet, ni troublé. Il y fit faire la déclaration que l'action d'avoir effacé, par le diplôme d'octobre 1860, le souvenir du crime commis contre la dynastie et la Pragmatique sanction le 14 avril 1849, méritait un accueil plus reconnaissant. Si l'on réservait pour le « Reichsrath » le contrôle des affaires concernant les forces militaires, les finances et la situation internationale de la Monarchie, tout en restituant à la Hongrie ses libertés, c'était pour empêcher le retour des agissements de l'élément révolutionnaire. D'ailleurs, cette façon de procéder s'imposait à l'Autriche par sa

situation de grande puissance. « Il aurait fallu que la Diète s'occupât de la revision des lois de 1848 et de la préparation d'un diplôme inaugural conforme à l'esprit de cette Constitution revisée. Au lieu de cela elle aurait voulu que l'on reconnût même celles de ces lois qui blessent manifestement les prérogatives de la couronne, les droits de l'Empire unifié ainsi que les intérêts des nationalités non-magyares, et quoiqu'on ne puisse les mettre en vigueur qu'en usant de violence à l'égard de la Croatie-Esclavonie et de la Transylvanie... Il est bien entendu cependant que le diplôme d'octobre et les lettres patentes n'en restent pas moins en vigueur et qu'on laisse quand même les portes du « Reichsrath » ouvertes, afin que les représentants de la Hongrie y puissent pénétrer quand cela leur conviendra, tout en affirmant que l'abstention des uns ne peut nullement entraver les autres dans le libre exercice de leurs droits. Quant au rétablissement et au maintien de l'ordre en Hongrie, les dispositions nécessaires sont déjà prises. »

Pour répondre à ce rescrit, on décida l'envoi d'une « adresse ». Dans le projet de la Commission chargée de son élaboration, on s'empressa d'applaudir aux mesures prises par l'empereur, « parce qu'elles étaient parfaitement légales et parce que la nécessité les commandait. » Ce point de vue ne fut pas trouvé correct par la minorité libérale : le député polonais Smolka l'attaqua avec la dernière violence. « Si vous voulez nous faire croire, dit-il, en s'adressant aux ministres, que dans un pays constitutionnel, les lois créées par un peuple libre et sanctionnées par le souverain, peuvent être simplement supprimées par les ministres lors de l'avènement au trône de son successeur et que conséquemment la garantie la plus sûre, le serment du souverain n'existe pas, il vaudrait mieux que nous retournions dans nos foyers. Admettre des principes pareils fait plus de tort que dix batailles perdues, car réparer les pertes en hommes et en argent n'est qu'une question de temps, tandis qu'il est impossible de paralyser l'action funeste de principes semblables. Comptez-vous tenir en échec peut-être une moitié de l'Empire par l'autre? L'histoire nous apprend que la Hongrie a toujours victorieusement repoussé les atta-

ques dirigées contre sa Constitution, et cela sera la même chose aussi cette fois... Dieu ne peut pas permettre la disparition de la Hongrie! Or, je ne parle pas ainsi par sympathie, mais dans l'intérêt bien compris des peuples et de la couronne et au nom du sentiment du droit blessé. »

Il était impossible de réfuter l'argumentation solide du magistral discours de Smolka. Schmerling ne put que se défendre en renouvelant sa théorie sur la caducité de la Constitution hongroise et sur l'ingratitude des Hongrois au sujet du don gracieux, c'est-à-dire du diplôme et des lettres patentes de l'empereur. Il termina en exprimant l'espoir que la « persévérance viendrait certainement à bout de l'abstention de la Hongrie, une fois que l'utilité des nouvelles institutions serait bien démontrée dans la pratique ».

En attendant, on remit le pays au régime de la camisole de force dont l'organisation rappela à la fois le système de Metternich et celui de Bach. Les dispositions libérales du diplôme d'octobre furent théoriquement maintenues, mais on confia leur exécution à un personnel recruté dans les couches peu recommandables des existences douteuses et des fruits secs de tout l'Empire. Avec des commissaires impériaux à la tête — remplaçant les préfets — ils envahirent l'administration départementale abandonnée par les fonctionnaires élus, qui ne voulaient pas devenir les complices du gouvernement dans ses entreprises dans le constitutionnalisme. Et comme on confia la charge de gouverneur en Hongrie au général comte Maurice Pállfy, les tribunaux militaires reçurent aussi, le 5 novembre 1861, un rôle important; car ce furent eux que l'on chargea de la répression des délits commis contre l'ordre public, la sécurité des personnes et de leur fortune. Ce furent aussi des soldats que l'on mit à la disposition des percepteurs pour faire rentrer les impôts que les Hongrois considéraient, depuis la publication de la « protestation » de Deák, tout à fait illégaux et dont ils ne voulurent s'acquitter que contraints et forcés.

Si, en comparaison de ce qui se passait au temps de Bach, on pouvait constater alors une certaine amélioration dans la situation de la Hongrie, elle s'expliquait aisément par l'inquié-

tude des agents de tous ordres du gouvernement au sujet de l'issue du conflit constitutionnel. Leur croyance dans l'infaillibilité ministérielle une fois disparue avec la faillite de l'absolutisme, ils perdirent l'assurance et essayèrent plus d'un rapprochement pour rentrer dans les bonnes grâces du vainqueur futur probable, c'est-à-dire des Hongrois. Le nom de « provisoire » *(provisorium)*, donné par le pouvoir à sa manière de gouverner, exprimait donc non seulement ses hésitations personnelles au sujet du régime à choisir, mais aussi le caractère dominant de toute l'époque. Naturellement, un état de choses semblable ne pouvait que fortifier la position de Deák, dont le programme, solidement établi sur le terrain de la légalité, s'élevait comme une tour de granit au milieu des sables mouvants des expérimentations et des expédients. Les Hongrois regardèrent aussi comme un profit notable la diminution des tentatives germanisatrices. La courte application de quelques fragments de la Constitution suffit pour ouvrir la voie à un courant national en travers duquel il ne convenait pas de se placer, même aux puissants du jour d'alors, instruments peu respectables et peu respectés du centralisme soi-disant constitutionnel de Schmerling.

Pour amener à composition les Hongrois, celui-ci entreprit à ce moment-là la conquête politique de la Croatie et de la Transylvanie. Quant à la première, elle avait un passé politique trop intimement confondu avec celui de la Hongrie pour ne pas tenir énormément à ses traditions et à son autonomie, toujours scrupuleusement respectées par la législation hongroise. Elle trouvait d'autant moins son compte dans l'acceptation de la Constitution fraîchement octroyée, qu'elle avait justement beaucoup à se louer des sentiments fraternels des Hongrois, qui s'étaient fait jour d'une façon très efficace, quelque temps auparavant, en organisant des souscriptions publiques, des représentations théâtrales et des ventes de charité, pour venir en aide à la Croatie ravagée par la famine (1).

(1) C'est le territoire situé entre la Drave et la Save, que l'on appelle aujourd'hui Croatie ou, plus exactement, royaume croato-slavono-dalmate. Il s'est passé là une transformation radicale. On appelait Croatie, au XII^e siècle, le territoire

Tout autre était la situation en Transylvanie. Là, l'élément saxon, avec son organisation nationale légalement reconnue dès 1437, ainsi que l'élément roumain auquel les lois de 1848 ouvrirent les retranchements de la Constitution et que la réaction avait savamment dressés contre le constitutionnalisme depuis le diplôme de Léopold (1691), se jetèrent bénévolement d'eux-mêmes dans les bras des centralistes. Avec leur concours, le pouvoir avait beau jeu contre les Magyars et Sicules, moins nombreux, mais représentant l'élément le plus intelligent et le plus apte par son éducation à s'occuper de la politique et de l'administration du pays. Ils n'avaient qu'à faire abstraction de l'union constitutionnellement votée par les Diètes hongroise et transylvanienne et sanctionnée par Ferdinand V en 1848, à la suite de laquelle la Transylvanie faisait retour à la Hongrie, dont elle n'était séparée que par le désastre national de Mohács (1526), séparation qui, du temps de la domination turque, rendit des services incalculables à la cause hongroise, parce qu'elle procurait un refuge sûr et respecté au libéralisme, et permettait de contre-balancer avec succès les influences réactionnaires et germanisatrices de la cour de Vienne, mais qu'il fallait faire cesser au plus vite, dans la lutte pour la vie actuelle des peuples, afin que la position stratégique incomparable de

situé entre les fleuves de Kulpa et de Verbatz, comprenant la Bosnie actuelle, une partie de la Dalmatie et des contrées riveraines de l'Adriatique. C'est de cette Croatie que parlent les documents de cette époque. Ce territoire formait jadis un royaume indépendant conquis par le roi de Hongrie Ladislas, après la mort de Zwonimir, — le dernier roi autochtone (1091), — et incorporé dans le royaume de Hongrie par Coloman.

Tenant compte de son indépendance antérieure et prenant en considération son caractère de contrée frontière, on accorda à l'ancienne Croatie une existence politique particulière en lui conservant sa division administrative en jupanies, sous le gouvernement d'un bán, et en permettant aux États croates de former une Diète spéciale. Mais ils envoyèrent également des représentants à la Diète hongroise, en partie dans la forme employée par les comitats hongrois pour y envoyer les leurs. La représentation de la Croatie prit cependant plus tard l'aspect d'une délégation de sa Diète : elle était composée, à la Chambre des États de la Diète hongroise, de trois députés, des représentants des chapitres et du district privilégié de Turopolya. Quant au bán et aux magnats ayant leurs propriétés en Croatie, ils siégeaient à la Chambre des magnats, et cet état de choses a duré jusqu'en 1848. (*La Constitution hongroise*, d'après le D^r^ S. Rado, par A. de Bertha, page 115.)

la Transylvanie ne tombât pas au pouvoir des Daco-Roumains, désireux d'élever leur État rêvé sur les ruines de la Hongrie.

Rêve qui semblait devenir alors une réalité par la reconnaissance de l'indépendance de la Roumanie (1862) et dont le séduisant mirage hantait visiblement l'esprit du prince Couza lui-même. De là les nombreux avertissements que, malgré ses services immenses rendus à la cause roumaine, le gouvernement français se crut obligé d'adresser à ce dernier par ses organes officieux, tels que *le Pays* et *le Constitutionnel.*

Pour Schmerling, l'existence d'un danger aussi patent ne comptait pas. Oubliant qu'un vrai homme d'État ne doit pas avoir de l'amour-propre, il mit le sien à briser la résistance passive des Hongrois à n'importe quel prix, et donna à cet égard carte blanche au comte Nádasdy, le nouveau chancelier de la Transylvanie. Descendant d'une des plus patriotiques et des plus illustres familles de la Hongrie, mais mis au ban de la société hongroise à cause de ses sentiments réactionnaires, celui-ci ajouta à l'acharnement du ministre autrichien son fiel de renégat dans l'accomplissement de sa tâche.

Celle-ci consistait principalement dans la préparation, en Transylvanie, d'une « Assemblée provinciale » (comme on appelait à ce moment les Diètes) prête à envoyer des représentants pour siéger au « Reichsrath ». Dans ce but, Nádasdy permit aux Roumains et aux Saxons la réunion d'une série de conciliabules, chargés de donner une forme légale à l'illégalité qu'on allait commettre. Ils conclurent naturellement contre l'union, soit parce qu'elle avait été votée dans une Diète où l'élément roumain ne pouvait pas être représenté encore, soit parce que les Saxons ne voulaient voir dans la Transylvanie qu'un « grand-duché pour toujours autonome et faisant partie intégrante et indissoluble de l'Empire d'Autriche ». Or, les Roumains, n'étant pas une nationalité reconnue selon les anciennes lois de la Transylvanie, n'ont jamais fait partie d'aucune Diète convoquée d'après la disposition de ces mêmes lois; or, la Transylvanie, indépendante depuis le XVI$^{e}$ siècle, n'avait aucun point de contact avec l'Empire d'Autriche, qui n'existe

que depuis 1805. Et, afin que ces explications illégales fussent convaincantes, on les fit accompagner par une campagne incendiaire dirigée contre les habitations et les forêts des Hongrois, que les agitateurs roumains organisèrent et à laquelle les Saxons assistèrent impassibles, et qui ne prit fin qu'avec l'introduction des cours martiales.

D'ailleurs Schmerling fit aussi, de son côté, tout son possible pour rendre l'entrée au « Reichsrath » plus désirable encore. Grâce à ses efforts, l'empereur compléta les dispositions constitutionnelles des lettres patentes de février par l'octroi de la responsabilité ministérielle (1862). Il ne restait plus alors qu'à faire le remaniement des circonscriptions électorales de la Transylvanie en faveur des candidats roumains et saxons, prêts à voter l'acceptation de la Constitution autrichienne et à envoyer des représentants au « Reichsrath » de Vienne. Or, si la population transylvanienne comprenait à cette époque 1,089,154 Roumains, 527,323 Magyars, 202,106 Saxons et 100,935 individus appartenant à d'autres nationalités, au point de vue de la propriété foncière — base principale du cens — c'étaient les Magyars qui dominaient la situation, car ils possédaient les six onzièmes du territoire, tandis que les Roumains n'en détenaient qu'à peine les quatre onzièmes et les Saxons le reste ; proportion qui, avec l'appoint des capacités, plus nombreuses dans l'élément magyar, assurait à coup sûr à ce dernier la suprématie politique.

L'obtention d'un résultat avantageux pour le centralisme germanisateur ne pouvait donc être espérée qu'à l'aide de fraudes électorales. Nádasdy n'hésita pas à y recourir en réduisant au minimum le nombre des circonscriptions hongroises et en augmentant celui des circonscriptions roumaines et saxonnes. Dans les contrées hongroises, il y eut un député pour 18,000 habitants, chez les Sicules un pour 20,000, tandis que sur la « Terre Royale » appartenant aux Saxons, on accorda un député par 12,000 habitants. On permit en même temps à la bureaucratie saxonne et au clergé roumain d'exercer la pression morale la plus violente possible et, d'autre part, on fit comprendre au pays que la construction de la pre-

mière ligne de chemin de fer était en corrélation directe avec l'issue des élections.

Ce fut pour le 1er juillet 1863, et à Nagy-Szeben, centre des pays saxons, que le rescrit impérial convoqua la Diète, « afin que les mesures prises concernant les droits politiques de la Monarchie y reçussent leur application. » Dans la réunion des députés magyars, précédant l'ouverture officielle de la Diète, on se décida à l'unanimité pour l'abstention et à l'envoi de deux déclarations adressées l'une à la Diète et l'autre à François-Joseph. Cette attitude des Magyars ne fit aucune impression sur la Diète, composée de 59 Roumains et de 45 Saxons, tant « régalistes » (c'est-à-dire membres invités par la couronne) que députés. Il y eut aussi quelques « régalistes » magyars, dévoués au gouvernement, qui ne craignirent pas de prendre part aux travaux d'une Assemblée inconstitutionnellement convoquée et élue. Elle prit simplement acte de la déclaration des députés magyars; celle présentée à l'empereur — très volumineuse et très énergique, car ses auteurs, le comte Michel de Mikó et Charles de Zeyk, s'étaient inspirés des « adresses » de Deák — n'aboutit à aucun résultat. Selon le désir de François-Joseph, les délégués les remirent au comte Nádasdy, qui n'en tint naturellement aucun compte.

La réponse au rescrit impérial, faisant office de discours du trône et d'invitation pressante de reconnaître les lettres patentes de février et d'envoyer des députés au « Reichsrath », ne fut qu'une paraphrase élogieuse des paroles du souverain. Les tendances anticonstitutionnelles s'y manifestaient si fortement, que le député saxon François Brennenberg se vit obligé de déposer son mandat. Ensuite, on discuta deux projets de loi se rapportant à la « légalisation de la nation roumaine et de ses religions » (les religions grecques unies et non-unies) et à « l'égalité devant la loi des trois langues : magyare, allemande et roumaine ». C'était une occasion propice pour diriger des sorties interminables contre les Magyars et leur langue. Il y eut des escarmouches plus ou moins vives, à ce propos, entre les Roumains et les Saxons, mais, dans le vote, ce furent cependant les premiers qui l'emportèrent. Après

avoir accepté aussi le second projet, on procéda à la prorogation solennelle du diplôme d'octobre et des lettres patentes de février (30 septembre).

L'élection des délégués pour le « Reichsrath » n'eut lieu, au sein de l'Assemblée, que plus tard (le 10 octobre), parce que Nádasdy avait le ferme espoir de vaincre, dans les élections supplémentaires que l'on avait déjà prescrites, la seconde fois, dans les circonscriptions représentées par des députés qui ne voulaient pas siéger. Or, on les réélut la deuxième fois et l'Assemblée de Szeben ne put envoyer à Vienne que des Roumains et des Saxons. Ils y furent reçus à bras ouverts et avec d'autant plus d'ostentation que les Tchèques ne voulaient plus faire partie du « Reichsrath ». Mais la lune de miel ne dura pas longtemps, les Roumains ne voulant pas voter les dépenses qui incombaient à l'Autriche en sa qualité de membre de la Confédération germanique, puisque la Transylvanie était un pays de la couronne de saint Étienne n'ayant rien à faire avec ladite Confédération. C'était assez pour désillusionner les centralistes et les brouiller avec leurs nouveaux amis. S'ils les avaient tant fêtés au commencement, parce qu'ils les considéraient comme les précurseurs des Hongrois, ceux-ci restant immobiles, ils déclaraient maintenant que « par l'apparition des députés transylvaniens les forces vitales du « Reichsrath » n'avaient été nullement augmentées ». Compliment désobligeant, provoquant de la part des journaux roumains la riposte méritée : « Nos députés nous reviennent du « Reichsrath » en rapportant ce qu'ils y ont emporté : « l'espoir ! »

Avant l'ouverture de la nouvelle session de la soi-disant Diète transyvalnienne (1864), Nádasdy courut derechef la chance des élections. Cette quatrième épreuve ne lui réussit pas plus que la cinquième, quelques mois plus tard (le 10 août). Il eut beau faire éloigner Louis Haynald, l'évêque catholique de la Transylvanie, et menacer les Magyars par le remaniement radical des circonscriptions électorales, ceux-ci refusèrent avec persévérance leurs mandats pour une Diète illégalement convoquée, en se conformant aux instructions de François Deák.

De ses deux modestes chambres d'hôtel, celui-ci dirigea la politique hongroise avec une autorité de plus en plus grandissante. Les conservateurs se rangèrent eux-mêmes à son avis, et le comte Georges Apponyi ne craignit pas de s'associer à une démonstration d'ailleurs très anodine, arrangée en son honneur. Aux yeux de Schmerling, c'était une occasion toute trouvée pour se débarrasser d'une personnalité qui savait si adroitement exploiter sa situation de chef suprême de la justice hongroise, en faveur du rajeunissement du droit hongrois et du constitutionnalisme, comme président de la Chambre des magnats. Son successeur, le comte Georges Andrássy, ne lui céda rien en fait de patriotisme et n'accepta sa charge que pour continuer l'attitude vigilante et irréprochable d'Apponyi.

Au printemps de 1864, Schmerling trouva opportun de faire remplacer le comte Forgach par le comte Hermann Zichy dans le poste de chancelier hongrois, croyant que, grâce aux nombreux et puissants parents du nouveau titulaire, il aurait plus de prise sur l'opinion publique de la Hongrie. Mais celle-ci resta intransigeante, malgré les 50,000,000 de francs de secours votés par le « Reichsrath » pour venir en aide à la Basse-Hongrie, qu'une sécheresse extraordinaire avait ruinée l'an précédent. Cependant, ce ne furent pas directement les Hongrois qui amenèrent la chute de Schmerling : il tomba par suite des attaques incessantes des Allemands libéraux du « Reichsrath » renouvelé, qui comprirent peu à peu que le constitutionnalisme autrichien était incompatible avec le régime que l'on faisait subir à la Hongrie. Il y eut des orateurs, tel que le député styrien Kaiserfeld, qui prévirent clairement le danger dont était menacé l'Empire au dehors, et qui, pour le conjurer, recommandèrent chaudement le rétablissement du constitutionnalisme dans la « Transleithanie », — sobriquet désignant les pays de la couronne de saint Étienne situés au delà de la petite rivière de la Leitha. La gestion financière du ministère Schmerling laissa beaucoup à désirer aussi, soulevant contre lui un haro général dans le camp des économistes et des hommes d'argent autrichiens. Il y eut donc, à différentes reprises, dans les premiers mois de 1865, des

votes très défavorables pour l'auteur des lettres patentes de février, même au sein du « Reichsrath », sa création, qu'il supporta gaillardement, croyant qu'il avait complètement la confiance de l'empereur. D'accord avec son fidèle Achate Nádasdy, il aurait continué indéfiniment la partie engagée avec la Hongrie comme un joueur entêté, sans penser au salut et au bonheur de la Monarchie, si François-Joseph, comme chef de la glorieuse famille des Habsbourg, et en souverain soucieux de l'avenir de ses peuples, n'y avait songé à sa place. Aussi, voyant que les expérimentations du centralisme ne faisaient qu'aggraver la situation précaire de son Empire, il prit personnellement en mains la direction des affaires et prépara par-dessus la tête de Schmerling la réconciliation avec la Hongrie. Ce qui ne l'empêcha pas d'écouter les justes réclamations des Roumains au sujet de la nomination en Transylvanie d'un métropolite roumain, indépendant du patriarche serbe de Karlocza.

Cette époque particulièrement troublée, pendant laquelle le brigandage prit de telles proportions en Hongrie que, dans sa campagne, François Deák eut à subir lui-même la visite d'une troupe de « szegény legények » (de « pauvres garçons »), nom que l'on donnait par euphémisme aux brigands, — était pour le peuple hongrois une époque de renouveau littéraire et artistique très remarquable. Devenue une seule famille étroitement unie, la société hongroise travailla avec un courage indomptable au développement du génie de la nation. Si Schmerling affirmait avec emphase au « Reichsrath » qu'il pouvait « attendre », les Hongrois avaient de plus en plus le pressentiment, dans leur for intérieur, qu'ils pouvaient « espérer ».

## V

Si, après avoir rapidement esquissé la situation politique intérieure de l'Autriche du « provisoire », on passe à l'exa-

men de ses relations extérieures, il est impossible de ne pas constater une amélioration sensible, par comparaison avec celle de la période absolutiste précédente. La sympathie que l'initiative libérale de François-Joseph avait provoquée dans l'opinion publique du monde civilisé, était trop réelle pour admettre plus longtemps l'isolement de son Empire dans le concert européen. Vu la jeunesse et les bonnes intentions du souverain, on était porté à lui accorder un peu de répit afin qu'il pût disposer du temps matériel nécessaire à l'accomplissement de son évolution vers le constitutionnalisme. C'était surtout le sentiment de Napoléon III, sur qui les allures aussi simples que naturellement distinguées de François-Joseph avaient fait une très vive impression, lors de leur entrevue à Villafranca, après la bataille de Solférino. D'après ce qui a pu transpirer de ce tête-à-tête mémorable, Napoléon lui aurait même proposé, en échange de la perte de la Lombardie, certaines compensations soit en Turquie, soit en Allemagne.

En attendant la réalisation de cette promesse, — qui n'eut lieu que dix-neuf ans plus tard, après la mort du libérateur de l'Italie et à la suite du Congrès de Berlin, — la politique austrophile du cabinet des Tuileries causa le désespoir du comte de Cavour et de Kossuth. Pour se donner du courage, ils signèrent une convention à Turin (septembre 1860), en vertu de laquelle le gouvernement de Victor-Emmanuel s'engageait, en cas de guerre contre l'Autriche, à l'envoi d'un corps d'armée en Hongrie et à ne conclure aucun traité de paix sans que l'indépendance de cette dernière y fût reconnue; en échange de quoi, la « Direction nationale » promettait l'organisation d'un soulèvement de la Hongrie, coïncidant avec l'attaque des Italiens. En prévision de cette éventualité, Kossuth se crut obligé de faire commencer, d'avance, à Londres, la fabrication d'un papier-monnaie garanti par les revenus du pays, dont on devait se servir en Hongrie à cette occasion. Or l'absorption du royaume de Naples, des États pontificaux et du grand-duché de Toscane ne permit pas au Piémont de se lancer dans une lutte inégale avec l'Autriche et de compromettre ainsi les résultats considérables déjà obtenus; le simple procès civil

intenté par François-Joseph à Kossuth devant les tribunaux anglais, suffit pour amener la confiscation du matériel de fabrication et la destruction du papier-monnaie déjà prêt à être mis en circulation et dont la combustion dura plusieurs jours! Ce furent le gouvernement de Napoléon III et Cavour qui payèrent pour Kossuth à François-Joseph, en parts égales, les 200,000 francs de dommages-intérêts, probablement sur les instances du prince Napoléon.

Cet échec peu glorieux ne fit qu'accroître la haine aveugle de Kossuth contre l'Autriche. Pour lui nuire, il accepta même le projet d'une Confédération danubienne que lui proposa l'italien Canini, un autre ennemi juré des Habsbourg, visant l'union de la Hongrie, de la Transylvanie, de la Croatie, de la Roumanie et de la Serbie sur le modèle des États-Unis d'Amérique. C'était naturellement un attentat dirigé contre l'intégrité territoriale de l'État hongrois, dont font partie la Transylvanie et la Croatie, ainsi que contre la nation hongroise elle-même, que la réalisation du projet ramenait au niveau d'une nationalité; c'était la dégradation de la langue hongroise, à laquelle on substituait le français dans tous les documents officiels de la Confédération; c'était enfin l'abdication de la Hongrie historique, ayant démontré maintes fois sa vitalité inépuisable, en faveur d'une combinaison fantastique germée dans le cerveau d'un politicien aux abois, absolument contraire aux tendances du génie de la race magyare.

Ayant acquis la conviction de l'impuissance de Kossuth, à la suite de ces expériences compromettantes, l'émigration hongroise entreprit l'organisation d'un soulèvement de la Hongrie sans le concours de l'étranger, en voulant se passer même de celui du « gouverneur ». On fit entrer dans le pays, en contrebande, les armes que le gouvernement italien avait mises à la disposition du général Klapka; on chargea une foule de personnalités du recrutement anticipé de l'armée et de l'administration nationales : menées dénoncées finalement à la police impériale, qui ne procéda cependant à l'arrestation des chefs les plus importants, tels que Paul Almassy, Louis Beniczky, etc., qu'après leur réconciliation avec Kossuth,

espérant englober ainsi dans un coup de filet toutes les nuances du parti de l'action. Mesure prudente qui produisit effectivement le résultat que l'autorité en attendait : on put s'assurer de la personne d'une quarantaine de patriotes (le 5 mars 1864). L'instruction de leur procès dura un an et ils furent condamnés à des peines variant entre six à vingt ans de réclusion (mars 1865).

A côté des efforts qu'exigeait de la diplomatie autrichienne la surveillance de l'attitude équivoque du gouvernement sarde et l'activité fiévreuse des exilés hongrois, il fallait qu'elle en dépensât au moins tout autant pour ne pas perdre de vue les relations de plus en plus intimes de la Russie et de la Prusse, d'une part, et de l'autre les agissements de cette dernière au sein de la Confédération germanique. Car s'étant transformé en agent de police de la Russie pendant l'insurrection polonaise de 1862 et 1863, le ministère de Bismarck, à qui, malgré son impopularité, le roi Guillaume venait de confier les rênes du gouvernement avec une perspicacité extraordinaire, s'assura complètement les bonnes grâces du cabinet de Saint-Pétersbourg, tandis que la conduite humaine de l'Autriche lui aliéna le reste de sympathie qu'elle pouvait encore avoir conservé sur les bords de la Néva, apres sa conduite si sévèrement jugée à l'époque de la guerre d'Orient. Quant aux intrigues tramées à Berlin et visant l'éclipse de la situation prépondérante de la Monarchie des Habsbourg en Allemagne, elles devenaient de moins en moins dissimulées à mesure que les indices de son épuisement financier et de sa désorganisation politique à l'intérieur se multipliaient. D'ailleurs, les succès étourdissants de Victor-Emmanuel et de Cavour étaient de nature à troubler le sommeil du souverain le plus pacifique et de l'homme d'État le moins ambitieux, à la tête d'un peuple n'aspirant pas moins que les Italiens à l'unité nationale.

Dans ces conditions, François-Joseph se crut forcé de prendre l'initiative d'un mouvement, dont le but était d'infuser du sang nouveau à la Confédération germanique, institution d'apparence caduque, mais en somme viable. Naturellement, avec son caractère chevaleresque, il ne voulut admettre aucun biais. Il

invita donc, sans ambages, tous les souverains allemands à un Congrès pour y débattre les réformes inéluctables à ciel ouvert. Le Congrès eut lieu le 17 août 1863, à Francfort, ville où jadis les empereurs d'Allemagne, la plupart des ancêtres de François-Joseph, furent couronnés. Mais Guillaume Ier, roi de Prusse, le seul qui ait refusé l'invitation, n'y vint pas, prétextant que les projets de l'Autriche n'avaient pas été discutés au préalable par le comité de la Diète germanique. Ces projets consistaient dans le maintien du principe fédératif, ayant comme pouvoir exécutif un directoire, dont l'empereur d'Autriche serait le président et auquel on adjoindrait une Assemblée composée de délégués des divers Parlements territoriaux (1).

Ce fut en quelques séances que le Congrès des souverains adopta les projets de l'Autriche. Il en donna connaissance au roi Guillaume par une lettre collective, en le priant d'en rendre l'exécution possible par le consentement de la Prusse. Bismarck y répondit, comme on pouvait s'y attendre après ses déclarations antérieures, par un refus catégorique qu'une circulaire ne fit qu'accentuer.

La Prusse ne voulait pas prêter la main à la réalisation de projets dont le but était d'engager l'Allemagne dans des guerres au profit d'intérêts étrangers (sous-entendus : italiens ou hongrois). Elle n'est pas seulement l'égale de l'Autriche, mais elle lui est supérieure par le nombre de ses sujets allemands et, partant de là, elle ne saurait lui céder le privilège de la présidence fédérale.

Sur ces entrefaites mourut subitement le roi de Danemark, Frédéric VII (le 15 novembre 1863), ayant pour successeur, sous le nom de Christian IX, un prince de la branche Slesvig-Holstein-Glücksburg.

Les relations de la Confédération germanique et du petit royaume scandinave était déjà tendues. Car un ministère radical, pour mieux assurer l'intégrité des possessions danoises, avait introduit la même Constitution dans toutes les parties de

(1) *L'Empereur Guillaume et son règne*, par Édouard Simon. Page 77 et *passim*.

la Monarchie, c'est-à-dire dans les duchés de Slesvig-Holstein également. Or le Holstein faisant partie de la Confédération germanique, au même titre que les pays héréditaires de l'Autriche, on ne pouvait changer ses institutions sans l'assentiment de la Confédération. Celle-ci le refusa, sous prétexte de protéger les populations allemandes dudit duché, et prit, même du vivant de Frédéric VII, toutes ses mesures pour procéder à l'exécution de ses décisions. Alors le cabinet de Copenhague en appela au traité de Londres de 1852, garantissant l'intégrité de la Monarchie danoise, que l'Autriche et la Prusse avaient signé comme grandes puissances, mais que la Confédération ne reconnut jamais, bien que ces deux Monarchies fussent ses membres les plus importants.

L'antagonisme entre les populations allemandes des duchés et le gouvernement danois s'accrut encore par la question de succession. Le duc Frédéric d'Augustenbourg, s'appuyant sur des pactes anciens, prétendait succéder au trône des duchés, et ses prétentions étaient soutenues par la Confédération, désireuse d'être agréable aux nationaux libéraux, maîtres de l'opinion publique dans les États secondaires de l'Allemagne.

Vues sous cet angle, les exigences allemandes avaient un aspect qui ne déplut pas au monde politique hongrois, comme n'avait pas déplu le Congrès des souverains; car si dans le premier cas il s'agissait de défendre les droits historiques des Allemands en face des empiétements des radicaux danois, situation qui ressemblait à celle des Hongrois en face des centralistes autrichiens, la réussite des projets de François-Joseph, présentés à Francfort, supposait implicitement un changement de système à l'intérieur de la Monarchie des Habsbourg aussi, dont les patriotes hongrois espéraient tirer le plus d'avantages possibles au profit de leur pays. Évolution psychologique indispensable à noter à cause des effets qu'elle a produits plus tard : d'une part, en rendant les Hongrois sympathiques aux Allemands, malgré leurs tendances manifestes d'enrayer au sud-est les progrès du pangermanisme et, d'une autre, en les soustrayant à l'influence de la Prusse, qu'ils ont jugée à ce

moment avec une certaine sévérité à cause des inconstitutionnalités journellement commises par le ministère de Bismarck.

D'ailleurs, la politique autrichienne subit alors un changement d'orientation formidable à la suite du rejet des propositions impériales à la conférence de Nuremberg. Elle fut convoquée par l'Autriche pour exécuter les réformes projetées, auxquelles les souverains avaient adhéré à Francfort. Sous le coup de cet affront, le cabinet de Vienne traversa une crise psychologique qui n'échappa pas à la Prusse; pour se venger de la Confédération, elle proposa à sa rivale de s'emparer en commun de la direction et du règlement de la question des duchés. Le comte de Rechberg ne craignit pas d'approuver cette combinaison perfide, espérant partager ainsi l'honneur de la défense d'une cause populaire, et croyant qu'associé au déjà redoutable homme d'État prussien, il serait mieux placé pour surveiller sa conduite et entraver ses projets d'annexion qu'il nourrissait à l'égard du Slesvig-Holstein. Les pourparlers des deux grandes puissances aboutirent au protocole de Berlin (le 16 janvier 1864), dans lequel elles décidèrent l'occupation militaire de Slesvig, effectuée en commun, avec la clause subtile qu'en cas de guerre elles règleraient seules la situation future des duchés et surtout la question de la succession.

Cependant il eût suffit, même à ce moment, de rapporter la loi étendant la Constitution danoise sur les duchés pour les conserver au roi de Danemark et pour éviter à son royaume les horreurs de la guerre. Car ayant signé le traité de Londres, l'Autriche et la Prusse auraient été obligées de ne pas sortir du concert européen. Mais se berçant de l'espoir que l'Angleterre, la France et la Russie soutiendraient leur pays, les radicaux danois ne voulurent écouter que leur antagonisme de race et se refusèrent à toute transaction.

Les opérations militaires commencèrent le 1er février, les armées austro-prussiennes ayant franchi l'Eider ce jour-là. La division du général autrichien Gablenz força la position du Danewerk et prit, au prix de grands sacrifices, Jagel et Königsberg. Ce furent des hussards hongrois qui chargèrent à

Oversee et s'emparèrent de Flensbourg. Grâce à leur courage, on arriva promptement sur la frontière du Jutland.

Alors le cabinet de Vienne parut hésiter, craignant l'éventualité d'une intervention étrangère. Mais il ne pouvait convenir à Bismarck de continuer la guerre pour le compte de la Prusse seule; il fit donc envoyer par le roi le comte Manteuffel à Vienne. Et François-Joseph se laissa persuader par ses instances : le 1er mars on signa un nouvel engagement pour la continuation de la guerre, cette fois sur le territoire danois proprement dit.

Le général Gablenz franchit le Königsau le 8 mars et battit les Danois au combat de Veile d'une façon si sérieuse qu'il put mettre le siège devant Frédéricia immédiatement, tandis que les Prussiens bombardaient les ouvrages de Duppel. Ils résistèrent jusqu'au 18 avril, et Frédéricia tomba huit jours plus tard dans les mains des Autrichiens. La rencontre de leur flottille avec l'escadre danoise à Héligoland mit pour la première fois en lumière le nom de Tegetthof, qui y jetta un jalon éclatant pour sa future gloire.

Comme le 29 juin les troupes austro-prussiennes opérèrent leur passage sur l'île d'Alsen, se rapprochant de la capitale danoise, Christian IX crut devoir céder enfin : il renvoya son ministère radical et il invoqua la clémence des vainqueurs. On signa les préliminaires le 1er août et le traité de paix le 30 octobre à Vienne, en vertu duquel l'Autriche et la Prusse devinrent co-possesseurs des duchés de Slesvig-Holstein et de Lauenbourg.

Se basant sur les visites réitérées que lui fit le roi de Prusse, accompagné de Bismarck, dans le courant de l'année, François-Joseph avait le droit de croire à l'amélioration des relations entre l'Autriche et la Prusse. Mais s'étant convaincu dans la guerre contre le Danemark de sa supériorité personnelle et, le fusil à aiguille aidant, de celle de l'organisation militaire prussienne, tout autre était le dessein du futur « chancelier de fer ». Il irait bien encore avec l'Autriche tant qu'il s'agirait d'annuler les droits du duc d'Augustenbourg, lui suscitant des compétiteurs, l'accusant de fomenter une révolution.

Le « condominium » ferait fatalement naître ensuite de telles complications qu'il serait impossible de le prolonger. Alors, comme les duchés se trouvent à proximité de la Prusse, ils tomberaient naturellement dans ses mains; sinon ils serviraient de prétexte pour pouvoir attaquer l'Autriche au moment le plus favorable, et surtout avant qu'il ne réussisse à François-Joseph de mener à bonne fin son œuvre personnelle : sa réconciliation avec la Hongrie, dont Bismarck sut, avec son coup d'œil génial, mieux apprécier la portée immense qu'aucun de ses contemporains.

## CHAPITRE III

### LE COMPROMIS

### (1865-1867)

---

### I

Quand, au commencement de l'année 1865, tant à cause de la situation financière de plus en plus précaire de la Monarchie, qu'à la suite des provocations de plus en plus fréquentes de la Prusse, — sans compter l'influence magyarophile de l'impératrice Elisabeth, ainsi que la résistance passive des Hongrois, — François-Joseph interrogea la première fois son entourage au sujet de la possibilité d'une réconciliation complète avec la Hongrie, il ne reçut pour réponse de tous côtés qu'une exclamation de stupeur, mêlée d'effroi. Les échos des murs séculaires du vénérable château impérial (Hofburg) eux-mêmes ne lui répétèrent que les noms des Hongrois ayant combattu les Habsbourg les armes à la main, depuis Bocskay jusqu'à Kossuth.

Mais la scrupulosité tenace du souverain ne se laissa pas démonter par cet échec prévu. Pour démontrer à son entourage et aux hommes d'État autrichiens intransigeants l'inanité de leur méfiance à l'égard de la Hongrie, il chargea les conservateurs hongrois, au fond très bons patriotes, de demander à François Deák un programme pouvant tranquilliser les alarmes de ceux aux yeux de qui il y avait incompatibilité

entre la situation de grande puissance de la Monarchie et les dispositions de la Constitution hongroise. Désireux de faire cesser le plus vite possible les afflictions de sa patrie, Deák prit pour prétexte, sans tarder, un article du journal viennois *Der Botschafter*, inspiré par Schmerling, dans lequel on avait attaqué la Hongrie, quelques jours auparavant, une millionième fois. Il y riposta avec la déclaration que, selon l'enseignement de l'histoire, on pouvait avoir une ferme confiance dans la sagesse des rois de la famille régnante, qui avaient su toujours réparer les fautes de leurs conseillers non-hongrois, et que la Hongrie était toujours toute prête à contribuer à la défense de la Monarchie et de s'entendre à ce sujet avec les pays héréditaires. Et afin que cette déclaration, insérée dans le *Pesti Napló*, le journal du romancier publiciste, baron Sigismond Kemény, fût plus solennel, il la fit paraître le dimanche de Pâques (le 16 avril 1865), associant ainsi au souvenir de la résurrection du Christ sa tentative de rendre son pays à la vie nouvelle, pressentie quarante ans auparavant par l'âme prophétique de Széchenyi! Et l'article fut complété par un *interview* avec Deák, publié quelque temps après, où Ludassy, le rédacteur en chef du journal du comte Apponyi, énuméra les affaires que son illustre interlocuteur considérait comme étant communes aussi bien aux pays héréditaires qu'à la Hongrie, d'après l'esprit de la Pragmatique sanction, à savoir : la défense de la Monarchie en temps de paix et en temps de guerre, c'est-à-dire la diplomatie, l'armée et la marine, ainsi que la douane.

Ayant pris connaissance de ces ouvertures avec la plus grande satisfaction, François-Joseph avança hardiment sur le chemin de la réconciliation. Une exposition agricole organisée à Pesth par la « Société des agriculteurs hongrois », lui fournit une excellente occasion pour se mettre en contact avec la *gentry*, la classe la plus influente de la population hongroise. Il se rendit donc dans la capitale de la Hongrie au mois de juin 1865, où il crut d'autant plus pouvoir compter sur un bon accueil, qu'il avait donné un gage sérieux de ses bonnes intentions quelque temps auparavant, en suspendant en

Hongrie l'octroi des réformes judiciaires, projetées par Schmerling.

Pendant son séjour au château de Bude, il eut l'occasion de manifester publiquement son intention de faire convoquer la Diète et de se faire couronner comme roi de Hongrie. En abordant François Deák avec une cordialité visible, il indiqua d'autre part clairement qu'il était prêt à accepter sa manière de voir et qu'il le considérait comme le représentant autorisé de l'opinion publique hongroise (1). En prenant congé des autorités au moment de son départ pour Vienne, il déclara en outre qu'il était convaincu de pouvoir compter sur les Hongrois et qu'il allait revenir bientôt.

Les effets de cette démarche et de ces énonciations de François-Joseph furent aussi considérables que variés. A Bude et à Pesth elles enivrèrent les populations, qui ne surent comment exprimer leur enthousiasme, et dont la joie devint communicative pour tous les départements dévoués à la cause hongroise et au libéralisme. Dans les camps des nationalités, on les apprit au contraire avec stupeur et découragement, car on s'y rendait compte que la réconciliation définitive entre les Habsbourg et les Hongrois terminerait à jamais l'ère des troubles, si avantageuse à l'éclosion et au développement des tendances irrédentistes roumaines, serbes et autres. Quant au désarroi du ministère et de ses caudataires, il était indescriptible, le voyage ayant eu lieu contre le gré de Schmerling et les discours de l'empereur ne lui ayant pas été communiqués préalablement. Ce fut le comte Hermann Zichy qui comprit le mieux la signification du voyage du souverain; aussi voulut-il donner sa démission sans retard, mais Schmerling l'en dissuada encore. Alors, après un nouvel échec de ce dernier au « Reichsrath » (le 21 juin), François-Joseph se vit forcé de brusquer le dénouement en annonçant dans le Conseil des ministres, cinq jours plus tard, qu'il avait nommé Georges

(1) Vous êtes un homme heureux, disait l'empereur à Deák en sortant de table, car vous avez un parti plus nombreux en Hongrie que moi!

— Et moi, Sire, répondit avec tact le grand patriote, je suis heureux d'appartenir au parti de Votre Majesté!

de Majláth chancelier hongrois et que Zichy et Nádasdy avaient été priés de lui remettre leur démission. Manière polie de congédier le ministre lui-même dont le libéralisme était incontestable, mais qui avait plutôt l'étoffe d'un bureaucrate ou d'un magistrat que d'un homme d'État. Quoique très supérieur à Bach en fait de jurisprudence, il croyait pouvoir fonder le constitutionnalisme en Autriche sur les ruines de la Constitution hongroise, en oubliant qu'il est impossible d'être libéral sans respecter le droit de tout le monde. Comme la formation du nouveau cabinet n'alla pas vite, il eut l'humiliation de faire l'intérim pendant un mois et d'assister ainsi, avant qu'il ne devînt président de la Cour de cassation en Autriche, à l'effondrement de son œuvre, particulièrement fatale à l'Empire lui-même au point de vue financier. On vit demander en outre un congé illimité par l'archiduc Régnier, président du Conseil, suivi quelque temps après par l'ajournement *sine die* du « Reichsrath » , tandis qu'en Hongrie on supprima la charge de gouverneur et on confia l'administration politique et financière du pays au baron Paul Sennyey, investi de la dignité de *Tavernicus,* que la Constitution de 1848 avait en réalité supprimée, mais dont le caractère éminemment hongrois n'était pas fait pour déplaire à aucun patriote. D'ailleurs le nouveau titulaire était très estimé à cause de sa haute intelligence et de ses nombreuses qualités morales. Finalement, au commencement de septembre, on convoqua les Diètes hongroise et transylvanienne, la première pour le 10 décembre et la seconde pour le 20 novembre.

Toutes ces mesures étaient incontestablement autant de preuves des intentions les meilleures de François-Joseph à l'égard de la Hongrie. En avançant la convocation de la Diète de Transylvanie et en désignant la ville de Kolozsvár comme lieu de réunion, on devina que dans son esprit, il s'agissait là d'une nouvelle proclamation de l'union de ce grand-duché avec la mère-patrie. Mais d'autre part on constata aussi avec regret que la reconnaissance des lois de 1848 ne paraissait pas être pour l'empereur une nécessité absolue, et que l'on espérait à Vienne donner satisfaction aux Hongrois à meilleur

compte. Or on n'y faisait que se conformer aux conseils des conservateurs hongrois, qui n'avaient pas acquis encore eux-mêmes la conviction que hors de l'acceptation sans arrière-pensée de la continuité du droit, toute tentative de réconciliation serait temporaire!

Cependant, il faut ajouter à leur actif qu'ils n'ont entravé au moyen d'une intervention illégale quelconque ni la réorganisation constitutionnelle des administrations départementales, ni le libre choix du corps électoral dans les élections générales. Cette neutralité bienveillante était alors infiniment précieuse, permettant aux partisans de Deák d'obtenir une majorité écrasante, et méritait d'autant plus d'éloges, que le ministère Belcredi-Esterházy, appelé à remplacer celui de Schmerling, ne pouvait être nullement taxé de libéralisme et se serait prêté certainement avec satisfaction à toute combinaison se rapportant à une campagne entreprise en faveur de la réaction.

Mais ce fut surtout en Transylvanie que cette attitude correcte du gouvernement produisit des effets surprenants. Après les saturnales des nationalités ayant eu lieu à Nagy-Szeben pendant le « provisoire » aux Assemblées provinciales inventées par Nádasdy, sur les 225 membres de la Diète de Kolozsvár il n'y eut qu'une trentaine de Saxons et à peu près autant de Roumains, grâce à la réapplication de la loi électorale de 1848 et à la réinvitation des « régalistes » hongrois (magnats, que le souverain invite personnellement). Le jour où l'on y discuta de nouveau l'union avec la Hongrie, Charles de Zeyk proposa un projet d'adresse qui ne contenait que la requête de mettre à exécution les dispositions de l'article VII de la loi de 1848, en supprimant les Diètes transylvaniennes à jamais et en convoquant les électeurs du pays pour procéder à l'élection de soixante-treize députés, devant siéger au Parlement hongrois. Cette proposition ne fut naturellement du goût ni des Roumains, ni des Saxons. Les premiers protestèrent par l'organe du métropolite Siaguna et de l'évêque Siulutiu contre la Constitution six fois séculaire de la Hongrie, en se plaçant sur le terrain du diplôme d'octobre et des lettres

patentes de février; tandis que les orateurs des derniers, Rannicher et Schmidt, admettaient très facilement l'union, sous la condition qu'elle ne changerait à aucun point de vue la situation particulière de la « terre des Saxons » et les privilèges de ses enfants. Au bout de quelques jours de débats, on mit aux voix les trois propositions, et il y eut 29 votants en faveur de celle présentée par Siaguna, 30 en faveur de celle présentée par Rannicher et enfin 166 qui approuvèrent le projet de Zeyk. Car on doit constater à l'avantage des Roumains et des Saxons que plusieurs des leurs votèrent avec les Magyars et les Sicules. Malgré leur majorité écrasante, ceux-ci ne mirent cependant aucun obstacle à l'envoi des deux autres documents. Mais le souverain ne répondit qu'à l'adresse de la majorité, en lui annonçant qu'il permettrait à la Transylvanie de procéder à l'élection de ses représentants au Parlement hongrois, où, conjointement avec ceux des autres pays de la couronne de saint Étienne, ils devront s'occuper d'abord du règlement des relations de la Hongrie avec les pays héréditaires et des garanties à donner aux nationalités, l'union de la Hongrie et de la Transylvanie dépendant justement de la manière plus ou moins heureuse dont ce règlement pourrait avoir lieu. Le rescrit annonça l'ajournement de la Diète également et promit la convocation incessante du corps électoral en vue des élections pour la Diète de Pesth, « la Diète du couronnement. »

Entendre parler un langage aussi libéral après celui de Bach et de Schmerling était, certes, un grand soulagement pour les Hongrois; mais il donnait une lueur d'espoir aux Roumains et aux Saxons aussi, puisque les lois de 1848 n'étant pas reconnues et appliquées, et la Diète de Transylvanie n'étant qu'ajournée, il y avait entre la coupe et les lèvres encore la place pour une rupture de négociation.

Telle était l'impression générale en Hongrie également. Si ce fut l'empereur en personne qui y ouvrit la Diète le 14 décembre et si le discours du trône reconnaissait le principe de la continuité du droit et de l'intégrité de la Hongrie, énumérant les mesures prises en Transylvanie et en Croatie en vue

de son rétablissement ; si en soumettant à la réflexion approfondie de la Diète le diplôme d'octobre et les lettres patentes de février, il en fit en quelque sorte à l'avance le sacrifice, le souverain n'y émit pas moins l'opinion que les lois de 1848 devaient être d'abord revisées, et que l'on ne procéderait au couronnement qu'après leur revision. Or, selon Deák, il ne fallait rien entreprendre avant la reconnaissance de ces lois, parce qu'elles avaient toutes les qualités requises par la Constitution ; donc, les modifier sans les avoir exécutées, constituait une illégalité. Avis partagé par la Hongrie tout entière, les conservateurs exceptés, et que les intransigeants préconisaient aussi pour l'instant, sauf à aller plus loin à la première occasion. Si, malgré la force qu'un assentiment général semblable de la nation donnait à l'autorité du « vieux seigneur », comme Deák fut appelé avec une familiarité affectueuse à cette époque déjà, il se montrait très prévenant à l'égard de François-Joseph, il ne céda pas seulement à l'impulsion de ses sympathies personnelles. Son empressement était en même temps l'indice de son désir de hâter la réconciliation avec la dynastie, que la situation matérielle de plus en plus inquiétante de l'élément magyar rendait journellement plus urgente. Les rapports qui lui parvenaient à ce sujet des contrées les plus diverses du pays, concluaient unanimement à la nécessité d'une prompte solution, faute de quoi on lui prédisait en Hongrie, à bref délai, la disparition complète de la classe moyenne, ce point d'appui principal des civilisations sous toutes les latitudes. Et cette crainte de sa disparition devenait tellement obsédante dans la *gentry*, la noblesse terrienne, qu'elle commençait à trouver les négociations fastidieuses et donnait plus d'un signe de son impatience.

Mais pour Deák, les résistances d'en haut et les pressions d'en bas ne comptaient pas ; s'il se montrait *suaviter in modo*, il ne resta pas moins *fortiter in re*. Dans son discours du 22 février 1866, il commenta l'adresse de la Chambre dans cet esprit. Tout en reconnaissant les devoirs que la Pragmatique sanction imposait à la Hongrie au sujet de la défense mutuelle de cette dernière et des pays héréditaires, il s'en

tint à la continuité du droit et à l'application des lois de 1848. Aussi obtint-il facilement les 94 voix du centre gauche groupées autour de MM. Coloman de Tisza et Ghyczy, qui, unies aux 180 voix du « parti Deák », ôtaient toute importance aux 20 voix des intransigeants, tandis que les vingt et un membres conservateurs n'osaient pas abattre leurs cartes. Cette majorité écrasante du « parti Deák » s'accrut encore notablement à l'arrivée des députés transylvaniens (avril 1866). A ce moment-là on compléta le bureau de la Chambre hongroise en élisant un vice-président et un secrétaire transylvaniens, postes que l'on avait laissés inoccupés depuis le commencement de la Diète, sur la proposition de Deák, en vue de cet événement. Depuis cette époque, réserver ces places aux députés représentant la Transylvanie est devenu un usage constant au Parlement hongrois.

Comme premier vice-président figura à ce bureau alors le comte Jules Andrássy. C'était déjà le désigner à l'attention du public; cependant, l'ascendant qu'il prit peu à peu sur le monde politique hongrois avait une autre qualification pour cause : il devint le confident, et à l'occasion, le collaborateur de Deák, qui le chargea plus d'une fois de missions confidentielles pour faire connaître en haut lieu ses vues sur les questions à l'ordre du jour ou pour y chercher des informations. Ce rôle à remplir était particulièrement difficile dans l'espèce : il fallait une haute situation sociale afin de pouvoir frayer avec n'importe quel personnage de la cour et du gouvernement, et néanmoins il était en même temps indispensable que le bras droit du « vieux seigneur » lui fût absolument dévoué, et que son patriotisme l'élevât au-dessus de toute atteinte possible de la corruption. A ces rares qualités, Andrássy joignait cette largesse de vue qu'il avait acquise au prix des amertumes de son exil, son coup d'œil aussi pénétrant que rapide, une grande facilité d'assimilation, l'extérieur des plus sympathiques, la vivacité d'esprit la plus prime-sautière et la plus infatigable. En un mot, c'était *a priori* une personnalité de premier plan, comprenant cependant à merveille qu'à côté de Deák elle n'avait qu'à se conformer à ses indications, une

personnalité par-dessus le marché née sous une bonne étoile, à qui Deák seul pouvait abandonner une fraction de sa tâche sans craindre sa supériorité.

Et le rescrit envoyé par l'empereur en réponse à l'adresse de la Diète, était justement de nature à nécessiter les bons offices d'un médiateur semblable, car il portait l'empreinte de l'influence des conservateurs hongrois, désireux de faire la réconciliation surtout à leur propre profit. « Nous assisterons donc, disait le document, avec satisfaction à la discussion des matières qui se rapportent aux affaires communes, et Nous sommes convaincu qu'en approfondissant ces questions, on s'apercevra involontairement de la nécessité d'une revision et d'une modification utiles des lois de 1848... La solution satisfaisante de la question des affaires communes ne consiste pas dans leur simple énumération ; elle suppose en même temps leur expédition uniforme et assurée contre tout obstacle, ainsi que la protection de l'activité combinée tant de la législature que du pouvoir exécutif. Conséquemment, traiter les diverses branches de l'administration s'y rapportant, avec l'indépendance que l'article III de la loi de 1848 concède, exclut toute possibilité de s'occuper efficacement de la gestion des affaires communes. »

De telles affirmations n'étaient pas faites pour tranquilliser Deák. Il s'en fallut de peu qu'il n'interrompît de nouveau les négociations. « Votre Majesté a renoncé à l'absolutisme, disait-il dans sa réponse, votée à l'unanimité le 19 mars ; or une telle réunion du pouvoir législatif et exécutif, fût-elle momentanée, n'est pas autre chose que de l'absolutisme. Ce ne fut pas une continuité du droit semblable que consacrèrent le principe constitutionnel, les lois, les diplômes inauguraux des rois et les textes de leurs serments ! La véritable continuité du droit ne comprend pas seulement la création des lois, mais aussi leur maintien et exécution. »

Si on n'eût pas été absolument convaincu de l'urgence de la réconciliation, aussi bien à Vienne qu'à Pesth, cette seconde adresse de Deák aurait très bien pu provoquer une dissolution. Mais les nuages s'amoncelaient menaçants sur l'horizon de la

politique étrangère, et l'approche de l'orage rendait les négociations plus cordiales. La Diète élut une Commission composée de 67 membres des deux Chambres, chargée de préparer le *modus vivendi* avec les pays héréditaires, Commission qui confia la rédaction du projet à une Sous-Commission de 15 membres (le 3 mai), et l'empereur agit personnellement au sujet des secours à accorder aux cultivateurs hongrois, sinistrés par les effets désastreux d'une gelée tardive (les 25 et 26 mai). D'ailleurs cette calamité nationale fit ses ravages au sein de la Diète aussi : elle rompit l'union des éléments libéraux de la Chambre des députés. Pressé par l'extrême gauche, le centre gauche proposa l'envoi d'une nouvelle adresse au sujet du rétablissement immédiat de la Constitution, afin que la question des secours pût être constitutionnellement tranchée. M. Coloman de Tisza proposa une « résolution », affirmant qu'il n'y avait qu'une calamité : l'absence du constitutionnalisme. Mais Deák ramena la discussion sur le terrain humanitaire et soutint que la Chambre ne devait pas s'occuper d'une question pour le règlement de laquelle on avait déjà nommé une Commission. Avis que la majorité adopta également (le 16 juin).

Entre temps, la Sous-Commission du compromis avec les pays héréditaires travailla sans relâche à sa grande tâche, naturellement sous les auspices du « vieux seigneur ». L'ayant terminé, elle le présenta incontinent à la Chambre (le 25 juin), mais le lendemain on prorogea déjà la Diète à cause des événements de la guerre austro-italo-prussienne. Prorogation qui ne déplut nullement à Deák, qui, prévoyant les revers de l'armée impériale, insuffisante pour combattre deux ennemis à la fois, craignait beaucoup les manifestations intempestives des intransigeants. Elles pouvaient inutilement entraver la marche des négociations, en exaspérant la cour et le parti militaire.

## II

Il a été dit plus haut quelle était l'arrière-pensée de Bismarck à l'égard des duchés et le *condominium* austro-prussien. Il ne tarda pas longtemps avec sa réalisation, indubitablement en prévision de la réconciliation probable de François-Joseph avec la Hongrie, dont il savait très bien apprécier toute l'importance. Poussé dans ses derniers retranchements au sujet de ses intentions, il les fit connaître dans sa note du 22 février 1865, adressée au cabinet de Vienne. Il y demandait une alliance « solide et indissoluble » avec le nouvel État de Slesvig-Holstein, sa fusion militaire avec l'armée et la marine de la Prusse, ainsi que leur union postale et douanière. Cette proposition n'ayant pas eu de succès, le 17 avril suivant il recourut à l'idée de consulter, sur le parti à prendre, les États des deux duchés eux-mêmes, réunis en une seule assemblée. N'ayant pas encore pu lasser la longanimité du gouvernement autrichien, il se mit alors à défendre les habitants danois du Slesvig contre la soi-disant tyrannie du duc d'Augustenbourg, battu en brèche, sur ses instigations, d'un autre côté aussi par le grand-duc d'Oldenbourg.

Sans cesse en butte à des taquineries semblables, le gouvernement autrichien en arriva vite à regretter sa lointaine conquête. Pour alléger son lourd fardeau, il se décida enfin à replacer la question sur le terrain fédéral, en invoquant les droits de la Confédération germanique et en soutenant maintenant le duc d'Augustenbourg, devenu plus que jamais le favori des souverains et des populations de l'Allemagne.

Ce changement de front de la politique autrichienne aurait pu rapporter des avantages réels, si on y eût persisté ; car les États secondaires ne demandaient pas mieux que d'aller avec les Habsbourg, dont ils avaient suivi les bannières pendant des siècles, tandis qu'ils considéraient la Prusse toujours comme

une grande puissance en quelque sorte parvenue. Malheureusement pour l'Autriche, sa diplomatie ne sut pas assez exactement mesurer l'audace de Bismarck et crut simplement que son ambition s'arrêterait à la possession des duchés. Les rodomontades qu'il se permit de faire devant plusieurs diplomates — parmi lesquels un ambassadeur de France, — elle se l'expliqua dans ce sens-là. Aussi s'empressa-t-elle d'épargner les malheurs d'une grande guerre aux sujets de François-Joseph, en essayant une dernière tentative de conciliation directe avec la Prusse. Elle eut lieu aux eaux de Gastein et aboutit, après plus de quinze jours de négociations, à la signature d'une convention (le 14 août), établissant le partage du gouvernement des deux duchés entre les deux puissances. A l'Autriche écherra le Holstein, à la Prusse le Slesvig; quant au duché de Lauenbourg, la première cédera sa part au roi de Prusse, moyennant la somme de 2,500,000 rigsdalers danois.

Pour obtenir cette solution, qu'il crut être définitive, le cabinet de Vienne se sépara encore une fois des États secondaires allemands. Il pensait que sa tranquillité valait bien quelques sacrifices, et qu'avec le temps il réussirait derechef à apaiser le ressentiment de la Confédération germanique : habituée à s'orienter d'après l'attitude de l'Autriche, elle se trouvait complètement déroutée par ses dernières nombreuses tergiversations. Au fond, les États secondaires en gardèrent une méfiance sérieuse, par laquelle ils ont été quelques mois plus tard singulièrement paralysés au détriment de l'Autriche, dont la politique hésitante n'a pas été comprise par Napoléon III non plus.

Bismarck avait donc beau jeu à lui persuader, pendant son dernier séjour à Biarritz, qu'en souscrivant à la convention de Gastein, l'Autriche ne s'était préoccupée que de sa liberté d'action pour pouvoir écraser l'Italie à la première occasion, et que, par conséquent, le salut de l'Allemagne et de l'Italie exigeait son rejet vers l'Orient. De là, il en vint à démontrer facilement — en substituant la Prusse à l'Allemagne — la nécessité d'une alliance offensive et défensive entre ces deux pays, contractée sous les auspices de la France, qui ne manquerait

pas de trouver à son tour des compensations, si l'équilibre territorial de l'Europe venait à changer d'une manière par trop sensible.

Ne jugeant pas probablement son interlocuteur de taille à accomplir ses grands projets, — se sentant, au contraire, maître de la situation, et entrevoyant la possibilité d'achever l'unité italienne sans recourir de nouveau au sang et à la bourse de la France, Napoléon donna carte blanche au ministre prussien, qui se mit immédiatement à l'œuvre pour précipiter les événements.

A l'égard de l'alliance italo-prussienne, la plus grande difficulté provenait du roi Guillaume lui-même. Élevé dans les idées les plus féodales, ayant le respect de la race germanique, il lui répugnait de faire cause commune avec un gouvernement issu d'une révolution, et de combattre une puissance allemande avec l'aide de l'étranger. Aussi la mission à Berlin du général italien Govone faillit-elle échouer, car ce ne fut qu'au bout de plusieurs semaines de pourparlers que l'on signa le traité d'alliance (le 8 avril 1866). Il serait devenu caduc trois mois après sa signature si la Prusse n'eût pas déclaré la guerre à l'Autriche dans ce laps de temps. Son existence était si habilement dissimulée que l'on n'en savait rien de positif à Vienne.

Dès que l'empereur François-Joseph avait été informé de la conclusion de ce traité, — c'est-à-dire le 10 juin, — il s'était adressé à sa tante, la reine douairière de Prusse, pour recevoir la confirmation du fait. Cette princesse interrogea le roi Guillaume, son beau-frère, qui à la date du 8 juin — ainsi que le faisait savoir la reine à son impérial neveu — lui avait donné sa parole qu'il n'avait pas signé de traité avec l'Italie (1).

Faire naître un prétexte valable pour déclarer la guerre était la seconde grande préoccupation de Bismarck. Connaissant le caractère formaliste des Allemands, sachant qu'il était détesté par les nationaux libéraux, il avait besoin d'une raison qui fût à la fois plausible et populaire. Évidemment les difficultés

(1) *L'Empereur Guillaume*, par E. Simon. P. 164 et *passim*.

inhérentes à la situation compliquée de l'Autriche et de la Prusse dans les duchés ne pouvaient pas en fournir à elles seules de suffisantes. Ses dépêches acrimonieuses du 20 et du 26 janvier 1866, les menaces du gouverneur prussien du Slesvig, furent victorieusement réfutées et repoussées par le cabinet de Vienne ou par le gouverneur autrichien du Holstein. Il se tourna alors vers la Confédération germanique et y fit présenter (le 9 avril) un projet de réforme fédérale, augmentant la prépondérance de la Prusse et proposant la réunion d'un Parlement, élu directement par le suffrage universel. Un autre, plus catégorique, suivit bientôt (le 10 juin) ce premier projet; Bismarck y demanda l'exclusion de l'Autriche de la Confédération.

Mais ce qu'il sut mieux exploiter encore, ce fut la question des armements. Ayant le pressentiment d'une attaque simultanée au nord et au sud, l'Autriche prit sur ses frontières des précautions militaires, purement défensives, dès le commencement du printemps. Quoique l'Italie et la Prusse en eussent fait tout autant, elles jetèrent les hauts cris et dénoncèrent à l'Europe, avec force documents à l'appui, les agissements coupables du gouvernement autrichien. Celui-ci eut alors une inspiration merveilleuse : il s'adressa le 4 mai à Napoléon III pour lui proposer, à condition que la France et l'Italie demeurassent neutres dans la guerre austro-prussienne imminente, de céder la Vénétie à la France, qui la rétrocéderait sans condition à l'Italie, tandis que l'Autriche s'indemniserait au moyen de la Silésie prussienne. Malheureusement le cabinet de Florence, obéissant à des scrupules de probité politique extraordinaire, ne voulut pas accepter la proposition, se croyant lié par sa signature, et déclara que c'était pour lui une question d'honneur et de loyauté. Ne pouvant pas deviner que ce refus n'était que temporaire, qu'à l'expiration du traité de Berlin, il eût pu se changer en acceptation, l'Autriche le considéra comme une nouvelle preuve de l'inimitié systématique de l'Italie, et partant de là, elle refusa l'invitation de Napoléon III à un congrès, convoqué le 28 mai, précisément pour pouvoir arriver à la date susdite sans que les hostilités fussent ouvertes.

Si, en bonne justice, on ne peut pas imputer à faute de ne pas savoir un secret bien gardé, on le doit évidemment quand il s'agit d'une inconséquence manifeste comme le gouvernement autrichien en a commis une en déférant au dernier moment (le 1er juin) son litige avec la Prusse devant le tribunal de la Confédération. Une note fut envoyée alors immédiatement par le comte de Bismarck à tous les cabinets, rappelant que l'Autriche avait blessé les sentiments pacifiques de l'Europe en empêchant le Congrès; qu'elle venait de violer la convention de Gastein en mêlant la Confédération à la question des duchés; qu'il en concluait, chez l'Autriche, à l'intention de faire la guerre à tout prix, pendant que la Prusse était réduite à se défendre!

Pour mettre le feu aux poudres, on déclara finalement à Berlin que l'Autriche ayant rompu la convention de Gastein, il fallait rétablir le *statu quo ante*, c'est-à-dire le *condominium*, et qu'il était conséquemment urgent aussi d'envoyer des troupes prussiennes dans le Holstein. Elles y entrèrent en effet le 6 et le 7 juin, mais déjà les Autrichiens s'étaient retirés à Altona, qu'ils quittèrent également quelques jours après, évitant soigneusement toute collision.

Néanmoins, François-Joseph et son ministre des affaires étrangères, le comte Mensdorff-Pouilly, exceptés, tout le monde était à la guerre à Vienne, car on y était convaincu des succès des armes autrichiennes. Du reste, cette opinion, Napoléon III la partageait aussi. Sous l'empire de cette supposition, il offrait la neutralité de la France à l'Autriche, en échange de laquelle celle-ci s'engageait à respecter le *statu quo ante* en Italie, à lui céder la Vénétie et à s'abstenir de tout remaniement territorial, sans l'assentiment de la France (traité du 12 juin).

Quant aux États secondaires de l'Allemagne, ils étaient en majorité du côté de l'Autriche, notamment les royaumes de Bavière, de Hanovre, de Wurtemberg. Pour la Saxe royale, elle s'était prononcée dès le commencement pour François-Joseph, attirant sur elle les menaces de Bismarck, dont son premier ministre, le baron de Beust, pouvait se considérer en Allemagne depuis longtemps comme le rival. Mais à vrai dire

tous ces alliés ne pesaient pas beaucoup dans la balance, moins par suite de leur faible organisation militaire qu'en raison de leur peu d'enthousiasme. D'après ce qui s'était passé à Gastein, ils craignaient une entente *in extremis* entre l'Autriche et la Prusse, et ne se souciaient nullement d'exciter la colère de l'une des deux grandes puissances par leur zèle intempestif.

Sûre de leur appui, l'Autriche protesta donc énergiquement à la Diète de Francfort contre son éviction dans le Holstein, et proposa la mobilisation des corps d'armée fédéraux. Elle fut votée le 14 juin par les royaumes, la Hesse-Cassel, la Hesse-Darmstadt, le Nassau et quelques petits États. Les Saxes ducales, le Luxembourg, le Mecklembourg, l'Oldenbourg et les villes libres se prononcèrent au contraire pour la Prusse, tandis que Bade s'abstint. Le vote étant proclamé, le ministre prussien déclara, séance tenante, que le pacte fédéral était déchiré, que le roi de Prusse regardait la Confédération comme ayant cessé d'exister, mais qu'il était prêt à en former une nouvelle sous sa présidence.

Les relations diplomatiques étant rompues entre l'Autriche et la Prusse depuis l'avant-veille, — jour où le comte Aloïs de Károlyi, le ministre d'Autriche à Berlin, avait demandé ses passeports, — des déclarations de guerre furent publiées de part et d'autre. Celle de l'Italie, lancée le 20 juin, mérite une mention spéciale, car il n'y avait pas de motif qui eût pu la justifier selon le droit des gens. Elle reprochait à l'Autriche sommairement l'oppression de la Vénétie, son refus de reconnaitre le royaume d'Italie, d'avoir commencé les armements.

Ce manque de bonne foi ne pouvait rester impuni : l'archiduc Albrecht, le digne fils du vainqueur d'Aspern, qui s'était déjà si glorieusement mesuré avec les Italiens à Mortara et à Novare (1849), les écrasa de nouveau à Custozza (le 24 juin). Journée glorieuse sans lendemain, comme la victoire navale de Lissa, gagnée par le vice-amiral Tegetthoff contre l'amiral Persano (le 17 juillet), car son traité avec la France interdisait à l'Autriche d'entreprendre quoi que ce soit contre l'Italie, tandis qu'au nord elle n'eut à enregistrer que pertes sur pertes (le 26 juin, les batailles de Turnau et de Podol ; le 27,

celle de Nachod; le 28, encore deux : à Skalitz et à Trautenau; le 29, celle de Gitschin, et finalement, le 3 juillet, le désastre de Sadowa). Et ses alliés ne furent pas plus heureux : le roi de Hanovre, chassé de sa capitale dès le 16 juin, par les mêmes troupes prussiennes auxquelles il avait accordé l'avant-veille libre passage à travers ses États, dut capituler avec sa petite et vaillante armée à Langensalza (le 29 juin); on amena l'électeur de Hesse-Cassel, sous bonne escorte, à Stettin; les Bavarois se firent battre à Schweinfurth; on imposa une forte rançon à la ville de Francfort.

Comprenant qu'avec le fractionnement de ses armées, il était impossible de soutenir la lutte, François-Joseph s'adressa dès le 4 juillet à Napoléon pour lui demander sa médiation en vue de la cessation des hostilités; en même temps il lui céda, selon leur traité de neutralité, la Vénétie, que la France devait à son tour rétrocéder à l'Italie. Il suscita ainsi à la Prusse l'embarras qu'elle aurait voulu éviter avant toute chose : la médiation française. Grâce à elle on put arrêter l'effusion du sang au milieu de la bataille de Blumenau (le 22 juillet) par la proclamation d'une trêve de cinq jours, à laquelle succéda la signature des préliminaires de la paix à Nikolsbourg, le 26 juillet. Quatre semaines plus tard on termina la guerre par le traité de paix de Prague, en vertu duquel l'Autriche fut exclue de la Confédération germanique nouvelle, perdit ses possessions italiennes et versa directement dans les mains de la Prusse l'indemnité de guerre que devait lui payer l'Italie.

L'attitude réservée que la Hongrie avait gardée pendant la durée de la guerre de 1866 eut plusieurs raisons pour mobile. Si en leur qualité de libéraux invétérés et n'étant jaloux de personne, les Hongrois ne pouvaient qu'applaudir aux progrès accomplis par les Allemands et les Italiens sur le chemin de leur unité, les combinaisons par trop diplomatiques du comte de Bismarck, la manière de combattre par trop molle des armées et des flottes de Victor-Emmanuel leur causèrent beaucoup de désillusions. D'ailleurs, comme ils avaient confié le règlement de leur différend avec l'empereur et l'Empire à François Deák, et comme ils étaient convaincus que leurs justes revendi-

cations, plaidées par un avocat semblable, obtiendraient gain de cause dans un délai plus ou moins long, ils considéraient qu'il valait mieux attendre quelque temps encore que de courir le risque d'une révolution. Inspirée par des réflexions semblables, la population des villes de Bude et de Pesth reçut l'impératrice Élisabeth et ses enfants, que l'empereur ne trouva pas assez en sécurité à Vienne, avec une respectueuse cordialité, resserrant ainsi par des liens nouveaux leur affection mutuelle, qui se transforma plus tard chez les Budapestois en adoration et déification véritables envers la souveraine, toujours si dévouée à la cause hongroise.

L'émigration et le parti d'action ne pouvaient pas assister cependant tout à fait inactifs à ces grands événements. On organisa, non plus en Italie, mais en Prusse, un corps franc hongrois sous le commandement du général Klapka, à qui l'on adjoignit comme commissaire civil Georges Komáromy, — un des types les plus réussis du gentilhomme hongrois frondeur, patriote et prodigue, — autour de qui s'assembla un groupe de jeunes magnats, parmi lesquels le futur président de la Chambre haute, le comte Tiburce Károlyi, désireux de faire quelques coups d'éclat dans le service de la liberté. Mais la pointe que cette poignée de soldats improvisés fit en Hongrie, n'eut aucune portée : à peine sur le sol hongrois, elle se vit forcée de l'évacuer sans coup férir, par suite de la conclusion subite de l'armistice (1).

## III

Quoique publiquement débattu depuis plus d'un an, le compromis austro-hongrois n'entra réellement dans sa phase de

(1) Une somme assez forte a été mise à la disposition de Georges Komáromy à cette occasion par le gouvernement prussien, tant pour l'équipement que pour l'entretien de ce corps franc hongrois. Comme elle n'a pas été entièrement dépensée, Komáromy voulut en restituer le reliquat. Mais le comte de Bismarck ne le lui permit pas, prétendant qu'il ignorait l'existence de cette subvention et que d'ailleurs il n'avait eu jamais rien de commun avec les révolutionnaires.

réalisation que le 19 juillet 1866, jour où, sur l'invitation de François-Joseph, Deák alla à Vienne pour conférer avec l'empereur entre quatre yeux. Ce fut dans cet entretien du souverain légitime et du représentant de la Hongrie que l'on arrêta définitivement la marche à suivre de part et d'autre pour arriver à l'entente souhaitée ; ce fut pendant cette heure mémorable que se dissipa enfin le malentendu séculaire qui pesait si fatalement sur les relations d'une maison régnante bien intentionnée et d'un peuple instinctivement monarchiste, en éveillant la méfiance des deux côtés, en faisant paraître moindres leurs mérites et en grossissant leurs imperfections, inhérentes à la nature de l'homme. Sans abuser de la situation critique où se trouvaient l'empereur et l'Empire, Deák y exposa encore une fois sa théorie sur la continuité du droit. N'ayant jamais marchandé, il demanda simplement l'exécution des lois de 1848, en promettant leur modification dans le sens du projet élaboré par la Sous-Commission des Quinze, qui se rapporte à l'expédition et à la gestion des affaires communes. Devant tant de loyauté, François-Joseph ne pouvait plus hésiter ; il promit donc la reconnaissance des lois de 1848, la nomination d'un ministère hongrois responsable et son couronnement comme roi de Hongrie. Promesses orales qu'on n'a pas consignées dans aucun protocole et que les deux interlocuteurs ont scrupuleusement remplies cependant, à l'honneur de l'espèce humaine et à l'édification de la postérité la plus reculée.

Cet accord complet entre François-Joseph et Deák fut une victoire capitale pour la Hongrie, mais il n'empêcha pas de surgir une foule de difficultés qui pouvaient gravement compromettre à chaque instant l'exécution du plan arrêté. D'abord on y croyait peu, vu les conditions presque mystérieuses, et en tout cas dépourvues de solennité, dans lesquelles il eut lieu. Hypnotisés par les souvenirs des événements de 1848, les Hongrois même les moins hostiles au compromis ne savaient que répéter le proverbe italien : *Passato il pericolo, gabbato il santo* (le péril passé, on se moque du saint). Tel dans son journal le futur ministre, le baron Béla Orczy. Tandis que les hommes d'État autrichiens n'admettaient qu'avec beaucoup

de peine l'idée d'un partage de ce pouvoir qu'ils avaient détenu tout entier pendant des siècles. De là la stérilité des pourparlers entre les ministres Belcredi, Hübner, le chancelier hongrois Georges de Majláth, le « tavernicus » baron Sennyey et le comte Jules Andrássy, accompagné de Melchior Lonyay, député hongrois d'une habileté financière rare, économiste théorique et pratique de grande envergure. Dans une lettre datée de Vienne du 25 août et adressée à Deák, voici ce que Lónyay écrivit à ce sujet :

« Le 21 août on nous convoqua pour une conférence où nous nous rencontrâmes avec Belcredi, Hübner, Majlath et Sennyey. Ils ouvrirent les pourparlers en déclarant qu'ils étaient tous les quatre chargés par Sa Majesté de conférer avec quelques membres influents de la majorité de la Diète (hongroise) au sujet du règlement des affaires hongroises. Andrássy fit alors la déclaration que nous n'étions venus qu'en hommes privés, ne pouvant parler qu'en leur propre nom, mais étant très heureux de contribuer en quoi que ce soit au rétablissement de la Constitution de notre pays.

« On parla d'une foule de choses pendant les cinq heures que dura cette conférence. On nous demanda d'abord si nous pensions qu'il y aurait une majorité à la Diète en faveur du projet de la Sous-Commission des Quinze. Nous répondîmes affirmativement pour le cas où Sa Majesté voudrait rétablir la légalité avant la convocation de la Diète, c'est-à-dire si elle nommait un ministère responsable, naturellement composé des membres de la majorité. Quoique nous ayant posé cette question, on — mais surtout Belcredi — souleva mille objections au sujet de plusieurs paragraphes de ce travail. Les principales difficultés se rapportaient à l'armée, spécialement au recrutement, à la répartition des troupes, à la possibilité de la séparation des dettes de l'État et de l'installation des barrières financières (entre les deux parties de la Monarchie); ensuite on se montra préoccupé des confusions et des accrocs qui pourraient se produire au moment de la remise des finances... Un bureaucrate comme Belcredi ne pouvait pas comprendre qu'on pût vouloir confier les finances à des Hongrois avant que l'on fût

d'accord au sujet de la quote-part et des affaires se rapportant aux impositions et aux autres questions financières dont s'occupe le projet de la Sous-Commission. A quoi j'ai répondu qu'il était inadmissible que le ministre des finances viennois puisse faire marcher le plus infime de nos employés une fois le ministère responsable (hongrois) nommé par Sa Majesté; mais le gouvernement hongrois (futur) pourrait sous sa propre responsabilité se charger — et ce serait même son devoir — de la gestion des impôts directs et indirects actuellement perçus, jusqu'à la convocation du Parlement, et, après avoir retenu la part qu'exige l'administration à l'intérieur, remettre le reste au ministre des finances commun. Après la réunion des Chambres, le ministère demanderait des douzièmes provisoires, que celles-ci, sans démentir certains passages de leur « adresse », ne pourraient pas lui refuser. Ensuite le gouvernement hongrois considérerait comme un autre devoir de faire voter les impôts actuels pour six mois par exemple, — avant que le budget ordinaire et la quote-part ne soient votés. Cette proposition plut à Hübner particulièrement.

« On demanda aussi à Andrássy si, une fois au pouvoir, il serait enclin à rétablir l'organisation départementale. Sa réponse a été un « immédiatement ». Il procéderait partout au renouvellement électif de l'administration *(restauratio)*, car il croit que l'on n'aurait pas à se plaindre des départements, car ils auraient confiance dans le gouvernement et comprendraient parfaitement que s'occuper de politique actuellement ne serait pas opportun. Andrássy est partisan même d'une magistrature élue. J'avoue m'être tu au sujet de ces affaires; je m'occupais surtout des questions économiques. D'ailleurs mon abstention avait une autre raison aussi : à vrai dire, je ne partage pas complètement à cet égard l'opinion d'Andrássy... »

« C'est avec une lenteur déplorable que marchent ici les affaires! Le 22, personne ne nous adressa la parole. On nous fit comprendre cependant qu'il fallait rester. Le 23, nous rebattions la paille déjà égrenée avec Majláth et Sennyey. Nouveau silence le 24, au moins pour moi, car Jules (Andrássy) eut l'occasion de rencontrer Sa Majesté à Schönbrunn. Il s'y

promena et tout à coup il vit surgir l'empereur auprès de lui. Il lui dit qu'il était informé des conférences et qu'il ne considérait pas les difficultés relativement à la Hongrie considérables, mais qu'elles l'étaient relativement aux autres pays (les pays héréditaires).

« Aujourd'hui il y a eu une conférence non pas à la chancellerie, mais chez Hübner; les objections y ont été énumérées en écrit et on nous a remis la note qui les indique. Il est déjà minuit. Mais l'affaire est trop importante pour ne pas faire une copie à Ton usage et pour ne pas la faire connaître à Toi confidentiellement. Que de fois ne disons-nous pas avec Jules qu'il serait utile de nous envoler chez Toi pour avoir un bon conseil!

« Il faut Te dire que Belcredi ne connaît nos affaires que très imparfaitement et qu'il voit des difficultés où il n'y en a absolument pas. On voit qu'il voudrait pouvoir dire de l'affaire qu'elle est difficile ou même impraticable. Hübner (à qui l'empereur destine probablement la succession de Belcredi) a été plus ouvert; c'est une personne qui connaît à fond les questions constitutionnelles et qui désire la réconciliation sincèrement. Majláth parlait moins, mais il n'était jamais difficultueux, et se montrait plutôt tranquillisant et en fournissant des explications. Quant à Sennyey, s'il reconnaissait parmi les droits constitutionnels de la Hongrie, celui de disposer du sang et de l'argent de ses fils, et s'il convenait qu'elle-même exceptée, personne n'avait le droit de faire des emprunts à sa charge, que le privilège de la banque (autrichienne) était illégal, etc., — choses qu'il expliqua aux Allemands (c'est-à-dire à Belcredi et Hübner) avec une grande lucidité, — il était d'autre part un défenseur énergique de toutes les idées qui exigeraient la modification dans un sens ou dans un autre — mais toujours dans l'intérêt commun, c'est-à-dire dans l'intérêt de la Monarchie, — du travail de la Sous-Commission des Quinze... »

« J'ai avec moi mes notes sur les discussions de cette Sous-Commission. Je les ai comparées par paragraphes (avec les propositions de Belcredi) et je vois qu'une grande partie des objec-

tions n'existeraient pas, si on avait gardé les idées que Tu as proposées dans l'origine. La réduction composée par nous trois, relativement aux questions économiques, aurait grandement dissipé certaines difficultés aussi.

« J'affirme péremptoirement que ni la division des dettes de l'État, ni la séparation douanière des deux pays (de l'Autriche proprement dite et de la Hongrie) ne sont dans l'intérêt de la Hongrie. J'ai dit également dans ma rédaction que nous reconnaissons la validité des traités de commerce existants, mais qu'il sera défendu à l'avenir d'en faire d'autres sans notre consentement...

« Mon opinion est celle-ci : Que l'on nous accorde le principal, c'est-à-dire un gouvernement responsable, et qu'il soit formé de la majorité; que l'on s'efforce d'accroître la confiance et la Hongrie sera prête à mettre à la disposition de la Monarchie tout ce que sa sécurité exige. Jusque-là la méfiance trouvera autant de phrases explicatives qu'elle voudra et Ghyczy pourra avoir des scrupules même alors aussi... Je suis d'avis qu'il faudrait annoncer d'avance que nous ne tenons ni à la division des dettes de l'État, ni à la séparation douanière. Je crois même qu'il serait nécessaire de procéder selon les mêmes principes (en Autriche et en Hongrie) en plusieurs questions économiques, naturellement toujours en mettant pour condition que le droit de décider n'appartiendrait qu'aux Parlements et non pas à leurs délégations.

« Je pense maintenant moi-même aussi que la difficulté principale de la transformation constitutionnelle de la Monarchie ne se trouve pas chez nous (en Hongrie), mais au delà de la Leitha (en Autriche). On a peur ici de la réunion dans une forte organisation constitutionnelle des pays ayant appartenu à la Confédération (germanique). C'est à cause de cela que l'on veut donner à la couronne tchèque et à la Galicie une forme plus accusée.

« Il n'est pas encore dans notre interêt, au moins tant qu'il y a la possibilité qu'on nous accorde ce que nous demandons, de nous liguer avec le parti constitutionnel allemand, ou d'entrer en relation avec lui plus intimement, comme il n'est pas

nécessaire non plus de repousser la ligue qu'il préconise avec tant d'insistance. Quand j'étais à Linz (Haute-Autriche), j'ai eu la visite de ceux du parti qui y habitent. Ils en ont fait autant à Hall aussi ; un des membres les plus importants du parti n'y est venu, au nom de ses collègues mêmes, que pour commencer des pourparlers. Ils voudraient que Toi, Andrássy, Eötvös et moi nous vinssions ; de leur côté ils ont désigné d'entre eux Kaiserfeld, Herbst, Giskra, Schindler et Rechbauer (députés du « Reichsrath »). Je remarquai que ce serait peut-être encore trop tôt, mais que je Te communiquerais cependant cette idée. Alors Kaiserfeld écrivit une lettre dans ce sens-là à Eötvös. Alors mes amis m'envoyèrent à Gratz. Je peux affirmer que ceux avec qui j'ai parlé acceptent le programme de la Sous-Commission des Quinze et, succinctement, c'est ainsi qu'ils s'expriment : ils veulent avoir autant de droits que nous en aurons et il faut restreindre au possible le nombre des affaires communes; que les pays de l'Autriche ayant appartenu à la Confédératiou germanique forment un tout centralisé. La Galicie pourrait rester en dehors.

« Hübner me disait que, d'après son avis, en Hongrie, remettre les choses en ordre ne sera pas difficile ; là on trouve des bases anciennes, des habitudes parlementaires, conséquemment de la stabilité et un esprit monarchique ; dans les pays héréditaires, ce sont au contraire les tendances démocratiques et des irrédentismes qui prédominent.

« J'avoue que je ne crois à la réussite que si Belcredi part. Il a beaucoup d'esprit et il est très intéressant quand il discute, mais il est par trop bureaucrate. On peut compter plutôt sur Hübner (1). »

On voit par cette lettre que si ces deux hommes d'État étaient les représentants de l'empereur, Andrássy et Lónyay se comportaient comme mandataires de Deák, dont le caractère extraordinaire provoqua un étonnement général à la cour. Il pressa la formation d'un ministère et refusa en même temps d'en faire partie ! Il fit tous ses efforts pour rendre la Hongrie

(1) Kónyi Manó, *Deák Ferencz beszédei*. Vol. IV, p. 32 à 38 et *passim*.

aux Hongrois, sans aspirer à une place quelconque! Aussi, pour affaiblir l'admiration croissante que François-Joseph nourrissait à son égard, lui insinua-t-on que Deák abusait de la jurisprudence dans une question éminemment politique. Mais ces critiques dépréciatrices étaient heureusement contre-balancées par Andrássy, dont la franchise chevaleresque faisait de jour en jour une impression plus favorable sur l'empereur. De là la communication que lui fit Hübner après la clôture des conférences, que son rapport présenté au souverain contenait les esquisses des deux opinions. La première reproduit la manière de voir des conservateurs circonspects, sages et modérés ; la seconde, celle d'Andrássy, a un air de crânerie qui va très loin, jusqu'à la témérité. Et cependant lui (Hübner) croit que ce sera cette dernière qui prévaudra. Quant à l'empereur, il dit également à Andrássy, en le congédiant, qu'il ne pouvait pas prendre une détermination aussi grave *ex abrupto*. En se retirant pour quelques jours dans les montagnes, il aura le loisir de bien peser les propositions, et de s'arrêter à une résolution définitive.

Ce retard, que la conclusion de la paix avec l'Italie et la Prusse motivait amplement, n'était pas de nature à tranquilliser la Hongrie. La gauche prétendait, par l'organe de Coloman Ghyczy, dont les articles, parus en septembre dans le journal *A Hon* (la Patrie), firent sensation, que les concessions accordées dans le projet de la Sous-Commission des Quinze dépassaient de beaucoup ce que pouvait exiger la défense de la Monarchie dans l'esprit de la Pragmatique sanction, tandis que les partisans de Deák, énervés par l'attente, prêchaient la retraite de leur parti du théâtre de l'action pour laisser en présence la gauche et les conservateurs, avec qui ils ne voulaient avoir rien de commun. « Allez-vous-en! leur disait Andrássy, et laissez la place à la Hongrie moderne! »

Et ces inquiétudes étaient grandement attisées par l'attitude provocatrice du parti militaire à la cour, qui ne pensait qu'à la reprise des hostilités avec la Prusse pour réparer les brèches faites à sa réputation par les défaites récentes. Or l'accroissement de l'influence de l'armée — surtout d'une armée humi-

liée, — ne peut s'effectuer qu'au détriment du droit, représenté dans l'espèce par la Constitution hongroise.

## IV

Le mouvement d'impatience que François-Joseph éprouva dix-huit mois auparavant en se rendant de mieux en mieux compte de l'entêtement funeste de Schmerling en face de la résistance passive des Hongrois, ne lui permit pas cette fois non plus de laisser durer une situation qui, à la longue, pouvait empirer encore les embarras de la Monarchie. Conformément à la promesse qu'il avait donnée à Andrássy, il s'occupa sérieusement de la question hongroise, et il comprit que la difficulté de la solution résidait dans le sentiment atavique des hommes d'État autrichiens à l'égard de la Hongrie. Avec sa langue, si différente des idiomes aryens, avec ses traditions nationales si accusées, avec les aspirations libérales et le caractère indépendant de ses fils, elle leur faisait l'effet d'un morceau de l'Asie transporté en Europe et qui plus est, dans un pays à tous égards enviable ! Faire œuvre de réconciliation sous l'influence de semblables opinions, est, aux yeux de tout penseur, tenter l'impossible. L'empereur était d'autant plus de cet avis, que les événements amenaient dans son entourage une personnalité étrangère à laquelle on avait déjà songé à Vienne à plusieurs reprises. Après la mort subite du prince Schwarzenberg, il y fut question de confier sa succession au baron de Beust, alors ministre en Saxe. Le chancelier de l'Empire russe, le comte Nesselrode, le recommanda beaucoup, ainsi que la réputation de son savoir et de son esprit. Vu ses qualités exceptionnelles et l'exiguïté du royaume de Saxe, on le comparait à un « géant confiné dans un entresol ». En tout cas le rôle important qu'il avait joué comme représentant de la Confédération germanique à la Conférence de Londres en 1864, le mit tellement en évidence en Allemagne, qu'il pouvait attirer à juste titre l'at-

tention de François-Joseph. D'ailleurs il avait même le triste avantage de se trouver sous la main — s'étant réfugié en Autriche devant les Prussiens, avec son roi, dès le début de la guerre, — et il venait de faire une démarche auprès de Napoléon III en faveur de l'Autriche après Sadowa, et il s'est vu obligé de donner sa démission comme ministre d'État saxon, car le comte de Bismarck le considérait comme son ennemi et ne voulait pas de lui comme négociateur de la paix. Outre cela, le baron de Beust avait la réputation d'être un protagoniste du système constitutionnel et parlementaire ; son apparition sur l'échiquier politique autrichien ne pouvait donc que rassurer les Hongrois. Finalement, comme il était protestant, il pouvait faire naître l'espoir qu'arrivé au pouvoir il abrogerait le Concordat, auquel on imputait les défaites réitérées de la Monarchie (1).

La nomination du baron de Beust comme ministre des affaires étrangères de l'Autriche ne fut pas rendue publique de suite à cause de la Saxe ; car les négociations entre ce royaume et la Prusse ne marchaient pas aisément et il était à craindre qu'elle ne fît une mauvaise impression à Berlin. Elle est devenue officielle le 30 octobre, jour où l'on a convoqué la Diète hongroise aussi pour le 19 novembre suivant. C'était démontrer d'une façon en quelque sorte matérielle la connexité de ces deux événements. Ils se produisirent très à propos, car l'inaction du gouvernement ne profita pas seulement à la gauche, en lui permettant d'élever des doutes au sujet de la bonne foi du premier, mais elle découragea les partisans de Deák eux-mêmes, qui discutaient déjà ouvertement, comme Balthazar Horváth, si abandonner la partie ne valait pas mieux.

D'ailleurs le discours du trône, avec lequel on ouvrit les séances de la Diète, ne satisfit pas absolument l'opinion publique. Dans le club de la majorité, auquel on donna le nom de « club de Deák », le « vieux seigneur » expliqua sa manière de voir dès le 24 novembre. S'il considérait comme une conquête précieuse de voir que théoriquement la couronne acceptait la nomination

(1) *Les Mémoires du comte de Beust*. Paris, 1888. Vol. II, chap. I et *passim*.

d'un ministère responsable, qu'elle voulait nommer aussitôt après la définition théorique des affaires communes, et que l'on ne consentait à ne demander le remaniement des lois de 1848 que par l'organe de ce ministère responsable, il ne déclara pas moins urgente la mise en exécution de la continuité du droit et le rétablissement complet et immédiat de la Pragmatique sanction. Quant à critiquer d'avance le travail de la Sous-Commission des Quinze lui paraissait une impossibilité, estimant que, devant être soumis à la Chambre, il pouvait subir des modifications importantes ou même être mis de côté. L'adresse servant de réponse au rescrit ne devrait s'occuper que de la première question et ne devrait être présentée que dans un cadre très restreint. Le club accepta la proposition à l'unanimité.

Dans le parti de M. de Tisza, de Ghyczy et de Nyáry, — il se réunissait dans une salle de « l'hôtel du Tigre » ; on appela donc ses membres des « Tigres », — il était plus difficile à s'entendre. Car si les ultras ne voulaient rien savoir des « affaires communes », le centre gauche les acceptait, tout en proposant des modifications au travail de la Sous-Commission des Quinze, qu'il a consignées dans une publication sous le titre de « Projet de la minorité ». D'après le *Journal d'un représentant* de Charles Szász, c'était un ouvrage mort-né qui ne satisfit personne ; aussi ses auteurs se rallièrent-ils à l'opinion émise par leurs alliés, qui, pour interrompre les négociations, ne voulaient plus admettre que la Commission des Soixante-sept pût poursuivre son œuvre. Avant d'aborder la discussion de l'adresse, M. Coloman de Tisza fit donc une motion dans ce sens-là (séance du 29 novembre), mais la Chambre adopta la manière de voir de Deák, qui, tout en préconisant l'envoi d'une « adresse » assez incisive, ne pensait pas qu'il fût nécessaire de suspendre le fonctionnement de ladite Commission. Les deux champions eurent ensuite un nouveau combat à livrer autour du projet d'adresse. M. de Tisza l'attaqua violemment (le 1er décembre), fournissant à Balthazar Horváth une occasion très propice pour faire briller son talent d'orateur incomparable. « Soyons sincères et francs, dit-il. Si nous avions pour tâche de nous venger

de l'Autriche pour les blessures dont elle nous a couverts depuis près de quatre siècles, nous ne pourrions pas faire autre chose que rompre le fil des négociations et retourner dans nos foyers afin que l'Autriche meure, en perdant son sang par toutes ses plaies béantes. Or ceux qui ne cultivent point une politique de vengeance, mais dont l'unique préoccupation est la conservation à tout prix de notre race et de notre nationalité, qui en s'arrêtant à la possibilité de la dissolution de l'Autriche, ne cessent pas se demander : *et quid tunc?* ceux-là n'imiteront pas l'exemple de Samson et ne feront pas crouler les colonnes de l'édifice uniquement pour le plaisir de savoir que l'ennemi abhorré sera aussi sûrement écrasé que nous-mêmes!... Le rôle de l'Autriche en cas de sa désagrégation ne pourrait être confié à la Hongrie par la diplomatie européenne que si elle avait devant elle une Hongrie compacte, réintégrée dans ses droits, ne pouvant pas être ignorée ou évincée par personne! Il faut donc que la Hongrie recouvre ses droits le plus tôt possible! »

Contre des arguments pareils l'opposition ne fit entendre que des imprécations rétrospectives ou des appels aux passions les plus violentes. Les discours de M. de Tisza, de Ghyczy étaient remplis de fiel; Joseph Madarász reprocha aux modérés leur longanimité, qui n'eut même pas le mérite de remporter quelques succès; quant à Alexandre Csanády, il alla jusqu'aux insinuations malveillantes. « Il paraît que le gouvernement a mis en ligne de compte les variations de principes de certains cercles, et son calcul n'a pas été erroné. Car qui l'eût cru, et la chose est cependant arrivée, ce sont les mêmes hommes qui après avoir rédigé en 1861 des adresses rencontrant l'approbation générale de la nation, surprennent maintenant la Diète avec leurs projets sur les affaires communes, quoique l'acceptation de ces projets soit équivalente à l'anéantissement de notre Constitution! » Il trouva que le projet de Deák visant la continuation des travaux de la Commission des Soixante-sept n'était ni légal, ni logique, ni équitable. Il n'est pas légal, car une Diète convoquée par l'absolutisme n'a pas d'autres pouvoirs que de réclamer le rétablissement de la Constitution; il

n'est pas logique, car il est en contradiction avec les deux adresses de 1861, dont Deák fut en partie l'auteur; ni équitable, car il ne faut pas conclure des variations de principes d'un représentant quelconque au changement d'avis de l'opinion publique.

En usant de son droit de réponse que lui donnait sa qualité d'auteur de la proposition, M. Coloman de Tisza fit tous ses efforts pour ramener la discussion à la hauteur qu'un sujet aussi élevé pouvait exiger. Il prit même la défense de Deák contre les attaques inqualifiables de Csanády, et en terminant il exprima l'espoir que « si son opinion ne prévalait pas, cela soit lui et non pas la majorité qui se trompe. »

Finalement ce fut Deák qui se leva — en Hongrie les députés ne montent pas à la tribune — pour réfuter une à une les objections. Avant tout il pria la Chambre de ne pas perdre son temps avec des recherches sur l'origine des blessures faites à la patrie. Il importe surtout de trouver des remèdes les guérissant le plus tôt possible. De là son désir de ne pas laisser interrompre les travaux de la Commission des Soixante-sept. A ce sujet il s'arrêta aux déductions de Coloman Ghyczy, car elles étaient logiques. « Nous espérions — avait dit ce dernier — que nos prières seraient exaucées, que notre Constitution nous serait rendue; or cet espoir s'est évanoui. Cependant ce fut cet espoir qui nous engagea à élire une Commission; donc cet espoir cessant, il est impossible que la Commission puisse continuer son travail. » Selon Deák, ce renoncement à l'espoir serait d'autant plus désastreux que, si on l'élevait à la hauteur d'une décision parlementaire, il pousserait le pays au désespoir ou à la révolution : deux conséquences que ne voudrait voir se produire aucun patriote. Du reste, l'opposition elle-même est pour l'envoi d'une adresse; elle espère donc aussi quand même. Il est très étonné des reproches que l'on adresse à la Sous-Commission des Quinze. Son travail n'est pas à l'ordre du jour, et cependant on prétend qu'elle a sacrifié les droits constitutionnels et l'indépendance de la Hongrie, que pour quelques broutilles elle a vendu l'essence de la Constitution hongroise! Et qui pis est, on ne craint pas d'attacher son

nom à ces agissements incriminés. Un procédé pareil le blesse horriblement, mais il supporte les insinuations si son adversaire est convaincu, et s'il croit qu'il donne par cela plus de poids aux principes qu'il juge nécessaires pour le bonheur de la patrie. En ce qui concerne les attaques de M. Madarász, il lui rappela que son parti n'était pas au pouvoir; donc, lui faire un reproche au sujet de l'attitude du gouvernement était un anachronisme. Il lui posa également la question s'il eût été capable d'obtenir avec sa politique ce que le parti de Deák était incapable d'obtenir? En terminant, — après avoir analysé une fois de plus la soi-disant valeur de l'opinion publique, — il déclara qu'elle avait l'air de désirer ardemment le compromis, tout en voulant conserver aussi l'indépendance complète du pays (discours du 6 décembre).

La majorité qui repoussa ce jour-là la proposition de M. de Tisza atteignit 120 voix sur 334 votants. Pour dédommager la gauche de cet échec et pour faire une démonstration contre les idées conciliatrices de Deák, les ultras organisèrent alors une promenade aux flambeaux pendant laquelle on poussa des « Eljen » (Vive) en l'honneur de MM. de Tisza, Ghyczy et Kossuth. Mais cette démonstration ne trouva pas d'écho dans la bourgeoisie des villes sœurs Bude et Pesth. Elle les excita au contraire à l'arrangement d'une contre-démonstration, que Deák déclina poliment, mais avec fermeté.

Ferme jusqu'à l'inflexibilité était le projet d'adresse que la Commission présenta à la Chambre le 11 décembre et qui sortait de la plume de Deák. Si elle est déjà pressante par suite de sa brièveté, sa péroraison a quelque chose de farouche.

« Il est impossible qu'en visant un but si élevé (l'introduction du constitutionnalisme dans les pays héréditaires), Votre Majesté veuille refuser le complet rétablissement de la Constitution hongroise, dont l'existence remonte à plusieurs siècles et qu'un traité fondamental solennel garantit. Il est impossible que Votre Majesté ne veuille pas tenir gracieusement compte du principe politique fondamental que maintenir intactes et faire exécuter les lois légalement créées jusqu'à leur abroga-

tion par la voie de la législation ordinaire, est le premier et le plus sacré devoir du pouvoir. Il est impossible qu'en mettant à l'écart ce principe, Votre Majesté veuille ébranler la foi et la confiance de ses peuples dans l'avenir assuré de leur liberté constitutionnelle. »

Comme un alinéa de l'adresse demanda l'amnistie pour tous les exilés et condamnés hongrois, et un autre appuya éloquemment aussi sur le plus prompt rétablissement de la Constitution suspendue dans les pays héréditaires, le travail de Deák avait un accent de franchise qui effaroucha beaucoup les conservateurs. A la Chambre des magnats, il y eut quelques orateurs qui parlèrent en faveur de l'atténuation de certains passages, tandis qu'à la Chambre des députés ce furent les représentants de nationalité serbe ou roumaine, qui voulaient insinuer qu'il faudrait employer l'expression : « les nationalités de la Hongrie, » au lieu de : « la nation hongroise » là où l'adresse revendique pour cette dernière la restitution de ses droits. Mais Deák resta inflexible. Il n'a pas oublié ce qui avait été convenu entre François-Joseph et lui le 19 juillet; il était donc convaincu que les retards dans l'accomplissement des promesses de l'empereur ne provenaient que de son entourage, auquel s'adressait l'énergie de son langage. A l'aide de la parole très écoutée du baron Béla Wenckheim, il fit donc comprendre aux magnats qu'ils auraient tort d'affaiblir la portée de l'adresse par l'envoi simultané d'une autre. En ce qui concerne les remarques du député roumain M. Alexandre Mocsonyi et du député serbe Milétics, il leur répondit que parler des nationalités suppose le fédéralisme ; or la Constitution hongroise n'admettait pas encore cette forme de gouvernement. Et pour le moment il ne s'agissait que du rétablissement de la Constitution. Celle-ci une fois rétablie, c'est à l'avenir à décider si l'on veut consentir ou non à la transformation constitutionnelle qu'ils réclament. L'adresse obtint finalement une grande majorité dans les deux Chambres, et les comtes Jean Cziráky et Jules Andrássy la présentèrent à l'empereur.

## V

L'effet considérable que produisit à Vienne l'adresse des deux Chambres hongroises, se manifesta de deux manières très différentes. François-Joseph en était péniblement frappé, car il ne comprenait pas l'émotion de Deák, puisque, selon ses conseillers, il était allé en fait de concessions au delà des limites du possible. Pour en avoir le cœur net et ne doutant pas un seul instant de la loyauté du « vieux seigneur », il chargea le baron de Beust de le voir personnellement à Pesth. L'entrevue eut lieu le 20 décembre et leur entretien, auquel le chancelier de Majláth assista en quelque sorte comme représentant du gouvernement, et dont Antoine Csengery, un des amis intimes et des collaborateurs les plus actifs et les plus sérieux de Deák, consigna le résumé, — probablement sous la dictée du grand homme lui-même, — amena cette explication suprême qui précède dans les affaires humaines les grandes décisions définitives. Il n'est pas inutile, à aucun égard, d'en prendre connaissance dans son entier (1).

« Ce fut le 20 décembre 1866, à huit heures du soir, que le ministre des affaires étrangères de Beust alla voir Deák. Il lui fut annoncé par le chancelier Majláth. Après la présentation, ils ne se donnèrent pas la main. Ayant désigné une place sur le canapé à Beust, Deák s'assit en face de lui dans un fauteuil, tandis que Majláth se mit sur un autre, au bout du canapé (2). La conversation fut aussi glaciale que possible. Des silences

(1) On trouva ce compte rendu dans les papiers de Csengery après sa mort, et ce fut son fils Roland qui le publia dans la principale revue hongroise, la *Revue de Budapest*, dirigée par Paul Gyulai, actuellement le représentant le plus autorisé de la littérature hongroise.

(2) Tous ces meubles se trouvent aujourd'hui au Musée national de Budapest, rassemblés dans une salle — la « Salle de Deák », — consacrée à ses reliques, autographes et aux objets qu'il avait tournés lui-même à la campagne pour son délassement.

durant plusieurs minutes l'interrompirent de temps en temps. Deák n'avait pas envie de l'allonger par des digressions. Beust réfléchit longtemps sur ce que disait Deák et sur la manière dont il devait conduire la conversation. D'abord ce fut lui qui l'entama, en déclarant qu'il n'était venu à Pesth que pour pouvoir conférer avec Deák. Il fit allusion à l'influence et la puissance extraordinaires de Deák en Hongrie. Deák lui répondit qu'il attribuait son influence à la circonstance heureuse d'avoir rencontré beaucoup de monde dans le pays pour partager son opinion, ou d'avoir une opinion qui est celle de beaucoup de ses compatriotes. Mais son influence n'est pas assez forte pour diriger l'opinion publique. En Hongrie, tout homme cultivé a une opinion bonne ou mauvaise — qu'importe ! — au sujet des affaire publiques, par suite de longues habitudes constitutionnelles.

« Beust affirma que le gouvernement était sincèrement désireux de conclure un compromis. Deák fit une déclaration semblable de la part de la nation.

« Beust souligna les concessions énormes du gouvernement. Deák répondit que, d'après son avis, la nation avait fait également dans l'intérêt de la Monarchie tout ce qu'elle avait pu faire dans l'inconstitutionnalité de sa situation actuelle. Du reste, c'est un fait fréquent dans la vie usuelle, ajouta négligeamment Deák, qu'entre adversaires désireux de faire un accord, chacun croit avoir fait tout ce qui était possible en faveur de la conciliation. Or le fait que l'accord n'a pas pu être conclu, prouve qu'au moins l'un d'eux s'était trompé. Il n'y a que Dieu pour savoir qui se trompe dans le cas actuel !

« Beust dit alors que le gouvernement serait prêt à faire plus de concessions encore, qu'il serait même prêt à accorder le ministère, si on remplissait ses conditions.

« Deák objecta qu'au sujet de la continuité du droit on avait adopté au sein du gouvernement un opinion complètement erronée. On y confondit deux choses différentes : le rétablissement de la Constitution et le règlement des affaires communes. Quant au premier, la nation l'exige intégralement

du pouvoir exécutif, tandis qu'il faut considérer le second comme l'objet de l'accord futur. La restitution de la Constitution, la nomination d'un ministère ne sont pas des concessions, ce sont des exigences qui découlent de la Pragmatique sanction, de la théorie du constitutionnalisme. Si dans la Pragmatique sanction la nation a reconnu l'hérédité de la maison régnante, celle-ci de son côté s'y est engagée au maintien des droits et de la Constitution de la nation ; or le principe fondamental de toute Constitution, ou même de tout absolutisme bien organisé, est d'exécuter les lois, tant qu'on n'en promulgue pas d'autres. »

« A ce moment Beust fit remarquer à Deák — quoique avec beaucoup de ménagements — que parmi les lois devant être rétablies, se trouvent aussi celles de 1848, et que le souverain sous le règne de qui on les avait créées était maladif, qu'elles ont été sanctionnées sous la pression des événements, qu'elles ont été suivies par la révolution, la guerre civile, le soulèvement des peuples. »

« Deák réfuta ces objections une à une. « Si on nous parle, dit-il, à propos des lois de 1848, d'événements ayant imposé leur sanction, nous voyons dans cette objection un avertissement menaçant, qui ne nous engage certes pas de conclure un accord à présent, où la situation de l'Empire est plus compromise qu'elle n'était en 1848. Car quel que soit l'accord que nous fassions, on pourra l'attaquer à tout instant avec la même logique avec laquelle on attaque maintenant la validité des lois de 1848. En ce qui concerne les luttes intestines qui ont suivi la création des lois de 1848, c'est une accusation que l'on a tort de soulever, surtout devant moi, — souligna Deák, — qui ai eu le malheur, — par suite de ma position (de ministre de la justice), — d'assister, aussi près que possible, aux péripéties des événements d'alors. Ce ne sont pas les lois de 1848 qui ont provoqué la révolution, la guerre civile et le soulèvement des peuples mentionnés, mais la réaction à laquelle le pouvoir échappait à cause de ces lois. A peine étaient-elles en vigueur que déjà on vit les nationalités, excitées par la réaction, s'armer contre nous.

Obéissant aux ordres du souverain et de son gouvernement légal, les troupes régulières combattirent les révoltés; or, en face d'elles, il y avait aussi des troupes autrichiennes à la tête de ces révoltés. Quand Batthyány et moi nous nous plaignîmes à Vienne, Latour, le ministre de la guerre autrichien, nous répondit ironiquement : « Abrogez les lois « de 1848, et l'ordre sera immédiatement rétabli. » Nous exposâmes également nos plaintes à Wessenberg, à cet autre membre du cabinet autrichien, qui nous déclara franchement qu'il y avait alors à Vienne deux gouvernements; l'un était public et l'autre occulte. Lui, Wessenberg, n'est membre que du premier, du public. Ce qui se passe en Hongrie se passe à son insu, sur l'ordre du gouvernement occulte. Une semaine après la nomination du ministère hongrois, sans qu'il soit averti ou qu'il soit consulté, on a nommé bán de Croatie Jellatchitch, l'agitateur illyre avéré. Pour se disculper, on prétendit qu'à ce moment-là les lois n'étaient pas encore sanctionnées. Et nonobstant le ministère hongrois considéra comme son premier devoir d'inviter à ses conseils ce bán dont la nomination avait été faite sans qu'il soit consulté, lui proposant, dans l'intérêt de la Croatie, de tenter en commun tous ce qui pourrait rassurer le peuple croate. Ce fut avec dédain que le bán accueillit cette invitation bienveillante. Les correspondances interceptées de certains hauts personnages indiquèrent le côté d'où l'on attisa le feu des luttes intestines. Ce sont des affaires dont on a tort de vouloir se servir contre nous. Car les indices compromettants remontent jusqu'aux cercles les plus élevés. Aussi Deák s'abstient-il de soulever cette question en public, mais quand il en est question entre quatre yeux, et avec une personnalité telle que Son Excellence, qui lui fait l'honneur de le venir voir, il lui est impossible de passer sous silence ses remarques. Les lois de 1848 n'étaient qu'un cadre, qui ne devait être rempli que plus tard. Si des luttes intestines regrettables n'étaient pas survenues, les contours eussent été depuis longtemps complétés déjà, le pays eût depuis longtemps compris ses devoirs concernant les affaires communes. Que tout cela n'ait pu avoir lieu

jusqu'ici, il ne faudrait pas surtout en rendre responsable la nation magyare! »

« Ce fut avec une figure impassible de diplomate que Beust s'efforça d'écouter le discours de Deák; cependant le sang lui monta à plusieurs reprises au visage, qu'il fit rougir. Il souligna qu'il serait impossible d'ignorer les événements survenus depuis 1848.

« En face du droit, Deák n'acceptera jamais pour force déterminante les faits accomplis; et encore moins des actes qui n'ont pas pu devenir définitifs, qui ont dû subir des changements continuels, ayant été toujours trouvés inexécutables.

« Mais ce fut la question de l'armée qui fournit le sujet principal de cette conversation.

« Beust désigna l'unité de l'armée comme une condition *sine qua non* des transactions. Et il prétendit — conformément à l'opinion des militaires les plus autorisés et les plus compétents — qu'elle était incompatible avec le droit que s'arrogeait la Hongrie de librement disposer du contingent annuel, et qu'il était inadmissible qu'en Hongrie le recrutement se fît d'une manière spéciale, et que ce fût la Diète hongroise qui réglementât le système de la défense nationale. »

« Deák répondit que des coutumes suivies pendant cent cinquante ans témoignent contre le dire des militaires autorisés et compétents. Il y a cent cinquante ans que l'on a introduit en Hongrie l'armée permanente, et pendant ce laps de temps la Diète hongroise a toujours exercé les droits susdits, et pendant ce laps de temps la Monarchie a été — au milieu des guerres européennes les plus sérieuses — mieux défendue que récemment par l'armée unifiée. Il y eut alors trois systèmes en vigueur rien qu'au sujet de la durée du service. Elle était sexennale en Italie; en Hongrie on servait huit ans et dans les pays héréditaires germano-slaves, dix ans. Le droit de discussion de la législature hongroise n'exclut pas la possibilité d'accepter un système de défense nationale uniforme dans les deux moitiés de la Monarchie, et présenté par les deux ministères. On pourrait soutenir le contraire, car la défense

nationale est une chose à l'égard de laquelle aucun État européen ne peut s'isoler des autres. Chacun d'eux se voit obligé d'imiter les transformations dans son propre intérêt, comme deux hommes qui se battent avec des gourdins. Si l'un échange le sien contre un fusil, l'autre doit en faire autant pour ne pas succomber. La Hongrie n'est jamais restée en arrière à cet égard sur les progrès de l'Europe. Du temps des *condottieri* elle avait aussi son « armée noire », et à l'époque où Louis XIV a organisé son armée permanente, les ancêtres ont rapidement transformé le système bandérial en armée permanente. D'abord on servait à perpétuité, ensuite on fixait différentes durées de congé. C'était encore une manière d'imiter l'Europe. Donc il est évident que la Hongrie ne se soustraira pas à l'obligation de satisfaire aux exigences actuelles. Mais quant à son droit de voter le contingent, de discuter la défense nationale, jamais la nation hongroise n'y renoncera. D'ailleurs c'est un droit que chaque Constitution s'arroge comme la garantie la plus sûre de son existence. En Angleterre il n'y a que des mercenaires. Là c'est le mutiny-bill qui remplace la loi sur le contingent. Il ne rappelle pas les autres Constitutions européennes, mais il cite encore celle de l'Empire français : malgré ses défauts, cette Constitution octroyée elle-même n'osa pas enlever à la nation le droit de voter le contingent, quoique elle ait admis le système de conscription. C'est un droit auquel aucun peuple constitutionnel ne voudra jamais renoncer. Il ressemble à l'arme que l'on garde pour sa défense dans sa chambre. Il se peut que l'on ne s'en serve pas pendant des années, et cependant on n'aime pas s'en séparer, car on ne se sent plus en sûreté sans elle. »

« Quand Beust demanda si Deák pensait qu'il fût possible de faire accepter par la Commission des Soixante-sept *notre désir?* »

« Si Votre Excellence sous-entend dans l'expression : « notre désir, » le mien aussi, — répliqua Deák, — je suis obligé de m'y opposer. »

« Alors, — reprit Beust, — je sais d'avance qu'on ne pourra pas le faire accepter !

« La Sous-Commission de la Commission des Soixante-sept — continua Deák — a fourni déjà, sans cela, suffisamment de prétextes aux soupçons avec son projet connu par le public. On dit de nous, qui l'avons rédigé, que nous avons vendu les droits de la nation. Nous regardons ces accusations bien en face, la tête haute et sans cacher nos fronts, car nous pouvons démontrer que nous n'avons rien abandonné et que nous avons acquis même des garanties. Mais si nous cédions dans la question des contingents, nous n'aurions plus le courage de regarder le monde en face, car nos accusateurs auraient raison. Et croyez-vous, Excellence, que si on obtenait de la Commission des Soixante-sept des concessions pareilles, on pourrait trouver une Diète hongroise légale, prête à les accepter? Au contraire, ce seul point au sujet duquel on serait enclin d'abandonner les droits de la nation, suffirait amplement pour faire échouer tout le projet concernant le compromis. »

« Beust avait l'air très démonté, quels que fussent les efforts qu'il fît pour maîtriser son émotion.

« Mais comment voulez-vous que le gouvernement autrichien puisse se présenter devant les Diètes autrichiennes sans avoir obtenu des résultats appréciables en Hongrie, poursuivit le ministre des affaires étrangères sur un ton de reproche. On ne suspendit la Constitution en Cisleithanie qu'à cause de la Hongrie. Quel affront donc pour le gouvernement s'il n'obtient aucun résultat! »

« Il ne dépend que du gouvernement, répondit Deák, qu'il y ait des résultats. Qu'il rétablisse la Constitution hongroise, qu'il reconnaisse les droits primordiaux de la nation, et il obtiendra incontinent des résultats. Quant à la suspension de la Constitution en Cisleithanie, Deák n'accepta pas qu'elle fût faite dans l'intérêt de la Hongrie. »

« Au moins les Hongrois y applaudirent-ils! objecta Beust. »

« Entendons-nous, répondit Deák. On se réjouissait en Hongrie de voir suspendre les paragraphes des lettres patentes de février qui concernaient la Hongrie, et qui voulaient l'incorporer dans l'Empire unifié. Quant à la suspension des para-

graphes concernant la Cisleithanie et la suspension de la Constitution en général, la Hongrie ne les a jamais désirées, et on ne s'en réjouirait jamais en Hongrie. »

« Après un long silence, Beust recommença à affirmer que le gouvernement était prêt à accorder des concessions comme il en avait déjà faites, en invitant à siéger la Transylvanie et la Croatie au sein de la Diète hongroise. Aussi exige-t-il des garanties de la nation à son tour. Les pays de la Cisleithanie en exigent également de la Hongrie. »

« Pour commencer, Deák remarqua alors que, si en refusant une chose on commet une injustice, en l'accordant ce n'est pas une concession que l'on fait, mais son devoir seulement. La Transylvanie et la Croatie ayant été illégalement arrachées à la Hongrie, les inviter à la Diète hongroise n'était qu'un devoir à remplir. Donc, exiger que le pays renonce à un de ses droits constitutionnels les plus importants en échange de la restitution de ce qui lui est dû, est impossible. On ne pourrait pas excuser cette renonciation même avec la perspective de compensations matérielles. Quant à ce qui concerne les garanties, Deák en entend parler depuis longtemps, aussi bien dans les conversations que dans les journaux, mais jusqu'ici il n'a pas pu comprendre quelles sont ces garanties et à propos de quoi on les demande à la Hongrie ? Est-ce qu'on lui demande des garanties contre la sécession ? A cet égard il est impossible que la nation puisse fournir une garantie plus sérieuse qu'elle n'a fourni dans cette convention bilatérale solennelle, par laquelle la possession *indivisibiliter* et *inseparabiliter* est assurée (c'est-à-dire la Pragmatique sanction). Si ce n'est pas une garantie suffisante, comment la nation pourrait-elle en donner une plus sérieuse, tant que la voie de la législation lui est fermée? On ne veut pas rendre à la nation sa Constitution avant qu'elle n'ait donné de nouvelles garanties légales, et on la prive des seuls moyens à l'aide desquels il lui serait possible d'en fournir. C'est un cercle vicieux, d'où il est impossible de sortir. Et ce seraient les pays héréditaires qui demanderaient des garanties à la Hongrie contre la sécession ! C'est Son Excellence elle-même qui disait que le lien qui relie les

pays héréditaires et la Hongrie, est une question de vie pour celle-ci. Or cette conviction s'était fortement manifestée pendant les dernières discussions de la Diète hongroise. Ce fut de très loin qu'un orateur y fit allusion aux suites désastreuses d'une politique qui aboutirait à la sécession, et cependant les orateurs de la nuance la plus violente de l'extrême gauche repoussèrent énergiquement l'ombre même d'un soupçon pouvant faire supposer qu'ils désiraient la sécession. Dans les *landtag* et les journaux de la Cisleithanie, on discute au contraire ouvertement les possibilités d'une sécession. A vrai dire, les apparences sont telles qu'en tenant compte de ces manifestations et des événements les plus récents, ce serait plutôt aux Hongrois à demander des garanties aux pays héréditaires contre la sécession et à exiger le maintien du lien, qui est pour la Hongrie, d'après le dire de Son Excellence elle-même, une question de vie. »

« Au sujet de la Pragmatique sanction, Beust remarqua alors que cette garantie n'était pas assez forte pour empêcher les événements qui eurent lieu en 1849. »

« Je comprends, répondit Deák. Votre Excellence fait allusion à la manifestation du 14 avril (date à laquelle on a proclamé à Debreczen la déchéance de la maison des Habsbourg). Ce fut un événement regrettable, un acte inconsidéré tant au point de vue de la politique qu'au point de vue du droit. M'est avis cependant, et c'est la seule chose que je puisse répondre à Votre Excellence, que considérer comme caduque une convention bilatérale parce qu'elle a été violée par l'un des contractants, n'est permis à aucun d'eux. Il faut qu'ils exigent que les stipulations soient exécutées par le parti adverse également. D'ailleurs il m'est impossible de ne pas rappeler à Votre Excellence — non pas pour excuser, mais pour expliquer le fait — que le 14 avril eut pour antécédent le 4 mars, c'est-à-dire une date et la publication d'une Constitution dans laquelle on avait anéanti d'un trait de plume les droits et l'indépendance de la Hongrie, en écartant de la Pragmatique sanction toute la partie qui garantissait ces droits et cette indépendance. »

« Les objections de Beust étaient épuisées. En les débitant il ne montra pas plus de sagesse que ses devanciers, qui avaient conduit jusqu'à ce jour pendant dix-huit ans les affaires de la Monarchie à l'extérieur et à l'intérieur. Il resta longtemps silencieux. Ensuite il se leva pour prendre congé. Il prit la main (de Deák) et il exprima « ses regrets de ne pouvoir porter à Sa Majesté une réponse agréable » .

« Et moi je regrette davantage encore, répliqua Deák, si les opinions que j'ai émises ne sont pas agréables à Sa Majesté. »

« ... Le lendemain matin, aussitôt après notre retour (à Vienne), — écrit le comte de Beust dans ses *Mémoires* (tome second, page 83), — je fus appelé chez l'empereur. Sur le conseil que je me suis permis de lui donner, Andrássy, Eötvös et Lónyay furent invités à venir à Vienne. Ce fut le commencement du compromis. »

En réalité il survint d'autre part encore un incident qui sembla le rendre tout à fait impossible une fois de plus. Le 28 décembre parut un rescrit de l'empereur, adressé au ministre de la guerre impérial, dans lequel il accordait son approbation au projet de ce dernier, concernant la défense de la Monarchie, avec la réserve toutefois de le faire discuter constitutionnellement. François-Joseph permit en même temps que l'on procédât à l'exécution immédiate d'un décret visant la transformation des lois sur le recrutement, pour faciliter ainsi la possibilité d'accroître les forces défensives de ses États.

Ce rescrit était évidemment l'œuvre du parti militaire aux abois, désireux d'affirmer sa situation privilégiée en face de l'élément civil, étant à la veille de conquérir sa suprématie par le parlementarisme, et de créer par là un précédent utile pour soustraire à jamais les armées de terre et de mer à la discussion profane des Chambres. Deák le considéra du moins ainsi et lui fit faire dans son organe, le *Pesti Napló*, un accueil des plus glacials, en déclarant qu'il désirait « qu'il ne fût fatal pour le compromis lui-même dont la réalisation devrait être la principale préoccupation du gouvernement » . Les réponses

orales qu'il fit aux diverses députations chargées de lui présenter les félicitations de son parti ou de ses électeurs à l'occasion du jour de l'an, portaient aussi l'empreinte d'un grand découragement. « Je ne dis pas que tout espoir soit disparu, mais j'affirme qu'il sera plus difficile de nous tirer d'affaire aujourd'hui, qu'il n'a été il y a un an!... La bonne volonté ne fait pas défaut chez moi, mais le succès est dans la main de Dieu !... Dieu veuille que cette pauvre nation puisse enfin se remettre de tant de malheurs et reprendre ses occupations pacifiques! »

## VI

Si le froid que jeta le rescrit du 28 décembre, conçu dans l'esprit absolutiste le plus pur, ne fit pas tout le mal qu'il eût pu faire au point de vue de l'exaspération des Hongrois, on le doit incontestablement en grande partie au rapprochement que produisit, entre le couple impérial et les représentants de la nation, la réception de ces derniers au « Hofburg » de Vienne, à l'occasion de la nouvelle année. Ce fut Béla de Bartakovics, archevêque d'Eger (Erlau), qui parla au nom des deux Chambres de la Diète hongroise, d'abord à l'empereur, ensuite à l'impératrice, dont les réponses bien senties et affectueuses surent rapidement refermer les blessures maladroitement réouvertes par les derniers champions de la réaction réfugiés au sein de l'état-major.

Après le dîner donné en l'honneur de la députation, François-Joseph adressa plusieurs questions aux personnages les plus en vue. Soigneusement consignées dans le journal de Melchior Lónyay, elles dépeignent clairement les préoccupations du souverain, désireux de satisfaire les réclamations de la Hongrie et inquiet au sujet des suites que pourraient avoir pour l'avenir de la Monarchie l'acceptation simple et définitive des projets de Deák. Il s'informa d'abord s'il était (à cause

du rescrit) fâché? Au comte Andrássy il demanda aussi un renseignement sur Deák. En lui répondant, l'interpellé saisit l'occasion de lui déclarer respectueusement qu'il ne voudrait rien entreprendre sans obtenir préalablement l'approbation du « vieux seigneur ». L'empereur annonça alors que le contre-projet que son gouvernement avait préparé au sujet des affaires communes et de la manière de les expédier était prêt, et il engagea Andrássy d'en tenir sérieusement compte. Andrássy lui répondit qu'il ferait tout son possible en faveur du projet gouvernemental, qui, vu ses auteurs, est probablement irréprochable dans la forme. Mais c'est le fond qui doit produire l'apaisement tant désiré. La Pragmatique sanction elle-même en est la meilleure preuve, puisqu'elle consiste dans ces trois mots : l'indivisibilité (en ce qui concerne le patrimoine des Habsbourg), l'inséparabilité (des parties intégrantes de la Monarchie) et l'indépendance (des gouvernements respectifs de l'Autriche et de la Hongrie). Les deux premières ont l'air d'être en contradiction flagrante avec la dernière et ils ont néanmoins suffi pendant cent cinquante ans pour le gouvernement de l'Empire. S'il avait fallu les juxtaposer théoriquement et logiquement avec toutes leurs conséquences, on discuterait encore aujourd'hui sur la Pragmatique sanction.

L'empereur ne fit aucune réflexion, mais il aborda Beust, et l'ayant emmené dans une embrasure de fenêtre, il lui parla longtemps (1).

Le lendemain, — 9 janvier 1867, — Andrássy, Eötvös et Lónyay se rendirent chez le baron de Beust pour y discuter les propositions du gouvernement, représenté, en dehors du maître de la maison, par Belcredi, Majláth et Sennyey. Ce fut Beust qui ouvrit la séance avec un discours long, mais assez embrouillé, dit Lónyay. Andrássy lui répondit que Majláth lui ayant déjà communiqué le projet du gouvernement, il l'avait étudié et il l'avait trouvé logique et bien fait. Mais il ajouta aussi qu'il ne le trouvait pas assez bien formulé au point de vue des habi-

(1) Kónyi Manó, *Deák Ferencz beszédei*. Vol. IV, p. 160 et *passim*.

tudes de la Diète. Après les remarques d'Eötvös et de Lónyay, Beust prit derechef la parole en soulignant que la paix était assurée, et que l'Europe avait déjà assez de la question hongroise. Si c'était une manière indirecte d'en amoindrir l'importance, Belcredi alla plus loin et ne craignit pas de se plaindre d'avance de l'impopularité qui l'attendait dans les pays cisleithans à cause de sa collaboration au compromis. Ces insinuations plus ou moins hostiles ne découragèrent pas Sennyey : il prit hardiment le parti de ses compatriotes et il conseilla, conformément à l'opinion de Lónyay, de prendre pour base de la discussion le travail des Quinze.

Renvoyée à neuf heures du soir, la séance continua jusqu'après minuit. C'était en quelque sorte la collation des deux textes, — le travail des Quinze figurant en traduction allemande, — qui ne provoqua en général que peu de discussion.

« La question de l'armée était la plus difficile, écrit Lónyay dans son journal. Ils (Beust et Belcredi) s'attachaient à l'expression *armée unifiée*, et nous à celle d'*armée hongroise;* enfin on trouva une rédaction qui satisfit tout le monde. »

« Mais ce fut à propos du paragraphe 12 qu'éclata la plus longue discussion; là, nous ne voulions pas céder, et Andrássy démontra que le système de défense nationale une fois adopté, les difficultés se lèveront toutes seules...

« Nous arrivâmes ce jour-là jusqu'au paragraphe 20, et nous nous séparâmes (c'est-à-dire Andrássy, Eötvös et Lónyay) sous l'impression que l'intention était honnête des deux côtés.

« Le 10 janvier, les pourparlers durèrent, également chez Beust, de deux heures jusqu'à la tombée du jour. Nous fûmes invités à dîner chez Belcredi, et la conférence recommença en sortant de table. Ce fut là que l'on décida quelle suite on donnerait au paragraphe 63. Il m'a réussi de conduire cette partie de la discussion, de calmer les inquiétudes, de sauvegarder les principes du droit commun, de satisfaire les intérêts de la Monarchie, tout en maintenant la sphère d'action de la Diète hongroise, au moins dans une mesure à calmer les inquiétudes des ministres présents.

« On discuta aussi longtemps la manière dont on procédera

au recrutement du contingent militaire ; on en avait déjà parlé le matin, on en parla plus sérieusement le soir. Andrássy discuta avec beaucoup de véhémence et repoussa avec énergie mes propositions, tendant à amener un accord. En nous en allant il me fit même une scène au sujet de ma manière d'agir, et il me dit que dans les conférences il fallait que nous suivions le même chemin, après avoir pris préalablement une décision commune au sujet d'une question qui nous divisait. Dans l'espèce, ce fut ma proposition que l'on accepta. Car j'ai dit qu'une fois la Diète ayant voté le contingent exigé pour l'année courante, elle voterait également les conditions dans lesquelles le recrutement aurait lieu, mais de manière à ce qu'il puisse s'adapter au système de défense nationale que l'on adopterait. Andrássy s'y opposa absolument, en prétendant que faire prévaloir cette proposition à Pesth était une impossibilité.

« Relativement à cette question, on décida que Beust proposerait à l'empereur de faire convoquer pour la conférence du lendemain le ministre de la guerre, et qu'il y avait lieu d'espérer que cette demande serait accordée.

« Après avoir terminé heureusement la discussion sur le travail des Quinze, j'ai posé une question au sujet de la suite que l'on avait l'intention de donner à ces conférences.

« Alors Beust nous fit comprendre que dans le cas où nous aurions accepté le projet du gouvernement, Sa Majesté eût immédiatement procédé à la nomination du gouvernement hongrois ; mais comme ce résultat ne fut pas obtenu, ils en référeront à Sa Majesté et ils en feront un rapport au Conseil des ministres, et ce sera alors seulement que Sa Majesté prendra un parti. Nous autres, nous posions aussi pour condition que — quoique ayant accepté les changements, et ayant promis de faire tout notre possible pour les faire accepter par la Diète hongroise — nous puissions les soumettre, en vue de leur acceptation, à Deák et à notre parti. Il était déjà minuit quand nous rentrâmes chez nous.

« Vienne, le 11 janvier. Nous allâmes chez Majláth avec le brouillon ; je l'avais composé avant de me coucher. Nous l'avons parcouru chez moi le matin et le paragraphe 13 y a été

rédigé d'après les indications d'Andrássy. Ce fut Majláth qui traduisit le tout en allemand et qui le lut le soir chez Beust, où comparut aussi le ministre de la guerre John. Je ne fus pas présent à cette conférence, car on décida que je parte en éclaireur pour informer et pour convaincre le « vieux seigneur » et pour faire ajourner la séance de la Chambre, s'il était temps encore.

« Andrássy et Eötvös affirment que pour John il suffit d'obtenir des recrues dans le nombre voulu et de manière que l'introduction projetée de la défense nationale n'en soit pas gênée. »

Ce fut le matin du 12 janvier que Lónyay arriva à Pesth. Or Deák présenta ce jour-là même à la Chambre son projet d'adresse à l'empereur, visant l'annulation du rescrit impérial au sujet du recrutement. Pour éviter tout malentendu, il fallait que le « vieux seigneur » n'employât pas l'arsenal de son argumentation sévère parce qu'irréfutable. Sur la prière de Lónyay, il resta donc bref, et sur celle du député Coloman de Kandó, à l'intervention affectueuse de qui on eut souvent recours dans ces jours de crise suprême, il accorda même au premier une audience dans la matinée, afin qu'il pût lui rendre compte des résultats des conférences de Vienne.

## VII

Immenses étaient les services que Deák avait rendus à la Hongrie antérieurement à ces jours, si importants pour l'avenir du pays. Grâce à son influence, on organisa cette résistance passive dont l'absolutisme ne put jamais venir à bout ; grâce à ses discours et à ses écrits, il parvint à réduire au silence les sophistes du centralisme parlementaire. Son caractère, rappelant à la fois celui d'Aristide et de Caton, lui valut la confiance de la Hongrie tout entière, l'autorisant ainsi à parler au souverain en mandataire moral de la nation, tel que Moïse avait parlé à Pharaon !...

Mais ce n'était encore qu'une activité négative, que le rôle du serviteur fidèle, qui tend courageusement sa poitrine pour recevoir les coups destinés à ses maîtres. C'était faire œuvre d'avocat défendant avec un dévouement à toute épreuve les intérêts de son client; c'était faire œuvre de médecin, préservant avec une sollicitude infatigable le patient contre les attaques du mal !

Or, maintenant il fallait non seulement agir en dirigeant, mais diriger en créant un état de choses unique dans son genre, dont la vitalité ne pouvait être démontrée tout d'abord qu'en théorie. Et cela au milieu de la malveillance plus ou moins déguisée des partis, tant à la cour de Vienne qu'à la Diète hongroise, peu désireux d'assister à l'écroulement définitif de leurs rêves : asservissement ou séparation de la Hongrie, que devait fatalement provoquer l'accord poursuivi par Deák. Et cela au milieu de l'énervement général, faisant perdre le sang-froid au plus grand nombre, et cela en face d'une population pressée de respirer librement d'entrer dans une ère de prospérité, de donner libre courant à sa vitalité longuement comprimée sur tous les champs d'activité de l'énergie humaine. Sans parler de la fièvre qui s'empara alors de tous ceux, désignés par l'opinion publique à obtenir des places et des faveurs, et dont l'impatience fut singulièrement exacerbée par l'appauvrissement signalé plus haut de la classe moyenne hongroise.

Et Deák avait personnellement assez de raisons aussi pour hâter le dénouement. Toutes ces conférences, tous ces pourparlers ne signifiaient-ils pas le triomphe de sa politique, n'exaltaient-ils pas sa gloire ? Simple gentilhomme, il prit l'importance d'un souverain, et si Beust et Belcredi ne pouvaient rien conclure sans l'assentiment de l'empereur, Andrássy, Eötvös, Lónyay faisaient tout dépendre de l'adhésion du « vieux seigneur » !

Eh bien ! tous ces enivrements, toutes ces effervescences le laissèrent indifférent. Sans être troublé le moins du monde, ses yeux restèrent obstinément fixés sur les sommets où il voulait conduire le peuple hongrois. Si son parti criait déjà à la victoire, lui ne pensa qu'à la faire plus complète encore ! Voilà

l'explication de sa conduite à ce moment suprême, que beaucoup de ses amis eux-mêmes ne comprirent pas bien, et à laquelle on doit non seulement des profits considérables, mais aussi la réussite finale et durable du compromis.

Cette réussite, deux circonstances pouvaient la retarder indéfiniment : d'abord les négociations traînées en longueur par Vienne, et ensuite l'obstruction possible de la gauche intransigeante à la Diète hongroise, où les flots de l'éloquence peuvent indéfiniment couler, le président n'y étant pas suffisamment armé à cet égard.

Pour échapper à ce double danger, Deák, le « sage de la patrie », le philosophe bienveillant et paisible, prit subitement une attitude exigeante, qui mit la consternation dans le rang de ses amis, en déroutant aussi bien Vienne que les intransigeants hongrois. On se demanda la raison de ce changement inattendu; on réfléchit aux conséquences incalculables qu'il pouvait avoir, et de part et d'autre on commença à craindre la rupture des négociations, et par conséquent à désirer ainsi involontairement leur prompt aboutissement !

Les gens superficiels attribuaient sa reculade à l'influence de François Pulszky, l'émigré quelque temps auparavant gracié, dont Kossuth se serait servi pour peser sur la nature timorée de Deák, en lui rappelant la gravité extrême des décisions qu'il allait prendre. On ajouta même que ce fut le député Étienne de Gorove qui réussit à le calmer quelques jours plus tard. Or, en tenant compte de la fermeté et de l'esprit dialectique extraordinaires de Deák, ainsi que des qualités intellectuelles des deux personnalités citées, il est impossible d'admettre tant l'impressionnabilité du premier que l'action nuisible ou réparatrice des derniers.

Donc la crise provoquée par Deák était évidemment voulue, empruntée au domaine de la diplomatie, sans entacher cependant en quoi que ce soit la correction morale de ses procédés, puisqu'elle se rapportait non pas aux principes, mais à la manière dont il les défendait. Jusque-là il est resté toujours maître de ses émotions, portant ses coups les plus meurtriers avec une impassibilité apparente inflexible; tandis qu'à ce

moment il s'emporta plus d'une fois dans les discussions avec ses fidèles.

Voici ce qu'on lit à la date du 16 janvier dans le *Journal* de Lónyay à ce sujet :

« Andrássy arriva après nous (Eötvös et Lónyay) et remarqua avec le plus grand ménagement possible, qu'il était temps de rendre réponse aux Viennois (c'est-à-dire au gouvernement) à l'égard des modifications apportées (par nous trois) au travail des Quinze, et s'il avait lieu à espérer que ces modifications soient acceptées par la Commission des Soixante-sept.

« Deák soutint d'abord qu'il était inadmissible que l'on puisse en parler avant que le ministère ne soit nommé. A quoi Andrássy et Eötvös répondirent qu'on ne pourra nommer un ministère que s'il y a des gens qui ont envie d'en être; or « nous autres nous n'en aurons que si nous savons que les modifications arrêtées à Vienne sont acceptées par le parti ».

« Nous lui demandâmes également s'il était disposé de faire voter ces modifications dans le cas où elles seraient présentées par un ministère nommé avant leur discussion par la Commission des Soixante-sept? Ce fut très courroucé qu'il donna sa réponse à cette question. Ces modifications sont en contradiction avec ses convictions, et quant à celles-ci il ne voudrait les sacrifier pour personne et pour n'importe quelle chose. Tout au plus s'il peut promettre qu'il déclarera que, quoique ces choses soient contraires à ses convictions, la possibilité de récupérer la Constitution vaut tant, qu'il est permis de faire des concessions pour la possession de cette dernière.

« Quand Andrássy affirma qu'il suffirait pour nous d'avoir la promesse de sa protection, car il est le chef omnipotent du parti, il dit avec emportement que s'il savait cela, il donnerait immédiatement sa démission!...

« Alors j'ai proposé la convocation des membres deákistes de la Commission des Soixante-sept, afin que l'on puisse leur rendre compte de la situation. S'ils ne veulent pas accepter les concessions auxquelles nous avons consenti à Vienne, ils feront ce qu'ils voudront, et la responsabilité ne pèsera plus

sur nous. Deák n'y fit pas d'objection, mais Andrássy ne voulut pas en entendre parler.

« Il est à remarquer que quand Andrássy eut dit que les « résolutionnistes » (la gauche) avaient l'intention d'exiger un ministre hongrois de la défense nationale (un ministre des honvéds), — or c'est une chose impossible à obtenir, car selon une disposition du travail des Quinze, le commandement unifié appartenant au souverain, ce sera un sous-secrétaire d'État du ministre de l'intérieur qui se chargera de la répartition et du ravitaillement des honvéds, — Deák répondit tout ému : « Ce ne seront pas seulement les « résolutionnistes » qui l'exi-« geront, mais moi aussi je l'exigerai certainement ! »

Faire des énonciations semblables au moment où on a la ferme intention de conclure un pacte solennel, est évidemment un trait de génie, car tout en visant des profits réels, elles désarment ceux qui ne seraient pas d'avis d'accepter le marché. Cette identification de l'opinion de Deák avec celle des « résolutionnistes » était une flatterie troublante pour ceux-ci, qui les disposa en faveur du compromis beaucoup plus que les meilleurs discours. Ils pouvaient se considérer par là comme ses collaborateurs indirects, et d'autant plus s'en glorifier que ce ministère de la Défense nationale (des honvéds) est certainement l'expression la plus tangible de l'autonomie de la Hongrie.

Très dépités par cette résistance de Deák, à qui le *Journal* de Lónyay ne donne cette fois que le titre de « vieux », — Andrássy et les partisans intéressés du compromis étaient en pleine révolte contre leur chef, la veille encore adoré. Ils ne parlaient de rien moins que de l'abandon de leur mandat de député.

Entre temps, le baron Sennyey reçut un télégramme de Vienne dans lequel le chancelier hongrois Majláth lui annonça l'acceptation par l'empereur du projet gouvernemental revisé dans les dernières conférences, dans le cas où en remplirait également à Pesth les obligations contractées (le 17 janvier). Cette preuve manifeste des intentions les plus conciliantes de François-Joseph tranquillisa immédiatement les alarmes de

Deák, qui consentit dès ce moment à la discussion immédiate du travail des Quinze au sein de la Commission des Soixante-sept. Elle fut cependant retardée encore par l'absence d'Andrássy, son président, forcé de partir pour Vienne, afin d'y présenter à l'empereur l'adresse de la Diète, réclamant l'annulation du rescrit au sujet du recrutement illégal (le 19 janvier).

L'accueil que l'on fit dans la capitale impériale au futur président du Conseil hongrois, était très encourageant. Il parvint à faire modifier par Majláth une expression de la réponse déjà en elle-même très bienveillante de l'empereur, et trouva dans le baron de Beust un auxiliaire précieux, prêt à faire signer sur l'heure la nomination du ministère hongrois. Mais François-Joseph et les autres ministres préféraient attendre la revision du travail des Quinze par la Commission des Soixante-sept. Ce fut Balthazar Horváth qui communiqua ce détail à Deák de la part d'Andrássy. Alors le « vieux seigneur » lui fit savoir les conditions sous lesquelles il était enclin de faire procéder à cette revision. Elles exigeaient la présence d'Andrássy et la suspension de toute mesure gouvernementale anticonstitutionnelle. Or Andrássy fut de retour à Pesth dès le 24 janvier, et il transmit incontinent à Deák la promesse impériale la plus rassurante au sujet de la suspension de tout acte gouvernemental pendant la revision. Alors on fixa la première séance de la Commission des Soixante-sept pour le lundi 28 janvier, afin d'avoir le temps de se concerter préalablement avec ses membres appartenant au « parti Deák ».

Ce fut chez Maurice Szentkirályi que cette conférence eut lieu. Deák accepta toutes les modifications proposées par Beust, Belcredi et John, sauf celles se rapportant aux chemins de fer, à la douane et aux questions monétaires. Il promit une nouvelle rédaction qu'il soumit effectivement le lendemain (le 27 janvier) chez lui, au milieu de ses intimes. « Le « vieux seigneur » la formula avec un tact rare, — écrit Lónyay dans son *Journal*, — et je pense qu'on la trouvera tranquillisante à Vienne. »

## VIII

Les séances de la Commission des Soixante-sept n'étaient pas publiques matériellement, puisque les députés seuls pouvaient y assister; mais comme on avait permis aux sténographes de faire des communications aux journaux, leur publicité morale était entière.

Dans l'entourage de Deák, on craignait que la minorité ne se décidât à une campagne obstructionniste. Mais elle n'eut pas lieu pour deux raisons : la dernière résistance du « vieux seigneur » démontra clairement qu'il ne se laissait ébranler dans ses revendications par aucune considération tangente ; on sentait donc pertinemment que sur le terrain de la réconciliation il avait obtenu tout ce qu'on pouvait obtenir. D'autre part, les députés qui n'écoutaient que Kossuth se trouvaient tout à fait dépaysés, car le « gouverneur » ne leur donna aucune instruction précise.

Cette hésitation subite du grand agitateur pendant la période décisive de l'incubation du compromis est très explicite. Évidemment il dut se livrer dans son âme un combat terrible entre son patriotisme ardent et sa haine implacable contre les Habsbourg, — combat qui le paralysa en quelque sorte complètement, puisqu'il n'excita pas ses partisans à une résistance désespérée. Dans tous les cas, en laissant aller les choses, il fit le jeu de Deák, qui lui en sut énormément gré, comme on peut s'en convaincre dans un passage de son discours du 28 mars suivant (1). Si l'on tient compte de la décla-

(1) « Ce fut en 1847 et 48 que l'on fit les plus grands changements — dit-il ce jour-là — dans l'histoire du droit public de la Hongrie ; car sans eux notre Constitution serait depuis longtemps balayée par les exigences de l'époque et par les courants des idées (Au centre : *Très bien*). Si la Diète, s'attachant à nos antiques et aristocratiques institutions, n'eût pas voulu alors affranchir le peuple et le sol, ou partager les droits et les devoirs entre les nobles et les non-nobles; si elle n'eût pas tenu à donner une base plus large à notre Constitution, nous eussions été in-

ration que Kossuth fit trois ans plus tard à M. Émile Ollivier, l'éminent académicien, et qui se résume dans la phrase : « Monsieur Deák a sauvé mon peuple (1), » on peut même hardiment prétendre que dans son for intérieur il applaudissait sincèrement au compromis, ayant acquis la conviction qu'il ne s'était pas trompé en 1847, quand il avait écrit que François-Joseph était « l'espoir de la nation ». Supposition dont la légitimité est singulièrement confirmée par la circonstance que sa lettre, adressée à Deák au sujet et contre le compromis, ne parut qu'à la fin du mois de mai, quinze jours avant le couronnement. Aussi fait-elle l'effet d'un document rédigé par acquit de conscience, tant au point de vue de son contenu vague et confus qu'au point de vue de sa forme peu soignée et de sa longueur fatigante. Quant à produire un effet quelconque, à ce moment elle ne pouvait plus en produire aucun, car il y avait déjà des engagements pris, des promesses données, qui ne permirent plus à la grande majorité de la nation de tourner le dos à la réconciliation, l'eût-elle désiré.

Dans des conditions pareilles, les séances de la Commission des Soixante-sept ressemblaient à des assauts de salle d'armes, où les élèves attaquent successivement leur maître d'escrime, sachant d'avance qu'ils seront touchés et se contentant de la gloire de succomber le plus brillamment possible.

Le 28 janvier il y eut une courte altercation au début de la séance au sujet de la discussion générale sur le travail des Quinze. Paul Nyáry et Samuel de Bónis soutinrent que l'on commettait une illégalité en voulant changer la Constitution avant la nomination du ministère, seul autorisé à proposer son remaniement. Mais il suffit à Deák de rappeler la décision de la

capables de supporter le poids des années néfastes suivantes et nous eussions succombé sous l'adversité sans que notre agonie fût accompagnée des regrets et de la commisération du monde civilisé (Au centre : *Très bien*). Cette transformation, l'histoire la rattachera au nom du personnage qui en a pris l'initiative en 1848 et qui a su l'exécuter avec une énergie infatigable (*Applaudissements*).

« Malgré les malheurs survenus, cette partie de son œuvre n'a pas disparu et elle survivra aussi longtemps qu'il y aura des Hongrois et une Hongrie, et le souvenir et la reconnaissance de la nation y seront toujours attachés (*Applaudissements*). » Konyi Manó, *Deák F. beszédei*. Vol. IV, p. 443.

(1) Émile Ollivier : *L'Empire libéral*. Vol. I, p. 357.

Chambre, ordonnant la continuation des séances de la Commission, pour faire cesser le doute à cet égard. En passant ensuite à la discussion générale, on put se convaincre facilement que l'opposition avait peu d'envie de jouer au trouble-fête. Deák n'eut aucune difficulté pour faire clore la discussion sur l'ensemble du projet et pour inviter la Commission à passer immédiatement à celle des paragraphes.

Les deux premiers forment, d'après l'opinion de Deák, la base de tout le travail, car ils indiquent d'une part le caractère des relations entre les pays de la couronne de saint Étienne et les pays héréditaires, au point de vue de la Pragmatique sanction, et de l'autre le devoir commun et réciproque des deux groupes concernant la défense et l'entretien de leur sûreté au moyen de la réunion de leurs forces, qui découle directement de l'esprit de la Pragmatique sanction.

En face des craintes et des soupçons de la gauche, paraphrasés par M. Coloman de Tisza, Nyáry et Ghyczy, Deák employa deux arguments. « Quand on rédigea la Pragmatique sanction, dit-il, les Hongrois reconnurent que l'on y avait sanctionné la possession simultanée, indivisible et inséparable de leur pays avec l'Autriche. Ils acceptèrent donc aussi les devoirs que l'indivisibilité de cette possession peut faire naître. Ayant apposé sa signature en bas de la Pragmatique sanction, cette condition fut également acceptée à l'égard de la Hongrie par le souverain. Et cette manière de voir, la Hongrie pouvait l'adopter, car quand il s'agissait des pays de la couronne de saint Étienne, elle disposait avec le souverain en commun au sujet de toutes ces choses. Et cette manière de voir, le souverain pouvait l'adopter également, car ayant été maître absolu dans les pays héréditaires, il disposait de leurs soldats et de leur fortune, quand il s'agissait de la défense des possessions hongroises. » Or voici le langage que tient maintenant le souverain : « J'ai donné une Constitution aux pays héréditaires; il ne m'est donc plus possible de disposer librement et arbitrairement de leurs soldats et de leur fortune, car ils ont dorénavant autant de droits pour faire prévaloir leur opinion à cet égard que Vous en avez à l'égard de Vos soldats

et de Votre fortune. Aviser maintenant que l'on contribue à la défense mutuelle, qui est autant dans Votre intérêt que dans le leur, est donc urgent pour Vous deux : que le Hongrois accomplisse son devoir par la voie de la législature hongroise, comme eux ils l'accompliront par la voie de la leur.

« Ce n'est pas à cause d'une exigence quelconque des pays héréditaires qu'il faut remanier la Constitution de la Hongrie, mais parce qu'il n'est plus possible d'atteindre le but indiqué dans la Pragmatique sanction par les moyens anciennement usités, quand le souverain régnait dans les pays héréditaires en souverain absolu et ici en souverain constitutionnel, — puisque ces pays sont maintenant constitutionnels aussi. Il faut donc trouver des moyens nouveaux pour obtenir en bonnes conditions ce résultat tant désiré. »

Le baron Gabriel Kemény ajouta que ce compromis entre la Hongrie et les pays héréditaires devrait d'autant moins effrayer qu'il avait été déjà pressenti en 1723, quelque temps après la promulgation de la Pragmatique sanction. Les deux Chambres de la Diète hongroise entamèrent alors des négociations dans ce sens-là avec lesdits pays, mais le gouvernement de l'empereur-roi Charles ne favorisa pas ce rapprochement.

Finalement la Commission vota ces deux paragraphes à une forte majorité, ainsi que les deux suivants. L'un conclut du texte de la Pragmatique sanction à l'autonomie constitutionnelle et administrative complète de la Hongrie, et l'autre indique le devoir incombant à cette dernière dans la défense commune de la Monarchie, à l'exclusion de tout ce que l'on voudrait lui imposer en dehors de cela.

A la séance du 29 janvier, ce fut le paragraphe 5 qui provoqua une discussion interminable. Or, selon Deák, il ne sert qu'à constater qu'auparavant les affaires concernant la défense commune se traitaient directement entre la Diète hongroise et le roi de Hongrie, car celui-ci régnait en souverain absolu dans ses autres États, tandis que maintenant les ayant investis de droits constitutionnels, il ne peut plus en disposer avec un pouvoir absolu et ne pas tenir compte de leur influence constitutionnelle. Il juge donc que les remarques ne devront être faites

qu'au paragraphe suivant, puisque ce sera là que l'on décidera seulement s'il est possible de prendre pour point de départ ces manières de voir.

Ce jour-là Deák prit trois fois la parole, et grâce à son argumentation, tirée de l'histoire, à ses réflexions humoristiques pleines de bonhomie, à sa logique irréfutable, il parvint à réduire au silence ses contradicteurs et à faire adopter les deux paragraphes. Au sujet de la liste civile du roi de Hongrie (paragraphe 7), on ne fit aucune difficulté ; elle doit être votée annuellement par le Parlement hongrois, sur la proposition du ministère hongrois.

« L'un des moyens de la défense commune et mutuelle, découlant de la Pragmatique sanction, est la direction convenable des affaires étrangères à l'égard de l'étranger, » déclare le huitième paragraphe ; « aussi concernent-elles ensemble tous les pays gouvernés par Sa Majesté. Donc la représentation diplomatique et consulaire revient au ministre commun des affaires étrangères en accord et avec le consentement des deux ministères. La Hongrie est donc prête à contribuer au budget de ce ministère commun dans la proportion que l'on va indiquer plus bas. » Etienne de Gorove y fit intercaler la phrase : « Les deux ministères communiqueront les traités internationaux. »

Les paragraphes 9 et 11 indiquent l'armée comme un second moyen de la défense commune. Son commandement, sa direction et son organisation, avec ceux de l'armée hongroise, le paragraphe 11 les confie au souverain. Ernest de Hollán voulut que l'armée hongroise n'eût pas l'air d'être mise en opposition avec l'armée commune ; il proposa donc de faire ajouter à la phrase « avec ceux de l'armée hongroise » le complément : « comme d'une partie intégrante de l'armée tout entière. » Cette modification obtint également la majorité. Le paragraphe suivant ne subit au contraire aucun changement, selon le désir de Deák, car il attribue le droit de voter le contingent militaire, le complètement de l'armée hongroise, les conditions de la levée, la fixation de la durée du service, le cantonnement et la subsistance des troupes au Parlement hongrois.

Dans le paragraphe 13 du travail des Quinze, on ne parla que de l'établissement ou de la transformation du système de la défense nationale, exigeant le consentement de la législature hongroise. Ce fut encore Ernest de Hollán qui proposa l'amplification suivante : « Cet établissement et cette transformation ultérieure ne pouvant être faits avantageusement que si l'on applique des principes identiques (en Hongrie et dans les pays héréditaires), en pareil cas, après s'être assuré du consentement des ministères respectifs, on soumettra aux deux Parlements des projets basés sur des principes identiques aussi. Afin de mettre d'accord des divergences d'opinion qui pourraient diviser ces dernières, ils échangeront des députations. »

Étant des sujets hongrois, les soldats hongrois sont considérés comme tels, dans tout ce qui ne concerne pas leur service militaire (paragraphe 14). Aux dépenses totales de l'armée, la Hongrie contribue dans une proportion que l'on fixera plus loin (paragraphe 15).

Le paragraphe suivant n'a pas été maintenu, sur la proposition de Hollán. Deák ne le trouvait pas tout à fait inutile, — il se rapportait à la situation faite à la Monarchie par le traité de Prague, — mais il se rangea facilement du parti du préopinant.

Si le nouveau paragraphe 16 considère les finances comme une affaire commune, il ne les considère qu'au point de vue des ressorts ministériels, que l'on indique plus haut comme étant communs à la Hongrie et l'Autriche, naturellement sous la condition de préliminer leurs dépenses en commun et de la manière indiquée plus loin, et d'admettre que ce seront le Parlement et le ministère hongrois responsable qui se chargeront de l'ordonnancement, de la perception et du versement de la quote-part.

C'est le paragraphe 17 qui sanctionne l'indépendance financière complète de la Hongrie. Car il prend acte du droit du ministère hongrois de fixer, de percevoir et de gérer les impôts en vue du paiement des dépenses de l'État. Sa rédaction primitive provoqua une modification proposée par Gabriel Lónyay, que Deák accepta sans aucune objection.

Après avoir reporté, sur la proposition de Melchior Lónyay, le paragraphe 19, consacré aux impôts indirects, au paragraphe 63, consacré à l'union commerciale et douanière de l'Autriche et de la Hongrie, on entama la discussion au sujet de la création de cette institution unique dans l'histoire des Constitutions, que l'on appelle les *délégations*. Le comte Béla de Keglevich les attaqua au point de vue de la politique étrangère, tandis que MM. Paul de Szontágh et Coloman de Tisza y découvrirent l'amoindrissement de l'autonomie de la Hongrie. Paul de Somssich parla pour et le baron Louis Simonyi contre. Alors ce fut Deák qui prit la parole en démontrant clairement qu'en admettant la légalité de la Pragmatique sanction, il faut accepter le principe de la défense mutuelle. Et comme on veut malgré cela conserver aussi les droits autonomiques, constitutionnels de la Hongrie, la nécessité d'un corps politique servant de trait d'union entre les deux Parlements, s'impose naturellement. Afin qu'il n'empiète pas sur les droits respectifs de ces derniers, Deák le priva de toute stabilité : il sera élu annuellement par les Chambres hautes et les Chambres des députés autrichiennes et hongroises, sur le pied de la plus complète parité, tant au point de vue du nombre de ses membres — chaque Parlement en enverra 60, dont vingt délégués par les seigneurs ou magnats, et 40 par les députés — qu'au point de vue du poids de leurs décisions. Se réunissant alternativement et annuellement à Pesth — plus tard à Budapest — ou à Vienne, ils y siégeront séparément pour prendre connaissance des affaires communes, qui comme telles ne peuvent être discutées que par les délégations. Chacune d'elles aura son bureau librement élu et discutera en entière indépendance les communications du gouvernement. Elles se communiqueront les résultats de leurs délibérations traduits dans la langue de la délégation à laquelle on les soumettra. Si cet échange en écrit de la manière de voir des délégations n'aboutit pas à un accord, elles se réuniront pour trancher la question au moyen d'un vote. Où peut-on découvrir dans tout ceci un danger pour l'autonomie du pays?

Grâce à ce discours, la majorité accepta sans difficulté le

principe des délégations (paragraphes 25 à 53) dans la séance du 30 janvier.

Avant de continuer la narration des séances de la Commission des Soixante-sept, il faut revenir aux paragraphes 12 à 26 du travail des Quinze — devenus maintenant paragraphes 18 à 24 — pour connaître la manière dont Deák régla la fixation de la quote-part. Deux Commissions nommées *ad hoc* par les deux Parlements discuteront la proportion dans laquelle chacun des deux pays devra participer aux dépenses communes. S'il y a accord entre les deux Commissions, elles le soumettront à leur ministère respectif, qui le présentera au Parlement dont il est issu, et par lequel la proposition sera discutée. Une fois acceptée, elle sera soumise à la sanction du souverain, qui la signera en allemand comme empereur d'Autriche et en hongrois, comme roi de Hongrie. Si les deux Commissions nommées *ad hoc* ne tombent pas d'accord, on présentera leurs opinions aux deux Parlements. Si ces derniers ne peuvent pas s'entendre, ce sera le souverain qui tranchera la question, en prenant pour base les données produites. La quote-part ne pourra être fixée que pour un laps de temps déterminé, et à l'expiration duquel elle sera de nouveau débattue.

Au début de la séance du jour suivant (31 janvier), Deák parvint à faire dérider la grave assemblée. Paul Nyáry lui posa une question relativement à la nomination des ministres des affaires communes : est-ce l'empereur d'Autriche ou le roi de Hongrie qui les nommera? Le « sage de la patrie » le rassura et déclara qu'il y aurait probablement toujours accord entre les deux souverains à ce sujet-là! Il faut ajouter que Nyáry ne se laissa pas désarçonner par cette réponse, et en tira la conclusion que cette dualité de la personne du souverain imposera à l'égard des puissances étrangères la dualité dans la représentation de la Monarchie, c'est-à-dire les chefs des missions diplomatiques, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, etc., la représenteront sous un double titre, autrichien et hongrois, — modification qui plus tard se réalisa effectivement.

Le texte des paragraphes 31, 34, 37 et 38 — respectivement

des paragraphes 29, 32, 35 et 36 — subit certaines additions et changements sur la proposition de Maurice Szentkirályi.

Deák saisit cette occasion pour repousser les insinuations de la gauche, au sujet des concessions qu'il aurait faites au détriment des droits de la Hongrie. « Je n'accuse jamais personne, ni directement, ni indirectement, mais je ne supporte silencieusement non plus une accusation aussi imméritée. » Ce mouvement d'indignation légitime ne l'empêcha pas cependant de reprendre le fil de la discussion et de faire un parallèle entre les dispositions des lois de 1848 et du travail des Quinze, concernant le contrôle de la Hongrie à l'égard de la direction des affaires étrangères de la Monarchie. Nyáry prétendit au contraire que le ministre *a latere*, créé en 1848, avait à cet égard voix au chapitre aussi. Deák lui riposta vigoureusement, en démontrant par-dessus le marché qu'il connaissait également l'histoire du parlementarisme anglais, selon les us et coutumes duquel le ministre des affaires étrangères peut très bien refuser la communication de certaines pièces diplomatiques, tant qu'une question n'a pas obtenu sa solution. Convaincue par son argumentation, la majorité vota incontinent son amendement pour le paragraphe 41, — respectivement 39, — dans lequel sont prescrites les relations qui peuvent exister entre le ministre des affaires étrangères — c'est-à-dire un ministre commun — et les délégations.

En abordant, pendant le cours de cette même séance, le *modus procedendi* des ministres des finances autrichien et hongrois à l'égard des sommes à verser au ministre des finances commun, Melchior Lónyay présenta une rédaction nouvelle pour le paragraphe 43, devenu paragraphe 41. Ce fut encore Nyáry qui souleva des difficultés en invoquant l'autorité de l'économiste anglais Adam Smith. Mais la réponse de Deák ne se fit pas attendre longtemps : sans être intimidé par la réputation du savant cité, il expliqua la justesse de la modification de Lónyay. Alors Samuel de Bónis prit la parole pour exprimer ses doutes au sujet de l'opportunité de tous ces changements introduits dans les lois de 1848. Il n'affirma pas que la nation ne puisse arriver à bon port en les acceptant ; seule-

ment il eut l'air de craindre que, sans l'atteindre, on ne perdît la terre ferme de la continuité du droit. Il fut réfuté à son tour par le « vieux seigneur », dont la patience paraissait être inépuisable en face de ces attaques toujours renouvelées. Quant à la modification de Lónyay, elle fut adoptée, malgré les discours hostiles de Samuel de Bónis et de Ladislas de Tisza.

On termina la discussion des paragraphes concernant les délégations le 1er février, après avoir repoussé l'amendement d'Ignace Somossy, relativement au paragraphe 46, — actuellement 44, — et adopté les modifications de Maurice Szentkirályi et de Paul de Somssich, qu'ils firent subir aux paragraphes 47 et 49 — respectivement 45 et 47 — et qui furent maintenues dans la rédaction définitive. (Elles ordonnent la publicité des séances des délégations, et règlent l'immunité de leurs membres.)

Maintenant il s'agissait de discuter le côté financier du compromis. Voilà ce que dit à cet égard le travail des Quinze dans les paragraphes rectifiés de 52 à 57 inclusivement : par raison d'État et pour avantager les deux partis contractants, on admet la communauté de certaines affaires, quoique leur admission ne découle pas forcément de la Pragmatique sanction. Telles sont d'abord les dettes de l'État. Au point de vue du droit absolu, elles ne touchent en quoi que ce soit la Hongrie, puisqu'elles ont été contractées de tout temps sans l'avoir consultée, et dans beaucoup de cas même contre elle. Mais comme les diverses adresses des Diètes successives l'ont clairement indiqué, les Chambres hongroises étaient prêtes à consentir à des sacrifices considérables, si on restituait leur Constitution et si on introduisait dans les pays héréditaires également le constitutionnalisme.

Seulement la Hongrie ne voulait traiter avec l'Autriche que sur le pied de la parité la plus complète, « comme un pays libre avec un autre pays libre. »

Ici ce fut Melchior Lónyay qui se sentit le plus autorisé pour prendre la parole. Il déclara que la participation de la Hongrie à la dette de la Monarchie ne pouvait s'effectuer que

sous forme de rente versée annuellement, et il proposa conséquemment un paragraphe supplémentaire (67) afin que cette question eût la même solution que celle de la quote-part et du traité douanier. Coloman Ghyczy ne s'opposait pas à l'idée d'accepter une certaine fraction de la dette de la Monarchie, car il savait qu'en s'en désintéressant, la Hongrie se ferait partout des ennemis. Mais il fit des objections de nature à rendre odieuse cette acceptation au pays. Les réflexions de M. Coloman de Tisza n'étaient pas moins difficultueuses et visaient principalement la manière de gérer les dettes communes.

Dans la réplique de Deák, il faut surtout signaler le passage qui témoigne de son absolue confiance dans la conclusion du compromis. Partant de là, il trouva qu'il serait fâcheux de recourir une fois de plus à la décision suprême de la couronne. Il espère finalement que les intérêts vitaux étant en jeu, les Parlements feront tout leur possible pour se mettre sur les traces des solutions les plus avantageuses. Il défendit aussi les explications présentées par M. Jules Kautz, l'économiste distingué, que beaucoup de membres de la Commission n'avaient pas bien comprises. Son discours conquit la majorité en faveur de la proposition de Melchior Lónyay, dont en réalité il était l'auteur lui-même (voir la conférence du 27 janvier).

Dans la séance du 4 février, on discuta, sous la présidence de Charles de Zeyk, la fin du travail des Quinze.

La communauté des intérêts commerciaux de l'Autriche et de la Hongrie ne découlant pas non plus de la Pragmatique sanction, il faudra que l'on conclue périodiquement entre ces deux pays des traités douaniers et commerciaux. Ce seront leurs ministères responsables qui les prépareront et les soumettront à leurs Parlements respectifs, dont les décisions obtiendront la sanction du souverain. On conclura ces traités au moment où l'on fixera la quote-part. Le paragraphe 65 — respectivement 63 — s'occupe des impôts indirects; ils doivent être naturellement identiques dans les deux pays, pour ne pas faire du tort à l'un ou à l'autre. Après avoir attribué les revenus des douanes au budget des affaires communes, qui en sera d'autant allégé, le projet n'oublie pas les lignes de chemins de

fer non plus, ni les questions monétaires (paragraphes 67 et 68, — respectivement 65 et 66).

Ce fut encore Melchior Lónyay qui présenta sous son nom les modifications susdites de Deák. Le « vieux seigneur » les expliqua d'abord brièvement; mais comme Coloman Ghyczy, soutenu par le baron Frédéric Podmaniczky, considérait les dispositions proposées comme autant de parcelles de l'indépendance hongroise abandonnées à l'Autriche, il se sentit gravement blessé et il riposta avec une profonde tristesse. Puisque le projet réservait toujours aux Parlements autrichiens et hongrois le droit de décider en dernier ressort, et puisque le paragraphe 68 déclare hautement qu'au cas où les transactions n'aboutiraient pas, la Hongrie rentrerait dans tous ses droits autonomes, son bon sens se refusait à comprendre les appréhensions de l'opposition.

Cependant Samuel de Bónis ne désarma pas encore et soutint obstinément que, sans accuser la bonne foi de ses auteurs, le compromis était la suppression de l'indépendance de la Hongrie, tandis que M. Coloman de Tisza s'attaqua aux dispositions concernant les impôts indirects.

Sûr du succès final, Deák ne releva pas ces flèches émoussées de ses contradicteurs et eut au contraire assez de force de caractère pour expliquer tranquillement le mécanisme des dispositions du projet. Alors on adopta la proposition de Melchior Lónyay (les paragraphes 64, 65, 67 et 69). Sur la proposition de Paul de Somssich et d'Antoine Csengery, on intercala le paragraphe 68, sauvegardant le droit de libre disposition de la Hongrie, au cas où les accords indiqués dans les paragraphes 58 à 67 ne se réaliseraient pas.

Ayant exprimé son acceptation par assis et levé, la Commission arriva ce même 4 février au terme de son mandat. Il y eut cependant deux incidents encore : M. Coloman de Tisza se réserva le droit de faire entendre l'opinion de l'opposition en temps et lieu; le député saxon Frédéric Bömches fit une déclaration dans laquelle, au nom de la nation saxonne, il exprima sa joie la plus profonde au sujet de l'heureuse tournure que prirent les discussions et affirma que les Saxons considéreront

l'union de la Hongrie et de la Transylvanie dorénavant comme un fait accompli, et il recommanda aux Hongrois tous les Saxons comme des compatriotes revenus après de longs siècles d'absence et des vicissitudes innombrables! Quel heureux présage pour la glorieuse réussite du compromis que cette explosion spontanée de la fraternité la plus pure!

## IX

Ce ne fut pas une raison personnelle qui empêcha le comte Andrássy de présider la séance du 4 février — la dernière n'eut lieu le 6 que pour la signature du procès-verbal de la séance précédente. Il avait reçu un ordre impérial de se rendre à Vienne (le 2 février) ; car François-Joseph ne voulut pas trancher les difficultés survenues en Autriche sans avoir conféré avec lui, comme avec les représentants des intérêts hongrois.

Ces difficultés étaient à la fois constitutionnelles et ministérielles. Il s'agissait de savoir dans quelles conditions on soumettrait le compromis avec la Hongrie au « Reichsrath », et à quel « Reichsrath » ? Belcredi pensait qu'il devait être revisé, et à cet effet il convoqua le 2 janvier les Diètes provinciales en vue de l'élection de leurs représentants pour un « Reichsrath extraordinaire ». Ce n'était pas l'avis des libéraux allemands, défenseurs du constitutionnalisme hongrois ; ils firent tous leurs efforts pour la convocation du « Reichsrath ordinaire », que le rescrit de septembre 1865 suspendit seulement. Or les sympathies du baron de Beust leur étaient d'avance acquises, tant à cause de son origine allemande qu'à cause de son libéralisme.

Si Belcredi obtient donc dans les Diètes de la Bohême, de la Moravie et de la Galicie des majorités fédéralistes, elles sont d'autant plus vigoureusement contre-balancées par les majorités constitutionnelles des provinces allemandes, que celles-ci se déclarent nettement pour le compromis avec la Hongrie,

tandis que les Slaves n'osent pas arborer franchement le drapeau du fédéralisme, soulevé par Belcredi.

« Je suis loin de croire — dit le comte de Beust (1) — que Belcredi, en adoptant l'arrangement avec les délégués hongrois, se soit réservé le « Reichsrath extraordinaire » comme porte de derrière ; mais il le tranquillisait... Quant à moi, voici le point de vue auquel je me plaçais : les envoyés hongrois ayant accepté la mission de faire adopter le compromis, le gouvernement était également engagé à l'adopter sans réserve. Je pensais aussi que le « Reichsrath restreint, ordinaire » l'adopterait aussi, si l'on faisait appel à son bon vouloir, et si l'on s'appuyait sur la considération qu'avec le compromis on remettrait la Constitution (de l'Autriche) également en vigueur, ce qui eut lieu en effet.

« Entre moi et le comte Belcredi il y eut alors évidemment un malentendu, mais nous fûmes de bonne foi l'un et l'autre. D'après sa manière, la réserve de l'amendement par le « Reichsrath » était sous-entendue ; elle avait été connue et acceptée par les seigneurs hongrois. Ces messieurs, et particulièrement le comte Andrássy, se sont exprimés vis-à-vis de moi en sens contraire.

« Mon opinion prévalut enfin, et ce fut le second coup de collier que je donnai pour faire aboutir le compromis...

« Bien loin de vouloir ou de désirer le départ du comte Belcredi, je me suis efforcé d'exposer à Sa Majesté la possibilité qu'il restât, malgré la convocation du « Reichsrath restreint » (le 4 février). Il fallait qu'une résolution fût prise dans un sens ou dans l'autre. Il y eut Conseil des ministres sous la présidence de l'empereur. Je fus seul à tenir tête au comte Belcredi. Rentré dans mon cabinet de travail au ministère, je me croyais vaincu et je m'abandonnais à mes réflexions, lorsque l'huissier m'apporta un mot de l'empereur : « Rédigez le rescrit aux Diètes (Landtag) conformément à vos propositions. »

« Le lendemain j'étais ministre président. J'adressai le rescrit aux « Landtag » au nom du gouvernement, et en même

(1) *Mémoires du comte de Beust*. Vol. II, p. 85.

temps j'envoyai une circulaire personnelle aux gouverneurs. Le rescrit déclarait que Sa Majesté avait daigné ordonner que l'on eût à renoncer à la convocation d'un « Reichsrath extraordinaire » ; que le « Reichsrath constitutionnel » se réunirait à Vienne le 18 mars; qu'à ce « Reichsrath » seraient soumises les modifications constitutionnelles qui paraissaient nécessaires, vu le compromis avec la Hongrie.

« En même temps étaient annoncés des projets de loi relatifs à l'envoi des députés à ce corps délibérant sur les affaires communes, au développement des droits constitutionnels de la moitié occidentale de l'Empire (responsabilité ministérielle et modification du paragraphe 13 des lettres patentes de février), à l'élargissement de l'autonomie constitutionnelle des pays héréditaires, demandé par les diverses Diètes, enfin à la nouvelle organisation militaire. »

Entre temps, l'empereur fit appeler Deák par l'intermédiaire d'Andrássy; car selon les théories du parlementarisme, la formation d'un ministère représentant ses idées, lui incombait en premier lieu. Le « vieux seigneur » se rendit donc à Vienne (le 7 février) et François-Joseph le reçut le lendemain en audience privée. Après avoir exprimé sa satisfaction sur la manière dont la Commission des Soixante-sept s'était acquittée de sa tâche, — qui se changea en étonnement quand Deák déclara qu'il n'y avait pas eu d'entente préalable avec la gauche, — l'empereur lui offrit la présidence du futur ministère. — Les raisons que le modeste représentant de la Hongrie tout entière invoqua pour décliner respectueusement cette offre aussi logique que due, personne ne les connaît. En tout cas, on peut supposer que dans son for intérieur il n'avait qu'une préoccupation : n'accepter rien ni de l'empereur, ni du gouvernement, qui pût ressembler de près ou de loin à une récompense.

C'était la condition *sine qua non* de pouvoir réfuter les insinuations de trahison à la patrie, dont on l'accabla ouvertement, — comme on peut le voir plus haut, — ou dans des lettres anonymes remplies de menaces de mort. Il recommanda donc la nomination du comte Andrássy, qu'il considérait comme un

« homme providentiel », en proposant également une liste complète pour les autres portefeuilles. Il utilisa aussi ce long entretien au règlement de la question du ministère des honvéds, en persuadant au souverain qu'il faudrait le confier pour le moment au ministre président, c'est-à-dire à Andrássy. Soit par habitude, soit sous l'impression de la surprise, l'empereur lui répondit qu'il allait y réfléchir. De là l'effroi de Majláth, qui voit déjà tout en noir et qui déconcerte Deák lui-même. Aussi, en rentrant à Pesth, celui-ci ne sembla-t-il pas être tout à fait rassuré. Cependant il conseille à Andrássy, à Eötvös et à Lónyay de se rendre à Vienne dès le lendemain, en recommandant au premier de revenir à la charge au sujet du ministère des honvéds. C'était la première série des hommes d'État hongrois désignés par le « vieux seigneur » pour devenir les titulaires de la présidence, des ministères de l'instruction publique et des finances. La seconde série, composée du baron Béla Wenckheim, Balthazar Horváth et le comte Mikó, — les ministres de l'intérieur, de la justice et des travaux publics, — ne devait arriver à Vienne que le lendemain, ainsi qu'Étienne de Gorove, devant être investi du portefeuille de l'agriculture et du commerce, en remplaçant au dernier moment le conservateur endurci Paul de Somssich. Ce fut d'abord Andrássy seul que l'empereur reçut (le 11). A la suite de cette audience, il y eut plusieurs véritables Conseils de ministres tenus par les personnalités susdites, auxquelles s'était joint le comte Georges Festetics, titulaire *in petto* du ministère *a latere*. Ils s'occupèrent d'abord du remaniement des lois de 1848 dans le sens du compromis et des observations faites par l'empereur. Ensuite ils eurent — notamment Andrássy et Lónyay — des conférences avec le ministre de la guerre, le général John, et de Becke, le nouveau ministre des finances du cabinet autrichien, présidé par le baron de Beust. De son côté l'empereur ne prépara pas moins le chemin du compromis en relevant de ses fonctions le chancelier Georges de Majláth et le nommant président de la Cour de cassation hongroise (Table des Septemvir).

Le but de la venue des futurs ministres hongrois était double :

d'une part, régler définitivement la situation de l'armée à l'égard des gouvernements nouveaux — autrichien et hongrois, — la restitution de l'administration financière au ministère hongrois et le rescrit concernant la nomination d'Andrássy comme président du Conseil, et de l'autre, procéder à la revision des lois de 1848. Comme le premier regardait aussi bien l'Autriche que la Hongrie, le Conseil présidé par l'empereur le 14 février se composait des membres des deux ministères. On y décida que l'armée active, les places fortes, les arsenaux, etc., dépendront directement du ministre de la guerre commun, mais que les réserves seront sous les ordres des ministres de la défense nationale autrichien et hongrois. On fixa le nombre des recrues pour la Hongrie à 40,000 hommes et pour la Transylvanie à 8,000. Quant à la restitution, on accepta les propositions de Melchior Lónyay, c'est-à-dire la restitution immédiate, sans attendre le vote d'indemnité du Parlement hongrois, car il considérait tout atermoiement comme une pression. Au sujet des affaires commerciales et industrielles, ce fut le ministre autrichien contre-amiral baron Wullerstorf, qui prit la parole, mais n'ayant pas l'habitude de parler, il se vit vite battu par les Hongrois, qui lui opposaient tranquillement le projet du compromis, élaboré par la Commission des Soixante-sept. Finalement de Majláth lut le rescrit en traduction allemande, que l'on vota sans difficulté.

Le second Conseil, tenu le 15 février, avait un caractère strictement hongrois; car sur la prière d'Andrássy, l'empereur n'y fit pas convoquer les ministres autrichiens, puisque la revision des lois de 1848 y était seule à l'ordre du jour. L'empereur y fit la promesse qu'il allait partir pour Bude aussitôt que le ministère le voudra, qui ne lui prêtera serment que dans la capitale de la Hongrie! Paroles douces pour les oreilles des patriotes, comme toutes les remarques du souverain pendant ces deux séances, où il ne cessa de prouver combien il était versé dans la connaissance des affaires hongroises!

Les chances du compromis devenant ainsi d'heure en heure plus favorables, l'exaspération des intransigeants s'accroissait dans la même proportion. Le député républicain Joseph

Madarász déclara ouvertement à ses électeurs dans le département de Fehér que l'on avait vendu le pays ; le matin du 10 février, on trouva sur les murs de la capitale des proclamations ainsi conçues : « A bas Deák! vive 1849! vive le 14 avril! » (jour où avait été proclamée à Debreczen la déchéance des Habsbourg). Il y en eut qui menaçaient de mort les députés déakistes Szentkirályi, Kemény, Szentiványi, etc. Pour prévenir des troubles plus sérieux, on consigna la troupe dans la soirée.

Évidemment toute cette effervescence était l'œuvre indirecte de l'opposition, ainsi que les menaces de mort adressées à Deák ; car si en face du compromis, les plus modérés de la gauche parlaient de renonciation inconsciente aux droits de la Hongrie, les ultras pouvaient hardiment aller jusqu'aux soupçons de trahison. Comme parti organisé, « les Tigres » répudièrent cependant toute solidarité avec les fauteurs de désordres. Dans une note publiée dans leur journal *A Hon*, ils déclarèrent qu'ils ne voulaient défendre leur idée que sur le terrain de la plus stricte légalité (le 12 février).

Mais ce fut le retour de Vienne des candidats ministériels qui calma le plus la population, tout en l'émouvant au plus haut degré. « La Constitution est rétablie! » tel fut le cri qui vola de bouche en bouche le 17 février au matin à travers les villes de Bude et de Pesth, et, à l'aide du télégraphe, à travers toute la Hongrie! Nouvelle d'autant plus authentique que ce même jour l'empereur signa le rescrit qui, par la nomination d'un ministre président, inaugura tangiblement la résurrection de la Hongrie. Maintenant il n'y avait plus de doute possible : la cause pour laquelle on avait versé pendant de longs siècles des torrents de sang, était définitivement gagnée!

Selon la pratique parlementaire hongroise, il y eut ce jour-là au club du « parti Deák » une conférence pour régler la marche à suivre dans la séance du lendemain. C'était une occasion toute trouvée pour caractériser la situation. D'abord ce fut Andrássy qui parla, en se recommandant à ses collègues de sa qualité de ministre président, et en promettant que la politique qu'il avait l'intention de suivre sera celle de Deák,

et non pas la sienne. Pour répondre aux éloges qu'il fit ensuite de Deák, celui-ci prit incontinent la parole.

« En commençant, — écrit Lónyay dans son *Journal* tant cité, — il refusa le titre de chef. D'après lui, être à la tête du parti n'est qu'une circonstance fortuite, car le sentier à parcourir ayant été très étroit, il fallait bien que quelqu'un devînt le premier. Il employa une comparaison splendide : il loua le souverain, il loua Andrássy et ses collaborateurs. Il expliqua que l'on avait opposé contre nos adresses de 1861 l'incompatibilité d'une Hongrie autonome avec la situation de grande puissance de la Monarchie. Nous tâchions de démontrer le contraire en 1865 et 1866 ; ce fut pour réfuter cette erreur que nous constituâmes la Commission des Soixante-sept. Si le rocher de l'absolutisme qui occupait la place de notre Constitution s'effondre, il faut maintenant que nous y élevions l'édifice de la Constitution. » — Son discours fit une profonde impression et consolida considérablement la force du parti, mais naturellement sous son égide : « C'est lui qui est le chef, et le ministère n'existe qu'autant qu'il le veut et ne marche qu'autant qu'il le permet ! »

A la séance du 18 février de la Chambre des députés, le secrétaire Guillaume de Toth lut le rescrit impérial. Après avoir pris pour point de départ l'adresse envoyée par la Diète au sujet de la suspension du recrutement illégal, voici les principaux passages de ce rescrit si important :

« Nous avons ouvert Notre cœur paternel avec la plus grande sincérité, tant dans Notre discours du trône que dans Nos rescrits ultérieurs. Nous y avons clairement indiqué les doutes et les difficultés à cause desquels le compromis ne pouvait pas avoir lieu jusqu'ici.

« Ce fut avec un empressement digne d'éloges que les magnats et les députés du royaume se donnèrent pour tâche de faire cesser ces doutes.

« Ils déclarèrent à plusieurs reprises qu'ils ne voulaient nullement exposer la sécurité de la Monarchie, faire courir le moindre danger à son existence, et qu'il était même impossible qu'ils désirassent l'affaiblissement d'un appui qu'ils sont

enclins à prêter et sur lequel ils comptent dans l'intérêt de la sécurité commune.

« Ils Nous assurèrent à plusieurs reprises qu'ils présenteraient un projet de loi au sujet des affaires communes et de leur gestion, s'accordant avec les conditions d'existence de la Monarchie; qu'ils seraient prêts à discuter sans retard les modifications de certains paragraphes des lois de 1848, auxquelles modifications Nous tenons particulièrement et que Notre ministère responsable hongrois vous soumettra; que vous tiendrez compte avec équité des exigences légitimes des pays annexés et que vous vous occuperez de l'aplanissement des difficultés que peut produire la substitution d'une nouvelle administration à l'ancienne, par des précautions indispensables.

« Il serait injuste, si en face de ces déclarations sérieuses, réfléchies et solennelles de la Diète hongroise, Nos alarmes ne cessaient pas; c'est donc avec joie que Nous saisissons cette occasion pour rétablir la Constitution hongroise et pour former à cette fin un ministère responsable hongrois.

« Aussi, comme gage de Notre inébranlable décision, nommons-Nous Notre affectionné féal, le magnifique et respectable comte Jules Andrássy de Csikszentkirály et de Krasznahorka ministre président, en le chargeant de Nous présenter incontinent ses propositions au sujet de la formation du gouvernement.

« Ayant levé ainsi l'obstacle qui se dressa jusqu'ici infranchissable devant l'activité législative des magnats et des députés du pays, Nous espérons, par suite de la confiance que Nous avons dans votre sagesse politique... que, si Nous sommes fermement décidé à défendre contre toute attaque et à conserver intacte la Constitution du pays, les fidèles populations de la Hongrie resteront de leur côté des soutiens inébranlables pour Notre trône royal et des défenseurs déterminés aussi bien à l'égard des pays de la couronne de saint Étienne, qu'à l'égard de l'intégrité territoriale de la Monarchie. »

L'enthousiasme délirant du centre et de la droite ayant cessé, on décida, en escomptant le consentement des magnats, l'envoi d'une députation pour porter au souverain les remercî-

ments de la Diète. Ensuite ce fut Andrássy qui prit la parole. A ses yeux, la présidence du ministère ne pouvait revenir de droit qu'à celui dans qui la nation avait mis son entière confiance, et qui avait été reconnu pour le plus méritant par la sagesse du souverain aussi. Mais comme le député de Pesth — Deák — ne voulait du pouvoir à aucun prix, lui, il l'a accepté pour obéir par respect et pour servir le pays par dévouement. « Je me rends compte, termina-t-il, que si le roi ordonne et la nation attend, le sentiment de mon insuffisance n'est pas une raison valable pour le refus! »

A l'issue de la séance, des députations improvisées de la Chambre des magnats et des députés allèrent féliciter le créateur du compromis et le héros du jour. C'est à ce moment que l'on a pu le mieux juger le caractère hautement moral de l'œuvre accomplie!

« Mes chers amis! a dit Deák aux députés, la divine Providence nous a permis d'atteindre le jour où le souverain a proclamé le rétablissement de notre Constitution. Mais ce n'est pas mon succès, c'est le Vôtre, c'est celui de tous ceux qui ont, avec un égal patriotisme, travaillé au rétablissement de la Constitution, quoique suivant des chemins différents; c'est le succès de tous ceux dont la poitrine renferme un cœur qui bat plus vivement chaque fois que l'on prononce le nom de la patrie. Ne me demandez pas aujourd'hui un discours; mon émotion m'empêche de parler longtemps. Accordez-moi seulement la permission de pouvoir travailler encore avec Vous et au milieu de Vous dans l'intérêt de la patrie et de la Constitution, et parmi ceux que Vous aimez, accordez-moi une place aussi, je Vous prie! »

Aux magnats, il parla de leur dévouement et il se rappela avec reconnaissance des conservateurs eux-mêmes, qui avaient avec désintéressement aplani le chemin du compromis. Ensuite il alla féliciter Andrássy comme les autres députés, conservant ainsi toujours son attitude modeste, qui lui valut l'admiration et la vénération sincères de ses adversaires les plus acharnés de la veille!

Quant à Andrássy, il reçut les députations chez sa mère

pour l'associer en quelque sorte à l'honneur qu'on lui fit, puisqu'il lui avait causé tant de peines pendant les tristes années de son exil !

« L'après-midi — écrit encore Melchior Lónyay — on vit se couvrir toutes les maisons de drapeaux et dans les rues on vendit le rescrit, la biographie des ministres ; et le soleil se mit lui-même de la partie, en souriant à ce premier jour rempli d'espérance de la résurrection de notre patrie ! »

Le soir on illumina spontanément les villes sœurs et la jeunesse universitaire organisa une promenade aux flambeaux en l'honneur de Deák et d'Andrássy. Le premier répondit par une courte allocution — comme il était obligé d'en improviser plusieurs autres les jours suivants pour diverses députations, — mais le second se mit déjà de nouveau en route pour Vienne ; car si le compromis existait virtuellement, sa réalisation complète dépendait encore d'une foule de conditions.

Il fallait d'abord tranquilliser les membres les plus influents de la famille impériale, dont l'ascendant était considérable dans l'armée et l'administration. Une intervention urgente s'imposait à cet égard, d'autant plus que dans ses ordres du jour le commandant militaire de Bude se permit plusieurs critiques anticonstitutionnelles au sujet du ministère des honvéds, ayant l'air de vouloir recommencer ainsi les agissements équivoques du corps des officiers généraux de 1848. Le succès que le spirituel et chevaleresque ministre président remporta à cet égard auprès de l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur, et auprès de l'archiduc Albrecht, dépassa de beaucoup l'espoir des optimistes.

Ce fut pendant ce voyage qu'Andrássy fit aussi signer par l'empereur la nomination des ministres. Il la communiqua aux deux Chambres le 23 février, dans un rescrit daté du 20, où figure la rédaction de Deák concernant le ministère des honvéds.

« Je confie par intérim le ministère des honvéds à mon ministre président hongrois jusqu'à ce qu'on ait statué constitutionnellement sur la transformation pressante du système complet de la défense nationale, en maintenant intactes toute-

fois mes prérogatives royales, concernant le commandement, la direction et l'organisation de l'armée. »

La présentation du ministère à la Chambre n'eut lieu cependant que cinq jours plus tard, car il fallait y soumettre à la discussion des députés quatre projets de loi : au sujet des impôts, du recrutement, du rétablissement de l'administration et de la presse. Or ces projets, élaborés d'abord par les ministres respectifs, n'ont pas obtenu l'approbation du « vieux seigneur ». Il fallut donc qu'il les refît.

Dans cette même séance du 28 février, l'extrême gauche tenta d'interrompre à deux reprises différentes la marche régulière des discussions, mais les réponses plus ou moins acerbes de Deák désarmèrent facilement et Madarász et Böszörményi, démontrant d'une façon péremptoire qu'il voulait terminer l'œuvre qu'il avait commencée, et menée déjà si loin, avec tant de bonheur. Maintenant il savait pertinemment que le courant de l'opinion publique lui était absolument favorable et que chaque jour lui fournissait des armes nouvelles pour combattre ses adversaires de plus en plus impuissants. La présence du couple impérial au château de Bude, l'approche de la date du couronnement, fixé au 8 juin, l'achat du château et du domaine de Goedoelloe, devant être offerts au roi par le pays en cadeau de joyeux avènement, l'installation successive des préfets (fö-ispán) constitutionnels, la transmission des services publics dans les mains d'une administration nationale dépendant d'un ministère hongrois responsable, les Conseils tenus par ce ministère sous la présidence du futur roi au château de Bude, — étaient autant de spectacles émouvants, qui ressemblaient plutôt à un rêve, et qui réchauffaient d'une douce chaleur le cœur si longtemps engourdi, si douloureusement meurtri de la nation! Maintenant la discussion générale et par paragraphes du projet de la Commission des Soixante-sept pouvait impunément avoir lieu : elle commença le 20 mars et finit par le discours magistral de Deák le 28 du même mois. Cependant on ne vota pas immédiatement, car le « vieux seigneur » trouva préférable de faire annoncer le scrutin pour le lendemain, afin que l'on ne pût pas pré-

tendre que l'on avait été surpris. A cette séance, on constata la présence de 397 députés vérifiés, parmi lesquels, le président s'étant abstenu et 22 étant absents, — il y eut 257 votes pour l'acceptation du projet et 117 contre elle. A la Chambre des magnats, ce fut le 3 avril que l'on ouvrit et ferma les écluses de l'éloquence laudative, — le nouveau prince primat Simor y traita Deák de Solon de la Hongrie, — et l'acceptation y eut lieu par acclamation le jour même.

Pour se conformer au rescrit de l'empereur du 17 février, désirant que l'on tienne compte « des exigences légitimes des pays annexés », la Chambre avait chargé une Commission de s'aboucher avec la Commission croate au sujet d'un second compromis, devant régler les relations de la Hongrie avec les royaumes en question. Vu les difficultés qui devaient fatalement retarder la conclusion d'un pacte semblable, Deák jugea urgent de faire voter une résolution tendant à démontrer les sentiments les plus fraternels des Hongrois à l'égard des Croates, et à inviter ces derniers non seulement au couronnement, mais aussi pour la discussion à la Chambre du diplôme inaugural. Comprenant la haute portée politique de cette proposition, les deux Chambres l'acceptèrent presque sans discussion dans leurs séances des 9 et 10 avril.

Après les vacances législatives de Pâques, que le ministère employa le mieux possible en vue de la préparation du couronnement, il fallait s'occuper encore de la solution de plusieurs questions constitutionnelles, notamment de la modification des lois de 1848 (article IV, paragraphe 6), de la suppression de la dignité de palatin, de la reconnaissance de l'abdication de Ferdinand V et de la renonciation au trône de l'archiduc François-Charles. On saisit la discussion de ces deux derniers documents pour proclamer que les abdications et renonciations ne seront plus dorénavant valables sans l'assentiment du Parlement (article III des lois de 1867.)

L'aplanissement successif à l'amiable de chaque obstacle devant faire échouer le compromis, selon les pronostics des oracles de la gauche, augmenta singulièrement la force initiale du « parti Deák ». Dans un scrutin du 29 mai, il eut déjà une

majorité de 209 voix sur 398 votants. Le fruit était mûr : le compromis ne pouvait plus tarder à choir de la région nébuleuse des spéculations sur le terrain solide de la réalité.

On invita toutes les puissances représentées en Autriche à assister au sacre de François-Joseph (1). Ce furent leurs diplomates accrédités à Vienne qu'elles y envoyèrent, car les villes de Bude et de Pesth d'il y a trente-quatre ans n'auraient pas pu donner l'hospitalité due à des missions spéciales considérables. D'ailleurs, outre les cérémonies obligatoires, il n'y eut pas de fêtes proprement dites, par suite de la mort par accident de l'archiduchesse Mathilde, fille de l'archiduc Albrecht, survenue quelques jours avant le couronnement. Mais quoique réduite aux cérémonies indispensables, cette grande manifestation du constitutionnalisme impressionna fortement tous ceux qui en étaient témoins, non seulement à cause de l'aspect médiéval, pittoresque et touchant du spectacle lui-même, mais aussi à cause de sa signification morale et symbolique, ainsi qu'à cause des horizons nouveaux que le penseur put entrevoir à travers les éblouissements de l'instant, au sujet du prompt rétablissement de la puissance de la monarchie des Habsbourg, depuis si longtemps traitée de quantité négligeable, et cependant toujours reconnue indispensable pour le maintien de l'équilibre européen.

Car si ce jour-là le monde avait les yeux fixés sur la capitale

(1) Ce n'est pas par amour du faste que les Hongrois tiennent à ce grand acte de la vie constitutionnelle, qui ne peut s'accomplir qu'en suivant strictement les règles prescrites par la tradition. D'ailleurs il ne suffit pas chez eux d'avoir des droits légitimes : c'est être ceint de la couronne de saint Étienne dont dépendent les pays hongrois, qui donne la véritable investiture au roi.

Parmi les particularités dignes de remarque dans la cérémonie du sacre, il faut relever : 1° que ce sont le prince primat et le ministre président, jadis le palatin, qui imposent au roi la couronne; la reine ne la reçoit qu'un instant sur l'épaule droite; 2° que le roi ne quitte la couronne qu'après s'être dirigé à cheval d'abord au pied d'une estrade, sur laquelle il procède à la prestation du serment, et ensuite sur un tertre, formé avec de la terre provenant de tous les départements, pour y porter avec son épée quatre coups dans la direction des quatre points cardinaux, symbolisant la défense du pays; 3° qu'en y conduisant le roi, tout le cortège se tient à cheval. Ayant terminé la cérémonie du couronnement auquel le couple royal se prépare par trois jours de jeûne, les nouveaux souverains dînent en public, servis par les titulaires des charges de la cour eux-mêmes.

de la Hongrie, ce n'était pas seulement pour admirer les montures magnifiques des seigneurs bannerets, les costumes étincelants des magnats, ou pour écouter les cris de joie du peuple, les salves des canons, les sonneries des cloches. Il fallait se rappeler plutôt qu'on assistait à la réconciliation sincère d'un souverain et d'une nation également bien intentionnés, mais n'ayant pu se comprendre tout d'abord, — et applaudir au dénouement d'un drame, commencé dix-neuf ans auparavant par l'avènement au trône de François-Joseph dans une froide matinée d'hiver, au fond de la sombre forteresse d'Olmütz, et finissant au seuil de l'été, au milieu d'une foule ivre de bonheur, sur les bords poétiques du Danube majestueux, par son couronnement comme roi apostolique de Hongrie!

Car dès lors on pouvait prédire avec certitude, en tenant compte du rétablissement de la Constitution hongroise et de l'introduction du constitutionnalisme dans les pays héréditaires, que, grâce à l'œuvre de Deák, la monarchie des Habsbourg sera d'année en année plus puissante, plus estimée et plus respectée que jamais; que la question d'Orient recevra là probablement sa solution naturelle sous l'influence bienfaisante d'une Monarchie constitutionnelle aussi pacifique que redoutable!

Le compromis était donc une chose juste, utile et moralement belle. Gloire à tous ceux qui y ont contribué : à son auteur modeste, patriarcal, en qui on croit pouvoir découvrir la réincarnation d'un des grands prophètes de l'Ancien Testament; aux libéraux autrichiens et hongrois, avec Beust et Andrássy à leur tête! Trois fois gloire à François-Joseph, qui, rompant courageusement avec les traditions séculaires de sa famille, et n'écoutant que les conseils de son suprême bon sens et de son cœur paternel, l'a consommé avec la simplicité d'un homme loyal et la dignité d'un grand roi!

# CHAPITRE IV

## LE « PARTI DEAK » AU POUVOIR

(1867-1875)

### I

Ce ne sont pas seulement la longue durée et le nombre infini des efforts prodigieux, au prix desquels la Hongrie a obtenu le rétablissement complet de sa Constitution, qui donnent un caractère si élevé à son triomphe. La véritable grandeur morale de celui-ci réside dans l'ardeur, l'abnégation et le dévouement avec lesquels Deák et son parti, arrivés au pouvoir, ont voulu et su l'employer incontinent au service des intérêts les plus vitaux de leur pays. Car à leurs yeux, reconquérir ses droits séculaires leur imposait le devoir d'y créer un foyer inextinguible du libéralisme et du progrès, afin que la place honorable occupée jadis par la nation hongroise dans le Conseil des peuples à cause de ses vertus militaires, lui soit rendue le plus tôt possible par suite de ses exploits pacifiques, visant l'acquisition graduelle des plus nobles conquêtes de la civilisation.

Mais, bien que mus par des sentiments d'une transcendance semblable, les membres du ministère Andrássy ne se laissaient pas entraîner par leur idéalisme dans les brouillards d'une politique purement spéculative. Voyant de loin et regardant de haut, ils comprenaient que la Hongrie, telle que l'avait

rêvée Széchenyi, ne pouvait pas s'improviser du jour au lendemain, et, pour devenir puissante et glorieuse, elle exigeait au contraire un développement des plus logiques et des plus naturels. De là leur programme d'une envergure si grandiose, que son exécution n'est pas achevée même aujourd'hui ; de là aussi d'autre part cette grande quantité de leurs projets de loi, présentés à la Chambre. Il y eut même une Commission de codification nommée par Balthazar Horváth, des travaux de laquelle on ne put faire passer malheureusement que la plus faible fraction, se rapportant soit à la suppression des derniers vestiges des institutions médiévales, soit au rétablissement de l'intégrité territoriale du pays, sans compter, bien entendu, ceux destinés à assurer le bon fonctionnement du régime parlementaire ainsi que du dualisme.

Atteindre un meilleur résultat ne leur était pas possible à cette époque, vu l'énergie avec laquelle ils devaient défendre avant tout et à tout instant l'œuvre de Deák. Dépitée par les succès magnifiques et inespérés de ce dernier, l'opposition, qu'ils avaient en quelque sorte hypnotisée avant le couronnement, laissait maintenant libre cours aux manifestations de sa mauvaise humeur et montrait d'autant plus d'envie de livrer des attaques toujours renouvelées qu'elle se sentait de moins en moins capable de réussir. Non pas en raison d'une tactique machiavélique quelconque du gouvernement, mais parce que l'attitude constitutionnellement irréprochable de François-Joseph réduisit journellement à néant un nouveau chapitre de ses sinistres prophéties.

A peine couronné, il cède, d'accord avec l'impératrice et reine Élisabeth, le don de joyeux avènement, consistant en 50,000 ducats offerts par la nation, aux honvéds ayant pris part à la guerre de 1848 et 1849, dans les rangs de l'armée hongroise. Quelque temps après, il fait notifier aux puissances étrangères que pour caractériser le dualisme, devenu loi fondamentale de la Monarchie, la dénomination d'*Autriche* cesserait dorénavant afin d'être remplacée par celle d'*Autriche-Hongrie*. Et avant que l'année 1867 s'achève, « le Reichsrath » ayant accepté le compromis (le 20 décembre), il le sanctionne,

tandis que pour sceller définitivement la réconciliation entre la dynastie et la Hongrie, la cour s'installe, en 1868, à Bude, et y attend la naissance d'un rejeton royal, l'archiduchesse Marie-Valérie, que la souveraine élève en véritable enfant de la Hongrie!

Dans ces conditions, les gauches et leurs partisans ne pouvaient, selon leurs nuances plus ou moins foncées, que harceler acrimonieusement le gouvernement, surenchérir dans l'exaltation patriotique ou déchaîner les plus mauvaises passions de la classe la plus nombreuse. Ce fut ainsi que l'on vit demander une pension nationale pour les honvéds invalides, leurs veuves et orphelins, par Coloman de Tisza, demande ayant pour contre-coup les réclamations du député Milétich, de nationalité serbe, en faveur des victimes serbes de la guerre de 1848 et 1849. Après avoir fait repousser les deux propositions, désireux de résoudre cette question irritante à l'amiable, Andrássy la retira du domaine de la politique pour la placer sur celui de la charité. Grâce à l'initiative du président du Conseil et de l'archiduc Joseph, ainsi qu'aux libéralités des classes dirigeantes hongroises, on recueillit bientôt des fonds suffisants pour la construction et l'entretien d'un *home* des honvéds, naturellement avec le concours de l'État. Quant à faire revivre l'institution elle-même, si chère aux Hongrois comme souvenir et comme milieu militaire exclusivement hongrois, on y réussit au moment où on adopta le système du service militaire obligatoire pour tous. Les *honvéds* y figurent théoriquement en guise de troupes de seconde ligne pour la Hongrie ; — en Autriche, on institue la *landwehr;* en réalité ils peuvent hardiment rivaliser cependant avec les régiments de l'armée commune à côté desquels leur infanterie et cavalerie soutiennent très honorablement toute comparaison (1).

Sentant sa faiblesse en face du « parti Deák » au sein du

(1) Au début, on plaisanta beaucoup le comte Andrássy, en prétendant que l'armée confiée à son ministère se composait d'un seul homme : c'est-à-dire de son sous-secrétaire d'État, le général Gelics. Mais au bout de quatre ans, il y eut déjà 130,000 honvéds équipés et instruits, démontrant la vitalité et l'utilité de cette conception de Deák.

Parlement, la gauche avancée tourna alors son attention du côté des Conseils départementaux, avec l'espoir d'y rencontrer un écho plus complaisant pour répéter ses doléances au sujet du compromis. Elle obtint ainsi dans un certain nombre de départements des votes de protestation, où sa mauvaise humeur s'exhalait bruyamment, mais qui en somme n'étaient qu'encombrants. Les agitations des intransigeants prirent au contraire une tournure réellement grave, car, pour séduire les masses, ils prêchaient même le communisme, au grand désespoir du centre gauche, qui reconnut ouvertement le danger que faisaient courir à l'ordre public des coryphées socialistes de l'acabit d'un Asztalos ou d'un Balla, le faux Wesselényi. Cependant ce ne furent pas les avertissements académiques des *leaders* oppositionnels qui firent réfléchir la foule; elle n'abandonna ses idoles que le jour où il fut démontré qu'ils étaient des faussaires et des bandits, condamnés à la reclusion sous le régime absolutiste.

Malheureusement les articles de Kossuth, publiés dans les journaux sous forme de lettres ouvertes, attisaient singulièrement l'esprit frondeur des populations magyares. Car après être resté inactif pendant les négociations du compromis, et après avoir déclaré qu'il ne voulait pas profiter de l'amnistie générale, le « gouverneur » attaqua avec la dernière violence le nouvel état de choses créé par Deák. Il serait peu charitable de chercher la cause de cette hostilité dans la jalousie, puisqu'en vérité Kossuth avoua lui-même l'utilité du compromis, en déclarant à M. Émile Ollivier trois ans plus tard que « M. Deák avait sauvé son peuple ». Il vaut mieux croire que ses écarts de langage tendaient à tenir en éveil les Hongrois afin qu'ils ne perdissent pas de vue ce qui leur revenait de droit par suite du compromis conclu.

Ce fut ainsi que le comte Andrássy considéra d'abord cette campagne épistolaire intempestive, espérant que l'exilé volontaire s'en lasserait avec le temps. Or, irrité par le ralliement de ses anciens généraux Klapka, Türr et de Perczel au nouvel ordre des choses et par leurs protestations contre son attitude, qu'ils rendaient publiques soit dans les journaux, soit

dans des conférences, Kossuth se laissa tellement emporter par la griserie de ses propres paroles qu'il se permit de proclamer carrément l'incompatibilité de la dynastie des Habsbourg avec l'indépendance de la Hongrie. C'était plus que la longanimité du ministère ne devait endurer; ne pouvant pas poursuivre l'auteur absent, il fit donc confisquer le numéro du journal (*Magyar Ujsag)* où l'on avait fait paraître la correspondance incriminée et mettre en accusation son rédacteur en chef, Ladislas Boeszoerményi. Il fut condamné par le jury à la prison, où il mourut, en causant au ministre de la justice Horváth mille désagréments même après son décès, quoiqu'il lui eût permit de quitter la maison de détention pour le rétablissement de sa santé.

Cette mesure énergique, mais indispensable, tant pour enrayer le progrès dangereux d'une polémique presque séditieuse que pour maintenir le principe de l'inviolabilité du souverain et de la famille régnante, tous ceux ne pouvant pas encore oublier les méfaits de l'absolutisme et les vexations du « provisoire », la jugèrent trop sévère. Aussi, dans le département de Heves, où ils avaient la majorité, saisirent-ils l'incident de cette lettre du « gouverneur » pour émettre un vote de confiance à son adresse dans le Conseil municipal de son chef-lieu Eger (Erlau), vote que le gouvernement ne pouvait pas tolérer. Mais le Conseil général du département en question n'étant pas d'humeur non plus à la faire annuler, Andrássy se vit forcé de recourir à un moyen jadis souvent employé par le prince de Metternich, c'est-à-dire d'y envoyer un commissaire royal chargé de faire respecter l'autorité du ministère. Cet acte de vigueur, exécuté avec beaucoup de tact, mit enfin un terme au mouvement entretenu au sein des Conseils départementaux, que l'on paralysa aussi d'ailleurs par un contre-courant social en créant dans tous les centres un peu importants des « cercles Deák », réunissant ainsi tous les éléments pacifiques et tranquilles des populations.

Ce fut avec l'annonce d'un léger succès que le ministère put commencer les séances de la nouvelle session du Parlement. Le ministre des finances Melchior Lónyay y présenta un projet

de loi, dès le 30 septembre, concernant un emprunt de soixante millions de florins (en francs 150 millions), contracté dans les conditions où l'Autriche avait contracté les siens avant le compromis. Vu les inquiétudes qui hantaient déjà à ce moment le marché financier européen en prévision d'un conflit franco-allemand et le rétablissement tout récent de la Hongrie comme État indépendant, on avait droit à se montrer content devant un résultat pareil et à commencer avec confiance les travaux publics de toute sorte, pour la construction desquels on avait emprunté la somme en question.

Étant issu des rangs du « parti Deák », le ministère pouvait aussi hardiment s'enorgueillir des preuves de vitalité que donnait le système dualiste créé par le « vieux seigneur ». On fixa, conformément aux dispositions du compromis, paragraphes 18 à 26, la quote-part en imposant, vu la différence de leur situation économique et la densité de leur population, à l'Autriche 70 pour cent, et à la Hongrie 30 pour cent à payer sur les dépenses qu'exige le budget des affaires communes. En même temps eut lieu au Parlement hongrois la discussion se rapportant à la reconnaissance par la Hongrie des dettes de la Monarchie. Après avoir fourni à Deák une nouvelle occasion à faire valoir sa dialectique irrésistible, elle aboutit à un vote approuvant le projet présenté par le gouvernement. Et comme les questions de l'union douanière de l'Autriche et de la Hongrie, ainsi que leur compromis commercial, furent également réglés, François-Joseph procéda sans tarder à la nomination des ministres communs en conservant au baron de Beust et au général de John leurs portefeuilles et en confiant celui des finances communes au baron de Becke.

Maintenant on put s'occuper aussi de la convocation des délégations. Elles se réunirent la première fois à Vienne, quoiqu'elles fussent la création du génie politique hongrois. Les principaux membres du centre gauche, avec MM. de Tisza et Ghyczy en tête, y entrèrent sans hésiter, et la nouvelle institution, malgré ses allures compliquées, ne fit nullement honte à son auteur. Le seul accroc qu'il y eut fut la sortie inconsidérée d'un commissaire d'origine slave du ministre de la

guerre, qui, croyant aller au-devant du désir secret de la cour, ne craignit pas de s'exprimer d'une façon suffisamment menaçante au sujet des prétendues velléités séparatistes des Magyars. Quoique dès le lendemain rectifié par un autre officier supérieur, ce langage ne resta pas moins symptomatique, décelant la violence des ressentiments que nourrissaient dans leur for intérieur à l'égard de la Hongrie le personnel de l'administration et le corps des officiers, recrutés sous l'absolutisme et hérités du « provisoire ».

Entre temps, le ministère Andrássy fit tous ses efforts pour l'organisation administrative du pays. Or, s'il y avait beaucoup de compétiteurs, il y avait peu de sujets capables de faire de bons fonctionnaires. A force de boycotter les emplois distribués par le gouvernement impérial, on perdit l'habitude du maniement des affaires publiques.

Il y eut aussi pénurie de législateurs. En dehors de M. Nicolas de Szabo, président actuel de la Cour de cassation, Balthazar Horváth ne pouvait au commencement compter sur personne (1) à propos de la codification des lois concernant le remaniement de la procédure civile, la responsabilité de la magistrature, la propriété artistique, les expropriations, l'abolition des derniers vestiges de la féodalité, tels que le rachat de la dîme des vignobles, de certaines corvées.

A vrai dire, son activité excédait déjà dans ces conditions-là celle du Parlement, pùisque quinze de ses projets de loi attendaient vainement leur présentation pendant la session législative de 1868. Non pas qu'elle fût indolente ou paresseuse, mais à cause de l'âpreté de la lutte qui y éclata entre les partis chaque fois que l'on toucha de loin ou de près au compromis. Par suite de l'acharnement avec lequel l'opposition attaqua celui-ci, le gouvernement se vit obligé de ménager les conservateurs et conséquemment de ne s'aventurer sur le chemin du libéralisme que jusqu'aux points où ceux-ci consentirent à l'accompagner. Ce fut ainsi que l'émancipation des

(1) Le concours précieux des jurisconsultes Charles Csemeghy et de Didier Szilagyi ne lui vint en aide que plus tard.

Israélites, — votée en décembre 1867, — devant avoir pour corollaire l'introduction du mariage civil, et l'article XLIII de la loi de 1868 concernant la réciprocité des cultes, ne put être complété que vingt-huit ans plus tard.

Le même sort attendait les velléités libérales du baron Eötvös sur le terrain de l'enseignement. Il fallut qu'il entrât en lice à la fois contre le fanatisme religieux et les tendances dissolvantes des nationalités. A la Chambre, on renvoya son projet concernant l'instruction gratuite et obligatoire à une Commission parlementaire composée de vingt-cinq membres des deux Chambres. Après avoir consulté le haut clergé et pris l'avis des professeurs des écoles confessionnelles, celle-ci restreignit sensiblement les dispositions de la loi de 1848 (article XX) et permit à quiconque d'ouvrir des écoles, en lui concédant, par-dessus le marché, le droit de choisir l'idiome dans lequel se ferait l'enseignement. L'État ne garda pour lui que le droit d'inspection, pour savoir si les écoles se conformaient au programme prescrit. Il n'y a que le caractère laïque des écoles primaires de l'État et des communes qui rappela les grandes traditions libérales (1).

En vue de l'achèvement définitif de l'union de la Hongrie avec la Transylvanie, le gouvernement envoya au « gubernium », le 20 juin 1867, deux rescrits royaux, dont l'un décréta la dissolution de la Diète transylvanienne, et l'autre abrogea toutes les lois créées par la Diète de Nagy-Szeben. Pour présider aux transformations nécessitées par la cessation de l'ancien ordre de choses, le ministère nomma le comte Emmanuel Péchy, commissaire royal en Transylvanie, résidant à Kolozsvár. Ayant terminé sa tâche en 1872, il fut relevé de ses fonctions et, depuis ce temps-là, c'est aux ressorts des différents ministères respectifs hongrois que l'on a confié l'administration des affaires des quinze départements nouveaux dans lesquels on avait réparti un territoire pendant trois cents ans disjoint de la mère-patrie.

Conformément au désir que François-Joseph avait exprimé

(1) Beksics, G., *I Ferencz-Jozsef ès Kora*. Budapest, 1899. Page 663.

dans son rescrit du 17 février 1867, on s'occupa pendant cette même session de 1868 de satisfaire aux exigences légitimes de la Croatie. Avec une magnanimité, au début même souvent reprochée par l'opposition, Deák fit donner carte blanche à cette dernière afin qu'il ne pût plus subsister aucun vestige d'une mésintelligence quelconque entre Hongrois et Croates. De là le traité conclu entre le Parlement hongrois et la Diète croate (quoique par l'article XXX de la loi de 1868 il soit bien spécifié qu'il ne s'agit pas là de l'entente de deux corps de représentants souverains et équivalents), d'après les stipulations duquel la Croatie reçut une autonomie étendue avec un bán à la tête, comme gouverneur et chef de l'administration. Il est nommé sur la proposition du ministre président hongrois, il est membre de la Chambre haute hongroise et il figure dans les cérémonies comme troisième seigneur banneret du royaume. Ses rapports n'arrivent à la couronne que par l'entremise du ministre pour la Croatie, membre du ministère hongrois, responsable envers le Parlement hongrois. C'est à la Diète de Zágráb (Agram) que le budget concernant la justice, le culte et l'enseignement, ainsi que l'administration intérieure, se discute.

Cette large autonomie de la Croatie lui a imposé des charges tellement lourdes qu'il a fallu en tenir compte dans les compromis financiers qui se renouvellent périodiquement de dix en dix ans. D'après leurs stipulations, il est convenu que la Croatie contribue aux dépenses communes dans les proportions des impôts qu'elle peut supporter. On fixa cette proportion à 92,06 0/0 pour la Hongrie et à 7,94 0/0 pour la Croatie, mais on prélève d'abord sur les revenus de cette dernière 44 0/0 pour assurer les dépenses de son administration intérieure. Si la somme ainsi obtenue était insuffisante, c'est à la Hongrie qu'incombe le devoir de payer le reste, sans qu'elle puisse exiger plus tard la restitution de ces appoints, versés sous le titre d' « avances non remboursables », variant entre deux à quatre millions de florins par an (quatre ou huit millions de couronnes) (1).

(1) *La Constitution hongroise*, précis historique d'après le Dr Rado, par A. de Bertha. Page 115 et *passim*.

Après avoir sanctionné ce compromis, François-Joseph nomma, le 8 décembre 1868, Coloman de Bedekovich ministre hongrois pour la Croatie et, depuis cette époque, la Diète de Zágráb envoie quarante de ses membres pour siéger au Parlement hongrois à la Chambre des députés. Il y a eu toujours quelques Croates aussi parmi les membres de la délégation hongroise, comme on hisse les couleurs de la Croatie à côté des couleurs hongroises aussi bien sur le château royal que sur le Parlement de Budapest à chaque solennité constitutionnelle.

Ce fut également en 1868 que l'on procéda à la réalisation du nouveau système de défense nationale auquel on avait fait allusion dans le compromis. Il consiste dans la répartition en trois catégories de toutes les forces militaires de la Monarchie. La première est formée par l'armée commune, c'est-à-dire régulière, pouvant être employée par le ministre de la guerre commun là où il juge sa présence nécessaire. Elle tient cependant ses garnisons de préférence dans les pays d'origine des soldats qui la composent : les régiments hongrois séjournent en Hongrie, les régiments autrichiens dans les pays héréditaires. Dans cette armée on commande en allemand, et comme c'est au souverain que la direction et le commandement suprêmes y appartiennent, ainsi que son organisation intérieure, les drapeaux y représentent les armes et les couleurs des Habsbourg.

L'armée de deuxième catégorie (l'armée territoriale) n'a pas la même uniformité : dans les pays héréditaires, elle s'appelle *landwehr;* en Hongrie, elle est organisée sur une base nationale et semble faire partie intégrante de l'armée régulière. Car les *honvéds* ne se recrutent pas seulement parmi les hommes ayant déjà servi dans cette dernière et qu'on verse dans les autres pays dans les cadres de l'armée territoriale : il leur est alloué un contingent annuel et spécial de douze mille cinq cents hommes qui font un service de deux ans. Chez les *honvéds,* on commande en hongrois et ce sont les couleurs nationales hongroises (rouge, blanc et vert) qui servent de drapeau. Mais ils sont dépourvus d'artillerie et de troupes de génie,

qu'en cas de besoin c'est l'armée régulière qui est appelée à leur fournir.

La troisième catégorie, la *levée en masse* (en allemand *landsturm*, en hongrois *népfelkelés*), ne doit servir qu'en cas de guerre. Elle repose aussi sur des bases nationales et ne peut être employée hors de son pays d'origine sans l'autorisation de son Parlement respectif, comme les *honveds* et la *landwehr* d'ailleurs.

L'article XLIV de la loi de 1868 se rapporte à la question des nationalités. C'est François Deák lui-même qui en rédigea l'introduction, ainsi libellée : « Puisqu'au point de vue politique, tous les sujets hongrois ne forment qu'une seule nation : la nation hongroise une et indivisible, à laquelle appartiennent tous les citoyens de la Hongrie, de quelque nationalité qu'ils soient; et puisque cette égalité ne peut être soumise à une réglementation particulière qu'au point de vue de l'emploi officiel des diverses langues usitées dans le pays et dans la mesure où l'intégrité du royaume, les exigences pratiques du gouvernement et de l'administration, ainsi que le fonctionnement de la justice le rendent nécessaire; et comme l'égalité parfaite des concitoyens ne doit subir aucun amoindrissement sous aucun autre rapport, ce seront les règlements suivants qui serviront de fil conducteur pour l'emploi officiel des idiomes divers. »

Suivent vingt-neuf paragraphes ordonnant que le hongrois soit considéré comme langue officielle de l'État; que les affaires des communes se passent dans la langue employée par leurs habitants ; que les procès-verbaux des Conseils généraux départementaux puissent être rédigés, en dehors de la langue de l'État, dans un autre idiome aussi. Quant aux tribunaux, ils doivent accepter les papiers des parties adverses rédigés dans leur langue maternelle. Il n'y a que l'avocat diplômé de qui on exige absolument l'emploi de la langue de l'État. En ce qui concerne les écoles, elles sont confiées aux communes ou aux communautés religieuses, qui choisissent elles-mêmes l'idiome dont se servent leurs écoles.

Quoique l'enseignement du hongrois ne soit devenu obliga-

toire qu'en 1879, — depuis cette époque il faut lui consacrer au minimum trois heures par semaine, — les députés de nationalité roumaine, saxonne et serbe attaquèrent avec véhémence le projet ministériel. Ayant pour *leader* M. Alexandre Mocsonyi, ils lui opposèrent l'esquisse d'une Hongrie découpée en territoires, correspondant à la nationalité de leurs habitants, c'est-à-dire organisés sur le patron des cantons suisses. Cette proposition n'ayant pas obtenu la majorité, ils déclarèrent ne pas vouloir prendre part à la discussion des paragraphes, qui se termina également avec le triomphe du gouvernement.

## II

Les problèmes dont la solution échut à la législature close le 10 décembre 1868 par François-Joseph lui-même, étaient aussi nombreux que compliqués. Si les Chambres s'acquittèrent de la plus importante part de cette tâche à l'admiration du monde entier, grâce au génie de Deák et au patriotisme éclairé de son parti, il n'en resta pas moins une immense quantité à résoudre encore, à la plus grande joie de l'opposition, qui, pour déprécier les résultats déjà obtenus, en grossit l'importance et en attribua l'ajournement forcé par le manque de temps, à la mauvaise volonté du gouvernement. De là ses succès aux élections de 1869, où elle gagna une quarantaine de sièges, — dix le centre gauche et trente les intransigeants, — en battant des hommes tels que Csengery, de Somssich et Trefort ainsi que le ministre Lónyay lui-même. La lutte électorale était d'ailleurs excessivement ardente, puisqu'il y eut des collisions très sérieuses autour des urnes, notamment à Pécs (Fünfkirchen), où le nombre des blessés atteignit quarante-neuf.

Ayant pu repêcher quelques-uns parmi ses membres échoués tout d'abord, et disposant encore d'une majorité de

quatre-vingts voix, le « parti Deák » pouvait à ce moment hardiment relever le gant de l'opposition, qu'elle lui jetait maintenant à tout propos. Car par suite de ses succès relatifs récents, elle crut qu'avec le temps elle parviendrait quand même à miner les dispositions fondamentales du compromis. C'était retarder derechef les réformes les plus importantes dont la mise à l'ordre du jour inopportune pouvait facilement fournir des armes redoutables aux adversaires du gouvernement.

Pour le dédommager de cet arrêt forcé de son activité législative, celui-ci eut à enregistrer au dehors plusieurs succès assez flatteurs pour l'amour-propre hongrois, grâce à l'attitude aussi énergique qu'habile du comte Andrássy. Après l'assassinat à Toptchider du prince de Serbie, Milosch Obrénovitch, d'une part il fit transmettre à la Skoupchina de Belgrade les compliments de condoléances du Parlement de Pesth, et de l'autre il permit que l'on pût traduire devant les tribunaux hongrois l'ex-prince de Serbie, Pierre Karagyorgyevitch, vivant à cette époque dans un des départements de la Hongrie méridionale et accusé par l'opinion publique serbe d'avoir trempé dans le complot. Et afin que les bons rapports ainsi rétablis ne pussent plus être interrompus, ce fut à un publiciste hongrois de premier ordre, à M. Benjamin Kállay, qu'il fit confier la direction du consulat austro-hongrois de Belgrade, comme il parvint aussi à faire créer des consulats à Pesth par toutes les puissances. Quant aux velléités daco-roumaines du ministère roumain Bratiano, il les fit enrayer par voie diplomatique, paralysant du même coup l'influence qu'elles pouvaient exercer sur les Roumains de la Hongrie. Ceux-ci tinrent d'abord seuls une assemblée à Balázsfalva pour déclarer l'union de la Transylvanie avec la Hongrie nulle et non avenue ; ensuite ils organisèrent avec les Slovaques et les Ruthènes une réunion pour le 15 juillet 1869, où l'on proclama la fédération des nationalités non-hongroises. Toutes ces démonstrations n'aboutirent cependant, de la part des Roumains, qu'à l'adoption du système abstentionniste préconisé par Macellario, c'est-à-dire dans le boycottage de la Constitution hongroise ; — système privant les Roumains eux-mêmes, bénévolement, de la part qui, en

proportion de leur importance, leur est légitimement — et bien entendu individuellement — due dans le gouvernement et dans les différentes branches des administrations gouvernementales de la Hongrie. Leurs agitateurs les plus compromis furent d'ailleurs judiciairement poursuivis par le ministre de la justice, comme aussi ceux de l'*Omladina* serbe. Le ministre de l'intérieur destitua le maire de la ville d'Ujvidék et y envoya un commissaire royal : mesures que le centre gauche approuva sans hésitation, en bloc.

Ce fut le même manque de jugement qui engendra tous ces mouvements des nationalités : elles se persuadèrent que la réconciliation de la dynastie et de la Hongrie n'était au fond qu'une comédie et que leur résistance à la Constitution hongroise serait tôt ou tard plus ou moins ouvertement soutenue par la cour de Vienne. Supposition au plus haut degré injurieuse, mais que la conduite de cette dernière en 1848 et 1849 pouvaient jusqu'à un certain point excuser.

De là la signification énorme des succès personnels du président du Conseil hongrois auprès de François-Joseph et de ceux de sa femme auprès de l'impératrice-reine Élisabeth. L'esprit prime-sautier, les réparties étincelantes du comte Andrássy et le caractère enjoué de la comtesse surent insensiblement fondre la glace qui séparait la haute société viennoise de l'aristocratie hongroise et attirer les souverains le plus souvent possible soit à Bude, soit pour les chasses de Goedoelloe. Aussi trouva-t-on tout naturel que lors de sa visite à l'Exposition universelle de Paris en 1867, ou en partant pour son voyage en Orient à l'occasion de l'inauguration du canal de Suez, François-Joseph n'ait voulu se séparer du premier et qu'il se soit même résolu de donner à son fils et héritier présomptif un précepteur hongrois, dans la personne de l'évêque *in partibus infidelium* Hyacinthe Rónay, un ci-devant émigré après 1849.

Pendant la réunion des délégations de 1869, le comte Andrássy trouva l'occasion d'y faire soulever la question délicate de la suppression des Confins militaires (1). A la suite des

(1) Leur origine remonte au règne de Louis II, qui, en prévision du danger

discussions qu'elle y avait provoquées, le gouvernement hongrois soumit à la signature de François-Joseph plusieurs rescrits royaux, ordonnant la transformation graduelle d'une institution militaire ayant un caractère incontestablement menaçant contre la Hongrie constitutionnelle, puisqu'elle dépendait directement du ministre de la guerre commun, et qui ne répondait plus à aucune nécessité depuis que la Roumanie et la Serbie, délivrées du joug turc, pouvaient la remplacer comme États-tampons, situés entre les pays de la couronne de saint Étienne et la Turquie. On prit à la même époque une résolution à l'égard de Fiume aussi (1). Ne pouvant

turc, établit un système spécial dans une partie des contrées frontières. On étendit cette disposition plus tard sur toute la ligne, de manière qu'il y eût des colonies militaires tout le long des frontières, en face de la puissance des Ottomans. Étant soustraites à l'administration civile, ces contrées dépendaient d'abord du ressort du Conseil de guerre aulique, et ensuite du ministère de la guerre, qui leur a donné une organisation toute militaire. Le service militaire permanent y était obligatoire pour toute la population et y existait de tout temps; on y désigna par régiments et bataillons la division administrative en arrondissements et en cantons elle-même. La population des confins, en majorité slave, jouissait de certains avantages sur la base de la possession en commun des terrains bâtis ou cultivés, appelée « communauté de foyers ». Quoique le danger turc ne fût plus à craindre, on s'occupa de l'agrandissement du territoire des confins — notamment en Transylvanie — dès l'époque de Marie-Thérèse, en vue de l'accroissement de l'armée... Leur suppression en principe date de 1848. Elle a été réalisée en les incorporant soit à la Hongrie, soit à la Croatie... Leur réorganisation civile et leur incorporation n'ont été définitivement terminées qu'en 1886. (*La Constitution hongroise*, d'après le Dr S. Rado, par A. de Bertha. Page 120.)

(1) D'après le premier témoignage historique irrécusable, on trouve cette ville d'abord dans les mains des Frangepani, offerte en donation aux rois de Hongrie. Les conquêtes de Louis le Grand comprenaient en Dalmatie les territoires du Quarnero et conséquemment Fiume aussi. La mise en gage de certains droits fiscaux de la ville au trésor des archiducs d'Autriche à Gratz, a créé des relations suivies entre Fiume et la Styrie, mais qui n'avaient aucun caractère de l'appartenance. Ce fut enfin Marie-Thérèse qui attribua Fiume à la Hongrie en 1779, en l'incorporant comme *separatum corpus regni æternum*. Cette expression ne veut pas dire autre chose que, comme il y a une solution de continuité territoriale entre Fiume et la Hongrie, c'est en territoire séparé qu'on l'annexe à cette dernière. Si l'on considère que, pour arriver de la frontière hongroise à Fiume, on doit passer par le territoire croate, on comprend parfaitement que, dans l'espèce, le mot *separatum* ne veut pas dire « indépendant », mais simplement « séparé », ou, pour mieux dire, on veut désigner Fiume comme une ville territorialement et non pas politiquement et administrativement séparée de la mère-patrie. C'est donc à tort que l'expression citée a été interprétée dans le sens de

pas s'entendre, la Hongrie et la Croatie convinrent de son annexion provisoire à la première, ainsi que de la création également provisoire d'un gouverneur, nommé par le président du Conseil hongrois. Ce fut le comte Joseph Zichy qui inaugura la brillante série de ces gouverneurs provisoires de l'unique port maritime hongrois.

Parallèlement à ce rétablissement de l'intégrité du territoire de la Hongrie, Melchior Lónyay parvint aussi à équilibrer le budget du nouvel État, résuscité de ses cendres. Pendant les trois ans qu'il a passés à la tête du département des finances, il n'a pas eu la triste nécessité d'annoncer un déficit proprement dit. Un tel résultat devait forcément séduire François-Joseph, habitué aux embarras d'argent continuels de ses ministres des finances. Aussi, après la mort du baron Becke, survenue au printemps de l'année 1870, nomma-t-il l'habile financier hongrois, avec empressement, ministre des finances communes, — nomination, au point de vue de son effet moral, très profitable pour les Hongrois, mais permettant aussi l'arrivée au pouvoir de Charles Kerkápolyi, devenu son successeur, dont l'honnête mais maladroite politique financière fit tant de mal au crédit du pays et en compromit la situation économique pour une vingtaine d'années. Et, chose curieuse, ce fut justement en 1870 que l'on créa en Hongrie la Cour des comptes!

Enhardi par les encourageants résultats obtenus depuis le rétablissement de la vie constitutionnelle, le comte Andrássy conçut dès lors le plan de la transformation radicale de la capitale hongroise, d'après le système du baron Haussmann, appliqué à Paris. En dehors de la réunion des villes de Bude et de Pesth dans une seule municipalité et de leur embellissement par la construction d'édifices publics grandioses, tels qu'un palais du Parlement ou un théâtre de l'Opéra par exemple, — pour rehausser leur prestige, il projeta le rappel de toutes les célébrités artistiques hongroises, — entre autres

l'indépendance politique de Fiume. (*La Constitution hongroise*, d'après le Dr S. Rado, par A. de Bertha. Page 121.)

celui de Franz Liszt, le roi des pianistes, et du peintre Jules de Benczur, — afin qu'en y résidant ils répandent dans le pays le culte du Beau en apôtres infatigables, soit à la tête de quelque Conservatoire de musique ou d'une École des Beaux-Arts, soit simplement au moyen de leur influence sociale.

Si, semblable au convalescent dont l'unique préoccupation se concentre sur la reconstitution lente et graduelle de sa santé d'autrefois, la Hongrie, absorbée par son retour à la vie constitutionnelle et par ses efforts de reconquérir la place qui lui appartient au sein du Conseil des peuples, évitait soigneusement tout ce qui pouvait la détourner de l'emploi utile de ses années de recueillement, ou détruire l'équilibre de son budget, déjà grevé par les intérêts d'emprunts onéreux, aux premiers bruits de la candidature du prince Hohenzollern au trône d'Espagne, adroitement soulevée par le comte de Bismarck et le général Prim, elle eut un véritable accès d'affolement, non seulement à cause de la perspective de la guerre qu'elle jugea inévitable et dont les conséquences pouvaient facilement ébranler l'échafaudage encore peu solide de son futur développement, mais surtout parce qu'entre les deux nations, prêtes à tirer l'épée, prendre parti pour l'une ou l'autre lui était également difficile.

Au point de vue de la politique internationale, elle se sentait paralysée par la Russie, sur l'alliance secrète de laquelle avec la Prusse elle n'avait à vrai dire aucune donnée officielle, mais qu'elle devinait instinctivement. Il lui paraissait plus que présumable de croire que le comte de Bismarck ne se lancerait pas dans une lutte aussi grave, sans avoir garanti la sécurité de sa base d'opérations contre les entreprises éventuelles de l'Autriche-Hongrie par la coopération assurée des armées moscovites. Supposition dont la justesse fut grandement confirmée quelques mois plus tard à la conférence de Londres (janvier 1871), convoquée sur la demande de la Russie en vue de l'abrogation de la convention visée par le paragraphe 14 du traité de Paris de 1856, concernant la force et le nombre des bâtiments à déterminer, nécessaires à la Russie et à la Turquie dans la mer Noire pour la défense de leurs côtes. Elle fut effectivement

supprimée dans le protocole de Londres, avec l'appui de la Prusse, — appui à vrai dire accordé par le comte de Bismarck avec la plus mauvaise grâce, car, d'après les pourparlers d'Ems (juin 1870), cette demande ne devait être présentée par la Russie qu'*après* la guerre, tandis que le prince de Gortschakoff, qui savait peut-être mieux que personne comment le comte de Bismarck avait rempli, après la guerre de 1866, les stipulations convenues avec le comte Benedetti au sujet de la délimitation des frontières à Saarbruck, avait jugé prudent d'agir avant la fin de la guerre (1).

Au point de vue de la politique intérieure de la Monarchie, le conflit franco-allemand ne menaçait pas moins d'être dangereux. Car on pouvait craindre en Hongrie que la défaite de la Prusse n'éveillât dans le parti réactionnaire de la cour des velléités de reprendre en Allemagne la position que l'Autriche y avait occupée antérieurement, tandis qu'à la suite des victoires des armes allemandes on pouvait redouter derechef les empiètements irritants du pangermanisme.

En face de cette situation périlleuse et au milieu des difficultés de son installation complète et définitive à peine achevée, le gouvernement hongrois ne se sentait nullement dispos à se lancer dans une guerre formidable à propos d'une question qui n'intéressait que très indirectement la Monarchie. A vrai dire, il était franchement francophile, non seulement à cause de l'origine française du mouvement libéral hongrois, parti des départements ayant vu flotter les drapeaux de Napoléon Ier, et de la reconnaissance que les Hongrois devaient à la France pour l'accueil hospitalier qu'elle avait accordé en 1859 à leurs réfugiés, mais aussi à cause de ses sympathies qui l'attiraient vers l'Empire libéral, inauguré par le ministère du 2 janvier, dont le chef, M. Émile Ollivier, professait ouvertement la plus vive admiration pour la personnalité si extraordinaire de François Deák.

Par esprit de contradiction, le centre gauche et les intransigeants se montraient au contraire germanophiles et exigeaient

(1) *Mémoires du comte de Beust.* Vol. II. Page 422.

impérieusement — dans leur interpellation du 13 juillet — que le comte Andrássy ne craignit pas de se prononcer hautement en faveur de la neutralité absolue de la Monarchie. Dans sa réponse, le ministère affirma sans ambage que le désir de rester neutre du gouvernement hongrois était incontestable, mais que personne ne pouvait prétendre qu'en ayant pris ce parti, on évitait toute complication ultérieure. D'ailleurs, ajouta-t-il, proclamer que la Hongrie reste neutre seule, est une impossibilité, car selon les stipulations du compromis, sa politique extérieure est inséparablement liée à celle de l'Autriche. Donc, pour faire ou ne pas faire la guerre, il faut qu'elle soit d'accord avec cette dernière.

Bien que prise en considération par la majorité, cette déclaration ne satisfit personne, mais ne pouvait avoir une autre teneur non plus. Car à cet égard la décision ne devait venir que de Paris, non pas sous une forme coercitive, en vertu d'engagements mutuels, mais à la suite de l'attitude plus ou moins encourageante du gouvernement français (1).

(1) « Le seul engagement que nous avons contracté réciproquement — écrivait le comte de Beust au prince de Metternich dans sa dépêche du 11 juillet — consiste à ne pas nous entendre avec une puissance tierce à l'insu l'un de l'autre. Cet engagement, nous le tiendrons scrupuleusement, ainsi que je vous le disais dans ma lettre du 9, et la France peut, par conséquent, être parfaitement sûre que nous ne nouerons derrière son dos aucune négociation avec la Prusse, ni avec une autre puissance, ce qui est pour elle, en cas de guerre, une garantie importante de sécurité. Nous nous déclarons, en outre, hautement les sincères amis de la France, et le concours de notre diplomatie lui est entièrement acquis. C'est là un second point qui n'est pas à dédaigner, mais c'est à cela seul que se bornent nos engagements positifs.

« Le cas de guerre a bien été discuté dans des pourparlers. Toutefois rien n'a été arrêté, et même, si on voulait donner une valeur plus réelle aux projets restés à l'état d'ébauche et qui, ne l'oublions pas, avaient pour but déclaré, non les préparatifs d'une guerre, mais le maintien de la paix, ainsi qu'aux observations échangées, on ne saurait en tirer la conséquence que nous serions tenus à une démonstration armée, dès qu'il convient à la France de nous le demander. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'en examinant les éventualités de guerre, nous avons toujours déclaré que nous nous engagerions volontiers à entrer activement en scène si la Russie prenait le parti de la Prusse, mais que si celle-ci seule était en guerre avec la France, nous nous réservions le droit de rester neutres.

« J'admettais bien et j'admets encore que telles circonstances peuvent se présenter où notre intérêt même nous commanderait de sortir d'une attitude de stricte neutralité, mais je me suis toujours positivement refusé à contracter un

Or celle-ci était d'une nature à n'inspirer que craintes et méfiance à cause de sa nervosité maladive, indice infaillible des luttes intestines qui minaient le parti impérialiste lui-même, présage inquiétant au possible pour l'issue d'une guerre avec la Prusse, armée jusqu'aux dents, confiante dans la valeur de ses hommes d'État et de ses généraux et enhardie par ses succès récents. Sans compter les éléments dissolvants que contenaient comme ennemis irréductibles de l'Empire les fractions des royalistes légitimistes et orléanistes, — ainsi que des républicains de toutes nuances, prêts à l'affaiblir à n'importe quel prix et à n'importe quel moment.

Pour comble de malheur, l'état physique et moral de Napoléon III laissait depuis quelque temps beaucoup à désirer aussi, le privant de la direction directe de la politique étrangère de la France. Elle était confiée depuis quelques semaines seulement au duc de Gramont, esprit aussi brillant que superficiel, mais exerçant cependant assez d'influence sur son entourage avec l'ascendant de son grand nom et de ses grandes manières.

Quant à M. Émile Ollivier, l'orateur incomparable, quoique animé des meilleures intentions et aussi dévoué à la famille impériale qu'à la cause du libéralisme parlementaire, qu'il aurait voulu définitivement acclimater en France, il était paralysé par l'hostilité sourde du Sénat et de la Chambre des députés, dont la majorité factice, reconnaissante de sa nomination et de son élection, recevait toujours le mot d'ordre de M. Rouher. Et le vice-empereur ne rêvait que son retour au pouvoir, et pour le rendre possible, après la campagne plébis-

engagement. J'ai revendiqué alors, comme je revendique maintenant, une entière liberté d'action pour l'Empire austro-hongrois, et si j'ai maintenu avec fermeté ce point quand il s'agissait de signer un traité d'alliance, je dois moins que jamais me considérer comme ayant les mains liées aujourd'hui où un traité n'a pas été conclu.

« ... Je vais d'ailleurs plus loin et je dirai que, même si nous avions promis un concours matériel en cas de guerre entre la France et la Prusse, ce n'aurait jamais été que comme le corollaire d'une politique suivie d'un commun accord. Jamais nous n'aurions songé et aucun État ne songerait jamais à se mettre vis-à-vis d'un autre dans une situation de dépendance telle qu'il dût prendre les armes uniquement selon le bon plaisir de l'autre. » (*Mémoires du comte de Beust*. Vol. II. Pages 332 et 333.)

citaire qu'il avait suggérée à cet effet, et qui n'avait pas produit la chute du cabinet Ollivier, il excitait maintenant l'opinion publique à la guerre, au moyen des journaux à sa dévotion, croyant que son rival n'aurait pas le courage de rester à la tête du ministère à la nouvelle des premières complications, qu'il comptait facilement aplanir une fois redevenu l'omnipotent ministre qu'il avait été dix-sept ans durant. Tendance belliqueuse qui sourit également à l'impératrice Eugénie, désireuse de ressaisir les rênes du gouvernement en qualité de régente et de ramener l'Empire à la Constitution de 1852 à la suite de quelques victoires remportées sur les Prussiens.

En ce qui concernait l'état de l'armée française, selon l'avis de l'archiduc Albrecht, venu à Paris au printemps de 1870, elle était très brillante, très solide et très bien équipée, mais elle était trop inférieure en nombre relativement aux forces allemandes réunies, — et leur réunion ne faisait aucun doute pour quiconque envisageait froidement l'état d'âme germanique, et elle portait d'une manière troublante l'empreinte des dissensions politiques qui divisaient les Français, puisque lors du plébiscite il y eut cinquante mille soldats qui votèrent contre l'Empire libéral. On devait aussi beaucoup regretter la mort récemment survenue du maréchal Niel, dont l'expérience et la connaissance en hommes ne pouvaient pas être remplacées chez son successeur le maréchal Lebœuf, plein de bonne volonté, par ses seules qualités de général accompli.

Tels étaient les renseignements qu'avaient à leur disposition les membres du Conseil présidé par François-Joseph le 18 juillet et auquel prirent part l'archiduc Albrecht, le comte de Beust, comme chanceliers de la Monarchie, le comte Andrássy et le comte Potocki, présidents des ministères hongrois et autrichien, les ministres communs et les ministres des finances autrichien et hongrois. Tout en se décidant pour la neutralité non armée, on y vota une somme de vingt millions de florins pour les préparatifs de la guerre (1). Dès le lendemain on

(1) *Mémoires du comte de Beust*... « Ce qu'il y avait de plus important, c'est que les préparatifs de guerre avaient été décidés, par suite d'une motion du comte Andrássy. » Vol. II. Page 390.

interdit l'exportation des chevaux, et les jours suivants Andrássy soumit au Parlement de Pesth deux projets de loi. L'un permit au gouvernement de procéder au recrutement avant le mois d'octobre, et l'autre lui rendit possible l'équipement de 50,000 honvéds (1). Mais les foudroyants succès de la Prusse et la chute du cabinet libéral de M. Ollivier refroidirent singulièrement l'enthousiasme du parti de l'intervention. Après la proclamation de la République française, l'Autriche-Hongrie se joignit à la « ligue des neutres », proposée par l'Angleterre, « non pour faire naître une médiation, mais plutôt pour l'éviter, » selon l'expression spirituelle du comte de Beust (2).

Au moment où commença la guerre franco-allemande eut lieu la proclamation du dogme sur l'infaillibilité du Pape par le concile du Vatican (le 18 juillet). L'épiscopat hongrois y figura dans le rang de la minorité, et l'éloquence du prince primat Simor, de l'archevêque Haynald et de Mgr Strossmayer, évêque de Diakovar, lui valut l'admiration de tous. Parmi les 55 prélats qui présentèrent une protestation à Pie IX la veille du vote final, on rencontre le nom de presque tous ses membres. Après la publication du dogme, il fit cependant sa soumission avec plus ou moins d'empressement. L'évêque Jekelfalussy y mit une telle ardeur qu'il fut appelé devant le Conseil des ministres *ad audiendum verbum.* Mais ensuite le gouvernement hongrois ne s'y opposa plus nulle part.

Pendant l'hiver de 1870 et 1871, sous le coup des victoires remportées par la Prusse et à la nouvelle de la proclamation de l'Empire d'Allemagne à Versailles, il se fit un revirement considérable à la cour au sujet de l'orientation de la politique intérieure de l'Autriche. On y eut peur que la force attractive de la grande agglomération germanique nouvelle n'exerçât une influence trop prononcée sur l'élément allemand de la Monarchie. Crainte jusqu'à un certain point justifiée, mais contre laquelle on recourut à l'emploi d'un remède qui était pire que le mal lui-même. Telle fut l'origine psychologique d'un minis-

(1) Beksics, Gusztav, *I Ferencz-Jozsef ès Kora.* Page 685.
(2) *Mémoires.* Vol. II. Page 394.

tère autrichien fédéraliste et clérical, sous la présidence du comte de Hohenwart, remplaçant celui du comte Potocki (le 4 février 1871). Si la manière dont il fut nommé à l'insu du comte de Beust indiqua clairement que les jours de son gouvernement étaient comptés, sa composition prouva que l'on voulait acclimater en Autriche le système foncièrement antiparlementaire de placer le gouvernement au-dessus des partis.

Après ce préambule pouvant déjà passer en guise d'humiliation réelle pour le parti libéral allemand, très sûr encore de son ascendant, l'apparition des articles fondamentaux des Tchèques fit néanmoins l'effet de la foudre tombée d'un ciel serein. Car ils attaquaient non seulement les conquêtes modestes, mais pourtant heureuses, du parlementarisme autrichien, mais le dualisme lui-même, puisqu'ils n'envisageaient le « Reichsrath » que comme un Sénat composé des délégués des dix-sept Diètes provinciales, et ils voulaient attribuer l'élection des membres des délégations, au nombre de quinze pour la Bohème, — non pas au « Reichsrath », mais à la Diète de Prague elle-même. Quant à la participation de la Bohême aux dépenses de l'Autriche et à plus forte raison aux dépenses communes de la Monarchie, elle devait avoir lieu sous forme de quote-part. En outre, la Diète de Prague se serait réservé le droit de voter les impôts directs, le contingent annuel pour l'armée commune, les lois concernant l'instruction publique, le Code civil, les voies de communication, les chemins de fer, les canaux, la police et l'administration de la Bohême. On aurait créé une chancellerie pour elle sur le patron de la chancellerie hongroise d'autrefois, et son gouvernement n'aurait été responsable qu'envers la Diète du pays. Les articles fondamentaux ne laissaient au « Reichsrath », composé des délégués des dix-sept Diètes provinciales, que la législation ayant trait à l'organisation de la justice militaire, au monopole et aux droits régaliens, aux douanes, au commerce et à la marine. Les impôts indirects des pays héréditaires auraient été administrés en commun, et ils auraient servi premièrement au payement des dépenses communes de la Monarchie. Pour l'administration des affaires communes de l'Autriche fédéra-

lisée, on se serait servi des ministres spéciaux et des chanceliers des diverses provinces. On voit qu'il s'agissait là de la destruction de l'unité de l'Autriche proprement dite et il en serait résulté non seulement un dualisme austro-tchèque, dégénérant avec la Hongrie dans un véritable trialisme, mais la division des pays héréditaires en dix-sept fractions et la réduction du « Reichsrath » en Congrès fédéral (1).

Tant que l'action du ministère Hohenwart et l'agitation des Tchèques restaient sur le terrain spéculatif, la Hongrie n'avait aucun droit de se mêler des affaires intérieures de l'Autriche. Y mettre le holà eût plutôt incombé au chancelier de la Monarchie, le comte de Beust, qui les endura au contraire stoïquement, malgré ses attaches intimes avec le parti libéral allemand, complètement évincé par l'arrivée au pouvoir des fédéralistes. Par bonheur ceux-ci ne surent pas se modérer, et sans attendre la consolidation de leur pouvoir, ils défièrent le dualisme dès le 12 septembre suivant par un rescrit impérial adressé à la Diète de Prague. On y plaçait, avec la Constitution autrichienne, la reconnaissance de la situation politique exceptionnelle du royaume de Bohéme sur le même plan et on y promettait le couronnement de l'empereur comme roi de Bohême, en ajoutant toutefois que ces transformations ne pourraient avoir lieu qu'en respectant les droits des autres royaumes et les lois fondamentales de 1861 et de 1867. La Diète y répondit en présentant à l'empereur les articles fondamentaux tchèques dont il fut question plus haut. Alors le moment arriva pour la Hongrie d'intervenir. Les Tchèques avaient beau prétendre que cette dernière ne devait pas s'occuper de la manière dont on composerait en Autriche les délégations, pourvu qu'elles se présentent dans le nombre voulu et aux époques convenues, l'auteur du dualisme ne pouvait pas admettre qu'au lieu d'une Autriche unie, on puisse être obligé de s'entendre avec un pays divisé en dix-sept fractions suffisamment indépendantes pour empêcher la marche régulière des affaires communes. C'est avec le « Reichsrath » que le compromis a été fait et non pas

(1) Beksics, Gusztav, *I Ferencz-Jozsef ès Kora*. Page 688.

avec les délégués d'une confédération avec qui on ne l'eût jamais conclu.

Cette condamnation par les Hongrois des projets autonomistes des Tchèques les exaspéra au suprême degré. Pour se venger, ils s'allièrent aux éléments antimagyars, à cette époque encore nombreux, de la Croatie, pour y organiser un parti prêt à répudier le compromis avec la Hongrie et à proclamer l'autonomie complète de leur pays. On réclama à Zagrab, comme à Prague, un ministère responsable et on y prétendit également que ce soit directement la législature croate elle-même qui envoie ses membres pour siéger aux délégations.

Les mêmes influences hostiles à la Hongrie s'agitèrent aussi dans les Confins militaires, dont la dissolution et l'incorporation dans les départements hongrois et croates devaient s'effectuer à la fin de l'année 1871. On s'y montra récalcitrant contre la démilitarisation, et on y prétendit avec le général Grivisitch, le même qui s'était déjà si mal comporté à la réunion de la première délégation, que c'était pour les livrer à la vengeance des Hongrois que l'on désarmait maintenant les Confins militaires, en guise de gratification pour leur attachement à la maison des Habsbourg pendant la guerre constitutionnelle de 1848 et 1849. L'effervescence de la population s'y accrut à mesure que le ministère hongrois procéda à l'introduction graduelle de l'administration civile. Après avoir longtemps fermenté, le mouvement se transforma en soulèvement ouvert : dans la compagnie du régiment d'Ugolin, qui se recrutait à Rakovicza, le 8 octobre on courut aux armes. On y pilla le dépôt de fusils et, ayant désarmé et mis en prison les officiers, trois cents hommes se portèrent contre Károlyváros, — petite ville du département de Zagrab actuel (Croatie). Un coup de tête semblable ne pouvait qu'avorter. Les révoltés furent cernés par les généraux Molináry et Ruszt, et on les traduisit devant un Conseil de guerre.

Cette attitude déplorable des Croates facilita singulièrement la tâche du comte Andrássy au grand Conseil qui eut lieu sous la présidence de François-Joseph vers la fin du mois d'octobre. Il y sut clairement exposer le point de vue hongrois et définir

que le système qu'il représentait était le dualisme, tandis que celui du comte Hohenwart était le fédéralisme. Le général Kuhn, le ministre de la guerre d'alors, le soutint énergiquement en déclarant que faire voter le contingent militaire annuel, ainsi que les dépenses de l'armée commune, par la Diète de Bohême, équivalait à la dissolution de l'armée et conséquemment à celle de la Monarchie aussi. Pris entre deux feux, Hohenwart aurait été très enclin à faire des concessions, mais ayant affirmé que les articles fondamentaux des Tchèques n'étaient pas réductibles, puisqu'ils formaient le résultat d'un accord avec les personnalités tchèques les plus importantes, il préféra sa chute à une transaction.

Entre la démission du ministère Hohenwart et la nomination du ministère Kellersperg, on fit paraître un nouveau rescrit impérial adressé à la Diète de Bohême, dans lequel il n'y fut plus question ni de couronnement, ni de situation particulière de ce pays, mais d'une simple prise en considération de toute réclamation légale. Signé par le seul baron Holzgethan, membre du ministère démissionnaire, ce document était aussi un avertissement pour le comte de Beust, qui, par suite de ses démêlés d'autrefois avec le prince de Bismarck, n'avait nullement les conditions requises pour renouer les relations de bon voisinage entre l'Autriche-Hongrie et le nouvel Empire d'Allemagne. Il fut donc invité à donner sa démission, que le souverain accepta le 1er novembre, dans une lettre autographe que François-Joseph termine avec l'affirmation qu'il n'oubliera jamais les services que le comte de Beust a rendus pendant cinq années fertiles en événements, tant à lui-même qu'à la dynastie et à l'État. En même temps il reçut sa nomination de membre à vie de la Chambre des seigneurs autrichienne et d'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres.

Pour lui succéder au ministère des affaires étrangères et de la maison impériale, — le titre de « chancelier de l'Empire » étant supprimé comme inexact depuis l'introduction du dualisme, — le comte Andrássy était depuis longtemps le candidat de l'opinion publique, non seulement à cause de ses facultés intellectuelles exceptionnelles qui prenaient parfois

des allures géniales, mais aussi à cause de l'impression profonde que fait sur la foule une personnalité qui paraît avoir la main heureuse, qualité dont on constatait l'absence ordinairement avec regret chez les hommes d'État autrichiens. Avoir était pendu en effigie et devenir le ministre le plus important de la Monarchie, tout en jouissant du bonheur le plus parfait dans son intérieur et en s'honorant de l'amitié d'un François Deák, sont des faveurs de la Providence qui séduisent et attirent l'imagination et le respect des hommes. De là l'accueil sympathique qui l'attendait à Vienne, quoiqu'il fût le premier Hongrois ayant obtenu un poste aussi élevé dans la Monarchie ; de là cette curiosité bienveillante que sa première circulaire éveilla dans le monde diplomatique des deux hémisphères.

Quant à l'enthousiasme des Hongrois, il ne connut pas de bornes. Parmi les effets qu'avait produits jusque-là le compromis, aucun ne flatta autant leur orgueil que cette installation d'un des leurs dans un poste où on les ignorait pendant des siècles systématiquement, où les Kaunitz et les Metternich forgeaient leurs plans les plus ténébreux contre l'émancipation des peuples, et conséquemment contre les plus chères aspirations des grands hommes de la Hongrie. Si le compromis était le triomphe du constitutionnalisme, la nomination d'Andrássy était celui du libéralisme magyar !

## III

Avec le départ du comte Andrássy pour Vienne, — le triomphe le plus éclatant du « parti Deák », — commence aussi la décadence de celui-ci. D'ailleurs il a été déjà très éprouvé par la mort du baron Joseph Eötvös, survenue le 2 février 1871, emportant avec lui les regrets du monde littéraire et universitaire du pays, — et par les dissensions qui prirent peu à peu une tournure tout à fait aiguë entre le président du Conseil et

Balthazar Horváth. Représentant au sein du ministère des idées modernes et égalitaires, ce dernier ne pouvait jamais se vanter des sympathies de la fraction aristocratique — alors encore indispensable — du parti gouvernemental. D'autre part, très impressionné par les attaques de l'extrême gauche qui lui reprochait continuellement et avec la dernière véhémence la mort de Boeszoerményí, Horváth ne se possédait plus assez pour admettre qu'Andrássy pût avoir une autre opinion que lui sur la nouvelle délimitation des ressorts des tribunaux. Prétextant l'état précaire de sa santé, il donna sa démission (le 11 avril 1871). Ce fut Étienne de Bittó, talent de second plan, mais très estimé, qui recueillit son héritage, tandis que la lourde tâche de continuer l'œuvre réformatrice entreprise à l'instruction publique par l'auteur ministre défunt échut à Théodore Pauler, le professeur idolâtré par les étudiants en droit de l'Université de Pesth.

Les autres portefeuilles se trouvaient aussi, du reste, dans des mains nouvelles, de façon que ce fut un cabinet déjà complètement remanié qu'Andrássy légua à son successeur. On n'y rencontrait que le nom du baron Béla de Wenckheim pour rappeler la première liste ministérielle, et encore y figurait-il maintenant à la place de celui du comte de Festetics, ministre *a latere* décédé. Au ministère de l'intérieur, qu'il avait quitté pour cause de maladie, deux ans auparavant, il fut remplacé d'abord par Paul de Rajner — jusqu'au 10 février 1871 — et par la suite par Guillaume de Tóth. A cette même date, Redekovich céda le ministère de Croatie au comte Pierre Pejacsevich. Dans le court espace de six mois, Louis de Tisza, frère cadet de M. Coloman de Tisza, sut facilement gagner la confiance du Parlement avec ses qualités d'administrateur actif, intègre et impartial, remplaçant Etienne de Gorove aux travaux publics, où celui-ci était passé l'année précédente à la place du comte Mikó, ouvrant le chemin ainsi au ministère du commerce à Joseph Szlávy, dont la personnalité pleine de dignité et de douceur ne cessa plus de figurer ensuite sur l'échiquier de la politique hongroise jusqu'à sa mort, et aux postes les plus en vue.

Deux raisons militèrent en faveur de la candidature du comte Melchior Lónyay à la présidence du ministère ; il aurait pu paraître peu courtois à l'égard des Autrichiens de la part des Hongrois de détenir à la fois deux portefeuilles sur trois dans le ministère des affaires communes, et la croyance que les capacités financières et économiques incontestables de cet homme d'État, qu'il sut aussi très bien faire apprécier à Vienne, rétablirait promptement le crédit de la Hongrie sérieusement ébranlé par l'accroissement inattendu de ses déficits budgétaires. On comprend donc aisément qu'Andrássy l'eût désigné au souverain pour en faire son successeur comme président du Conseil hongrois et comme ministre des honvéds. Malheureusement, c'était par la base que ce choix péchait : le caractère antique de Deák ne s'harmonisait pas avec la manière de voir quelque peu ultramoderne de Lónyay. De là cette défiance de la fraction la plus orthodoxe du parti gouvernemental, composée des « indépendants » et vivant dans l'intimité du « vieux seigneur » ; de là cette crânerie affectée du nouveau président du Conseil, désireux de remplacer le règne de la sollicitude patriarcale jusqu'alors en vigueur par celui de l'autorité bureaucratique. Crânerie que l'extrême gauche trouva exaspérante et qui la poussa à employer contre lui les moyens les plus anticonstitutionnels, — crânerie en grande partie feinte et destinée à cacher son malaise en face de Deák, à cause duquel il aurait été prêt à se rapprocher aussi bien de l'opposition que des conservateurs.

Si l'on ne tient pas compte de cette situation psychologique extrêmement curieuse, il est impossible de comprendre quelque chose aux événements qui eurent lieu pendant la présidence de Lónyay. Car il paraissait avoir la confiance non seulement de la Hongrie, mais aussi de l'étranger, puisqu'un emprunt de 30 millions de florins qu'il cherchait à contracter à Londres, y fut presque dix fois couvert, et les élections de 1872 lui étaient personnellement favorables, permettant à un certain nombre de ses amis d'arriver à la Chambre dans les rangs notablement accrus du « parti Deák ». D'autre part, Lónyay ne se refusa à la présentation d'aucun de ces projets de loi de

réformes qui tenaient au cœur de la majorité. Le ministre de l'intérieur, Guillaume de Tóth, soumit à la discussion de la Chambre des représentants, le 6 mars 1872, ceux qui se rapportaient à la modification de la loi électorale de 1848 et à l'augmentation de la durée du mandat législatif, devant être portée de trois à cinq ans. On leur attribua des tendances réactionnaires par le seul fait qu'ils pouvaient laisser supposer la perfectibilité des institutions créées à l'improviste par la dernière Diète nobiliaire de Pozsony, considérées comme sacrées par l'opposition. Aussi, pour barrer le chemin aux projets gouvernementaux, recourut-elle à l'obstruction, approuvée par M. Coloman de Tisza lui-même (Coloman Ghyczy, sans la soutenir, ne la combattit pas), sous prétexte qu'il n'avait pas été prévenu à temps de leur présentation. Elle ne cessa qu'avec l'expiration de la législature, ayant nécessité le dédoublement des séances journalières et provoqué des scandales regrettables, que Maurus Jókai essaya vainement d'empêcher (le 19 mars).

Quant à la gestion financière de Kerkápolyi, elle ne fut pas plus heureuse sous les auspices de Lónyay que l'année précédente. Le budget monta à 270 millions de florins, dont 70 pour couvrir les dépenses extraordinaires, sur lesquels 15 à la charge de la caisse du ministère des travaux publics et 9 à celle du ministère des finances — au chapitre des chemins de fer et garanties de chemins de fer. Il en résulta un déficit prévu qui s'accrut sensiblement dans le courant de l'exercice.

Mais eût-il réussi sous tous les rapports, Lónyay n'aurait jamais pu longtemps garder la présidence, à cause de l'antipathie que les tendances utilitaires de son gouvernement engendrèrent à son égard dans le Parlement. On savait qu'il y avait des chemins de fer que l'on avait construits avec le seul prix des obligations, en gardant le capital souscrit. Et pour comble d'ironie, ce chemin de fer, destiné au rapprochement de l'Alfoeld (la Basse-Hongrie) et de Fiume, ne remplit nullement son office et détourna au contraire de la capitale le commerce de plusieurs départements. Les chemins de fer de

l'Est et du Nord-Est n'eurent pas une meilleure réputation, tandis qu'en Croatie on vit surgir l'affaire de Lonsko-Polje, dont la tournure scandaleuse entraîna plus tard la chute du bán baron Rauch-Levin aussi et avec lui celle du « parti de l'union » tout entier.

Sous le coup de rumeurs pareilles, on vit fusionner moralement toute la Hongrie honnête. Il y eut à la Chambre un interrupteur qui affirma que ni le parti Deák, ni l'opposition n'existaient plus, mais que l'on était pour ou contre les syndicats des forêts des Confins militaires, des chemins de fer de Kassa-Oderberg ou de l'Est! Louis Csernátonyi put impunément remarquer dans son journal qu'il n'était pas convenable de s'enrichir quand le pays s'appauvrissait, parce qu'on voyait que Deák ne restait jamais à sa place quand il s'agissait de nouvelles concessions de chemin de fer à arracher à la Chambre, et parce qu'on savait qu'il avait déclaré qu'il n'aimait pas l'anguille, toujours fourrée dans la fange...

C'était la condamnation tacite et sans appel de Lónyay. Elle devint publique le 2 décembre 1872, quand Étienne de Bittó, qui avait cédé le portefeuille de la justice à Théodore Pauler deux mois auparavant, et que la Chambre avait élu président, annonça la démission du ministère. Elle était motivée, dans le projet de Lónyay, par le manque de confiance de la majorité, explication que ses collègues ne voulurent pas signer pour leur propre compte. La démission ne signifia donc que le départ du ministre président, qui, en remettant le gouvernement à son successeur, promit de ne jamais faillir dans ses devoirs envers la patrie et de l'aider selon ses moyens comme simple membre de la majorité. En réalité, il groupa autour de lui ses partisans personnels, formant ainsi le « parti des soupeurs », qui n'aboutit à vrai dire à aucun résultat pratique, mais qui affaiblit encore considérablement la cohésion du parti gouvernemental.

L'auréole d'honorabilité qui entourait l'individualité de Joseph Szlávy le désigna tout naturellement au souverain pour la présidence du cabinet à peine modifié. Le comte Joseph Zichy y entra en qualité de ministre du commerce, ayant eu

l'occasion d'étudier sur place les marchés les plus importants du monde dans ses nombreux voyages à l'étranger, et pouvant indiquer conséquemment ceux où certains produits naturels et industriels de la Hongrie trouveraient des débouchés lucratifs. Le ministre des cultes et de l'instruction publique Auguste de Trefort, n'était pas absolument un nouveau venu. Il faisait déjà partie du cabinet précédent depuis les remaniements qui y avaient été faits, car Lónyay l'y attira en espérant qu'en raison de l'affection que Deák avait pour lui, tant à cause de ses qualités personnelles et de sa plume de publiciste, qu'en souvenir de son beau-frère défunt, le baron Eötvös, sa nomination désarmerait le courroux de la majorité.

Quelques jours après son arrivée au pouvoir, Szlávy adjoignit à son ministère Béla de Szende, comme titulaire du ministère de la défense nationale, l'institution des honvéds prenant de plus en plus d'importance avec le développement constant de leur nombre et de leur popularité. C'était un choix des plus heureux, qui fut ensuite trois fois ratifié par les successeurs de Szlávy, en permettant au nouveau ministre de démontrer ses grandes qualités d'organisateur et d'administrateur de l'armée des honvéds, si chère au patriotisme hongrois.

Avec l'arrivée au pouvoir du cabinet Szlávy commence à se faire sentir la nécessité inéluctable d'un rapprochement entre le « parti Deák » et le centre gauche en vue du renouvellement du personnel gouvernemental par des forces encore intactes des hommes d'État de l'opposition et du rétablissement le plus prompt possible de l'équilibre budgétaire. Rapprochement qui exigeait de part et d'autre autant de bonne foi et de bonne volonté que jadis le compromis, et à la réalisation duquel Deák consacra toute l'énergie morale dont il pouvait disposer sous le coup de sa maladie mortelle. En tout cas, c'est son dernier discours, prononcé le 30 juin 1873, qui l'a rendue possible en dévoilant devant la Chambre étonnée et enthousiasmée son libéralisme inépuisable, sa largeur d'esprit insoupçonnée. Remaniement de la Chambre haute, séparation de l'Église et de l'État, introduction du mariage civil, étaient les sujets qu'il y traita dans le sens de la confirmation la plus

convaincue et avec cette impartialité sereine que donne aux natures d'élite l'approche de la mort. Effectivement ce fut son chant de cygne comme orateur, et pendant les trente mois qui lui restaient à vivre encore, il n'intervint plus directement dans la direction des affaires de l'État.

L'impression que cette déclaration libérale suprême du « vieux seigneur » déjà souffrant, fit sur l'opposition, fut des plus décisives. Elle put se convaincre que les concessions qu'elle pourrait se permettre sur le terrain du compromis ne seraient pas infructueuses pour la cause du libéralisme : considération qui ébranla tous ceux qui n'étaient préoccupés que de la prospérité de la Hongrie. Or, elle était fortement compromise : le déficit prévu atteignit 67 millions de florins, malgré l'augmentation de certains impôts directs par le nouveau ministre de l'intérieur, le comte Jules Szápáry, — Guillaume de Tóth ayant été obligé de donner sa démission pour cause de maladie, — et pour le couvrir on fut forcé d'employer la plus grande partie d'un emprunt de 153 millions de florins, remboursable à courte échéance et usuraire. Situation financière déplorable que le « Krach » de Vienne n'a fait qu'aggraver en paralysant les transactions commerciales et en effarouchant le crédit, et pour laquelle les ravages d'une épidémie cholérique, demandant plus de 200,000 victimes à la Hongrie, ont servi de diversions sinistres et terrifiantes.

Pour s'arrêter sur la pènte fatale de la banqueroute, il devenait nécessaire de faire appel à toutes les forces vives du pays, ressource dont un gouvernement, fourni par le seul « parti Deák » épuisé, ne pouvait user. Ce furent d'abord les conservateurs qui voulurent lui venir en aide, naturellement au prix de concessions faites à l'ultramontanisme : avances bientôt retirées après les déclarations libérales de Deák et transformées en attitude expectante, qui prit plus tard chez le baron Sennyey une allure franchement oppositionnelle.

Au sein du centre gauche, ce fut à l'époque du ministère Lónyay que remontèrent les indices de la désagrégation. Alors on vit déjà abandonner le club de la gauche par des personnages aussi importants que le comte Édouard Károlyi et le

baron Podmaniczky, tandis que Ghyczy ne voulut se présenter aux élections générales et n'accepta un mandat que sur la prière réitérée du Comité central du parti. Par là il s'acquit une indépendance qui lui permit de n'écouter que les conseils que son ardent patriotisme lui inspira. D'ailleurs, les encouragements ne lui firent pas défaut. Louis Csernátonyi ouvrit dans son journal *Ellenoer*, pendant l'été de 1873, un nouveau cycle d'articles sensationnels pour démontrer la nécessité et la possibilité d'une fusion entre le parti Deák et le centre gauche. Pour M. Coloman de Tisza elle était chose impossible encore. Mais dans une lettre rendue publique et datée du 15 juin 1874, on pouvait lire les passages suivants : « Il peut se faire qu'à un moment la coalition soit possible, comme je l'ai déjà dit dans mon discours prononcé pendant la discussion de l'adresse. Mais sous deux conditions seulement : d'abord il faut faire prévaloir une partie de nos principes ; ensuite maintenir le droit d'en faire autant pour les autres, c'est-à-dire de ne pas y renoncer ; et si l'on ajourne la discussion des projets de loi qui s'y rapportent, stipuler qu'il soit permis d'y préparer les opinions tant en haut lieu que dans le public. »

Pour la majorité des membres du centre gauche, travaillée par les excitations du parti de Kossuth, c'était à cette époque une concession exagérée encore. Aussi M. de Tisza prétexta-t-il de ne l'avoir faite que pour retenir dans leurs rangs Coloman Ghyczy. Au surplus il consentit à la convocation d'une conférence des sommités de son parti, où l'on discuta à fond la possibilité d'une coalition, et qui eut lieu au mois de novembre 1873 sans aboutir à une conclusion nette et franche. Mais M. de Tisza déclara qu'en cas de coalition, il se réserverait une situation à part pour la présentation au souverain d'une série de modifications à apporter au compromis.

Quant à Ghyczy, ses efforts se portèrent vers la création d'un « parti intermédiaire », composé des membres dissidents de la majorité et du centre gauche. Il se forma au mois de décembre 1873, et il comprit environ vingt-cinq députés, parmi lesquels il faut citer M. Ferdinand Horánszky, Édouard Horn, le comte Édouard Károlyi, etc. Le centre gauche fit du

reste des pertes aussi au profit de l'extrême gauche : MM. Gabriel d'Ugron et Csávolszky s'en séparèrent pour faire partie de ce dernier groupe.

« L'apostasie » de Ghyczy — car son acte de dévouement patriotique fut ainsi taxé par ses anciens frères d'armes — avait une portée morale énorme. Grâce à son initiative courageuse, il s'établit entre le « parti Deák » et l'opposition un courant sympathique, que le désir de se rendre utile à la chose publique augmenta journellement. Le comte Andrássy fit tout son possible aussi pour aplanir les difficultés dont était hérissé le chemin de la réconciliation et avertit plus d'une fois le chef du centre gauche, par l'entremise du baron Podmaniczky ou du comte Keglevich de l'urgence de la cessation des hostilités entre Hongrois à la veille d'une nouvelle guerre d'Orient, de plus en plus plausible. L'inaction à laquelle François Deák fut condamné par sa faiblesse grandissante ne lui permit pas de faire sentir son influence dans cette grave question. Mais les manières de voir et les faits et gestes de M. Coloman de Széll, son parent et élève en quelque sorte, à qui il avait accordé la main de sa pupille Jlona Vörösmarty, et dont les capacités financières et l'éloquence naturelle s'imposèrent à l'attention de la Chambre dès son début, malgré sa jeunesse, indiquaient clairement que le « vieux seigneur » ne créerait aucun obstacle pour empêcher le renouvellement des forces gouvernementales par le concours direct et actif des chefs du centre gauche, ses anciens adversaires.

En attendant, le cabinet Szlávy était impuissant à liquider efficacement la situation léguée par celui de Lónyay. On s'aperçut qu'au lieu de huit millions de florins de déficit, le chemin de fer de l'Est en avait quinze ou vingt-quatre. Szlávy proposa donc l'émission d'obligations nouvelles, valant nominalement trente millions, à la charge des actionnaires, mais pour lesquelles il n'en offrit que dix-sept. Cette proposition souleva des discussions d'une violence extrême et ne fut votée dans la séance du 3 février 1874 qu'à onze voix de majorité (166 oui, contre 155 non). L'affaire du chemin de fer de l'Est se termina du reste piteusement : l'État racheta la ligne

tout entière et on fit transmettre les dossiers qui s'y rapportaient, au procureur général. Mais celui-ci n'était pas en mesure de sévir contre les principaux délinquants, car étant étrangers, les poursuivre devenait d'autant plus impossible que les éléments d'accusation avaient en partie disparu.

Quoique encore soutenu par le « parti Deák », le ministère Szlávy ne survécut pas longtemps à cette alerte : il donna sa démission le 8 mars suivant, mais il ne fut remplacé que le 21 du même mois, les pourparlers avec Coloman Ghyczy et M. Coloman de Tisza ayant retardé la formation d'un cabinet nouveau. Car parmi les sommités politiques qu'il a l'habitude de consulter dans ces moments critiques, François-Joseph les fit inviter pour écouter leurs avis sur la situation. Le second ne voulut pas renoncer même conditionnellement à son programme et accepter le compromis, tandis que le premier ne crut pas avoir le droit de refuser l'offre du souverain et se montra prêt à entrer dans une combinaison ministérielle.

Il en devint la cheville ouvrière par la grande signification de son acceptation, quoique on ne lui y ait gardé que le portefeuille des finances. La présidence du cabinet échut à Étienne de Bittó, dont la modération et l'impartialité furent très hautement appréciées à la Chambre des députés, où il conduisit les débats depuis sa sortie du ministère Lónyay. Il confia le portefeuille de l'agriculture à Georges de Bartal, *persona gratissima* dans les cercles conservateurs et conséquemment tout indiquée pour servir d'intermédiaire entre ceux-ci et le gouvernement dans le cas où la fusion avec le centre gauche n'aurait pas réussi. Les autres titulaires du cabinet Szlávy furent tous maintenus à leurs postes respectifs.

A vrai dire, aucun des ministres n'avait confiance dans la vitalité d'un gouvernement dépourvu d'un caractère accusé, que les confidences pessimistes de Ghyczy, faites à la Chambre à l'occasion de son exposé financier (le 13 mai 1874), ont encore considérablement affaibli. Il avoua que pour couvrir le déficit de 42 millions de florins, il faudra employer la dernière fraction de l'emprunt ruineux de 153 millions de florins, et qu'il avait peu d'espoir d'éviter une catastrophe financière.

Communication quelque peu tendancieuse qui pouvait beaucoup nuire au crédit du pays, mais qui eut le mérite d'accélérer la marche des négociations entamées en vue de la fusion. Pour éviter à la Hongrie la honte d'une banqueroute, toutes les renonciations de principes devinrent explicables et excusables. Elles s'imposèrent d'ailleurs au centre gauche par la nécessité aussi de barrer le chemin à la réaction, qui ne se fit pas de scrupule de pêcher en eau trouble pendant les pourparlers en suspens. Le projet de loi concernant le mariage civil, à propos duquel François Deák avait prononcé son dernier discours l'année précédente et qui avait été renvoyé alors à la Commission, ne fut pas discuté, le gouvernement ayant obtenu cinquante voix de majorité en faveur de son ajournement à la prochaine session (juin 1874).

Mais elle eut d'autres problèmes à résoudre. M. de Tisza y exécuta dès le début des charges à fond contre le ministère au sujet de sa politique financière. Il fit aussi une sortie très violente contre la Chambre des magnats, à propos de la réponse de la loi électorale, en exigeant énergiquement sa transformation radicale, car « s'il s'agit de la suprématie de l'élément magyar, elle ne sera jamais effectuée par cette Chambre, dont les membres ne font aucun effort en faveur de la littérature, de l'art et de l'industrie de la Hongrie »! Assertion suffisamment exagérée, mais destinée à lui faire pardonner aux yeux de sa clientèle véritable, la classe moyenne, l'abandon de ses anciens principes. Or il devenait une nécessité de plus en plus inévitable et urgente en face des projets financiers de Ghyczy, qui n'étaient que des palliatifs anodins. Et qui pis est, si la Commission du budget avait assez de courage pour les rejeter (le 13 janvier 1875), elle n'était pas assez forte non plus pour en proposer de plus efficaces. Sur treize membres présents il n'y en eut que quatre, appartenant au « parti Deák », pour voter une augmentation d'impôts de treize millions de florins. Le ministre des finances, éploré, en appela à la Chambre tout entière contre cet échec, fournissant ainsi une occasion avantageuse à M. de Tisza pour exécuter son évolution, si importante au point de vue de ses effets, en lui donnant sa vraie signification.

Elle se laissa d'ailleurs deviner dans le discours qu'il fit à ses partisans au jour de l'an. Il leur y rappela les dangers qui menaçaient l'avenir du pays, qu'il fallait conjurer même au prix des sacrifices les plus grands, sans préciser toutefois s'il s'agissait de coalition ou de fusion. Cette réticence troubla toutes les têtes. Le baron Sennyey et Lónyay crurent sûrement que M. de Tisza les comprenait dans ses combinaisons. Les plus renseignés affirmaient que tout était possible, excepté une coalition avec Lónyay, et n'expliquaient plus tard le rapprochement entre Sennyey et M. de Tisza que comme une manœuvre de ce dernier pour effrayer le « parti Deák » . En tout cas, malgré leurs divergences d'opinion au sujet du compromis, trop large pour l'un et trop étroit pour l'autre, ainsi qu'au sujet de l'administration que Sennyey voulait complètement centraliser, et le chef du centre gauche maintenir élective, le premier se crut autorisé à déclarer au second que le sort de la Hongrie ne dépendait que d'eux !

Ce fut donc avec une curiosité fièvreuse que la Chambre vit se lever M. de Tisza le 3 février 1875. D'abord il déclara que les dépenses communes seraient aussi fortes, votées directement par la Chambre, que si elles étaient votées par les délégations. C'était accepter le compromis au point de vue financier. Quant à l'armée, elle lui semblait être irréductible, vu l'horizon chargé d'orages de la politique internationale. C'était accepter l'armée commune. A l'égard du traité douanier et commercial avec l'Autriche, il le trouva acceptable avec certaines modifications, et admit même la possibilité d'une transaction avec la Banque. Finalement son élocution, d'ordinaire très froide, devint tout à fait chaleureuse, quand il exhorta le « parti Deák » de ne pas empêcher la réconciliation en cours par des exigences dogmatiques, car si l'on ne se pressait pas de mettre de l'ordre dans les finances de l'État, le compromis qu'il défend avec tant d'acharnement, subirait des transformations qui ne seraient du goût de personne !

Lónyay et le baron Sennyey prirent vainement la parole après ces déclarations capitales. Vaines étaient aussi les répliques de de Bittó et de Ghyczy, ainsi que la majorité que l'en-

semble du budget présenté par le gouvernement a obtenue. La Chambre et l'opinion publique comprirent qu'on était à la veille d'une fusion, imposant la retraite du cabinet et la suspension des séances jusqu'à la fin de la crise ministérielle. Ce fut le ministre président démissionnaire qui entra en pourparlers avec M. de Tisza; il les mena à bonne fin avec l'intervention efficace du comte Andrássy. Alors François-Joseph fit inviter M. de Tisza à Vienne pour le consulter sur la solution à donner aux difficultés pendantes. Alors on confia leur règlement à une Commission composée de huit membres, dont quatre y furent délégués par le «parti Deák», — nommément M. Coloman de Széll, de Gorove, Szlávy et Csengery, — et quatre — M. Coloman de Tisza, Thomas Péchy, le baron Simonyi et Gabriel Várady — par l'opposition.

L'accord s'y fit entre eux dans un laps de temps relativement assez court, car les affaires communes ne constituèrent plus d'empêchement au point de vue de l'entente depuis les déclarations du chef du centre gauche. Les divergences d'opinions subsistantes encore se rapportaient à des questions d'ordre secondaire et on abandonna la solution des difficultés financières au futur président du Conseil, dont le ministère comprendra trois membres de l'opposition. Quant au gros du «parti Deák» et du centre gauche, il devait fusionner en prenant le nom collectif de *parti libéral*, malgré les observations du comte Andrássy, qui n'admettait pas que 210 membres du parti gouvernemental pussent être obligés de déposer leurs armes devant 70 membres du centre gauche.

Au fond, il craignit que Deák ne fût froissé par cette élimination de son nom de la vie parlementaire, crainte que l'état de santé précaire du «vieux seigneur» augmenta encore. Aussi se déchargea-t-il du soin de lui annoncer cette dernière exigence de M. de Tisza sur le baron Béla Wenckheim, déjà frère d'armes de Deák à l'époque de la Renaissance de la Hongrie — de 1825 à 1848, — dont le caractère franc, prime-sautier, et le désintéressement lui étaient particulièrement sympathiques. C'est donc sous une forme presque humoristique que Wenckheim lui expliqua d'abord la situation embrouillée du Parlement, la

compétition des partis différents et l'avidité avec laquelle les chefs respectifs voudraient s'emparer du pouvoir. Il ne devint sérieux qu'après avoir mis en bonne humeur son interlocuteur, à qui il fit un récit fidèle de l'état peu avancé des pourparlers, qui ne pourraient s'arranger avantageusement que sous la condition d'accepter les propositions — évidemment draconiennes — de Coloman de Tisza.

« Pour moi, répondit « le vieux seigneur » avec sa placidité habituelle, le rôle du « parti Deák » est terminé depuis qu'il a mené le compromis à bonne fin, c'est-à-dire depuis 1867, et je n'ai été son chef effectif que jusque là. Après avoir formé un cabinet parlementaire, le parti ne pouvait être conduit que par le président du Conseil. Quant à mon généralat, il était plutôt honorifique, ou nominal ; donc je ne vois dans le fait qu'on a donné mon nom au parti qu'un simple acte de politesse. Mais la vérité fût-elle tout autre, je ferais avec autant de plaisir ce sacrifice à la création d'un parti libéral et à la patrie. Et si c'est le « parti Deák » qui fournit le ministre président et la majorité des ministres, je trouve que le *decorum* et la proportion qui lui épargnera la honte d'une humiliation, seront gardés. »

Telle était la réponse de Deák, d'après le livre souvent cité de M. Beksics (page 712), que Wenckheim rapporta à Andrássy, qui dut ce jour-là comprendre que la grandeur morale du « sage de la patrie » réservait encore des surprises même pour ses intimes !

Maintenant les obstacles étant éloignés en fait de principe, François-Joseph s'occupa de la formation du nouveau cabinet. Pour la présidence il fallait choisir une personnalité assez désintéressée pour renoncer au pouvoir sans difficulté dès que les circonstances admettraient qu'il puisse être cédé à M. de Tisza. Après l'heureuse issue de son ambassade auprès de Deák, le baron Wenckheim était tout indiqué pour accepter ce rôle ingrat. Il le fit avec la bonne grâce de sa nature ardente et généreuse, se considérant comme très honoré par la confiance illimitée que l'on avait en lui dans les deux partis prêts à fusionner. Pour manifester plus clairement le caractère passager de sa présidence, il garda son portefeuille de ministre

*a latere*, pour lequel il avait l'air d'être créé. En fait de collaborateurs, il recruta dans le « parti Deák » M. Coloman de Széll pour les finances, Béla de Perczel pour la justice, — Auguste de Tréfort, Béla de Szende et le comte Pejacsevics ne démissionnèrent pas, — et dans le centre gauche Thomas Péchy pour les travaux publics et le baron Simonyi pour le commerce, en offrant à M. Coloman de Tisza, son successeur désigné, le ministère de l'intérieur.

L'irritation que l'entrée de ce dernier dans un cabinet « suppôt des affaires communes » produisit parmi les membres de l'extrême gauche, fut indicible. On ne lui pardonna jamais d'avoir voulu sauver la Hongrie au prix de ses convictions, bien qu'on ait pu voir en 1848 et pendant toute la durée de la guerre constitutionnelle l'inanité de toute politique intransigeante. Celle de M. de Tisza exaspéra dès lors toujours une fraction de ses anciens partisans, aux taquineries de qui il succomba plus tard. Taquineries d'autant plus imméritées que le centre gauche ne pouvait plus subsister longtemps après la défection de Ghyczy et qu'il était entouré d'un état-major de plus en plus pressé de s'emparer du pouvoir. Quant aux autres partis, leur attitude à l'égard de la fusion était diverse. Lónyay crut qu'il pouvait jouer le rôle d'un protecteur, et promit pompeusement son concours au nouveau ministère, pour chaque cas impliquant le bonheur du pays ; or il fut cyniquement délaissé, dès qu'il admit que ses partisans pouvaient s'orienter conformément à leurs affinités. Soixante se rallièrent au nouveau parti libéral et il y en eut huit qui s'en allèrent grossir les rangs des sennyeystes. Ceux-ci, au nombre de trente, se serrèrent étroitement autour de leur chef, qu'ils ne cessèrent pas de considérer comme le futur sauveur *in extremis* de la dynastie et du pays après l'insuccès de la fusion, qu'ils pronostiquaient. En attendant, Sennyey annonça solennellement que lui et son parti seront des oppositionnels loyaux et chevaleresques.

En somme, disposant de 300 voix sur 413, le gouvernement n'avait rien à craindre au point de vue parlementaire. Plus difficile était de contenter ses nouveaux alliés ; il fallait pro-

céder avec une circonspection infinie dans la répartition des places pour ne froisser ni les membres du parti Deák, qui en avaient eu exclusivement la jouissance jusque-là, ni ceux du centre gauche, qui crurent y avoir droit à leur tour comme ralliés. A Coloman Ghyczy on attribua donc la présidence de la Chambre, en réservant plusieurs situations moindres aux anciens partisans de M. de Tisza.

Ce fut le 3 mars 1875 que le nouveau ministère se présenta à la Chambre. Le baron Wenckheim lui communiqua son programme séance tenante. Deux de ses paragraphes se rapportaient aux affaires communes, à la banque, à l'amélioration du compromis douanier et commercial. Dans les huit autres on recommande, au contraire, la réduction des dépenses, l'accroissement des recettes sans augmentation d'impôts, la réforme de l'administration et de la justice, la transformation de la gestion des chemins de fer, la vente de plusieurs propriétés de l'État pour le remboursement de l'emprunt de 153 millions de florins. L'accueil que reçurent le ministère et son programme fut très sympathique; le pays leur en fit autant, puisqu'aux élections générales la majorité gouvernementale s'accrut encore au moyen des suffrages accordés aux membres du « parti libéral » ; on consacra en même temps la fusion. Aussi M. de Tisza put-il affirmer dès lors qu'elle répondait au vœu de la nation, tandis que son attitude précédente ne lui valut de la part de celle-ci que trois échecs en trois élections consécutives. Maintenant il fallait qu'il justifiât promptement la confiance qu'on avait mise dans ses capacités, et qu'il prît les rênes du gouvernement sans hésitation. Le baron Wenckheim les lui remit comme un dépôt gardé temporairement, dès le 20 octobre 1875.



François Deák ne survécut à cette consolidation finale de son œuvre qu'un couple de mois. Après avoir stoïquement supporté les souffrances de sa longue maladie, il mourut le 28 janvier 1876, laissant à la Hongrie et à l'Humanité l'exem-

ple de son caractère, rappelant par sa grandeur celui des prophètes de l'Ancien Testament. Descendant d'une vieille famille, il semble que légiférer soit une qualité atavique chez lui; car le mot Deák évoque en Hongrie effectivement l'idée d'un diacre scribe du moyen âge et ses armes parlantes représentent un dextre muni de plume et appuyé sur un livre. Physiquement, c'est une organisation forte aussi, d'un aspect énergique, au visage coloré, mais que ses yeux pénétrants et expressifs au possible inondent d'une lumière de bonté, de douceur et d'affection, chaque fois qu'il s'agit de la protection des faibles, de l'encouragement des jeunes et des modestes ou de ses amitiés. A la Chambre il parle sans emphase, évitant tous les effets oratoires, car il ne veut vaincre que par ses arguments, et son élocution, quelque peu grasse, n'a que la limpidité pour ornement. Cependant, comme sa voix est assez sonore et remplit facilement la salle, on l'écoute sans difficulté et on est captivé par sa dialectique, que son profond savoir de juriste historien soutient par mille citations de dates et d'événements. Chez lui, il est le maître de maison qui se plaît à distraire ses invités, quelquefois, à vrai dire, pour les arrêter dans leurs sollicitations ou indiscrétions. Pour se délasser il lit ou fait des ouvrages au tour, et sa vie se passe soit à Pesth dans deux modestes chambres d'hôtel, soit, pendant l'été, chez son beau-père Osterhuber, à la campagne. Si, grâce à sa sobriété, il peut atteindre soixante-treize ans malgré ses maux cardiaques, le désir d'accomplir sa tâche y entre pour beaucoup. Il sait que son pays a encore besoin de ses services et il rassemble toutes ses forces pour ne pas l'abandonner au milieu des dangers qui le menacent.

Renonçant à la lutte contre son état morbide, Deák disparut en quelque sorte à l'heure voulue. Maintenant qu'il voyait venir toute la Hongrie réunie pour le relever de sa faction autour du dualisme, il pouvait demander à Dieu son repos bien gagné. Ayant entrevu la terre promise d'une constitutionnalité saine et vivifiante, il pouvait entrer dans l'Histoire avec la conviction que son nom appartiendrait dorénavant à la page suprême qu'elle consacre à l'élite des humains!

En attendant son sarcophage devint déjà miraculeux : à côté de la couronne que l'impératrice-reine Élisabeth y déposa pieusement, arrosée de ses larmes, on vit se pencher une branche de cyprès, envoyée par Louis Kossuth! Symbole unique de la conquête simultanée du trône et de la révolution par le libéralisme constitutionnel et le dévouement patriotique du défunt; gage rassurant de l'union étroite ultérieure du peuple hongrois avec son souverain!

Les funérailles de Deák eurent lieu aux frais du gouvernement; depuis la famille régnante jusqu'au plus modeste habitant de la capitale, tout le monde y assista. Les délégués des départements y apportèrent quelques mottes de terre, afin que, pour dormir son éternel sommeil, le « sage de la patrie » reposât dans une tombe contenant succinctement le sol du pays tout entier. Au Parlement on vota une loi pour conserver aux générations futures la mémoire de ses mérites et la reconnaissance de la nation (art. III de la loi de 1876). Mais ni cette loi, ni sa statue, érigée plus tard sur une des plus belles places de Budapest, n'ajoutèrent rien au respect religieux que la Hongrie éprouve et éprouvera toujours devant la figure sublime de ce glorieux défenseur de la légalité, de cet irrésistible champion du droit, de cette incarnation à l'antique de l'élévation morale, égarée dans les temps modernes, que l'on eût jadis déifiée, et à qui les populations primitives eussent certainement, et avec raison, attribué au firmament une constellation des plus éclatantes!

# CHAPITRE V

## LE MINISTÈRE DE M. DE TISZA

## (1875-1890)

### I

Si l'avènement au pouvoir de M. de Tisza était déjà très important au point de vue de la situation parlementaire, par sa signification sociale il atteignait presque la proportion d'une révolution. Car le chef du centre gauche passait pour le chef de la *gentry* hongroise, — il en était en tout cas l'oracle ; — son exemple devait donc avoir un effet décisif et ramener la classe moyenne hongroise — c'est-à-dire la noblesse terrienne — dans l'orbite du dualisme, dont par bouderie elle s'était tenue jusque-là éloignée. Car bien que produit du développement historique, le dualisme heurtait plus d'un de ses souvenirs et plus d'une de ses aspirations. C'est grâce au changement d'attitude de M. de Tisza qu'il s'est fait un rapprochement entre le cœur de la nation et le dualisme, dont les racines ont profondément pénétré depuis dans le sol de la Hongrie (1).

Par cet élargissement de la base du parti gouvernemental on pouvait plus hardiment aborder le rétablissement de l'équilibre budgétaire, qui s'imposait avant tout au nouveau cabinet.

(1) *La Constitution hongroise*, de A. DE BERTHA, d'après le Dr S. Rado. Page 156 et *passim*.

Ce fut en financier de premier ordre que M. de Széll l'entreprit. En présentant à la Chambre son projet de budget pour 1876, il résuma son programme dans l'énonciation suivante : « Voici le problème de la solution duquel dépend le bien-être et l'avenir du pays : rétablir l'équilibre troublé par des moyens qui n'attaquent aucun des intérêts vitaux de l'Etat, et le rétablir d'après des principes capables de maintenir l'équilibre ainsi obtenu. » Paroles mémorables qui ont depuis ce jour-là toujours servi de devise à tous les ministres des finances hongrois. M. de Széll fut le premier aussi qui conçut en Hongrie l'idée de la conversion de l'emprunt de 153 millions de florins, en déclarant que sans cette opération il était impossible de rétablir l'ordre dans la politique financière du pays. A cet effet il se décida à l'émission d'une rente perpétuelle de 6 0/0 jusqu'à concurrence de 300 millions de florins. Les offres qu'il reçut d'abord furent déshonorantes et blessantes. Mais il ne se découragea pas et il lui réussit d'en faire le placement principalement à Paris, à son plus grand honneur et à l'avantage inestimable du crédit de la Hongrie. Pour ouvrir à l'État une source nouvelle de ressources sérieuses, il proposa l'augmentation de l'impôt sur le revenu, devant fournir 8 millions de florins et réduisant ainsi le déficit primitif de dix millions à deux. D'ailleurs il ne cacha pas la gravité de la situation, mais il affirma hautement que le rétablissement de l'équilibre budgétaire n'était plus qu'une question de temps (1).

Relativement au compromis économique avec l'Autriche, devant être renouvelé en 1877, cette adhésion générale au dualisme de la classe moyenne produisit aussi le meilleur effet. Elle en ôta toute arrière-pensée politique que la malveillance pouvait exploiter, et le confina sur le terrain exclusif des intérêts matériels. De là l'énergie avec laquelle l'ancien chef de l'opposition défendit l'indépendance économique de son pays.

Ce fut surtout le système des impôts indirects qui pesa désavantageusement sur le budget hongrois, car il était réparti d'après les mêmes principes qu'en Autriche. Faire un impôt à

(1) Beksics, G, *I Ferencz-Jozsef és Kora.* Page 720 et *passim.*

forfait sur l'alcool et sur le sucre était déjà une grave erreur; en accordant des primes encore par-dessus le marché, son rendement était devenu tout à fait hypothétique. Mais le désavantage spécial pour la Hongrie consistait surtout dans la manière dont on se servait, pour faire la comptabilité, des primes accordées à l'exportation. On paya les restitutions sur les recettes des douanes dans la proportion de la quote-part, c'est-à-dire de 30 à 70, tandis que la Hongrie ne participait à l'exportation que pour 10 0/0 à peine. Donc ce fut l'Autriche qui profita des primes payées par la Hongrie. L'absurdité de cette prime à l'exportation atteignit ainsi à sa plus haute expression. On a démontré, chiffres en main, que l'impôt sur le sucre, comparé aux primes payées à l'exportation, causait un déficit de plusieurs millions de florins au lieu de fournir un revenu. Cet inconvénient ne pouvait pas se prolonger. Le supprimer étant impossible, on ne put le rendre que moins désastreux, et le préjudice subsiste en partie même maintenant encore. Toutefois les dispositions du nouveau compromis constituaient incontestablement un progrès à cet égard. Joint à des impôts de consommation récemment créés, le nouveau mode de comptabilité procura des avantages notables dans le ressort des contributions indirectes; et on considérait aussi comme un dédommagement partiel l'élévation de certains droits douaniers, qui ne chargeaient pas la consommation hongroise dans la même proportion que profitaient leurs produits aux finances hongroises dans le compte des revenus des douanes.

Mais ce fut au sujet des relations de la Banque nationale autrichienne avec la Hongrie que la lutte devint surtout opiniâtre. Cette fabrique de papier-monnaie ne voulait consentir que très difficilement à la reconnaissance effective du dualisme. La créance de 80 millions de florins qu'elle avait avancés au gouvernement autrichien et que la Hongrie ne voulait pas reconnaître, contribuait beaucoup à lui faire conserver son attitude peu conciliante à l'égard des revendications financières de cette dernière. Or, créer une banque indépendante est un droit incontestable pour elle : aussi l'essai de sa réalisation était-il déjà tout proche; la crise financière seule

l'empêchait encore. Mais il était impossible de retirer de la circulation le papier-monnaie qui avait cours forcé. Il aurait fallu que le règlement de la valuta précédât la création d'une banque indépendante. Tout ceci rendit donc nécessaire pour l'instant le maintien en commun de la Banque existante. Seulement il devenait urgent que l'on mît son activité d'accord avec les droits politiques de la Hongrie, c'est-à-dire que la Banque se procurât des privilèges spéciaux de la Hongrie, qu'elle prît le nom de *Banque austro-hongroise*, qu'elle émît du papier-monnaie avec le texte en allemand et en hongrois. Et afin que cette transformation ne restât pas purement nominale, M. de Tisza assura à la Hongrie une certaine influence sur la direction de l'établissement en modifiant son organisation et en faisant cesser son indifférence inflexible à l'égard des demandes que lui adressaient l'industrie et le commerce hongrois. Dès lors il mit annuellement à leur disposition une somme fixe assez considérable.

Ce ne fut qu'au prix de longues et laborieuses négociations que M. de Tisza obtint ces résultats. Elles commencèrent à Pesth le 2 janvier 1876, et les ministre autrichiens — particulièrement de Lasser, le ministre de l'intérieur — se montrèrent dès le début très irrités par les rectifications que leur demandaient leurs collègues hongrois. Ils ne voulurent reconnaître sous aucun prétexte la parité de la Hongrie dans l'administration de la Banque, — notamment dans le Conseil d'administration, — forçant M. de Tisza à donner sa démission (le 6 février 1877), entraînant également celle du ministère autrichien, présidé par le prince Auersperg. Mais ayant consulté le baron Sennyey, Georges de Majláth, de Bittó, Szlávy et Ghyczy, François-Joseph comprit que M. de Tisza était seul en mesure de continuer et de mener à bonne fin les pourparlers engagés. La crise ministérielle se termina donc par le maintien au pouvoir du cabinet de Tisza (le 12 février 1877).

De telles secousses ne pouvaient naturellement avoir lieu sans influencer la situation parlementaire (1). D'abord il y eut

(1) Si aux élections générales de 1875 ce fut à une phalange de 329 députés,

une démission ministérielle, celle du baron Simonyi (août 1876), devenu plus tard le chef des « libéraux indépendants », tandis qu'au commencement de 1878 on assista à la sécession d'un groupe de capacités de premier ordre, telle que Didier Szilágyi, Paul de Somssich, Aladár Molnár, Jean Paczolay, Auguste Pulszky, M. Ferdinand Horánszky.

Heureusement pour M. de Tisza, les conservateurs ne surent pas profiter efficacement de cet ébranlement du parti gouvernemental. Il est vrai que, vu leur petit nombre, — ils étaient vingt en tout, — compter sur l'appui de l'opinion publique leur était interdit. Mais chez eux la qualité remplaçait largement la quantité, puisqu'ils pouvaient se targuer de la présence dans leurs rangs d'un comte Albert Apponyi, fils de l'ancien chancelier hongrois et orateur du plus grand talent, d'un Benjamin Kállay, d'un Achate Beöthy, d'un comte Paul Széchenyi, d'un Paul de Somssich. Avec des soldats semblables, un chef énergique, décidé, pouvait tout oser : le leur, le baron Sennyey, ne sut que discourir, certes très académiquement et très précieusement, mais sans aucun profit appréciable. Cet effet de son tempérament lymphatique le desservit aussi bien en face du souverain, où un mot spirituel, bien opportun, équivaut aux phrases les plus soigneusement construites, que dans le feu d'une discussion au Parlement, quand il faut rapidement répondre du tac au tac. D'ailleurs le « baron noir » — on le désignait par ce sobriquet — n'avait pas un programme bien arrêté. Par crainte de perdre la direction des affaires, il évita de faire un rapprochement avec la classe moyenne de la *gentry*, et pour rétablir l'équilibre budgétaire, il eût volontiers sacrifié l'institution des honvéds, tandis qu'un des siens réclamait avec l'extrême gauche la réduction des dépenses communes. Au surplus, les conservateurs ne croyaient pas en général à la possibilité du renouvellement du compromis économique avec

dont 166 appartenant à la nuance deákiste, et 163 nommés sous l'égide du centre gauche, que le « parti libéral » ouvrit les portes de la Chambre, au sein de cette majorité formidable qui devait royalement garantir l'existence du ministère, on vit bientôt régner la désunion par suite des concessions que M. de Tisza se crut obligé de faire à l'Autriche.

l'Autriche; ils attendaient donc avec la même quiétude le moment, où ils deviendraient indispensables, avec laquelle ils l'attendaient vainement aussi sous le *Provisoire*.

Si une telle attitude ne pouvait jamais tout à fait convenir aux plus jeunes, après la réussite du compromis elle leur est devenue intolérable. Aussi à la veille des élections générales de 1878 fut-elle abandonnée, et le comte Apponyi, devenu chef effectif du parti, se décida-t-il à une action. Seulement, comme il comprit que celle-ci ne pourrait exercer aucune influence sur les événements, tant que les membres du parti ne seraient pas plus nombreux, il fit des ouvertures aux « libéraux indépendants » pour les engager à se fusionner avec les siens. Ces avances venant de la part d'un personnage aussi considérable, trouvèrent facilement un écho dans un parti qui, jusqu'alors, n'avait pas encore beaucoup de prestige. D'un autre côté, la seconde fournée de sécessionnistes ayant quitté la majorité gouvernementale, ne demandait pas mieux non plus que de se rallier à un parti embryonnaire, conséquemment encore dépourvu de toute intransigeance dans ses principes.

Telle était la genèse du parti de l'*opposition modérée*, composé de conservateurs impatients, de libéraux mécontents ou boudeurs. Sa cohésion laissait beaucoup à désirer, car ses membres n'étaient d'accord que relativement à leur désir de renverser le cabinet de Tisza, où ce fut le ministre de l'instruction publique, Auguste de Tréfort, qui se chargea par intérim pendant deux ans du ministère de l'agriculture, après le départ du baron Simonyi. Du reste, le comte Apponyi lui-même ne se berça pas d'illusions au sujet de l'état d'âme du nouveau parti. En parlant du baron Simonyi et de Didier Szilágyi, les deux autres chefs alliés, il eut la boutade suivante : « Ces messieurs ont pris des billets pour des stations plus éloignées; ce qui ne nous empêche pas cependant de faire le voyage dans leur compagnie jusqu'à notre station. »

A la suite de cette fusion, le parti conservateur ne se trouva pas seulement transformé, mais dissout aussi. Pour démontrer son mécontentement, le baron Sennyey résigna son mandat de député, tandis que Benjamin Kállay fit une déclaration

diamétralement opposée au point de vue des conservateurs dans la question d'Orient, se rangeant ainsi de l'avis du gouvernement, exemple que suivirent sans hésitation le comte Károlyi, Lippovniczky et plusieurs autres. Ce fut de 115 voix que l'*opposition coalisée* constitutionnelle disposa tout d'abord, qui, ajoutées à celles de l'extrême gauche, depuis 1874 ayant pris le nom de *parti de* 1848, ne pouvaient être dépassées par la majorité dans les questions importantes que de dix ou quinze voix.

Parmi les créations de la législature dans les questions importantes de 1875 à 1878, il faut mentionner la réunion des villes sœurs Bude et Pesth en une seule portant dès lors le nom de *Budapest*, ainsi que les *Commissions administratives*, érigées par M. de Tisza afin de donner satisfaction aux partisans de l'administration gouvernementale, tout en ménageant les scrupules des autonomistes. C'est à cette époque qu'a paru aussi le *Code pénal* nouveau, faisant beaucoup d'honneur aux juristes hongrois, et servant en même temps de transition pour l'introduction de la procédure verbale.

Mais à côté des difficultés déjà suffisamment considérables que M. de Tisza avait à vaincre, soit pour défendre le dualisme, soit pour éloigner les obstacles devant le développement moral et matériel de la Hongrie, on vit s'accumuler aux frontières est et sud-est des orages capables de porter dans leurs flancs la destruction d'un pays à peine consolidé et contenant des éléments ethniques qui, par affinité de race et de religion, ressentaient violemment le contre-coup des événements survenus dans leur voisinage immédiat.

## II

On pouvait considérer l'ancien équilibre européen comme complètement détruit après la signature de la paix de Francfort. Aussi, se voyant menacées par les doctrines de la Commune

de Paris, les grandes puissances formèrent-elles un nouveau groupement, dont le jeune Empire allemand devint le centre. Mais l'alliance des trois empereurs, conclue lors de leur entrevue de Berlin, au mois de septembre 1872, ne pouvait avoir qu'un caractère purement défensif, car certains de leurs innombrables intérêts et aspirations étaient fatalement condamnés à s'entrechoquer. A l'égard de l'Autriche-Hongrie et de la Russie, le heurt provint de la question d'Orient, que le tsar Alexandre II voulut derechef faire revivre pour essayer à son tour la réalisation des rêves moscovites : la prise de Constantinople. Or, si pour François-Joseph il fut déjà impossible d'accéder aux instances de Nicolas Ier, malgré son influence alors encore très réelle en Allemagne et en Italie, depuis qu'elle avait été en 1866 brusquement refoulée de ces deux pays, le moindre progrès de la Russie dans la péninsule balkanique, le seul champ d'activité qui lui soit resté, lui eût pu causer des préjudices irréparables. Dans ces conditions, ne voulant pas non plus provoquer une rupture, il usa du seul moyen de défense pratique : la demande de compensations. Le comte Andrássy l'adopta à son tour pour fil conducteur de sa politique, l'empereur de Russie y ayant acquiescé dans l'entrevue de Reichstadt. Et comme cette compensation ne pouvait être qu'une contrée étant à la portée de l'Autriche-Hongrie, on s'arrêta à la Bosnie-Herzégovine, entourée au Nord par la Croatie et à l'Ouest par la Dalmatie, à laquelle elle sert même d' « hinterland » stratégique indispensable.

Cet arrangement, que Napoléon III semblait avoir prévu, ne pouvait pas être divulgué. Aussi l'attitude du cabinet de Vienne resta-t-elle énigmatique jusqu'au Congrès de Berlin et mit-elle la population de la Hongrie plus d'une fois dans un état fiévreux qui augmenta, dans une mesure inquiétante, les difficultés du gouvernement. A la nouvelle des troubles qui éclatèrent d'abord en Herzégovine, ensuite en Bosnie (en 1875), peu de temps après le voyage que François-Joseph avait fait en Dalmatie, les Serbes de Hongrie se sentirent d'autant plus électrisés, que par suite des allées et venues des troupes turques le long des frontières serbes, le prince Milan se vit obligé de renvoyer

son ministère conservateur, et de nommer un ministère radical sous la présidence de Ristitch, chef de la Société *Omladina*, qui se donnait des airs de Cavour, désireux de réunir tous les Serbes sous les drapeaux de son souverain, à qui il destinait le rôle d'un Victor-Emmanuel! D'ailleurs l'alliance des trois Empires, de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Russie, ne sembla-t-elle pas agir sous l'influence favorable au mouvement insurrectionnel de rajahs bosniaques et herzégovsques, puisque ce fut le comte Andrássy qui indiqua dans une note les formes nécessaires pour satisfaire aux justes réclamations de la population desdites provinces du sultan. Le succès que ce travail du diplomate hongrois remporta partout ne calma pas l'excitation des Magyars, parce qu'ils sentaient instinctivement que les perturbateurs étaient partout sûrs de l'appui effectif de la Russie. Cette entrée en scène agressive et insuffisamment déguisée de la cour de Saint-Pétersbourg les remplit de soupçons inquiétants. Ils considérèrent les tendances expansives du panslavisme comme une menace dirigée contre la sûreté de la Hongrie. De là leur turcophilie, que le ressentiment contre le gouvernement, d'apparence inféodé à la politique russe, ainsi que le souvenir de l'hospitalité accordée à leurs réfugiés politiques par la Sublime-Porte, ont grandement augmentée encore, et pour laquelle l'héroïsme incontestable des armées ottomanes servait journellement de prétexte nouveau.

En face de cette situation compliquée, le gouvernement austro-hongrois, que ses engagements avec la Russie condamnaient à la passivité, ne semblait vouloir prendre aucune décision : attitude exigeant énormément d'énergie contenue. Pour ne pas s'en départir, Andrássy et M. de Tisza usèrent de toute leur popularité soit aux délégations à Vienne, soit au Parlement hongrois. Grâce à leurs efforts réunis, les premières se contentèrent de voter dix-huit millions de florins pour l'achat de canons Krupp, et au second on fit crédit encore au patriotisme de M. de Tisza avant de s'en aller en vacances. Du reste le président du ministère ne confondit pas non plus la neutralité avec l'inactivité. Pour mettre un terme aux agissements des agita-

teurs serbes, qui parcouraient le sud de la Hongrie, en y recueillant des dons et en y recrutant des volontaires en vue d'une guerre imminente de la Serbie contre la Turquie, M. de Tisza enjoignit aux autorités, dès le 4 juillet 1876, de les en empêcher, et le lendemain il fit même arrêter le député Miletics, accusé de crime de haute trahison, à qui il avait déjà donné, ainsi qu'à Polit, autre député nationaliste, un avertissement des plus énergiques à la Chambre. Cette fois le procureur royal Kozma ne se laissa pas intimider par l'immunité parlementaire, car il avait des preuves écrites de la culpabilité de ce membre du Parlement hongrois, égaré par les doctrines panslavistes et prêt à organiser un soulèvement contre le gouvernement constitutionnel de son pays. Celui-ci ne s'opposa pas à son arrestation, mais il ajourna le procès jusqu'à la rentrée des Chambres, où le cas fut immédiatement soumis à l'appréciation des députés, dont la majorité ratifia sans hésitation un procédé que les circonstances rendirent excusable. Quant à Miletics, il fut traduit devant le tribunal et assez sérieusement condamné.

En attendant, l'Europe assista anxieuse à l'ouverture des hostilités entre l'armée serbe et l'armée turque, car elles pouvaient provoquer une conflagration générale. Déjà on vit canonner, par un camp retranché serbe, un bateau à vapeur hongrois passant sur le Danube entre Turnu-Sévérine et Orsova, agression que le comte Andrássy ne taxa pas de sérieuse et pour laquelle il se contenta de la destitution du commandant, après avoir fait envoyer deux *monitors*, qui stationnèrent dès lors pendant des années dans ces parages. Plus graves étaient les perquisitions qu'on était obligé d'ordonner dans les Confins militaires de la Croatie, car il s'agissait là d'un véritable complot organisé, visant l'extermination des catholiques de la contrée et la création d'un royaume composé de la Croatie, de la Bosnie et de l'Herzégovine sous le sceptre du souverain serbe. Par bonheur le *parti national*, qui avait Mazuranitch pour chef et auquel, sur soixante-dix-sept sièges, soixante sont échus aux élections générales de 1875, se tenait tout à fait à l'écart de ce courant d'utopies antipatriotiques,

et ne se prêtait nullement aux combinaisons décevantes des fauteurs de désordres.

Mais ces événements étaient aussi de nature à exciter l'irritation de la Hongrie tout entière. La politique d'Andrássy y devint un problème pour ses partisans les plus enthousiastes et on le pressa bruyamment de se déclarer contre la Russie, d'empêcher que les petits États balkaniques ne se réunissent sous l'égide de cette grande puissance slave pour précipiter le démembrement de la Turquie, — union à la suite de laquelle, au lieu d'avoir pour voisin inoffensif l'Empire ottoman, on serait exposé à avoir, dans une proximité dangereuse, tout un groupe de protégés turbulents russes. Il fallait donc que le gouvernement hongrois ne fît pas sentir son énergie avec les Slaves du sud seulement, mais aussi à Budapest avec la jeunesse universitaire, se gérant dans les grandes occasions comme le représentant patenté de l'opinion publique. Dans l'espèce elle voulait organiser une sérénade à Chermet effendi, consul turc, en l'honneur des victoires remportées sur les Serbes par Abdul-Kérim pacha. Pour l'en détourner, M. de Tisza usa d'abord de longanimité, mais comme les démonstrations populaires n'avaient pas l'air de vouloir cesser, finalement il recourut aux services de la police à cheval, à l'aide de laquelle on parvint à rétablir l'ordre, non sans peine et sans quelques coups distribués et reçus réciproquement. Pour se dédommager, les jeunes gens se transportèrent alors à Constantinople pour porter un sabre d'honneur — produit d'une souscription publique — audit vainqueur des Serbes et pour fraterniser avec les *softas* (février 1877).

Si dans ces conditions défendre la politique impopulaire du comte Andrássy était déjà un tour de force et d'adresse que M. de Tisza ne put accomplir qu'au prix de sa popularité, quand on vit descendre dans la lice la Russie elle-même, après avoir librement traversé la Roumanie pour l'entraîner finalement dans l'action, les préoccupations patriotiques atteignirent leurs dernières limites. Un sentiment unique dominait le pays, comme si éviter la bataille avec pusillanimité eût aggravé les conditions d'une guerre inévitable. On se sentait déjà

brûler l'épiderme par les flammes de la péninsule balkanique en feu, et les paroles pathétiques du brillant publiciste russe Aksakow : « La Bohême est l'avant-garde de la Russie ! » sonnaient comme autant de menaces sinistres.

Partant du sein de la jeunesse universitaire, le courant turcophile, après avoir inspiré aux Sicules une sorte de prise d'armes avortée, envahit successivement la presse et le Parlement, notamment le parti conservateur et surtout son chef, le comte Albert Apponyi, aux yeux de qui les événements d'Orient prirent une telle importance qu'ils reléguèrent au second plan même une réforme aussi urgente que la centralisation de l'administration politique du pays. On prit pour mot d'ordre le « maintien de l'intégrité de l'Empire turc », qu'une pétition adressée à la Chambre par le département de Somogy employa la première fois. Au moment où on la discutait, le baron Simonyi ne manqua pas d'avertir d'avance le gouvernement que l'occupation de la Bosnie-Herzégovine provoquerait un tollé général dans toute la Hongrie. Pour le comte Apponyi, sa qualité de conservateur lui imposait la défense d'une politique conservatrice même en Orient, tandis que Benjamin Kállay et ses amis, en se séparant de leur chef, comme il a été dit plus haut, considéraient pour le moment très inopportune toute déclaration se rapportant à l'occupation ou à la non-occupation des provinces turques visées. Et il ajoutait même très judicieusement qu'il pourrait très facilement arriver que « la maison qu'on voulait étayer tombât sur la tête des étayeurs » ! En tout cas ce fut en faveur d'Andrássy que parla l'expérience puisée dans l'histoire qui démontre qu'un Empire, dont l'organisation arriérée contient une constante excitation aux soulèvements, et dans lequel les conditions exigées pour sa conservation ne se trouvent pas réunies, doit à la longue fatalement disparaître malgré l'intervention d'une ou de plusieurs puissances !

Il était au surplus inadmissible que l'on pût faire verser le sang des plus nobles nations dans l'intérêt du despotisme oriental !

Andrássy était donc fermement résolu à persévérer dans sa

méthode en excluant l'emploi de tout autre remède que des moyens diplomatiques pour éloigner le danger panslaviste, et en n'admettant le recours aux armes que pour le cas de détresse extrême. Et ce moment psychologique sembla arriver après la conclusion du traité de paix de San-Stéfano. Alors l'Autriche-Hongrie réclama la convocation d'un Congrès. Il eut lieu à Berlin en 1878, pour atténuer les clauses léonines du susdit traité, imposé par la Russie au sultan, et ce fut le comte Andrássy qui y représenta la monarchie des Habsbourg. Mais avant d'y aller il fit voter par les délégations un crédit de soixante millions de florins, comme il disait, « en guise d'assurance. » Cependant le succès que sa politique remporta au Congrès fut immense. L'arrangement secret qu'il avait fait avec la Russie y obtint la sanction de l'Europe, mais on le transforma en mandat, que les puissances signataires confièrent à l'Autriche-Hongrie pour occuper la Bosnie et l'Herzégovine. C'était préparer à la première une situation prépondérante sur la péninsule balkanique, avec l'amoindrissement du caractère menaçant des nouvelles créations territoriales, et convaincre les plus inquiets que la suprématie de la Russie ne s'y ferait pas sentir d'une manière aussi désastreuse qu'on pouvait le craindre au début des complications et pendant les guerres qui s'y étaient succédé.

Mais que l'occupation fût l'effet d'une entente entre les cabinets de Vienne et Saint-Pétersbourg ou d'un mandat européen, elle ne constituait pas moins un désastre pour la Turquie. Aussi ses plénipotentiaires — et notamment Karathéodori pacha — firent-ils au Congrès tous leurs efforts pour en atténuer la portée. Ils proposèrent la fixation d'un délai — deux ans, par exemple — suffisant pour la pacification des populations bosniaques et herzégovsques mécontentes de leurs pachas gouverneurs et qui avaient déjà réclamé la protection de François-Joseph au moment de son voyage en Dalmatie. Et comme cette proposition n'eut pas de succès, les plénipotentiaires du sultan ne cachèrent pas leur désappointement, que le prince de Bismarck ne manqua pas d'arrêter avec sa brusquerie habituelle en leur rappelant qu'on était

réuni non pas pour défendre l'intégrité de l'Empire ottoman, mais pour conclure la paix. Au surplus, l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine ne signifiait rien en face des pertes que la Turquie devait subir d'après les clauses du traité de San-Stéfano. Cette sortie quelque peu méritée du « chancelier de fer » assura définitivement la majorité en faveur de l'article XXV du traité de Berlin, confiant à l'Autriche-Hongrie l'occupation desdites provinces et lui permettant en outre de tenir garnison sur le territoire de Novi-Bazar.

Ces incidents du Congrès indiquaient clairement le point de vue musulman en face des décisions de l'Europe assemblée. Il devait avoir fatalement une influence considérable sur l'attitude de l'élément turc des provinces désignées ; aussi le comte Andrássy eut-il raison de plaider la cause d'une occupation immédiate, empêchant l'organisation possible d'une résistance désespérée. Malheureusement, si la rapidité de la mobilisation faisait honneur à l'armée réorganisée de l'Autriche-Hongrie, elle eut tort de n'arriver que quand les populations turques, renforcées en partie par les déserteurs les plus fanatiques de l'armée régulière du sultan et en partie par les orthodoxes que les intrigues panslavistes avaient excités, se sentirent en force pour se mesurer avec les troupes austro-hongroises.

Celles-ci ne furent pas nombreuses d'abord. Soit qu'on ait voulu éviter les dépenses, soit qu'on ait cru que l'expédition ne serait qu'une promenade militaire, on se contenta au début de la mobilisation du treizième corps d'armée, composé de 66,000 combattants, sous le commandement des généraux Philippovitch, divisionnaire, Szápáry et Joannovitch. Avant de franchir la Save à Brod, le 29 juillet, — dix-huit jours après la clôture du Congrès de Berlin, — le premier lança une proclamation aux peuples bosniaques et herzégovsques pour annoncer l'entrée dans leurs pays des armées de S. M. l'empereur d'Autriche et roi apostolique de Hongrie, venant en amis en vue du prompt rétablissement de l'ordre et de la solution des difficultés. La division du général Joannovitch ne fit son apparition en Herzégovie que le 1er août, mais elle se dirigea incontinent sur la ville de Mostar.

L'accueil que reçurent l'un et l'autre, ne fut pas celui auquel ils s'attendaient. On leur envoya des coups de fusil tout le long des chemins. A Maglaj, on leur prépara un guet-apens, où un escadron de hussards périt presque entièrement, et à Eptché il y eut un combat véritable, dans lequel les Austro-Hongrois firent tout un bataillon de *nizams* (réguliers turcs) prisonnier. Mais ces avertissements déjà assez sérieux n'ouvrirent pas encore les yeux du comte Szápáry, qui ne craignit pas de se hasarder jusqu'à Zvornik, qu'il comptait prendre avec la vingtième division, affaiblie par un détachement de six bataillons qu'il avait laissés en arrière pour garder ses communications. Or il se trouva tout d'un coup en face d'un gros d'insurgés, qui le fit rétrograder jusqu'à Doboj, où pendant le 16 et le 17 août ses troupes furent absolument cernées. Alors on fit mobiliser un second corps d'armée, avec l'aide duquel on rétablit vivement le contact entre les colonnes d'opération. Et comme Mostar était déjà pris par le général Joannovitch dès le 5 août, et comme Philippovitch était entré à Sérajévo, le 19 août, on put dès lors rapidement se rendre maître des deux provinces tout entières et terminer complètement l'occupation dans les premiers jours d'octobre, en remettant à l'année suivante celle du territoire de Novi-Bazar, qui se fit d'ailleurs effectivement en 1879 sans coup férir.

C'est le ministre des finances communes, sous le contrôle direct des délégations, qui administre ces deux provinces, dont la situation est, au point de vue du droit, un véritable défi porté au bon sens. C'est encore la Turquie qui y exerce nominalement la souveraineté même aujourd'hui, et l'Autriche-Hongrie n'y fait qu'administrer et maintenir l'ordre, et cependant elle n'agit nulle part, ni en Autriche, ni en Hongrie, avec plus d'autorité que dans la Bosnie et l'Herzégovine, qui profitent d'ailleurs dans des conditions extraordinaires de la protection de la monarchie des Habsbourg. Au surplus leur annexion définitive soulèverait, outre des difficultés internationales, de très sérieuses aussi en Autriche-Hongrie elle-même, car il faudrait qu'elles fussent placées dans le cadre du dualisme, servant de pomme de discorde entre ses parties intégrantes, ou appor-

tant de nouveaux éléments dissolvants au milieu de ceux qui y foisonnent déjà.

A côté de ces causes que suggère la théorie, il y en a maintenant une autre, très probante également, qui milite en faveur du maintien du *statu quo*. Grâce à l'administration modèle de M. Kállay, la Bosnie et l'Herzégovine se trouvent maintenant dans un état tellement prospère qu'elles peuvent grandement se suffire. La question perd par là toute son acuité, — jusqu'à l'époque plus ou moins éloignée où les populations bosniaques et herzégovsques se considéreront assez avancées pour vouloir être représentées dans l'un ou l'autre des Parlements de la Monarchie !

## III

Fixées pour le mois d'août, les élections générales de 1878 coïncidèrent avec les dates les plus malheureuses des opérations militaires en Bosnie et en Herzégovine. Aussi se ressentirent-elles de l'irritation qui s'était emparée de la Hongrie en apprenant les décisions du Congrès de Berlin. On assista à la défaite de M. de Tisza dans sa circonscription traditionnelle, à Debreczen, ainsi qu'à celle du baron Sennyey, de Paul de Somssich, de Maurus Jókai, de M. Kállay et du comte Ferdinand Zichy, qui n'obtinrent des mandats que dans les élections supplémentaires, notamment M. de Tisza de la ville sicule de Szepsi-Szent-György. Cependant la majorité du parti libéral montait encore à 77 voix, car si l'extrême gauche comprenait 75 membres, la gauche modérée et les nationalistes n'en comptèrent plus que 71 et respectivement 5. Mais cette victoire était plutôt factice, vu l'animosité de l'opinion publique qui se fit jour dans les délibérations des Conseils généraux. Le vice-préfet du département de Pesth-Pilis-Solt, Michel Földváry, refusa net la prestation de 500 voitures attelées pour le service de l'armée, refus que le département de Somogy imita incon-

tinent en l'aggravant par des considérations qui condamnaient hautement l'occupation. D'autre part, Szlávy déclara à ses électeurs qu'il était impossible de ne pas soutenir l'armée, mais qu'après la campagne il faudra bien qu'on prenne une décision à l'égard du gouvernement. Beaucoup plus sérieux était le coup porté au cabinet par la démission de M. de Széll (le 3 octobre), à qui on devait déjà plusieurs réformes financières importantes, mais aux yeux de qui l'ajournement du rétablissement de l'équilibre budgétaire, nécessité par les dépenses de la mobilisation et les frais de la guerre, prenait la proportion d'un manquement à la parole donnée, au programme financier tracé dans son exposé de 1877. Délicatesse d'honneur excessive, qui aurait pu rester incompréhensible sans la grande correction de son attitude qu'il a gardée pendant les vingt et un ans de son éloignement du pouvoir, tout en conservant la confiance absolue de son souverain, l'estime et l'affection de ses collègues de la Chambre, où il représente depuis 1869 toujours la même circonscription électorale.

Commencée sous des auspices semblables, la législature de 1878 n'était rien moins que rassurante pour le ministère. Dès le début, il fallait que M. de Tisza combattit un projet d'adresse présenté par Szlávy, dans laquelle il s'abstint de faire la moindre allusion au gouvernement et ne parut attendre une solution heureuse des difficultés pendantes que de la sagesse de la côuronne. C'était forcer le cabinet de poser la question de confiance, qui lui eût valu une défaite certaine, tant à cause du mécontentement général qu'à cause de la personnalité si sympathique de Szlávy. Mais le comte Apponyi ne sut pas maîtriser sa fougue juvénile et demanda le rejet du projet afin qu'on pût émettre un vote net de méfiance contre le gouvernement. Alors M. de Tisza eut beau jeu à démontrer à ses partisans hésitants que c'était le libéralisme et non pas son gouvernement qu'on visait. Grâce à cette explication, le projet de Szlávy fut rejeté et on vota celui du parti gouvernemental avec vingt-deux voix de majorité. Quant à la motion de l'extrême gauche de mettre en accusation le gouvernement, elle ne recueillit que 95 voix sur 270 votants. Pour

neutraliser l'influence de Szlávy, M. de Tisza le fit d'abord nommer ministre des finances communes, ensuite président de la Chambre des députés hongroise à la place de Ghyczy. Il mourut en 1900 comme gardien de la couronne, très avancé en âge et universellement regretté.

Après la démission de M. de Széll, M. de Tisza offrit à François-Joseph celle du cabinet tout entier, mais elle ne fut pas acceptée. Alors, se sentant raffermi au pouvoir, il procéda à un remaniement partiel du ministère en confiant le portefeuille des finances au comte Jules Szápáry et celui du commerce au baron Gabriel Kemény. Le ministère de la justice avait un nouveau titulaire aussi depuis le 1er juillet 1878. Théodore Pauler, le successeur immédiat du baron Eötvös à l'instruction publique de 1871 à 1872, y était cette fois-ci, en sa qualité de juriste éminent, tout à fait dans son élément. Maintenant il fallait répondre avant tout aux interpellations concernant la situation future des provinces occupées. D'accord avec le comte Andrássy, qui parla dans le même sens aux délégations, M. de Tisza répudia toute idée d'annexion, qui ne pourrait être prononcée qu'avec le consentement du Parlement. Il ajouta même que la Monarchie était prête à se retirer une fois ses dépenses restituées par la Turquie et ses intérêts sauvegardés par la situation générale de la péninsule balkanique. Beaucoup par ces arguments, plus par le fait de la prompte pacification des provinces occupées, l'excitation de l'opinion publique se calma alors graduellement en apportant à M. de Tisza la satisfaction d'être de mieux en mieux apprécié en haut lieu. Or, comme les faveurs qu'on lui accorda, coïncidèrent justement avec la lente mais constante consolidation de la Hongrie, tandis qu'en Autriche, avec la chute du parti constitutionnel et l'arrivée au pouvoir du comte Taaffe, on vit s'inaugurer un système parlementaire sophistiqué, qui ne pouvait aboutir tôt ou tard qu'à une faillite du constitutionnalisme, il y eut de la part de la réaction, pendant le ministère de M. de Tisza, une dernière tentative — à vrai dire occulte — pour arrêter l'épanouissement de la politique hongroise, instinctivement libérale. A cet effet on se servit,

comme de tout temps, des nationalités, soit individuellement, spécialement de leurs représentants dans l'armée commune, soit de leurs masses compactes ou de leurs institutions, permettant l'action collective.

Ce fut ainsi que l'on put assister en Croatie à des mouvements antimagyares, malgré les succès remportés par les modérés aux élections générales de 1878, quand le parti de Startchevitch — c'est-à-dire le parti des ultras — ne vainquit que dans huit circonscriptions. On y envisageait généralement l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine comme une mesure transitoire devant préparer leur incorporation dans un royaume slave méridional. Ces rêveries, secrètement suggérées et entretenues, étaient d'une telle nature qu'elles empêchaient de considérer comme stables les relations de la Hongrie avec la Croatie tant au point de vue de leur bien-être qu'à celui du développement normal de l'État hongrois. On s'y berçait plutôt dans l'espoir de bouleversements futurs, et on regardait le lien constitutionnel comme un obstacle qui n'avait que le caractère d'une union passagère. Partant de là, il est aisé de comprendre comment a pu arriver l'affaire des écussons en 1883. La foule ameutée ne voulait pas admettre à Zágráb — dans cette *quasi* capitale de ce *quasi* royaume — que l'on plaçât sur la façade de la direction des finances un écusson portant les armes de la Croatie sur lequel on avait inscrit aussi en langue hongroise la désignation du bureau. Or la direction financière n'étant pas une direction croate autonome, une inscription croato-hongroise commune y est tout à fait motivée. A la suite de cette affaire d'apparence insignifiante, il y eut une fermentation extraordinaire dans tout le pays. Le comte Pierre Pejacsevics, bán de Croatie depuis 1876, après avoir rendu son portefeuille de ministre pour la Croatie à Coloman de Bedekovich, se crut obligé de donner sa démission, et on envoya en Croatie comme commissaire royal, avec de pleins pouvoirs exceptionnels, le général de division baron Ramberg. Le calme ne s'y rétablit que longtemps après. Le comte Khuen-Hédervâry, le nouveau bán, y inaugura un régime de conciliation avec succès, et c'est incontestablement à ses qua-

lités d'homme d'État de premier ordre et à son activité pleine de tact que l'on doit principalement l'apaisement graduel des contrastes qui y prédomine depuis.

Une grande catastrophe eut le privilège d'attirer l'attention du monde sur la Hongrie en 1879, année qui devait avoir au contraire un caractère particulièrement gai à cause des noces d'argent de François-Joseph et de l'impératrice-reine Elisabeth. La ville de Szeged (en allemand Szedegin) fut presque complètement détruite par l'inondation (nuit du 11 mars), mettant une population de 50,000 âmes dans le dénûment le plus complet. Leur détresse immense, que François-Joseph et la Monarchie tout entière furent les premiers à soulager, excita la compassion de tous les peuples civilisés. On organisa partout en faveur des sinistrés des souscriptions dont le montant, joint aux recettes des fêtes de charité données à leur intention, notamment celle de l'Opéra de Paris, qui rapporta à elle seule 250,000 francs, permit la prompte reconstruction de la ville, qui est maintenant une des plus belles du royaume, — monument à jamais mémorable, proclamant les bienfaits de la solidarité humaine !

Ce fut le 7 octobre de la même année que le comte Andrássy et le prince de Bismarck signèrent à Vienne le traité d'alliance entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. Il est purement défensif, puisque le *casus fœderis* n'entre en vigueur que : 1° si l'un des deux Empires venait à être attaqué par la Russie, 2° si une autre puissance attaquante était soutenue par la Russie. Ce traité, qui avait été conclu pour quatre ans, fut renouvelé avant son expiration et sans fixation de délai. L'idée fondamentale du prince de Bismarck avait été d'en faire le point de départ d'une sorte d'alliance constitutionnelle entre l'Allemagne et la Monarchie austro-hongroise ; mais cette combinaison ne put se réaliser, les Hongrois y faisant des objections que les hommes d'État ne réussirent pas à vaincre (1).

(1) *L'empereur Guillaume et son règne*, par Édouard SIMON. Paris, 1886. Page 457.

Après avoir apposé sa signature à ce document, Andrássy donna dès le lendemain sa démission, en cédant sa place au baron Haymerlé, dont la politique orientale resta identique à la sienne, c'est-à-dire qu'elle visait aussi le maintien de l'individualité des peuples balkaniques en face des empiétements du panslavisme. Avec la conviction d'avoir donné une nouvelle orientation viable à la politique étrangère de la Monarchie, l'ancien bras droit de Deák vécut dès lors à Budapest et dans ses propriétés situées dans la Haute-Hongrie, toujours prêt à contribuer avec ses conseils éclairés et sa longue expérience à l'affermissement du dualisme et de l'alliance contractée sur ses recommandations.

Au Parlement on n'a pu s'occuper de législation à cette époque qu'à de rares intervalles. Parmi les lois créées en 1879, on ne peut retenir par exemple que celle qui est consacrée à la conservation des forêts, au reboisement des terrains impropres à la culture, au règlement des coupes des bois, etc. Ce fut en même temps que l'on commença la distribution des œufs des vers à soie dans les campagnes, où, grâce à la direction habile de M. Paul de Bezeredj, aujourd'hui il y a déjà toute une population qui tire une partie notable de sa subsistance de la vente des cocons.

Malgré les échauffourées qui eurent lieu à la Chambre entre M. de Tisza et le comte Apponyi, comme celle du mois de février 1880, pour les statuts concernant l'administration des provinces occupées, dans laquelle la majorité du gouvernement n'atteignit que dix voix, en comptant celles des ministres, la détente devint alors très sensible. Aussi crut-on que le moment d'aborder la question de la réorganisation administrative était propice. Béla Grünwald, un des membres les plus brillants du parti libéral, se mit à la tête du mouvement visant l'introduction des nominations ministérielles, c'est-à-dire de la centralisation telle qu'elle existe en France, à la place d'une administration élue. Les indépendants de la nuance de Bittó et l'opposition coalisée le suivirent avec enthousiasme, mais les libéraux indépendants du baron Simonyi ne voulurent pas en entendre parler. A la veille des élections générales de

1881, on voulait faire de cette réforme une plate-forme électorale pour toutes les fractions de l'opposition constitutionnelle, mais elle n'a pas pu se mettre d'accord à ce sujet. Ce fut alors que Melchior Lónyay se retira de la vie publique ainsi que le baron Sennyey, à qui M. de Tisza conféra la dignité, maintenant tout à fait honorifique, de *judex curiæ* (juge suprême), en témoignage de son estime pour le caractère et les capacités de l'ancien chef des conservateurs. D'autre part, ce fut alors aussi que se forma, sous la présidence du comte Apponyi, le parti de l'*opposition modérée*, dont le projet d'adresse, présenté par son chef au début de la nouvelle législature de 1881, sortit de la plume de Béla Grünwald, à vrai dire sans produire beaucoup d'effet, vu le peu de cohésion du parti (1). Il s'y fit sentir un courant conservateur, poussant au protectionnisme agrarien, dans lequel le comte Apponyi introduisit « une goutte d'huile socialiste » aussi (2), que M. Herman, de l'extrême gauche, lui reprocha avec plusieurs de ses collègues (décembre 1882). Relativement aux rapports économiques avec l'Autriche, ce fut cependant vers les solutions radicales que le chef de l'opposition modérée s'inclina dès cette époque.

Si l'année 1881 s'inscrit en Hongrie parmi celles qui mar-

(1) Dix ans plus tard — le 1er mai 1891 — on trouva le corps de Béla Grünwald, le crâne traversé par une balle de revolver, qui gisait près de lui, sur la berge de la Seine, entre Puteaux et Suresnes. Il fut transporté à la morgue, ou sur des indications venues de ses amis de Budapest, l'auteur de ce livre eut la triste mission de constater son identité. Par suite de déceptions de toute nature, il se crut forcé de se réfugier dans la mort. C'est un orateur et un publiciste éminent que la Hongrie a perdu par ce suicide.

(2) L'infiltration en Hongrie de la « goutte d'huile socialiste » s'effectua par les doctrines prêchées par M. Rodolphe Mayer, socialiste chrétien allemand, expulsé de son pays sur l'ordre du prince de Bismarck, avec qui il avait été jadis intimement lié et qui lui en voulait maintenant mortellement à cause de son ouvrage intitulé : « Der vierte Stand » (le quatrième état). Comme il reçut un accueil des plus chaleureux dans les grandes familles hongroises catholiques, le « chancelier de fer » réclama son extradition. Alors le comte Apponyi le prit sous sa protection, en faisant une interpellation en sa faveur à la Chambre des députés. M. Mayer se réfugia ensuite en France, où il publia avec M. Gabriel Ardent son livre français sur « La question agraire », tandis que relativement à ses idées sur les États-Unis de l'Europe, il faut le ranger, avec M. Cheysson, membre de l'Institut, parmi les disciples de Le Play.

quent d'un caillou blanc les étapes de son développement pacifique, puisque ce fut alors qu'on y organisa la gendarmerie payée par l'État, institution indispensable pour la sécurité publique et le maintien de l'ordre, le souvenir de 1882 y reste ineffaçable par l'histoire sanglante de Tisza-Eszlár. De la même manière que dans d'autres cas semblables, survenus en d'autres endroits, on forma contre plusieurs Israélites, habitant la commune susdite, l'accusation de meurtre rituel, perpétré sur la personne d'une jeune fille chrétienne disparue, d'après le témoignage du fils d'un employé de la synagogue. L'inanité de l'accusation étant démontrée, on n'acquitta les accusés qu'après une procédure judiciaire interminable. Les péripéties du procès entretinrent dans le pays une agitation fiévreuse pendant des mois entiers. On peut constater avec étonnement l'attitude équivoque de plusieurs organes officiels et l'empressement des classes instruites à prêter une oreille complaisante à l'accusation. Cette partialité haineuse des couches sociales élevées fut très différente de l'aversion du peuple contre la religion israélite. La raison de ce courant, qui se trouvait être en contradiction flagrante avec la tolérance ordinaire de la classe moyenne, était facile à deviner. Comme dans les autres pays, ce ne fut pas tant le côté confessionnel que le côté social qui en constitua l'élément principal et dont les agitateurs s'emparèrent pour le transporter sur le terrain des théories de races.

En Hongrie, pays agricole par excellence, la classe moyenne, composée de propriétaires fonciers héréditaires, souffrit énormément par suite des bouleversements économiques. Là où elle ne sut pas développer une force de résistance suffisante à l'aide d'une circonspection économique et de l'activité intelligente, elle semblait être vouée à la disparition. Tandis qu'au contraire, au sein de l'industrie et du commerce en plein développement, on vit se former une classe de propriétaires nouveaux, au nombre desquels les Israélites habiles et infatigables figuraient dans une proportion toujours croissante. Et comme leur bien-être leur procurait une influence politique et sociale en face de la dégringolade manifeste des familles

jadis florissantes, — dégringolade que l'on pouvait difficilement ralentir par une protection non déguisée pour leur faire avoir toutes les places officielles, — les sentiments individuels que les expropriés et les nouvellement installés pouvaient avoir les uns à l'égard des autres, n'étaient nullement favorables à la paix sociale.

Le procès de Tisza-Eszlár, dans lequel on a vu tout le monde prendre parti pour ou contre, fournissait une occasion propice pour l'explosion inévitable de cette animosité difficilement contenue. Aussi, même en ne contemplant les choses qu'à un point de vue très élevé, fallait-il se poser la question de savoir si le déplacement du centre de gravité social de la classe dirigeante autochtone d'une couche ethniquement et génériquement différente, n'avait pas son côté périlleux. L'impartialité devait, par suite de cette réflexion, considérablement se troubler au désavantage des Israélites. Pour l'homme d'État, au contraire, le courant qui se fit jour pendant ce procès retentissant, servit de prétexte pour penser à l'éloignement successif des barrières à cause desquelles leur nationalisation était une impossibilité.

On devait considérer sans contredit comme un moyen infaillible pour hâter l'absorption désirée, le projet de loi sur le mariage hébréo-chrétien, projet déjà discuté dans la Commission et maintenant prêt à être soumis à la discussion de la Chambre des députés. Cette manière d'agir de la législature, au moins encouragée, sinon inspirée par M. de Tisza, était très méritoire non seulement au point de vue déjà indiqué de la fusion des éléments jusque-là rebelles à la combinaison de la population, mais aussi au point de vue de l'extension de l'égalité devant la loi. Mais le projet rencontra une résistance désespérée à la Chambre des magnats. Ce ne fut pas tant l'intérêt religieux qui y fit opposition à l'introduction du mariage civil; la majorité qui lui était hostile, y contenait plutôt des éléments qui, par suite de leur déchéance économique, ne se montraient plus capables d'une discussion sérieuse et dont la situation précaire semblait en quelque sorte railler leur qualité de législateur héréditaire. Car la Chambre des magnats ne comp-

tait pas moins de neuf cents membres, c'est-à-dire tous les descendants mâles des familles de la noblesse titrée, parmi lesquels bon nombre ne fournissaient aucune garantie pour l'exercice des droits que lui accordait la Constitution.

Mais si le projet, à l'argumentation sérieuse duquel on ne sut opposer que les phrases stéréotypées de quelques sots préjugés, subit l'humiliation d'un rejet pitoyable, il ne manqua pas moins de devenir la cause déterminante pour la réforme de la Chambre des magnats (1885). On en écarta tous les membres des familles titrées qui ne payaient pas au moins 3,000 florins d'impôts directs. Mais afin de ne pas faire une trop brusque transition en prenant pour critérium la situation financière des anciens ayants droit, une fois pour toutes on fit la concession à la Chambre nouvellement constituée d'en retenir cinquante par voie d'élection. A côté des membres de l'épiscopat catholique, — où les évêques *in partibus infidelium* ne figurent plus, — on admit aussi le haut clergé des autres religions, tandis qu'on réserva à la couronne le droit de créer des membres à vie, avec la restriction toutefois que leur nombre ne puisse pas dépasser cinquante, selon la proposition du comte Andrássy, et contrairement au projet plus démocratique de M. Tisza, qui voulait porter ce chiffre à cent cinquante.

Pendant cette période il y eut plusieurs changements dans le cabinet. Le ministère du commerce passa des mains de Thomas Péchy dans celles de Paul Ordody (de 1880 à 1882), et ensuite ce fut le baron Kemény qui le prit, pour laisser le ministère de l'agriculture au comte Paul Széchenyi (1882 à 1889). Le portefeuille de la défense nationale passa successivement au baron Orczy, au comte Gédéon Ráday (de 1882 à 1883), encore au baron Orczy et finalement au baron Géza Fejerváry, qui s'en est chargé en 1884 et qui en est détenteur encore aujourd'hui, à la plus grande satisfaction du chef suprême de l'armée, du Parlement et des honvéds, qui lui doivent une organisation, un équipement et armement, ainsi qu'un esprit de corps patriotique, qui ne laissent plus rien à désirer.

Avec l'affermissement du pouvoir de M. de Tisza progressa, on peut le proclamer sans hésitation, le développement

matériel du pays ainsi que le bien-être des populations. Circonstances qui, notamment au point de vue de la question des nationalités, produisent une influence des plus salutaires sur la situation générale de la Hongrie. La consolidation définitive du système parlementaire, — non pas par le remplacement, mais par l'absorption d'un parti par l'autre, — la défaite du panslavisme dans la dernière guerre d'Orient, le règlement des difficultés avec les Saxons de la Transylvanie, une répartition rationnelle du territoire du royaume parmi les départements existants ou nouvellement créés, l'enseignement de la langue hongroise devenu obligatoire, et surtout la manière énergique avec laquelle M. de Tisza sut défendre l'idée de l'État hongrois, portèrent rapidement leurs fruits. De là ce régime sans exemple dans les annales parlementaires, qui dura pendant quinze ans consécutifs et dont le caractère autoritaire rappelle le régime de M. Rouher sous le second Empire, naturellement avec la constitutionnalité irréprochable en plus de M. Tisza.

Au milieu de ce calme plat de la vie politique, que l'opposition imputa à l'affaissement moral de la Hongrie, la pensée de démontrer au monde les progrès matériels accomplis par le pays depuis qu'il avait recouvré sa Constitution, s'imposa impérieusement au gouvernement. Ce fut en 1842 que Louis Kossuth organisa la première Exposition nationale, et comme elle eut beaucoup de succès, ainsi que les quatre autres spéciales et partielles qui eurent lieu jusqu'à la période dont il s'agit, on se décida au renouvellement de cette présentation solennelle des qualités vitales de la nation. L'article XII de la loi de 1883 ordonna l'organisation d'une Exposition nationale pour l'année 1885 à Budapest. Ayant obtenu le haut patronage de l'archiduc Rodolphe, l'héritier présomptif de la couronne, qui en surveilla les préparatifs avec une attention soutenue, le comte Eugène Zichy et M. Alexandre de Matlekovich, chargés de la réalisation du projet, firent tous leurs efforts pour en rendre l'exécution digne des intentions patriotiques des facteurs constitutionnels. Elle fut ouverte le 2 mai 1885 par François-Joseph, entouré d'un parterre d'archiducs et d'ar-

chiduchesses, du corps diplomatique accouru de Vienne et des sommités du pays. L'allocution que lui adressa en hongrois l'archiduc Rodolphe à cette occasion était déjà en elle-même un succès considérable au point de vue du but que le gouvernement voulait atteindre.

« Il y a dix siècles — affirma l'archiduc, un exposant lui-même, avec l'envoi d'une collection de bois de cerf et d'oiseaux empaillés de la Hongrie — que la nation hongroise se maintient au milieu des fluctuations de sa bonne et mauvaise fortune et qu'elle a fondé une puissante existence nationale sur ce sol conquis par ses aïeux.

« Aujourd'hui les pays de la couronne de saint Étienne se réunissent avec des forces renouvelées dans cette fête de la paix : spectacle splendide, attestant au monde à satiété, ce qu'est devenue la Hongrie pendant un temps relativement court, sous le gouvernement sage, libéral et prévoyant de Votre Majesté, et grâce au patriotisme de la nation !

« Ici nous possédons les indices tangibles de ce progrès aussi intensif que sain, qu'un patriote ne peut contempler qu'avec le sentiment de l'extrême satisfaction.

« Les pays qui sont également gouvernés par le sceptre béni de Votre Majesté salueront avec joie ce progrès de la Hongrie, — tandis que les habitants des contrées étrangères, ayant étudié l'Exposition, payeront un nouveau tribut, avec leur approbation impartiale, au génie et à l'activité des Hongrois. »

Couvert de salves d'applaudissements et d'*éljen*, la haute signification de ce discours fut six mois après (le 4 novembre) largement dépassée par celle d'un second, répondant à l'allocution du comte Paul Széchenyi.

« Nous pouvons jeter aujourd'hui avec pleine satisfaction un regard en arrière sur notre œuvre, dit alors le protecteur archiduc, — dont avant tout la valeur morale sera pour nous importante, car l'Exposition éveille chez nous la confiance en nous-mêmes, la croyance dans l'avenir de notre développement graduel. Elle a fourni d'autre part à l'étranger le témoignage le plus probant de ce que la Hongrie est devenue dans les der-

nières années, et dans quelle mesure elle a su s'élever au niveau des États civilisés, aussi bien au point de vue des créations littéraires et artistiques qu'en ce qui concerne l'industrie et l'agriculture.

« Dans leurs efforts juvéniles tendant au progrès, cette Exposition a fourni une étape mémorable pour les pays de la couronne de saint Étienne, et c'est là son principal succès. Quant à nous, qui avons été heureux de pouvoir y prendre part, nous nous trouvons amplement récompensés par la conviction que nous avons servi notre patrie, — notre patrie, au sol sacré de laquelle nous sommes attachés par les liens les plus indestructibles d'un fidèle et filial amour! »

Dites avec un accent chaleureux, ces phrases émurent l'assistance jusqu'aux larmes et provoquèrent un tel enthousiasme que le mouvement spontané du comte Paul Széchenyi d'embrasser la main de l'archiduc Rodolphe devint en quelque sorte l'expression de l'attendrissement général.

Parmi les hôtes venus à Budapest à cette occasion, il faut signaler le prince de Galles et le prince Guillaume de Prusse, — le futur empereur, — ainsi qu'une délégation d'hommes de lettres et d'artistes français, conduits par Ferdinand de Lesseps.

## IV

En célébrant le rare jubilé décennal du cabinet de M. de Tisza à l'automne de 1885, ce fut en même temps le zénith de sa carrière que l'on salua. Il s'y maintint encore pendant quelques années, grâce à la force acquise de son autorité et par l'adjonction à son ministère d'hommes de capacités extraordinaires. Mais plus il remportait de victoires utiles et glorieuses pour le pays, plus il exacerbait l'irritation de l'opposition, où le comte Apponyi fit peu à peu tout à fait cause commune avec les éléments les plus exaltés de l'extrême gauche en vue

de l'éloignement du pouvoir de l'homme d'État, dont le caractère intègre et la conduite irréprochable ne donnaient prise d'aucune manière ni à la médisance, ni à la raillerie. Pour le renverser, Louis Kossuth parvient à faire rentrer dans le parti de l'*indépendance* et de *mil huit cent quarante-huit* les personnalités les plus hétérogènes (David Irányi, Ignace Helfy, Charles d'Eötvös, Géza Polonyi, Gabriel d'Ugron), dont les partisans passent aux élections générales de 1887 en nombre croissant, en introduisant à la Chambre des procédés de discussion peu parlementaires, mais compréhensibles pour les masses qui deviennent leurs auxiliaires dans les rues.

Ce détail fut particulièrement fâcheux, car les élections en question avaient déjà eu lieu d'après les dispositions de la loi de 1886, par laquelle on fit changer la durée triennale des mandats des députés en quinquennale. C'était rétablir une certaine harmonie entre la Chambre des magnats réorganisée et la Chambre des représentants, défendre le dévouement de ces derniers contre les courants éphémères du jour, retarder le retour périodique des luttes électorales ; mais c'était aussi assurer à la violence une impunité durable, permettre aux écarts de langage, aux interruptions malsonnantes de s'enraciner, de se perpétuer.

Et malheureusement ce fut à cette époque qu'éclata dans l'opinion publique l'agitation la plus passionnée sur le point le plus sensible. Les relations entre le peuple et l'armée devinrent le centre d'une irritation extraordinaire à propos de l'affaire de Jansky. Cependant le contraste entre la manière de voir des civils et du corps des officiers est beaucoup moindre en Hongrie que dans les autres États militaires. Il n'y a que les sombres réminiscences de la guerre constitutionnelle de 1848 et 1849, où la nation et l'armée se sont combattues, qui y jette une certaine ombre. La raison en est que l'armée étant une institution commune, ses traditions échappent forcément à l'influence directe du génie national. Néanmoins il ne s'ensuit pas qu'elle soit autant en opposition avec l'opinion publique hongroise que le général-major Jansky voulait le faire croire ostensiblement. Car cet officier avait choisi le 21 mai 1886,

l'anniversaire le plus significatif de la guerre constitutionnelle — la prise d'assaut de la ville de Bude défendue par les troupes autrichiennes — pour faire une démonstration en se rendant au cimetière, entouré de ses officiers, et en y couronnant solennellement le monument funéraire du général autrichien Hentzi, tombé sous les balles des honvéds pendant l'assaut.

Ce réveil plein d'ostentation du souvenir d'un fait d'armes dans lequel les soldats impériaux et les défenseurs de la Constitution étaient aux prises, fut, à la suite d'une interpellation, blâmé par M. de Tisza, qui le traita d'illégal et d'équivoque en faisant allusion à l'énonciation d'un officier général de l'armée. L'irritation de l'opinion publique, provoquée par l'attitude blessante de Jansky, s'accrut considérablement, quand on apprit la mise à la retraite du baron Edelsheim-Gyulai, l'officier général réprobateur en question, et l'avancement de Jansky. Le calme ne se rétablit qu'après la publication d'un rescrit du souverain, dans lequel il était dit que l'on avait mal expliqué la signification des changements survenus dans le personnel de l'armée, dont l'esprit ne pouvait différer de celui de son chef suprême, qui avait prêté serment sur la Constitution. M. de Tisza saisit cette occasion pour rendre la dénomination de l'armée et de la diplomatie plus conformes aux intentions du créateur du dualisme, en introduisant la conjonction *et* entre les adjectifs « impériale, royale », qui ne s'appliquent plus sans *et* que pour les administrations purement autrichiennes.

Mais cet incident ne se passa pas sans laisser une impression très profonde dans le pays. Le chef de l'opposition modérée, le comte Albert Apponyi, s'en empara pour développer tout un programme au sujet de l'armée. Il réclama que l'on y fît entrer un fort courant de constitutionnalisme, que l'idée d'un État hongrois y fût mieux respectée et honorée dorénavant, conformément aux principes du dualisme. En adaptant l'éducation militaire au système scolaire appliqué en Hongrie, on ferait la conquête de la jeunesse hongroise au profit du métier de soldat. Il faudrait y fonder une institution supérieure pour l'éducation des officiers ainsi qu'une académie militaire,

afin que les jeunes générations y fussent encouragées à suivre la carrière militaire. La Hongrie posséderait ainsi de nombreux représentants dans l'armée, qui de son côté la considérerait comme une nouvelle pépinière d'officiers de valeur.

Or ce fut sur un côté opposé que M. de Tisza dirigea alors tous ses efforts. Il visait le relèvement économique du pays, avec le rétablissement de l'équilibre budgétaire pour corollaire. Pour tenter la solution d'un problème semblable, il eut alors dans son cabinet deux personnalités d'une capacité exceptionnelle, avec lesquelles il pouvait tout entreprendre : le remplaçant depuis 1886 du baron Kemény au ministère du commerce, Gabriel de Baross, et M. Alexandre Wekerle, d'abord son sous-secrétaire d'État aux finances, tant que M. de Tisza fut le titulaire de ce portefeuille, c'est-à-dire de 1887 à 1889, et ensuite son successeur dans ce même ministère. Théodore Pauler mourut en 1886, et François-Joseph lui avait voué une telle affection qu'il se rendit à son enterrement, honneur qu'il accorde le plus rarement possible. Le ministre de la justice suivant, Théophile Fabinyi, resta trois ans en fonction, tandis que ce fut en 1888 que M. de Tisza confia au comte Albin Csáky le ministère de l'instruction publique, après la mort d'Auguste de Tréfort.

Parmi les créations de la dernière période du cabinet de l'ancien chef du centre gauche, il faut citer la réorganisation du ministère du commerce, due à son titulaire génial de Baross, surnommé le « ministre de fer » à cause de son activité infatigable et de son énergie légendaire ainsi qu'à cause de son caractère sévère, bien que juste. Il y concentra la direction de toutes les branches de l'industrie, des communications et du commerce et il y traita les questions concernant la poste, le télégraphe, la caisse d'épargne postale, les routes, les chemins de fer, la navigation fluviale et maritime, les canaux avec la même sollicitude fiévreuse. Et après avoir fait racheter par l'État les principales lignes de chemins de fer de la Hongrie, aliénées pour des prix dérisoires par le gouvernement absolutiste, après s'être procuré la possibilité de régler à sa guise les conditions du transport, il fit entrer en vigueur le système

de zones, admiré et imité par le monde entier, à l'aide duquel il arriva à un développement tout à fait inattendu du mouvement des voyageurs, de la circulation et des marchandises. C'est à lui que la navigation hongroise doit son émancipation de la tutelle marâtre de la ville de Trieste. En facilitant la fondation de la Société de navigation à vapeur *Adria,* de Baross mit le port de Fiume en communication directe avec les centres commerciaux maritimes les plus importants, assurant ainsi des débouchés avantageux aux produits du pays. Il présida également à l'inauguration des travaux entrepris en vue de la régularisation des Portes-de-Fer, sur le Bas-Danube, en vertu d'un mandat international confié à la Hongrie au Congrès de Berlin, en lui accordant en même temps l'occupation de l'île et de la forteresse d'Ada-Kalé, ayant appartenu à la Turquie, qui se trouvent au milieu de la ligne formée par lesdits travaux et conséquemment les commandent. D'autre part il réussit à contre-balancer, à atténuer sensiblement les effets les plus défavorables pour l'industrie et le commerce hongrois du compromis économique avec l'Autriche, renouvelé en 1888.

Dans la même année eut lieu la conversion générale des dettes de l'État, le rachat du droit régalien, — droit inhérent aux propriétés foncières concernant le débit des boissons sur le territoire de leurs communes respectives, — et devenu ainsi un monopole du gouvernement. Grâce à ces mesures financières, la situation économique de la Hongrie s'améliora tellement, qu'au budget de 1889 on put faire disparaître enfin l'hydre du déficit et inaugurer la série des exercices fiscaux présentant des excédents de recettes préliminés. Or celui de l'année suivante en donna vingt-cinq millions de florins sur les prévisions de M. Wekerle, alors déjà ministre des finances. Et ce rétablissement de l'équilibre budgétaire était d'autant plus méritoire qu'il a fallu faire face pendant de longues années aux dépenses que la politique poursuivie par la Monarchie dans les Balkans, ainsi que les transformations successives opérées dans l'armement de l'armée commune (deux fois en fait de canons et quatre fois pour les fusils de l'infanterie) ont entraînées.

Si, malgré des succès semblables, l'opposition ne voulut pas renoncer au ton hargneux et provocant de ses attaques, la cause en était fournie — il faut l'avouer — par certains incidents, dans lesquels on pouvait voir la lassitude, d'ailleurs bien explicable, du président du Conseil. Elle lui attira des échecs moraux, comme la question de l'Exposition universelle de Paris de 1889, dont il fut l'adversaire résolu pour ne pas froisser les sentiments familiaux de la dynastie, atteinte par la Révolution du 1789 dans la personne de la reine Marie-Antoinette, comme le conflit aussi avec la Roumanie au sujet d'une rectification de frontières, où le caractère hongrois de celles-ci n'avait pas été suffisamment accusé, et par suite duquel il fut obligé de passer sous les fourches caudines d'une promesse de ne plus permettre à l'avenir le renouvellement de pareilles violations des droits constitutionnels du pays.

Qu'il y en eût une dans l'espèce, M. de Tisza ne le crut pas; comme il ne douta pas non plus — d'après ses assertions ultérieures — de l'inconstitutionnalité du paragraphe 14 de la nouvelle loi concernant la défense nationale. Car, étant absorbé par ses combinaisons en vue du rétablissement de l'équilibre budgétaire, il ne pouvait pas prendre part à la rédaction de ladite loi, et quand il assista au Conseil des ministres où elle fut acceptée en bloc, il ne s'aperçut pas de la différence qui existe entre les paragraphes 11 et 13 de la loi de 1868 et le paragraphe 14 de la nouvelle loi de 1888 se rapportant à la défense nationale. Elle ne se manifeste, à vrai dire, que dans la forme et le style employés, car en réalité la signification est la même dans les uns et dans l'autre; seulement les premiers sont obscurs, tandis que la concision et la clarté du troisième sont remarquables. Il y est dite en substance que la Hongrie s'engage conjointement avec l'Autriche, de fournir le même contingent pour l'armée commune pendant dix ans; que ce contingent ne pourra être élevé ou abaissé par la couronne qu'à l'aide de propositions soumises aux Chambres respectives, et que l'incorporation du contingent ne s'effectuera qu'après avoir été votée annuellement par le Parlement. Malheureusement ce fut la seconde rédaction que M. de Tisza présenta au

souverain et communiqua au gouvernement autrichien en leur promettant de la faire voter par les Chambres hongroises ; donc il se sentit moralement engagé à son maintien. D'autre part, ayant eu vent de cet engagement, l'opposition prétendit que si les textes étaient réellement identiques, il valait mieux garder l'ancienne rédaction quand même, puisqu'elle avait donné de bons résultats pendant vingt ans. Ce fut l'argument principal soutenu par Didier Szilágyi dans son discours du 23 janvier 1889. Quant au comte Apponyi, il attaqua le gouvernement dès la deuxième journée de la discussion (le 11 janvier) et revint encore deux fois à la charge (le 19 janvier et le 18 février.) Il résuma son argumentation dans un projet de résolution où tout en acceptant le principe d'une défense commune de la Monarchie, qui découle de la Pragmatique sanction, il rejeta le projet de loi gouvernemental. Il y déclara que « si la Chambre des représentants est prête à satisfaire aux exigences militaires légitimes, 1° elle tient en même temps à la totalité des droits et garanties constitutionnels que le pays possède au sujet de la défense nationale sur la base des lois existantes ; 2° elle trouve aussi nécessaire que, parallèlement aux réformes purement militaires, soit dans le cadre de la présente loi, soit simultanément avec elle, — on réalise dans l'institution de l'armée commune les réformes les plus essentielles qui sont les résultats moraux et pratiques de l'indépendance politique et du caractère national de la Hongrie ; et finalement elle se voit obligée de prendre garde à la situation économique et aux capacités contributives de la nation.

« Et comme le projet de loi en discussion ne correspond pas à ce point de vue, notamment ses dispositions concernant la fixation du contingent et de la réserve supplémentaire ; comme elle ne donne pas de garanties aux citoyens hongrois relativement aux examens d'officiers, — s'il leur sera possible de les passer en se servant de la langue de l'État ? — comme par l'aggravation du système de volontariat elle compromet la carrière des jeunes gens fréquentant les établissements de l'enseignement supérieur, et conséquemment elle attaque le capital intellectuel de la nation ; comme elle ne contient pas des

éclaircissements au sujet des conséquences financières du projet non plus : la Chambre des députés ne l'admet même pas pour la discussion générale, mais elle invite au contraire le gouvernement à en présenter un nouveau, duquel les illégalités signalées seront éloignées et qui pourra au contraire satisfaire aux *desiderata* cités.

« Et comme dans l'organisation de l'armée commune il y a l'éducation militaire, qui se trouve en dehors du cadre du projet de loi et qui n'est d'accord ni avec la situation politique de la Hongrie, ni avec l'esprit de l'enseignement public hongrois ; et comme ce manque d'accord est redoutable non seulement au point de vue national, mais aussi parce qu'il entrave le développement souhaitable des énergies militaires du pays et affaiblit aussi conséquemment la défense commune, la Chambre des députés invite encore le gouvernement à entreprendre d'une manière efficace une telle réforme du système de l'enseignement militaire, à l'aide de laquelle on puisse mettre d'accord dans une proportion ultérieurement fixée une partie des institutions de l'enseignement militaire avec le système de l'enseignement public de la Hongrie, tant au point de vue de la langue employée qu'au point de vue de l'esprit de l'éducation, et de l'informer des résultats obtenus par cette initiative.

« Et en tant que tout ceci ne soit pas exécutable jusqu'à la fin de l'année 1889, la Chambre des députés est prête à adopter la prolongation temporaire de l'application des lois en vigueur. »

C'était le paragraphe 25 du projet qui contenait la disposition incriminée relativement aux examens d'officiers. On devait y répondre en allemand et si un jeune homme, ayant fait son volontariat d'un an, y était rejeté, il fallait qu'il fit une seconde année de service. Aussi M. Gabriel d'Ugron prétendait-il que c'était une tentative folle pour germaniser le pays, que les ministres ne comprenaient pas le génie hongrois, dans lequel on voit la science occidentale réunie à l'imagination orientale.

M. de Tisza et le baron Fejérváry prirent deux fois la parole

pour démontrer que le compromis de 1867 ayant reconnu la nécessité de l'armée commune, il fallait admettre qu'elle ne pouvait être qu'une armée unifiée, et comme telle elle exigeait dans son service l'emploi d'une seule langue. Apprendre cette langue est donc une nécessité absolue pour les volontaires d'un an dans leur qualité d'officiers futurs. D'ailleurs les dispositions prises concernant le volontariat visent l'accroissement du nombre des officiers et le développement des qualités des officiers de réserve. La seconde année n'est pas une punition, mais elle fournit l'occasion aux jeunes gens qui ne sont pas devenus officiers de se faire nommer au moins sous-officiers. Pour le président du Conseil et son fils M. Étienne de Tisza, le paragraphe 14 de la nouvelle loi était absolument identique aux paragraphes 11 et 13 de l'article XL de la loi de 1868, conséquemment il contenait autant de garanties pour le maintien de la Constitution que les anciens. En 1868, on ne souleva même pas la question de la langue de l'armée commune, car on savait que c'était l'allemand. Quant à l'objection du comte Apponyi, qui, se servant d'une énonciation du ministre des honvéds, avait prétendu qu'objet d'un compromis entre le gouvernement autrichien et le gouvernement hongrois, le paragraphe 14 devait différer de l'ancienne rédaction, M. de Tisza remarqua avec beaucoup de justesse que le maintien d'un accord antérieur exigeait tout autant le consentement mutuel des contractants que la formation d'un nouveau.

Mais ces plaidoiries étaient trop abstraites pour calmer l'excitation de l'opposition et surtout de l'opinion publique. Elle se laissa entraîner à des manifestations d'abord platoniques, mais qui dégénérèrent bientôt en voies de fait à l'égard des députés appartenant au parti gouvernemental, qu'on insultait et frappait même aux abords de la Chambre. Vers les derniers jours du mois de janvier, M. de Tisza devint presque la victime d'une agression : ayant guetté sa voiture, la foule se mit à sa poursuite, et sans l'apparition subite de la police, elle l'eût certainement renversée.

Ce fut avec une louable longanimité que le gouvernement laissa exhaler ainsi la mauvaise humeur de ses adversaires

bruyants et remuants. Cependant, comme il s'aperçut que son indulgence passait pour de la faiblesse et de la crainte, finalement il se décida au rétablissement de l'ordre, même au moyen de l'intervention de la force publique, *manu militari.* Décision que les manifestants prirent pour une provocation, et à laquelle ils voulurent répondre par la violence dès la soirée du 30 janvier, quand dans l'après-midi de cette même journée, destinée à être néfaste par la perspective d'une collision sanglante probable, se répandit tout à coup à Budapest le bruit de la mort de l'archiduc Rodolphe, et la consternation générale désarma tout le monde!

*
* *

Semblable au mythe de Phaéton, fils du Soleil, précipité du char éblouissant de la lumière et de la chaleur dans les eaux profondes et glacées de l'Eridan triste et silencieux, l'existence extraordinaire de l'héritier présomptif du souverain austro-hongrois renferme un grand enseignement : à savoir que ce n'est pas une parcimonie mesquine de la Providence qui empêche l'homme de tout posséder à la fois, mais la fragilité de son organisation incomplète. « Dieu pourvoit à ce que les arbres ne poussent pas jusqu'au ciel, » disent les Allemands, et l'Histoire leur répond mélancoliquement avec le nom d'Alexandre le Grand, la Poésie avec celui d'un Marcellus, d'un lord Byron, et l'Art avec ceux de Raphaël et de Mozart!

Mener de front l'étude des humanités et des sciences positives avec tout ce que peuvent exiger les conditions spéciales d'un empereur-roi futur d'une des plus puissantes et des plus complexes monarchies du monde : exercices et théories militaires tant au point de vue de l'armée de terre qu'à celui de la marine, connaissance d'une dizaine de langues vivantes et de plusieurs droits constitutionnels, voilà la somme des devoirs dont l'accomplissement incombait à l'archiduc Rodolphe enfant et adolescent. Si de prime abord elle est déjà énorme, en réfléchissant à l'ardeur avec laquelle les différents professeurs l'ont enseignée, entraînés aussi bien par leur propre talent que par

l'idée d'avoir pour élève un prince aux facultés exceptionnelles, elle devient absolument écrasante. Et pour comble de malheur, le surmenage qui en résultait ne se révéla chez lui par aucun de ses indices ordinaires : affaissement physique ou moral. Il se manifesta au contraire dans son activité fiévreuse, à laquelle, pour sa propre gloire et pour le bien de la Monarchie, tout le monde l'excita encore probablement. De sorte que, vu la faiblesse de l'organisme de l'homme, une catastrophe devenait tôt ou tard inévitable, soit amenée directement par la maladie, soit provoquée indirectement par des crises psychologiques. Qu'elle s'accomplisse au château de Meyerling le 29 janvier 1889, ou ailleurs, ou à une autre date, dans telle circonstance ou dans telle autre, peu importe : telle est la seule explication.

Conforme au caractère fantaisiste et chercheur de son esprit, le talent d'écrivain de l'archiduc Rodolphe était à la fois littéraire et scientifique : qualités qu'il employait tour à tour avec mesure et opportunité, selon les exigences de ses travaux. De là cette couleur vive et attrayante dans ses moindres notes ornithologiques ; de là cette précision descriptive à l'aide de laquelle il grave tout ce qu'il voit si intensivement dans l'imagination du lecteur. Dans ses livres il n'est d'ailleurs qu'un simple savant, doublé d'un chasseur passionné, d'un amoureux de la nature. C'est à l'une de ces trois incarnations que se rattachent toujours ses impressions, et la plupart du temps on ne saurait deviner sa haute personnalité dans le gai compagnon de voyage, l'infatigable fils de Nemrod, le savant observateur, qui ne s'arroge pour lui aucune prérogative. Et se faisant jour à travers son style, cette modestie en constitue un des charmes. Limpides, claires, ses phrases se succèdent comme celles d'une causerie familière entre égaux. Ni emphase, ni *imperatoria brevitas;* plutôt l'abondance du jeune homme que tout intéresse, dont l'âme ne peut pas assez vibrer au contact du monde extérieur.

Si sa manière de discuter certaines questions encore pendantes de l'ornithologie, le place parmi les premiers zoologistes de son temps, « c'est le plus bel et le plus légitime espoir de l'armée qu'il emporte dans la tombe, » selon les propres paroles

de François-Joseph. Quant à son cœur, il apparaît avec ses mouvements les plus nobles et les plus généreux dans son aphorisme fameux : « Le bonheur de pouvoir penser à son père avec un légitime orgueil est un des plus grands qui ait été donné à l'homme ! »

... Maintenant il repose au milieu des restes mortels de ses ancêtres, auprès de l'infortuné archiduc Maximilien, empereur du Mexique ! Héritiers présomptifs tous deux, tous deux épris des choses de l'esprit, ils jouissent là de cette paix que Dieu n'a pas accordée ici-bas à leur nature inquiète et aventureuse ! En considérant leur fin tragique avec un recueillement attendri, le penseur demandera involontairement s'ils ne sont pas des holocaustes de toute la Monarchie pour expier les fautes du passé et de l'avenir, si leur précieux sang ne constitue pas le sacrifice au prix duquel on achète le bonheur des nations !

* * *

Suspendues, comme pendant une trêve de Dieu, jusqu'après les funérailles de l'archiduc Rodolphe, ayant eu lieu à Vienne le 5 février, les discussions au sujet du projet de loi sur la défense nationale reprirent à la Chambre des députés avec l'âpreté ancienne, sans provoquer toutefois la même excitation dans l'opinion publique, complètement désorientée par la disparition tragique d'un héritier présomptif de la couronne sur qui la Hongrie avait « échafaudé le plan d'un avenir glorieux », selon la belle expression de Maurus Jókai. Du reste, l'intervention décisive du comte Jules Andrássy à la Chambre des magnats en faveur du gouvernement contribua considérablement aussi au succès de ce dernier. Il obtint finalement gain de cause, en ayant rétabli à vrai dire le texte primitif du paragraphe 14 tant contesté.

Mais pour M. de Tisza personnellement, ce fut quand même une victoire à la Pyrrhus. Si par son incomparable habileté à conduire les débats et par l'intégrité de son caractère puritain rappelant celui de son coreligionnaire Guizot, il sut à jamais consolider le parlementarisme hongrois modernisé, ayant

acquis ainsi un droit indéniable à la reconnaissance éternelle de son pays, son individualité gouvernementale perdit tellement tout son prestige dans les luttes journalières, qu'il lui devint peu à peu impossible de se faire écouter. Situation intolérable pour sa dignité d'homme d'État conscient de sa valeur et de ses services rendus à la chose publique, à laquelle renoncer devint dès lors son unique préoccupation, mais naturellement dans des conditions telles que sa démission ne pût nuire ni à la marche des affaires de l'État, ni aux principes défendus par le parti libéral, ni à sa propre bonne renommée. A ce but il entreprit tout d'abord le remaniement partiel et graduel de son cabinet.

Ce fut surtout l'entrée au Conseil de Didier Szilágyi qui lui importa, car il avait appris à connaître ses facultés de dialecticien dans les dernières discussions à ses dépens, et son talent d'orateur pouvait avec avantage contre-balancer celui du comte Apponyi. Et pour faciliter le ralliement à un ministère qu'il avait combattu avec tant d'acharnement, soit comme membre du parti de « l'opposition modérée » , soit après sa sortie de ce parti, au libéralisme duquel il commençait à ne plus croire, M. de Tisza se montra enclin à accepter le programme de son nouveau collègue relativement à l'introduction d'une administration nommée par le gouvernement, à l'intervention des tribunaux en matière électorale, et au plan de la transformation radicale de l'organisation judiciaire. A côté de la nomination de Didier Szilágyi comme ministre de la justice, parut le même jour — le 9 avril 1889 — celle de M. Alexandre Wekerle, à qui le président du Conseil céda le portefeuille des finances. Au mois de juin suivant, il confia le ministère de l'intérieur au comte Géza Teleki, et au mois d'août à Eméric de Josipovich la succession de Coloman de Bedekovich au ministère pour la Croatie. Encadrés par les cinq anciens membres du cabinet : MM. le baron Orczy, Gabriel de Baross, le comte Jules Szápáry, le comte Albin Csáky et le baron Fejérváry, les nouveaux ministres complétèrent brillamment le Conseil, que M. de Tisza présidait maintenant en qualité de ministre sans portefeuille, et qu'il pouvait laisser voler dorénavant de ses propres ailes.

Avant de quitter le pouvoir, il se réserva la satisfaction de pouvoir présenter à la Chambre — bien entendu par l'entremise de M. Wekerle, l'un de ses plus utiles collaborateurs — un budget se soldant encore sur le papier par un déficit de 404,000 florins, mais que les plus-values probables de recettes devaient largement couvrir, — prévision qui se réalisa au-dessus de toute espérance. C'était remplir à la lettre sa promesse faite en 1887; c'était dignement couronner sa carrière ministérielle, aussi longue que fructueuse. D'autre part, sa démission s'imposait par l'approche des orages interconfessionnels en vue desquels son cabinet prit dès le début une attitude conforme aux intentions du parti libéral, mais qu'il lui eût été difficile d'affronter avec succès en sa qualité de protestant.

Il faut croire qu'à ce moment les catholiques furent d'avis, au contraire, que les difficultés ne provenaient que de la présence de M. de Tisza à la tête du gouvernement. De là le ton agressif employé à son égard par le comte Apponyi dans son fameux discours du 28 février 1890. « Se présenter sans autorité devant le trône est impossible, — dit-il, soutenu par les applaudissements de toute l'opposition, — et plus impossible encore y vouloir être l'interprète des sentiments et des besoins de la nation! » Cependant il avoua en même temps que le ministère remanié ne lui était pas antipathique par suite du programme de Didier Szilágyi, si toutefois le président du Conseil ne s'en mêlait pas. Ce langage acerbe du chef de l'opposition modérée fait aisément deviner celui de ses lieutenants. Ils furent effectivement impitoyables pour M. de Tisza pendant la discussion du budget, rendant sa présence à la Chambre presque impossible. La seule considération qui pouvait retarder encore sa démission fut alors la mort imminente du comte Andrássy, alité à Volosca, sur les bords de l'Adriatique. M. de Tisza tenait à cœur de pouvoir lui rendre les derniers honneurs en qualité de président du Conseil. Aussi fit-il convoquer dès le lendemain de la mort du grand homme d'État — survenue le 18 février — les deux Chambres du parlement pour y faire prononcer par leurs présidents, le baron Nicolas Vay et Thomas Péchy, son panégyrique, et pour leur soumettre

un projet de loi perpétuant les mérites patriotiques d'Andrássy et décidant l'érection d'un monument consacré à sa mémoire. Il fut unanimement approuvé dans les deux Chambres. Hommage qui lui était largement dû non seulement à cause de son ingéniosité et du tact merveilleux avec lesquels il a su faire accepter le système dualiste de François Deák dans les milieux autrichiens les moins favorables à son pays, mais aussi à cause de sa pieuse obstination à vouloir reconquérir une place honorable à l'individualité politique de la Hongrie au sein du conseil des nations. L'impératrice-reine Élisabeth déposa personnellement une couronne à son catafalque et François-Joseph assista profondément attristé à ses funérailles, qui eurent lieu à Budapest avec toute la pompe qui lui était dévolue en sa qualité d'ancien ministre des affaires étrangères et de premier président du Conseil hongrois.

Ayant pu acquitter ainsi ses devoirs d'ami et d'administrateur envers l'illustre défunt, M. de Tisza saisit l'occasion d'une accalmie relative de la Chambre pour donner sa démission, sans avoir l'air de céder à la moindre pression. Le prétexte en était, selon ses déclarations faites à la Chambre le 7 mars, son désaccord avec ses collègues du cabinet, au sujet de la loi qui enjoint à tout Hongrois habitant l'étranger de reconnaître sa nationalité devant les représentants officiels de la Monarchie, au bout de dix ans. L'opposition prétendit que c'était une manière détournée d'ôter à Louis Kossuth sa qualité de Hongrois, car on pouvait prévoir qu'il ne consentirait jamais à se présenter chez un agent diplomatique ou consulaire autro-hongrois — comme il n'y consentit effectivement jamais. Alors, comme le grand patriote fut élu citoyen honoraire de plusieurs villes de la Hongrie, M. de Tisza était d'avis que ce titre suffisait pour lui conserver sa nationalité. Or il sembla croire que les explications qu'il avait faites à cet égard pouvaient être mal interprétées ; donc, pour ne pas avoir l'air de chercher un faux-fuyant au moment de la non-exécution d'une promesse qui lui était imputable, il préféra se retirer du pouvoir. Il eut en outre la force de caractère de rentrer dans les rangs des membres du « parti libéral » sans regret ni dépit,

« en simple soldat », comme il dit en remerciant les députés de la majorité de leur attachement dans le passé et de l'affection qu'ils lui témoignaient, quoique déjà démissionnaire.

Attachement et affection sincères et motivés, car sous son masque d'homme d'État impassible et froid, c'est un trait patriarcal très attrayant qui prédomine chez M. de Tisza, aussi bien dans sa manière de sentir que dans sa manière de penser. Qu'il soit à la tête de l'opposition ou qu'il devienne président du Conseil, il garde quelque chose des allures indépendantes du propriétaire campagnard qui sacrifie bénévolement son existence heureuse pour ses devoirs de patriote, mais qui en échange trouve aussi tout naturel qu'on lui tienne compte de ce renoncement. Et comme d'autre part son argumentation rappelle la subtilité des théologiens, ses discours présentent un curieux mélange de la rudesse caustique et de la finesse avocassière qui, après avoir enserré les objections dans leur étau aux branches disparates, les brisent et les émiettent, les enfoncent et les pénètrent pour les affaiblir, pour les dépouiller de toute leur puissance dialectique. S'il devient le principal soutien d'un état de choses qu'il a combattu avec acharnement pendant des années, il assume franchement la responsabilité de sa conversion, car il est convaincu de sa nécessité. Et plus elle lui est reprochée et plus il sent son importance, plus il s'efforce d'en tirer des profits en faveur de son pays. Ses combinaisons ne sont nullement interrompues par sa démission, qu'il considère comme un incident seulement, à cause duquel il lui sera plus loisible d'exécuter la dernière volonté de François Deák : l'introduction du mariage civil en Hongrie, — ciment suprême pour faire de ses populations hétérogènes une seule et forte nation hongroise !

La poursuite d'un idéal aussi élevé rend insensible à l'égard des vicissitudes de la vie. M. de Tisza quitta donc le pouvoir avec la tranquillité du juste, après avoir proposé à François-Joseph pour successeur le comte Jules Szápáry. Et ce fut lui effectivement que le souverain nomma président du Conseil le 15 mars 1890.

# CHAPITRE VI

## MINISTÈRES DE COMBAT

## (1890-1899)

---

### I

Parmi les vestiges de l'union étroite où vivaient la Religion et l'État au moyen âge et dont quelques-uns ne sont pas encore complètement disparus en Hongrie, il n'y en eut pas de plus important au point de vue social que celui qui conférait aux prêtres des différentes confessions le devoir de tenir les livres matriculaires de l'état civil dans les communes. Devoir aisé à remplir quand la paroisse et la commune ne faisaient qu'un tout identique ou quand les fidèles de chaque religion étaient assez nombreux pour avoir leurs prêtres respectifs ; devoir très délicat au contraire, soit pour les parents, soit pour les prêtres, dès qu'il s'agissait d'enfants nés dans une religion qui n'avait pas sa paroisse dans la commune, ou issus d'un mariage mixte. Dans le premier cas il fallait que les parents s'en aillent jusqu'à leur paroisse la plus proche pour y faire leur déclaration de naissance, et dans le second les prêtres ne devaient que constater la naissance de l'enfant n'appartenant pas à leur religion, avec l'obligation d'en avertir leur confrère intéressé le plus promptement possible. Les contestations qui pouvaient résulter de cette combinaison déplorable des livres matriculaires des paroisses avec les registres de l'état civil, que l'igno-

rance de la grande majorité des maires rendait jadis nécessaire, n'avait aucune gravité tant que la situation précaire de la Hongrie était de nature à inquiéter les patriotes. Or les prêtres des différentes religions se trouvaient tous dans les rangs de ceux-ci ; aussi se montraient-ils les uns à l'égard des autres exemplairement tolérants et conciliants pendant l'époque de l'absolutisme et du « provisoire ». Spectacle édifiant au plus haut degré, que le rétablissement de la Constitution fit promptement remplacer par celui de leur rivalité dans le prosélytisme, visant la confiscation au profit de leur religion de tous les enfants dont ils enregistraient la naissance.

Pour couper court à ces abus, on créa dès 1868 une loi — l'article LIII — donnant une solution physiologique à la question ; car elle décide que dans les mariages mixtes, ce sera d'après leur sexe que les enfants suivront la religion de leurs parents : c'est-à-dire les garçons celle du père et les filles celle de la mère. Mesure palliative, dont l'inefficacité ne faisait doute pour personne, mais à laquelle on ne pouvait substituer que l'introduction de la gestion municipale des registres de l'état civil, ayant forcément aussi pour corollaire l'introduction du mariage civil. Or une action pareille ne parut être jamais opportune, parce que l'on pouvait toujours craindre l'hostilité d'un clergé très influent, et se tenant résolument sur le terrain du dualisme. Pour ne pas s'aliéner le concours d'un allié si précieux, le gouvernement libéral se vit donc dans l'obligation de s'abstenir de toute intervention législative pouvant amener le trouble dans les bonnes relations de l'Église et de l'État. Aussi le célèbre discours de François Deák lui-même ne fit-il que stimuler les velléités de l'opinion publique, sans aboutir à une création effective quelconque ; aussi, quand Daniel Irányi, ce distingué membre de l'extrême gauche, réclama annuellement l'introduction du mariage civil, aurait-il été juste de lui répondre que c'étaient uniquement ses amis intransigeants, menaçant tous les jours le maintien de la Constitution ardemment défendue par le clergé, qui empêchaient les réformes les plus indispensables de la Hongrie.

D'ailleurs ce ne fut pas seulement le principe de *quieta non*

*movere* qui mit des obstacles devant la solution indiquée par le créateur du dualisme, mais la conviction qu'elle n'était pas approuvée en dehors, ou plus exactement au-dessous du Parlement. Bien qu'inspiré par les meilleures intentions, le projet de loi concernant le mariage mixte entre chrétiens et israélites ne pouvait porter remède au malaise général, car il ne s'occupa pas de la situation respective des divers cultes chrétiens à l'égard des uns des autres. Ce fut donc l'opinion du parti libéral tout entier qu'exprima Didier Szilágyi en plaidant la cause de l'introduction du mariage civil obligatoire et des registres municipaux de l'état civil, destinés à éviter les conflits confessionnels (le 23 novembre 1883). Son discours, très applaudi, ne produisit néanmoins aucun effet immédiat, ni l'essai non plus de M. de Tisza, de faire disparaître de la loi sur les mariages le *veto* canonique — à propos du *cultus disparitas*. A cause de l'agitation passionnée que ces tentatives vaines soulevèrent, personne n'eut pendant longtemps le courage d'y donner suite ou de les recommencer.

Pendant ce temps-là les abus des zélateurs impénitents ne cessaient pas un seul instant. Les prêtres catholiques procédaient arbitrairement au baptême catholique des nouveau-nés, qui, selon la loi citée, appartenaient à l'Église protestante, en les inscrivant au surplus comme catholiques dans les livres matriculaires de naissances à eux confiés. Pour les arrêter sur cette pente de l'illégalité, on les frappa selon les dispositions du paragraphe 53 de la loi sur les délits, qui inflige 750 francs d'amende et un emprisonnement de deux mois à tout ecclésiastique ayant procédé à un baptême ou à une immatriculation illicites. Cependant, pour adoucir les rigueurs de la loi, les tribunaux considéraient que, comme le baptême était un sacrement commun pour tous les chrétiens, en l'administrant à un enfant issu de parents chrétiens, on ne commettait pas du prosélytisme défendu en faveur d'une confession quelconque. Mais c'était surtout en face des prêtres qui ne faisaient pas part à leurs confrères d'une autre confession de la naissance devant appartenir à cette religion, que la justice se trouvait impuissante, car ce délit ne tombait sous le coup

d'aucune loi. Voulant obvier à cette anomalie, tout en ménageant la susceptibilité de l'épiscopat, ce fut par les bons offices de celui-ci que le ministre des cultes et de l'instruction publique, Auguste de Tréfort, crut pouvoir obtenir gain de cause auprès du bas clergé. Il adressa à cet effet, le 11 juillet 1884, une circulaire à tous les archevêques et évêques de la Hongrie, dans laquelle il les priait de vouloir bien enjoindre au clergé de leurs diocèses respectifs l'envoi d'un avis aux prêtres des autres confessions chaque fois qu'il s'agirait de la naissance d'un enfant devant appartenir à leurs églises. Ce document ministériel ne contenait malheureusement aucune disposition pénale à l'égard des délinquants, qu'il menacait de l'application du paragraphe 53 de la loi sur les délits déjà citée, s'ils n'avertissaient pas leurs confrères dans l'espace de huit jours de l'immatriculation provisoire. Or, le paragraphe 53 étant muet à ce sujet, la citation portait à faux et semblait au contraire encourager la continuation de l'abus coupable.

En dehors de ces conflits irritants qui se renouvelaient continuellement, il y eut en 1888 une véritable collision entre le gouvernement et la cour du prince primat à propos de l'attitude discourtoise d'un chanoine de Nagy-Szombat, refusant à un inspecteur de l'instruction publique d'apposer sa signature aux brevets d'instituteurs sortant d'une institution catholique, mais subventionnée par l'État, bien que cette signature se pratiquât à Budapest dans un établissement similaire. Tréfort, déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter et alité, prit la chose d'autant plus au tragique qu'il avait eu quelque temps auparavant certaines difficultés avec le primat à cause de plusieurs nominations d'évêques. Aussi réclama-t-il *ab irato* le droit qui revenait à son inspecteur et fit-il publier sa réclamation dans les journaux pour lui donner plus d'importance. Le cardinal Simor considéra cette divulgation comme une provocation, et il répondit par une lettre également publiée dans les journaux et déjà rédigée en vue de la publicité, où tout en déplorant le bruit qu'un différend survenu entre deux organes subalternes du gouvernement et de son administration avait pu soulever, il exposa longuement les raisons à cause

desquelles il croyait l'intervention de l'inspecteur superflue. Quoique écrite avec assez de modération, cette réponse ouvrit le feu du « Kulturkampf » en Hongrie, par suite de la portée que la presse cléricale et intransigeante lui attribuèrent.

Quand elle parvint dans les mains de Tréfort, il était déjà presque agonisant. En lui donnant pour successeur le comte Albin Csáky, un catholique convaincu, récemment décoré par le pape de l'ordre de Saint-Grégoire, ce fut donc surtout la préoccupation de rassurer l'épiscopat sur ses intentions condescendantes, qui guida M. de Tisza. Choix d'autant plus habile qu'en cas d'insuccès, il se préparait par là d'avance un argument contre l'intransigeance possible du clergé. Mais ses craintes ont paru d'abord complètement vaines. Étant *persona gratissima* dans l'entourage du prince primat, le comte Csáky obtint même satisfaction entière dans le conflit susdit, envenimé par la nervosité maladive du ministre défunt. Le sous-secrétaire d'État aux cultes et à l'instruction publique, M. Albert Berzeviczy, se chargea de la rédaction d'un mémoire, approuvé par le Conseil des ministres, dont le ton conciliant ne manqua pas de produire son effet sur le cardinal Simor. Il accepta le point de vue ministériel, mettant fin ainsi, au moins momentanément, au conflit entre le gouvernement et la cour primatiale.

Le calme plat ne dura pas cependant longtemps. Il fallait que le gouvernement essayât de combler la lacune de dispositions pénales, qui avait rendu illusoire l'effet produit par la circulaire de Tréfort. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, le comte Csáky eut soin de consulter plusieurs prélats. Ils se laissèrent persuader presque tous, et en tout cas, aucun d'eux ne lui fit à ce sujet une objection dogmatique. Étant rassuré de ce côté, le ministre crut que le moment de tarir cette source de conflits était arrivé. Il signa donc en toute confiance sa circulaire du 26 février 1890, où il enjoignit aux ecclésiastiques, sous peine de 100 florins d'amende, de communiquer aux confrères des autres confessions l'immatriculation de tout enfant étant appelé à augmenter le nombre de leurs fidèles.

Pour pouvoir appliquer cette punition, il invoqua le paragraphe 1er de la loi sur les délits, donnant prise aux réclamations les plus violentes, car on contestait avec une certaine apparence de raison la légalité de son interprétation. Pourtant cette controverse théorique ne pouvait pas rester longtemps spéculative : les cas multiples où les dispositions ministérielles trouvaient leur application la mirent à chaque instant, partout et dans toutes les couches de la population, sur le tapis, apportant ainsi un dissolvant redoutable dans les rapports sociaux et partageant la Hongrie tout entière en deux camps ennemis.

Telle était la situation politique du pays au moment de l'avènement au pouvoir du comte Jules Szápáry (le 15 mars 1890). Son cabinet ne différa de celui de M. de Tisza que relativement au portefeuille de l'agriculture, cédé par le président du Conseil au comte André Bethlen. Quant au ministère de l'intérieur, le comte Szápáry se l'attribua, le comte Teleki l'ayant quitté par attachement et amitié pour M. de Tisza. Aussi était-ce plutôt une simple formalité que remplit le président du Conseil quand il présenta son programme à la Chambre quatre jours après sa nomination, car il n'y faisait qu'abonder dans le sens de son prédécesseur, en soulignant que les tendances de son gouvernement seraient franchement libérales, énonciation quelque peu surprenante, car il resta muet sur la question brûlante des immatriculations défendues et sembla particulièrement insister sur les réformes concernant l'introduction de l'administration nommée par le gouvernement, comme pour attirer l'attention de l'opinion publique sur un terrain nouveau. Attitude réservée qui s'expliquait aussi bien par le tempérament éminemment pacifique du président du Conseil, que par sa conviction de pouvoir apaiser les velléités d'insubordination du clergé catholique. Il croyait avec raison que ce dernier pouvait plus facilement obéir à lui, catholique, qu'à M. de Tisza, protestant, et qu'en gagnant du temps on parviendrait à faire disparaître la surexcitation générale. C'était en quelque sorte faire des avances à « l'opposition modérée », dont le chef n'hésita pas à approuver la politique du comte Szápáry, tout

en proclamant la continuation de son contrôle oppositionnel.

Vu cette conformité de leur manière de voir, le rapproche-chement entre les comtes Szápáry et Apponyi, ainsi que la fusion entre leurs partis semblaient être tout indiqués. S'ils n'eurent pas lieu cependant, on ne pouvait s'en prendre qu'à l'existence latente du conflit religieux, à cause duquel c'était plutôt avec les fractions de l'extrême gauche que les libéraux s'accordaient. De là cette subdivision du parti libéral, malveillamment surnommée « clique de Tisza », où se cristallisaient les éléments auxquels on devait plus tard la création des lois politico-ecclésiastiques.

En tenant compte de tout cet *imbroglio*, on comprend facilement que le caractère du gouvernement du comte Szápáry ne pouvait être que flottant, et que ses efforts n'aboutissaient à aucun résultat appréciable, malgré ses qualités d'homme d'État très réelles, et bien qu'il ait été généralement estimé et aimé à cause de sa droiture, son intégrité et son désintéressement. Au milieu des préparatifs qu'on faisait de part et d'autre en vue de la lutte suprême, il se berçait de l'espoir qu'en invoquant l'autorité de la couronne, il la conjurerait toujours en faisant comprendre aux uns que le souverain n'accepterait jamais les mesures radicales, et en convainquant les autres qu'ils encourraient finalement par leur opiniâtreté le courroux du Saint-Siège, dont la longanimité est devenue légendaire depuis le pontificat de Léon XIII. Or le pape cette fois-ci se montra justement intransigeant — pour compenser sa prétendue faiblesse peut-être — en envoyant des avis dans un sens opposé à la circulaire du comte Csáky, à la suite desquels l'insubordination du clergé à l'égard de celui-ci prit les allures d'une véritable résistance ouverte. La collision morale de satisfaire à la fois aux devoirs sacerdotaux et aux devoirs imposés par la tenue de l'état civil, apparut dans toute sa nudité. Pour apaiser les troubles survenus, il fallait que le gouvernement se décidât à l'action, même à cause de la rédaction régulière des livres matriculaires. On se convainquit de plus en plus que le conflit ne pouvait avoir d'issue qu'en ôtant ces derniers des mains des ecclésiastiques qui, pour obéir à la voix de leur

conscience, refusaient hardiment de se conformer aux injonctions de l'État (1).

Cependant le comte Szápáry accomplit sa tâche de chef du gouvernement sans se laisser troubler outre mesure par la marée montante de l'exaspération. Etant convaincu qu'il pourrait se servir contre elle de l'introduction d'une administration nommée par l'État, comme d'un antidote souverain, il consacra tout le temps que l'expédition des affaires courantes pouvait lui laisser, à la préparation d'un projet de loi, dans les deux cent soixante-dix-sept paragraphes duquel il sut résoudre les problèmes que présentait la réalisation de cette réforme effectivement très importante. Le travail fut tellement minutieusement discuté dans une Commission de la Chambre nommée *ad hoc,* bien que la majorité lui ait été acquise, qu'il ne put être présenté à la Chambre que le 29 mai 1891. Mais malgré le beau discours du rapporteur, M. Didier de Perczel, faisant ressortir tous les avantages du système et de la forme dans laquelle le comte Szápáry voulait l'appliquer, l'extrême gauche fit très clairement deviner par la bouche de son premier orateur, M. Ferdinand Szederkényi, qu'elle était résolue à ne le laisser voter sous aucun prétexte. Abusant des latitudes que les règlements anciens de la Chambre accordaient à la minorité, on exigea du bureau, dès ce jour-là, certains procédés qui retardaient inutilement les discussions. C'était préluder à l'obstruction. Il y eut du reste une longue série de députés du parti gouvernemental — tels que MM. Étienne Rakovszky, Étienne de Tisza, Jules Schwartz, Szalavszky, Emeric Veszter, le comte Jules Andrássy, fils du défunt, Balthazar Horváth, Gustave de Beksics — qui défendit éloquemment le projet ministériel. « L'opposition modérée » le soutint par la bouche de M. Ferdinand Horánszky et du comte Apponyi, le premier au point de vue général, le second relativement aux détails. Mais l'extrême gauche resta inflexible et, à la suite de l'attaque violente de M. Gabriel d'Ugron (le 5 juin), on comprit qu'elle épuiserait toutes les ressources de la

(1) A. de Bertha, *La Constitution hongroise,* d'après le Dr S. Rado. Page 177.

procédure parlementaire pour arrêter la marche régulière de la discussion. Menace qui n'empêcha pas la majorité d'accepter le principe du projet avec 261 voix contre 99 (le 13 juillet). Alors on s'occupa d'une proposition du baron Didier Prónay, tendant à ajourner la suite de la discussion au mois de septembre. Elle fut chaudement appuyée par le comte Apponyi, Ignace Helfy, M. Charles d'Eötvös. Mais le comte Szápáry crut pouvoir vaincre la résistance de l'opposition avec sa majorité écrasante et parla en faveur de la continuation des débats. Il eut gain de cause sur ce point, sans intimider cependant les partisans de l'obstruction, qui la mirent dès lors incontinent en pratique. On présenta douze propositions se rapportant au seul titre du projet! Aussi se vit-on obligé, après vingt jours de lutte acharnée au Parlement et de polémique stérile dans la presse, d'abandonner la partie, et de chercher un moyen honorable pour pouvoir retirer le projet de loi de l'ordre du jour. Ayant obtenu le consentement du parti libéral, le président du Conseil soumit à la Chambre un nouveau projet de loi composé de deux paragraphes, dans lequel l'introduction de l'administration nommée par le gouvernement est admise en principe, mais qui en proclame en même temps l'ajournement.

A vrai dire, ce n'était pas un insuccès. Il ne tenait qu'au comte Szápáry d'équilibrer cet arrêt, indépendant de sa volonté, par des concessions faites à l'opinion publique sur le terrain de la question politico-ecclésiastique, entre temps considérablement envenimée par les velléités oppositionnelles du clergé catholique. Et cette marche en avant lui eût été d'autant plus aisée que Didier Szilágyi avait annoncé déjà, dans son discours du 26 novembre 1890, qu'il préparait un projet de loi embrassant tous les droits concernant la famille, d'où il avait l'intention de bannir complètement l'immixtion ecclésiastique. Par là il arrivait à cette conclusion naturelle qu'il incombait à l'État de régler à son point de vue la situation de chaque membre de la famille, point de vue qui mène au dédoublement laïque des livres matriculaires de naissance et de décès, de la célébration du mariage, et des tribunaux jugeant

dans les procès en divorce. D'ailleurs il ajouta qu'il n'était pas pour cela partisan d'un remaniement radical des rapports entre l'Église et l'État. Or, dans l'esprit du président du Conseil, prendre la tenue des livres matriculaires à la charge de l'État et présenter en même temps un projet de loi sur la liberté religieuse et un autre sur la réception de la religion mosaïque, paraissait être un remède suffisant pour calmer l'effervescence. Mais faire prévaloir cette manière de voir n'eût pas été possible sans le renforcement du nombre des députés la partageant. Aux élections générales de 1892, le comte Szápáry chercha donc la création d'un parti en quelque sorte personnel, prêt à soutenir sa politique intermédiaire, tendance qui n'aboutit qu'à la défaite de plusieurs personnages marquants du parti libéral. Au demeurant, la Chambre nouvelle se composa des mêmes éléments que sa devancière, démontrant à l'envi que l'orientation de l'opinion publique restait la même et qu'elle ne retrouverait son assiette avant qu'il ne lui fût donné satisfaction au sujet des lois politico-ecclésiastiques. Disposition belliqueuse qui l'envahit tellement que les patriotiques provocations de « l'opposition modérée », transformée en « parti national », et agitant devant elle le drapeau tricolore de la Hongrie, comme on agite devant le taureau les écharpes rouges, ne pouvaient un seul instant la détourner de son objectif.

Cette exaltation du patriotisme, s'attachant à le faire manifester jusque dans les détails les plus insignifiants de l'uniforme militaire, mais aussi patronné par une personnalité de l'importance du comte Apponyi, ne manqua pas d'exercer une certaine impression sur le président du Conseil lui-même, dont les traditions de famille, le tempérament, l'éducation le rapprochaient beaucoup de son adversaire politique. Hanté par les idées de cet ordre, il se mit à la recherche d'un moyen pour supprimer définitivement le malentendu qui pouvait encore subsister entre la Hongrie et l'armée commune à l'égard des événements de la guerre constitutionnelle de 1848 et 1849. Si le chef du « parti national » le poursuivait par l'affirmation plus accentuée du caractère hongrois de cette

institution de la défense de la Monarchie, découlant de la Pragmatique sanction, le comte Szápáry crut qu'une démonstration commémorative, réunissant solennellement, et devant le monde entier, le souvenir des victimes héroïques des armées du Parlement et du souverain, pourrait fournir un dénouement touchant à un antagonisme latent que les longues années écoulées depuis la conclusion du compromis étaient incapables de faire disparaître. A cet effet, il esquissa le plan d'une cérémonie devant avoir lieu le 21 mai 1892, — anniversaire de la prise de Bude en 1849 par les Hongrois, — pendant laquelle, en inaugurant le monument élevé en mémoire des honvéds tombés à cette occasion, une députation de l'armée commune devait déposer une couronne au bas de son piédestal, tandis qu'une autre, composée de honvéds, en aurait fait tout autant devant le monument consacré à la mémoire des soldats de l'armée impériale morts en défendant la forteresse sous le commandement du général impérial Hentzi, monument érigé en 1851, comme il était dit au chapitre premier, et dont la vue seule sur la place Szent-György, à l'entrée du château royal, était faite pour raviver éternellement le ressentiment des ultras. Ayant obtenu le consentement de la couronne pour l'exécution de cette solennité sentimentale, le comte Szápáry escompta avec tant de confiance sa réussite, qu'il ne s'en ouvrit à ses intimes eux-mêmes qu'au dernier moment. Malheureusement la subtilité de l'hommage devant être rendu mutuellement par les adversaires d'antan ne satisfit point l'opinion publique, à cet égard très chatouilleuse, et provoqua une désapprobation générale, compromettant sérieusement la position du président du Conseil.

Mais déjà on était en train d'organiser les fêtes du vingt-cinquième anniversaire — du jubilé d'argent — du couronnement de François-Joseph. Elles eurent lieu du 6 au 8 juin 1892 à Budapest, en présence du souverain lui-même, ainsi que dans toutes les villes et communes de quelque importance du pays, dans les principales capitales de l'Europe. Ce fut à Bude, au *Te Deum* chanté à cette occasion dans l'église du couronnement restaurée, que se présenta au pays tout entier, la

première fois, le nouveau prince primat, le cardinal Vaszary, personnalité tout à fait providentielle, au patriotisme et à l'élévation d'âme de laquelle la Hongrie devra plus tard la rapide et pacifique solution du redoutable problème des lois politico-ecclésiastiques. Appartenant à l'ordre des Bénédictins, il professa d'abord avec éclat dans leur maison d'éducation de Györ (Raab); mais grâce à la sympathie qu'il sut inspirer à ses frères, il ne tarda pas à être élu par eux abbé mitré de Pannonhalma, position déjà éminente, qui le mit en rapport suivi de voisinage avec l'archiduc Joseph, dont la chaleureuse plaidoirie en faveur de ses vertus sacerdotales et de ses qualités de patriote et de savant lui valut la protection de la couronne et du gouvernement après la mort du cardinal Simor (1891).

Dans les allocutions que, tant lui que Joseph Szlávy et le baron Didier Bánffy, présidents des deux Chambres du parlement, prononcèrent, on pouvait constater l'expression sincère de la confiance absolue que la nation avait maintenant en son souverain, qui de son côté y parla avec la sollicitude et l'affection d'un père.

« Il est impossible de ne pas se rappeler pieusement aujourd'hui de tous ces nombreux grands patriotes — disait-il dans sa réponse à la députation de la Chambre des députés — qui furent il y a vingt-cinq ans, et depuis aussi, mes fidèles conseillers et les fils dévoués et sages de la patrie, mais que la volonté de Dieu fit successivement disparaître du nombre des vivants. A notre consolation il est cependant facile à constater que si leurs actes appartiennent déjà à l'Histoire, l'esprit qui les a animés ne leur survit pas moins — et nous espérons qu'il survivra toujours, — pour le bien et la gloire de la patrie! »

Pour répondre à l'enthousiasme avec lequel la nation hongroise avait fêté cette solennité jubilaire, François-Joseph accorda à Budapest, capitale de la Hongrie, — le titre de « résidence », — titre qui n'appartenait jusque-là dans la Monarchie qu'à Vienne, la « ville impériale ».

Si du succès remporté à cette occasion par le gouverne-

ment le comte Szápáry put largement s'attribuer la part du lion, sa position n'était pas moins ébranlée en face du parti libéral et du cabinet, où, par l'entrée de Béla de Lukáts, remplaçant Gabriel de Baross, qu'une maladie foudroyante avait enlevé un mois auparavant, les éléments avancés se sentirent considérablement renforcés. Cependant sa nomination avait le caractère plutôt administratif, puisque ayant été le sous-secrétaire d'État de Baross, penser à lui ne supposait aucune combinaison politique. Mais comme c'était en même temps un ardent partisan des lois politico-ecclésiastiques, non seulement par principe, mais surtout en qualité de Transylvanien, qui, ayant échappé miraculeusement au massacre de Preszaka, perpétré par les Roumains (1848), comprit mieux que tout autre la nécessité urgente de l'introduction d'une législation favorable au rapprochement des nationalités, sa présence augmenta considérablement le courage du cabinet, en lui donnant plus d'homogénéité. Le passage au ministère *a latere* de M. de Szoegyényi-Marich ne pouvait pas beaucoup influer sur la marche des événements à cause de son éloignement constant de Budapest. D'ailleurs il lia son sort à celui du comte Szápáry, et au mois d'octobre 1892 il échangea son portefeuille contre le poste d'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin.

En dehors de ces difficultés déjà très graves en elles-mêmes pour le président du Conseil, il avait encore à faire face aussi au comte Apponyi, dont le discours libéral du 27 mai le mit complètement au pied du mur, en lui forçant la main au sujet de la solution immédiate à donner au problème politico-ecclésiastique. Il fallait maintenant se rendre à l'évidence qu'il primait toutes les autres questions, qu'il était l'unique préoccupation de l'opinion publique, qui avait hâte d'en finir comme le malade d'une amputation inévitable. Conscient de la responsabilité qui lui incombait de ce chef, le comte Szápáry et son cabinet se mirent alors à l'œuvre incontinent, désireux de composer un ensemble de projets de loi devant être présenté au Parlement à la session d'automne et donnant satisfaction aux aspirations les plus exaltées d'un peuple qui

avait l'instinct que sa future grandeur, l'avenir glorieux du pays dépendaient des déterminations qu'on allait prendre, de l'habileté de ses hommes d'État, chargés de les réaliser!

... A vrai dire elles le furent au-dessus et en dehors du ministère et des Chambres, car elles obtinrent l'approbation et le concours de François-Joseph et de Louis Kossuth à la fois, qui les firent prévaloir dans des cercles diamétralement opposés, mais également indispensables pour la réussite de cette mémorable campagne du libéralisme. Et certes il est impossible de trouver un sujet d'études psychologiques plus attrayant que l'explication des motifs qui ont fait d'une part d'un Habsbourg, d'un descendant des Ferdinand II, III et IV de la guerre de Trente Ans, le protagoniste des lois politico-ecclésiastiques, et de l'autre d'un adversaire intransigeant du compromis de 1867, le soutien d'un gouvernement issu de ce même compromis. Car en restant neutres, leur devoir était déjà moralement rempli, sans que l'un rompît avec les traditions de sa famille ou que l'autre reniât son passé. D'ailleurs, à l'aide de leur seule neutralité probablement, on pouvait déjà vaincre aussi, mais en prolongeant toutefois la lutte. Or il semblait qu'ils avaient hâte de consommer leur sacrifice pour le bonheur de la Hongrie, qu'il y avait entre eux une secrète émulation, une surenchère de concessions, malgré leurs entourages respectifs qui assistaient atterrés à leur évolution. Après s'être combattus pendant plus de quarante ans, après s'être mis maintes fois hors la loi mutuellement, mus par le même désir de bien faire, ils marchèrent dès lors parallèlement sur le même chemin du progrès, n'obéissant qu'à la conviction que l'abnégation dont ils faisaient preuve ainsi, était indispensable pour le bonheur de leur Hongrie aimée. Exemple des plus rares, mais d'autant plus fortifiant, qui rehausse singulièrement l'importance morale de cette crise d'une complication si dangereuse et dont tout le monde s'inspira alors inconsciemment, rendant ainsi possible la transformation sociale pacifique et cependant presque révolutionnaire d'un pays que son attachement à son antique Constitution, son animosité contre l'intrusion des étrangers, paraissaient au con-

traire pour à jamais condamner à l'immobilité la plus obstinée et la plus rétrograde!

## II

Ce fut seulement de fait que le comte Szápáry présida son cabinet depuis les fêtes jubilaires jusqu'au 17 novembre suivant, jour où il donna sa démission, car en réalité il y régnait un courant d'idées qui lui était étranger, et dont il ne pouvait pas se rendre maître conséquemment. En face de ses collègues résolus à faire triompher le programme libéral dans son intégralité, dont l'exécution paraissait être à ses yeux au contraire une impossibilité tant à cause de son échec probable au Parlement et notamment à la Chambre des magnats, qu'à cause du refus — à son avis sûr — du souverain de sanctionner les lois en découlant, il voulut rester sur le terrain de la politique pratique et faire voter, à l'occasion de la discussion du budget de 1893, le fragment de son projet de réforme administrative qui se rapporte à la nomination des fonctionnaires départementaux, auxquels il avait l'intention de confier la tenue des livres matriculaires.

Réduit à des contours aussi étroits, le plan de l'action future du gouvernement ne satisfit point le parti libéral. Alors le comte Csáky prépara un mémorandum embrassant toutes les lois politico-ecclésiastiques, qu'il soumit au cabinet dès le mois de juillet, avec la déclaration que ce serait sur son acceptation ou son rejet qu'il réglerait son attitude. Surpris par cette mise en demeure, le président du Conseil prétexta la nécessité d'une élaboration détaillée du projet si compliqué du ministre des cultes et de l'instruction publique. A cet effet il distribua au ministre de la justice la partie se rapportant au mariage civil, au ministre de l'intérieur celle traitant de la tenue des livres matriculaires, et au comte Csáky celle consacrée à la liberté religieuse. On décida en même temps que la

discussion de leurs propositions respectives au sein du Conseil n'aura pas lieu avant le mois de septembre. En gagnant ce sursis, le comte Szápáry n'amena cependant aucun changement à la situation, car la couronne se refusa nettement à toute espèce d'immixtion, et la cour primatiale, comprenant la portée extraordinaire des lois en formation, était trop dévouée à la cause hongroise pour leur susciter des difficultés. Donc le mois de septembre étant arrivé, il fallait que l'on abordât quand même de front la solution si longtemps attendue des questions politico-ecclésiastiques.

Après avoir discuté pendant deux mois les divers projets présentés par les ministres à qui incombait leur préparation, le cabinet accepta les quatre conclusions suivantes :

1° Considérant que les livres matriculaires partiels — c'est-à-dire ne concernant que les enfants issus de mariages mixtes — ne diminueraient pas les difficultés en proportion des efforts exigés par leur installation, on se décida à l'unanimité pour la préparation d'un projet de loi sur l'introduction d'un registre d'état civil général, servant à consigner aussi bien les naissances que les mariages et les décès.

2° On arrêta à l'unanimité le texte de la loi sur la réception de la religion mosaïque.

3° Le cabinet tomba parfaitement d'accord au sujet des principes fondamentaux de la liberté religieuse, — mais le texte de ce projet de loi n'existait pas encore; — toutefois l'esquisse n'était pas si avantageuse pour ceux qui ne veulent appartenir à aucune confession que le projet ultérieur, présenté par le ministère suivant.

4° Les membres du gouvernement furent également d'accord sur la nécessité d'une déclaration annonçant, à l'occasion de la discussion du budget de 1893, qu'ils s'occupaient diligemment de l'élaboration d'une loi destinée au règlement des affaires matrimoniales, que dans ce projet il fallait sauvegarder les intérêts de l'État et l'égalité des citoyens devant la loi, et que finalement la création d'une loi réglant les affaires matrimoniales, uniformément pour tous les citoyens hongrois, s'imposait et que les procès en résultant ne devaient

plus être jugés dorénavant que par les tribunaux de l'État.

Mais il y avait au contraire deux points au sujet desquels le président du Conseil se trouvait dans l'impossibilité de se mettre d'accord avec ses collègues. D'abord il désirait qu'on ajoutât au quatrième point qu'en réglant les affaires matrimoniales on réglerait aussi en même temps la question du mariage civil, — tout en réservant pour l'époque de la discussion par paragraphes s'il fallait introduire le mariage civil obligatoire ou facultatif, — ensuite parce que, relativement à cette dernière alternative, il se montrait partisan du mariage facultatif, tandis que la majorité de ses collègues exigeait la discussion immédiate des lois politico-ecclésiastiques, avec l'introduction des registres de l'état civil avant l'exécution des réformes administratives, ainsi que l'acceptation de la forme obligatoire du mariage civil, entraînant la modification du paragraphe 12 de l'article LVIII de la loi de 1868, d'après lequel dans les mariages mixtes c'est selon leurs sexes que les enfants suivent la religion soit de leur père, soit de leur mère. La manière de voir du comte Szápáry ne fut partagée que par un seul ministre, et encore jusqu'au moment où l'on apprit que le prince primat jugeait le mariage civil obligatoire moins incompatible avec les doctrines de l'Église que le facultatif.

Telle était la situation du cabinet au moment du voyage que fit le président du Conseil à Vienne au commencement du mois de novembre, en apparence pour y soumettre au souverain les décisions prises, mais en réalité pour résigner ses fonctions; car depuis la mésaventure de ses propositions concernant la réconciliation de l'armée commune et des honvéds, il sentait que sa position n'était plus assez solide pour faire prévaloir son opinion auprès de la majorité du parti libéral, qu'il n'aurait pas voulu affaiblir par une scission. En tout cas il avait son successeur dans la personne du comte Charles Khuen-Hédervàry, bán de Croatie, un représentant de ses idées avec ses succès remportés sur les ultras croates, ainsi qu'avec sa jeunesse en plus. Aussi le proposa-t-il incontinent à François-Joseph, dont il crut avoir épuisé le libéralisme dans les limites de ses concessions. Or le roi couronné actuel de la Hongrie

ressent un respect si sincère pour la Constitution — sentiment à cause duquel il porte déjà le surnom de « Constitutionnel » — que, voyant une écrasante majorité formée par le parti libéral et l'extrême gauche gagnée d'avance à l'idée de l'introduction du mariage civil, il se décida pour l'adoption complète du programme libéral et conséquemment pour la nomination d'un ministère prêt à le réaliser intégralement et dans le plus bref délai. Décision d'une largeur de vues et d'une hardiesse d'autant plus incomparables que l'on peut facilement s'imaginer combien elle a dû être combattue par la cour et la partie réactionnaire de l'aristocratie des pays héréditaires, sans parler du clergé autrichien lui-même. Dans l'antipathie de ces cercles contre le mariage civil il entrait, en dehors des scrupules religieux, beaucoup de jalousie politique aussi, car il était évident qu'ayant pu réaliser pacifiquement des réformes radicales de cette importance, ce serait à la Hongrie libérale que reviendrait dorénavant l'hégémonie dans la Monarchie tout entière !

Et pour le plus grand bonheur des Hongrois, l'homme nécessaire n'était pas long à chercher non plus : dans le ministre des finances, M. Alexandre Wekerle, le souverain rencontrait toutes les qualités désirables pour l'accomplissement de l'œuvre qu'il eût été pour la tranquillité du pays imprudent d'ajourner encore. Issu d'une famille honorable, originaire du Wurtemberg, le successeur du comte Szápáry était, dans la bataille qui allait commencer, le champion prédestiné du libéralisme. Étant catholique lui-même, il échappait aux accusations que le clergé pouvait élever dans l'espèce contre un président protestant, et d'autre part il n'avait non plus à se soustraire à l'influence d'un milieu hostile aux tendances des réformes qu'on voulait introduire dans la législation hongroise. Quant à ses capacités intellectuelles, elles surprennent par leur profondeur et leur variété. Comme ministre des finances, il inaugura les budgets se soldant par des excédents de recettes, — ils montèrent en trois ans (1890, 1891 et 1892) à 72 millions de florins, — et comme financier il étonna les sommités du métier par l'ingéniosité du plan d'après lequel il

projeta la reprise du payement en or dans la Monarchie. Orateur plein de tempérament, *débatteur* infatigable, d'une taille imposante, il n'en est pas moins un homme de cabinet aussi, qui sait à l'occasion très artistiquement ciseler ses travaux littéraires.

Il restait à savoir si le *novus homo* possédait assez de vertus assimilatrices pour acquérir promptement cette souplesse d'esprit et cette compréhension divinatrice des silences et des réticences qu'exige la respiration de l'atmosphère si spéciale des cours; si sa nature robuste et exubérante s'habituerait facilement à cette réserve et cette discrétion qui s'imposent à celui dont les paroles et les gestes engagent un pays tout entier. Pour le moment, les personnalités telles que le baron Didier Bánffy, MM. de Tisza et Széll, consultées par François-Joseph, le lui recommandèrent chaudement et unanimement, en soulignant surtout le caractère démocratique de la nomination, correspondant aussi aux tendances éminemment démocratiques des lois qu'il devait présenter au Parlement.

La nomination de M. Wekerle comme président du Conseil date du 17 novembre 1892. Elle fut accueillie avec un enthousiasme indescriptible que la population de Budapest traduisit par une sérénade grandiose arrangée en son honneur (le 23 novembre). Au sein du parti libéral elle provoqua au contraire un schisme pouvant grandement compromettre le succès final. Son état latent n'était pas inconnu dans le camp de l'opposition et enhardissait incontestablement les adversaires du cabinet. De là le duel oratoire entre le nouveau président du Conseil et le comte Apponyi dès le jour de la présentation du cabinet à la Chambre des députés (le 21 novembre). De fait, le ministère ne changea pas beaucoup au point de vue des détenteurs des portefeuilles.

Celui de ministre *a latere* fut offert au comte Louis de Tisza (1), jadis ministre du commerce sous les comtes Andrássy

(1) François-Joseph lui conféra le titre de comte pour récompenser le zèle avec lequel il présida à la reconstruction de la ville de Szeged, après l'inondation de 1879. Ce titre appartient depuis sa mort à MM. les comtes Étienne et Coloman de Tisza jeune, fils de l'ancien président du Conseil.

et Lónyay, — et celui de l'intérieur à M. Charles Hieronymi, dont la présence sur les bancs ministériels démontrait à l'envi aux nationalités qu'en Hongrie les hautes capacités, alliées à la noblesse de caractère, rendaient accessible à quiconque le chemin aux postes les plus élevés.

Dans le discours inaugural de M. Wekerle, il y eut déjà malheureusement un passage qui indiqua dès lors le point faible de la situation du cabinet. Après avoir annoncé qu'il avait obtenu l'approbation royale pour les principes dans le sens desquels on allait résoudre la question des lois politico-ecclésiastiques; que la loi sur la réception de la religion mosaïque était prête et qu'on élaborait déjà les projets concernant la liberté religieuse et l'introduction des registres laïques de l'état civil, il ajouta que s'il y avait accord complet dans le cabinet au sujet des droits matrimoniaux, et parmi ceux-ci au sujet du mariage civil obligatoire aussi, et s'il avait reçu l'assentiment royal pour pouvoir déclarer l'acceptation du principe du mariage civil obligatoire en vue de l'élaboration des projets de loi sur le droit matrimonial applicable à tous les citoyens hongrois, et sur l'introduction de la justice civile en matière d'affaires matrimoniales, la couronne s'était réservé le droit de ne se prononcer au sujet de leur exécution et des dispositions à prendre à cet égard qu'au moment où ils revêtiraient leurs formes définitives.

L'impression produite par cette énonciation de M. Werkele fut assez confuse. Les libéraux y crurent découvrir des symptômes favorables pour la réussite de leur entreprise et ne virent dans cette allusion à l'adhésion conditionnelle du souverain qu'un démenti infligé à ceux qui prétendaient qu'il ne voulait admettre le mariage civil à aucun prix, — et le résultat final leur donna raison. A l'opposition elle servit au contraire d'argument suprême pour affaiblir dès le début l'autorité du nouveau cabinet, en appuyant sur la possibilité de son désaccord avec la couronne. Telle fut du moins l'opinion du comte Apponyi, qu'il exprima séance tenante dans sa réplique à la déclaration ministérielle. Selon lui, l'adhésion conditionnelle du souverain étant toujours sous-entendue, il aurait mieux

valu ne pas en parler ; car maintenant on pourrait croire qu'il n'y avait pas d'accord au sujet des principes devant présider à l'élaboration des projets de loi sur les droits matrimoniaux. Aussi le somma-t-il d'avouer franchement s'il s'agissait là d'un simple pléonasme, ou si la réserve de la couronne était réelle. Car dans le second cas il considérerait les déclarations ministérielles, concernant le rôle accordé au principe, comme dépourvues de toute signification pratique, Or, si elles ne signifient rien, pourquoi prétendre que ce fut une question de principes qui amena le changement du ministère?

Entendre parler ainsi le chef du « parti national », après son discours du mois de mai, dans lequel il avait l'air d'être complètement gagné à la cause du libéralisme, déconcerta tout le monde. On pouvait croire qu'il était dans le secret des dieux, tandis qu'au fond il ne faisait que préciser ses idées, qui paraissaient admettre par leurs allures libérales six mois auparavant son adhésion au principe du mariage civil, mais qui n'allaient en réalité que jusqu'au mariage facultatif, pour éviter, d'après ses assertions, les troubles qu'une réforme aussi radicale devait provoquer dans le pays. Ses allures énigmatiques impressionnèrent plusieurs parmi les membres du parti libéral, dont le caractère pacifique n'envisageait pas avec satisfaction la perspective des luttes à venir. Oubliant l'esprit du testament politique de François Deák, ils se persuadèrent que le cabinet n'acceptait le mariage civil que pour enchérir sur le mariage facultatif d'Apponyi. Partant de ce soupçon, arriver à la conclusion qu'il est inutile de servir les ambitions du cabinet, il n'y a pas un long chemin à parcourir. Trente-huit députés le parcoururent en peu de jours, sous prétexte qu'ils voulaient délivrer le président du Conseil de la tyrannie de la clique de M. de Tisza. M. Wekerle fit mine de vouloir entrer dans cet ordre d'idées en acceptant leur invitation pour une de leurs manifestations : les « purs » ne se contentaient plus de l'épuration du parti libéral, mais l'ayant quitté, il se rapprochèrent du « parti national » ainsi que de la fraction hostile au mariage civil des indépendants (fraction de M. d'Ugron). On fit même courir le bruit que ces éléments allaient fusionner

ensemble sous la bannière du comte Khuen-Hédérváry, lui prêtant une opinion et des velléités frondeuses qu'il n'eut jamais. D'autre part, le « parti national » se vit dans l'obligation de ne pas imposer à ses membres le rejet des lois politico-ecclésiastiques comme un devoir, car M. Horánszky, son président, était lui-même pour le mariage civil. Cependant il y eut là à enregistrer plusieurs défections aussi. Obéissant aux encouragements de Louis Kossuth, l'immense majorité des indépendants et du « parti de 1848 » était au contraire avec MM. Charles d'Eötvös et Jules de Justh pour les projets gouvernementaux, dont le triomphe à la Chambre des députés s'annonçait conséquemment dès le début comme assuré. Quant à la Chambre des magnats, elle ne contenait qu'une imposante minorité en leur faveur, de façon que la couronne pouvait empêcher la création des lois projetées en se retranchant derrière l'hostilité de ce second rouage de l'organisme constitutionnel.

Mais l'effet dissolvant de la mise à l'ordre du jour de ce grave problème ne sévit pas uniquement au Parlement. Son contre-coup au sein de la population produisit un véritable ébranlement social, que les bruits répandus avec malveillance sur la situation précaire du cabinet en face de la couronne, rendirent plus sérieux encore. L'excitation atteignit son paroxysme : une solution prompte devenait journellement de plus en plus indispensable. Aussi M. Wekerle saisit-il l'occasion dès le 1er janvier 1893, dans sa réponse aux félicitations du parti libéral, pour déclarer hautement que le programme du gouvernement reposait sur la base des principes, en restant dans les limites de la nécessité inéluctable du possible et du réalisable. « C'est pourquoi — ajouta-t-il — le modifier, l'amoindrir ou le mettre de côté nous est interdit ; l'ayant soigneusement préparé, nous le maintiendrons, au contraire, sans changement dans son intégrité, et nous travaillerons à sa réalisation non seulement avec la dernière énergie, mais aussi avec le dévouement dont nous pouvons être capables... Faire une autre promesse nous est interdit ; nous lions néanmoins à l'exécution de notre promesse notre situation et notre réputation politiques ! »

Il aurait peut-être fallu que de déclarations semblables on passât sans tarder à l'action. Or, par déférence envers l'Église, François-Joseph chargea d'abord le cardinal prince primat de la convocation d'une conférence épiscopale, à laquelle il fit communiquer le mémorandum de Didier Szilágyi, ministre de la justice, consacré aux principes, militant en faveur du mariage civil, mesure des plus habiles qui permit au patriotique chef de la Hongrie catholique d'affirmer une fois de plus que selon lui — car la conférence suivit un autre avis — le mariage civil obligatoire était la forme qui heurtait le moins les dogmes et nuisait le moins aux intérêts du catholicisme, — pronostic dont la justesse fut grandement démontrée depuis par les résultats obtenus dans les mariages mixtes, où les accords entre les conjoints se font généralement au profit de la religion catholique. Les paroles apaisantes de l'éminent prélat ne furent malheureusement que trop paralysées par l'activité de l'opposition cléricale, qui eut ainsi largement le temps de s'organiser en vue des discussions parlementaires.

Ce fut seulement le 25 avril 1893 que M. Hieronymi et le comte Csáky purent présenter à la Chambre des députés leurs projets de loi sur l'introduction en Hongrie des registres de l'état civil et sur la réception de la religion mosaïque. En face de cette crânerie du gouvernement, le « parti de l'indépendance » et le « parti de 1848 » se déclara — sur l'indication de Kossuth — pour les projets du gouvernement (le 19 mai 1893). Huit jours plus tard fut déposé à la Chambre, par le comte Csáky, le projet de loi sur la liberté des cultes. Evidemment c'étaient autant de succès du libéralisme, et cependant l'opinion publique ne se sentait pas rassurée encore. Elle resta inquiète même après avoir appris dans les premiers jours de novembre que M. Wekerle avait obtenu le consentement de la couronne pour la présentation du projet de loi sur le mariage civil. Les incertitudes fomentées par tous ceux hostiles aux lois politico-ecclésiastiques, soit à cause de leurs scrupules religieux, soit en raison de la popularité qu'elles devaient donner aux gouvernement et à l'idée du dualisme, ne cessèrent que le 2 décembre, jour où eut lieu la présen-

tation du projet de loi sur le mariage civil. En le soutenant, Didier Szilágyi insista beaucoup sur l'ancienneté des tendances similaires des gouvernements hongrois précédents. Aussi toutes les dispositions prises par ceux-ci, et concernant les affaires matrimoniales, portent-elles le cachet de mesures temporaires. C'est donc à tort que l'on considère le projet comme une innovation presque révolutionnaire, quand il n'est au fond que la réalisation des vœux plus ou moins latents, mais constants, de tous les hommes d'État hongrois.

Ayant été envoyé à la Commission de la justice, le projet n'en revint à la Chambre que le 19 février 1894, non pas autant par la faute de la première qu'à cause des partis oppositionnels, qui ne s'en étaient occupés qu'au dernier moment, tellement ils croyaient peu à la mise en pratique d'une conception aussi radicale, transportant la Hongrie tout d'un coup à côté des pays les plus avancés de l'Occident. Au sein du « parti national » il y eut deux séances mémorables à ce sujet : dans la première — le 10 février — on entendit un discours très développé et étudié du comte Apponyi, concluant à la réception de la religion mosaïque et en faveur de la liberté religieuse, ainsi qu'à la création d'un droit matrimonial, mais avec le mariage civil facultatif seulement. Relativement à l'introduction des registres de l'état civil, il aurait désiré qu'elle coïncidât avec la réorganisation de l'administion politique du pays. Pour Loùis Horváth, c'était le gouvernement qui avait raison; aussi implora-t-il son chef de se rallier à son opinion, tandis que M. Eméric Hodossy se déclara contre le projet, car selon lui « il compromettait le principe du mariage civil ». Le 12 février on continua la discussion, et après la plaidoirie de M. Clément d'Ernuszt en faveur du mariage civil obligatoire, on prit la résolution qu'il fût donné pleine et entière liberté aux membres du parti à l'égard de leur vote sur cette question. Pour les partisans de M. Charles d'Eötvös, l'acceptation du projet gouvernemental ne fit l'objet d'aucune discussion; seulement ils crurent qu'il était nécessaire d'expliquer au pays leur manière de voir dans un manifeste (le 15 février). Il y eut au contraire beaucoup de tiraillements chez

les « 1848 ». Si on s'en tenait aux déclarations antérieures favorables au principe de l'obligation en fait de mariage civil, on n'était pas d'accord à l'égard de l'opportunité de l'époque de son introduction. M. Gabriel d'Ugron aurait préféré ne s'en occuper qu'après la solution de certaines questions constitutionnelles qu'il considérait encore comme pendantes, et après l'extension du droit matrimonial aux membres de la famille régnante, à l'armée, etc. La proposition de M. Géza Polonyi obtint cependant une forte majorité, car elle admit la présentation de quelques revendications constitutionnelles à l'occasion de l'adoption du projet de loi soumis à la Chambre. Du reste on y était aussi d'avis que le parti ne devait pas exiger de ses membres un vote uniforme (le 17 février).

Prévoir dans ces conditions le triomphe final du projet de loi à la Chambre des députés ne demandait pas beaucoup de perspicacité; c'était donc plutôt pour remporter des succès oratoires que les chefs des divers partis descendaient dans l'arène au moment de la discussion publique. Elle commença par le discours du rapporteur, Etienne Teleszky, dont le caractère honorable et le talent sérieux donnaient au débat dès le début un aspect de sérénité honnête et d'élévation naturelle. Parmi ceux dont l'éloquence excita le plus d'admiration dans ces jours glorieux du parlementarisme hongrois, il faut citer les comtes André Bethlen et Étienne Tisza, MM. Louis de Láng, le brillant professeur de l'Université de Budapest, l'historien poète Coloman Thaly, Nicolas de Bartha, Berzeviczy, le ministre Hieronymi, Ferdinand Horánszky, Daniel Irányi. Il y eut même un duel oratoire entre le président du Conseil et son prédécesseur au sujet de l'origine du projet de loi, auquel l'opposition voulait imprimer un humiliant cachet d'opportunité. Mais si on ne vota le passage à la discussion par paragraphes que le 12 avril, ce retard ne provenait pas seulement du nombre et de la loquacité des orateurs : un événement depuis longtemps prévu et cependant inattendu dans le moment même en prolongea douloureusement la durée.

Après une courte maladie, mais qui laissait aisément deviner

la fin prochaine de l'illustre vieillard, Louis Kossuth mourut le 20 mars à Turin, entouré de sa famille, dans sa quatre-vingt-douzième année.

*
* *

Quoique contemporain de la génération de 1848, il ne pouvait être vraiment compris en France qu'après les événements de 1870 et 1871. Car ce fut cette époque néfaste qui mit en lumière la personnalité dont le génie se rapporte le mieux au sien, parmi celui des hommes d'État français. Avec Léon Gambetta, ils représentent tous deux dans l'histoire moderne la descendance de Démosthène, de Cicéron et de Pitt, demi-dieux de la tribune, chez qui la parole acquiert la signification biblique du verbe, puisqu'en relevant les courages, en exaltant les sentiments les plus nobles que puisse contenir le cœur humain, elle crée du jour au lendemain des armées pour la défense de la patrie en péril, elle fait rentrer sous terre les factieux les plus dangereux et les plus pervers!

Mais pour que l'art oratoire produise des effets prodigieux semblables, il faut la complicité tacite de l'auditoire, que l'on n'obtient qu'en lui persuadant que les phrases prononcées sont sincères, qu'elles produisent les pensées les plus secrètes de celui qui parle. Or Gambetta et Kossuth avaient en égale mesure ce don de la persuasion, qui d'ailleurs ne provenait chez eux d'aucun artifice, animés et possédés qu'ils étaient du patriotisme le plus pur et de l'amour le plus ardent de leurs concitoyens.

Porte-voix de l'opinion publique, incarnation des idées dominantes du moment, leur individualité s'imposait aux masses comme un symbole que chacun explique à sa manière et auquel on attribue des vertus surnaturelles, non pas précisément en raison de leurs mérites, — fussent-ils les plus éclatants, — mais en raison des espérances que l'on nourrit dans son for intérieur au sujet des affaires publiques, et dont on leur confie mentalement la réalisation. Aussi importait-il peu qu'ils aient échoué ou réussi. Ayant la faculté inappréciable

de convaincre le monde de leur bonne volonté, ils sortirent des crises les plus désastreuses indemnes, si l'on veut, même avec l'auréole du devoir accompli. En un mot leurs pays, subissant le charme de leurs allures impressionnantes, les admiraient et les aimaient, et si comme en toute admiration et en tout amour, il entrait dans ceux-ci un peu d'illusion aussi, le fond n'en était pas moins très justifié, car au cours de leurs carrières — différentes en longueur mais pareillement glorieuses — ils avaient pour seuls guides les plus belles étoiles du firmament moral, le patriotisme et le libéralisme !

Par une symétrie mystérieuse, les deux moitiés de l'existence de Louis Kossuth — avec l'apogée de ses grandeurs au milieu — en font deux figures historiques bien distinctes. La première, nous le montrant jusqu'à sa quarante-sixième année, est celle d'un homme qui ne vit que pour son pays et pour la liberté et le progrès, les servant de son immense talent de journaliste et d'orateur, sur tous les terrains de l'activité publique, ne se laissant pas abattre par les rigueurs d'un long emprisonnement, repoussant avec dignité les avances corruptrices de la réaction aux abois ; la seconde, après les ivresses du pouvoir suprême et les horreurs d'un désastre national, est au contraire celle d'un dépité incontinent, qui, pour s'innocenter des fautes commises, en déduit un système entier, auquel il sacrifierait au besoin — naturellement sans s'en douter — le bonheur et l'avenir de son pays. On aperçoit la première au milieu des débats les plus mémorables des assemblées départementales, parmi les fondateurs les plus actifs d'une vaste association pour l'encouragement de l'industrie indigène, combattant à ciel ouvert, avec les armes les plus courtoises, qui lui donnent gain de cause en face du plus grand des Magyars, le comte Étienne Széchenyi lui-même, — tandis qu'à la seconde il ne répugne rien quand il s'agit de sa haine aveugle contre la maison des Habsbourg, en admettant et en acceptant toutes les combinaisons qui la visent, fussent-elles mêmes dangereuses pour le sort de la Hongrie ou désavantageuses pour sa propre réputation.

Aussi est-ce au Kossuth de la première manière que s'attache

avec son souvenir le plus ému la Hongrie reconnaissante, à la Constitution vermoulue de laquelle il a su infuser la sève la plus vivifiante des conquêtes égalitaires et civilisatrices de la Révolution française. Fils du département du Zemptén, — célèbre à cause de la verbosité de ses habitants, — il avait cette facilité d'élocution, cette abondance d'expression indispensables aux orateurs, auxquelles il a ajouté, en guise de qualités personnelles, l'imagination la plus poétique, la compréhension la plus vive, la lucidité d'esprit la plus constante. Elles constituent la qualité principale de ses écrits aussi, modèles de la pureté de langage et du tour de dialectique magyars. Car malgré son exil effectif ou voulu de près de cinquante ans, Kossuth a su conserver dans son âme les traits les plus typiques du caractère national qu'il a transmis religieusement à ses fils avec les traditions d'honneur et de patriotisme de sa famille, dont les origines remontent au treizième siècle !

Aussi est-il à présumer qu'ayant prédit dès 1847 la popularité future de François-Joseph, qu'étant enthousiasmé des progrès de la Hongrie accomplis depuis le compromis, que soutenant finalement le cabinet Wekerle dans les affaires politico-ecclésiastiques, sa dernière pensée a été une pensée d'apaisement et de bénédiction suprême pour son pays, où l'on ramena ses dépouilles mortelles sur les « bords du Danube, au milieu de ce peuple magyar qu'il avait tant aimé ».



Il est impossible de s'imaginer une situation plus difficile que celle de M. Wekerle le lendemain de la mort de Kossuth. Son obstination à ne pas vouloir reconnaître la réconciliation de la Hongrie avec son roi couronné et légitime, et de combattre ostensiblement le compromis, en fit un personnage dont le monde officiel ne pouvait et ne devait pas s'occuper, tandis que la nation, dès l'entrée de son cercueil sur le territoire hongrois, lui décerna spontanément des honneurs souverains. On sonna les cloches dans tous les villages auprès desquels

passa le train le ramenant à Budapest — ceux de sa femme et de sa fille mortes en Italie, s'y trouvaient aussi, — et dans les gares d'arrêt les populations des alentours arrivèrent en procession, ayant à leur tête les autorités locales, pour le saluer et pour exprimer leurs condoléances à la sœur et au fils du défunt, ainsi qu'à la suite d'amis qui les accompagnèrent. En ce qui concernait les funérailles, ce fut le Conseil municipal de la capitale et le Conseil général du département de Pesth qui s'en chargèrent. Elles eurent lieu le 1er avril avec une solennité extraordinaire, ayant le caractère d'un deuil de la nation tout entière.

En face de cette manifestation grandiose de l'opinion publique attendrie, le gouvernement ne pouvait que garder la plus stricte neutralité, qui s'imposait d'autant plus impérieusement que l'on était à la veille du vote de son projet de loi sur le mariage civil, pour lequel il avait besoin à la fois des voix des députés les plus dévoués au souvenir de Kossuth et de la sanction de la couronne. Pour conserver les premières, M. Wekerle crut opportun de ne pas faire un mystère des dispositions de la seconde, à cause desquelles il était empêché de rendre le dernier hommage à l'illustre mort. Basé sur la connaissance de la nature élevée de François-Joseph, prêt à pardonner tout acte profitable au bonheur de la Monarchie, ce calcul psychologique des plus profonds servit d'issue avantageuse au président du Conseil pour sortir de l'impasse des complications. Il obtint ainsi en faveur du projet gouvernemental à la Chambre des députés une majorité non seulement quelconque, mais tellement formidable, qu'elle influa sur la Chambre des magnats et emporta, comme un torrent impétueux, la sanction royale. Après les discours de clôture des différents chefs de partis, le comte Apponyi déclara qu'il ne voulait pas sauter les yeux fermés dans un abîme obscur et qu'il considérait le projet comme le produit d'une fantaisie personnelle et de la stratégie parlementaire. Le vote eut lieu le 12 avril ; 281 *oui* et 106 *non* répondirent à la question présidentielle au sujet de l'acceptation du projet de loi — il y eut 25 absents et abstentionnistes — permettant au gouver-

nement de proclamer hautement qu'il avait pour lui ce jour-là plus que les deux tiers de la représentation nationale.

En dehors de ce scrutin on rejeta, ce jour-là aussi, avec 112 voix de majorité, l'ordre du jour de méfiance de l'opposition. C'était une manœuvre purement platonique pour démontrer aux électeurs antigouvernementaux que l'alliance momentanée avec le ministère ne se rapportait qu'aux projets de loi politico-ecclésiastiques.

Maintenant ce fut à la Chambre des magnats que la bataille recommença avec un acharnement inusité dans cette enceinte si majestueuse et d'ordinaire si calme. La discussion y remplit quatre séances. Mais malgré l'argumentation irréfutable des ministres, on put prévoir d'avance le sort qui y attendait le projet de loi par suite de l'apparition soudaine des éléments les plus réactionnaires de la haute Assemblée, fortement influencée d'ailleurs par les individualités les plus marquantes du parti conservateur, telles que le cardinal Laurent Schlauch, évêque de Nagy-Várad, le comte Ferdinand Zichy, etc. Et en effet ils parvinrent à réunir vingt et une voix de majorité, sur deux cent quarante et quelques votants, pour repousser le projet gouvernemental (le 10 mai). Résultat accueilli par le grondement de la foule et par le blâme des classes éclairées, dont l'exaspération ne s'apaisa qu'avec la reprise de la discussion à ce sujet par la Chambre des députés (le 19 mai) et surtout qu'avec le renvoi pur et simple du projet à la Chambre des magnats, prononcé à une majorité de 166 voix (le 20 mai).

Quelle qu'ait été la satisfaction procurée par cette victoire au cabinet de M. Wekerle, sa dignité lui interdit de courir derechef au-devant du risque d'un échec. Pour épargner à ses collègues ainsi qu'à lui-même une semblable humiliation, le président du Conseil se rendit le 26 mai à Vienne, afin d'y soumettre au souverain le plan d'action à l'aide duquel il espérait vaincre la résistance des magnats. Il comprenait trois sortes de moyens : la nomination de trois individualités libérales pour les trois places encore non occupées de membres à vie de la Chambre des magnats; la permission d'annoncer que la couronne était d'accord avec son gouvernement au sujet de

la nécessité du mariage civil ainsi que de sa plus prompte mise à exécution, et la perspective de l'augmentation du nombre des membres perpétuels de la Chambre des magnats pour le cas où il serait impossible de faire disparaître les antinomies existantes. Or, si François-Joseph se montrait très enclin d'accéder au désir de M. Wekerle concernant les deux premiers, quant au troisième il était d'avis qu'il en résulterait un amoindrissement tout à fait irréparable de l'autorité de la Chambre des magnats. Devant ce refus, M. Wekerle se vit dans l'obligation de donner sa démission (le 31). Pour le remplacer, le souverain s'adressa spontanément au comte Khuen-Héderváry, bán de Croatie, partisan déterminé des lois politico-ecclésiastiques, non seulement à cause de ses convictions de progressiste convaincu, mais aussi parce qu'il craignait que leur ajournement ne provoquât des commotions dangereuses dans le pays tout entier.

Cependant la rentrée à Budapest de M. Wekerle ressemblait à celle d'un triomphateur. La foule enthousiasmée le reçut avec des acclamations étourdissantes et finalement, ayant dételé sa voiture, ce furent des étudiants qui le ramenèrent au palais de la présidence, à travers les rues illuminées à l'improviste (le 2 juin). Quant au parti libéral, il lui fit le même soir une ovation extraordinaire au moment de son entrée dans les locaux du « Club libéral », et lui décerna les éloges les plus flatteurs par l'organe de M. Ignace Darányi. Ensuite il adopta à l'unanimité la résolution que l'orateur adjoignit à son discours et qui était ainsi conçue :

« Plaise au parti libéral de déclarer que :

« 1° Il maintient son programme dans son intégralité, et spécialement son programme politico-ecclésiastique, et il considère toujours comme un devoir sa réalisation complète et immédiate, ainsi que celle des principes qu'il renferme, en se réservant pour le reste son droit de libre disposition tout entier.

« 2° Il manifeste son profond regret patriotique au sujet de la démission du gouvernement, et il lui exprime sa reconnaissance impérissable pour la mâle attitude qu'il a prise dans son service dévoué aux principes du parti.

« 3° Il exprime à l'égard de M. le Président du Conseil démissionnaire et de son cabinet son attachement et sa confiance inébranlables et les prie de vouloir bien continuer la direction du parti dans ces jours d'épreuves. »

Cette explosion significative de l'opinion publique et cette décision énergique du parti libéral changèrent radicalement les dispositions de François-Joseph. Comprenant que sa présence devenait indispensable à Budapest, tant pour calmer l'effervescence que pour étudier de près les mesures qui pouvaient le plus rapidement dénouer une crise non plus seulement ministérielle, mais sociale, il s'y transporta à l'improviste avec son entourage le plus indispensable. Il y fut précédé par le comte Khuen-Hédervâry, qui y alla pour sonder le terrain parlementaire relativement à sa nomination de président du Conseil. Ayant conféré avec MM. de Tisza, de Széll et le baron Didier Bánffy, président de la Chambre des députés, il comprit que la formation d'un cabinet ne lui serait pas possible, non pas à cause d'une antipathie personnelle quelconque, mais parce que sa qualité de membre de la Chambre des magnats, hostile aux lois politico-ecclésiastiques, lui enlevait pour le moment toute espèce d'autorité. Alors il remit sa démission dans les mains du souverain, par qui les mêmes personnalités politiques furent consultées successivement, et dont la profonde constitutionnalité s'accommoda de suite avec les exigences de la situation. Elles plaidèrent en faveur du maintien du cabinet Wekerle avec Szilágyi comme ministre de la justice, leurs noms incarnant caractéristiquement l'essence même des principes libéraux, combattus avec tant d'acharnement par la réaction.

Quant aux comtes de Tisza, Albin Csáky et André Bethlen, on leur donna pour successeurs au ministère *a latere* le comte Jules Andrássy, aux cultes et à l'instruction publique le baron Roland d'Eötvös, fils tous deux des anciens ministres du même nom, et à l'agriculture le comte André Festetics, beau-frère du comte Jules Szápáry. C'était éloigner du cabinet les personnages auxquels on en voulait le plus à la Chambre des magnats, où l'on considéra au contraire la nomination simultanée

de trois ministres catholiques comme un égard discret. Ainsi reconstitué, le ministère de M. Wekerle rentra victorieux aux affaires (le 10 juin), reprenant la continuation de sa tâche avec une nouvelle ardeur.

Tenir compte des désirs franchement mais respectueusement exprimés de la majorité et de l'opinion publique libérales, comme le fit François-Joseph, ne manqua pas de servir d'exemple salutaire à la Chambre des magnats. On s'y arrangea donc à ne plus mettre en minorité les partisans du projet de loi sur le mariage civil, quand il reparut une seconde fois (le 21 juin). Parmi les 252 votants, 128 répondirent par un « oui », et 124 par un « non » à la question présidentielle au au sujet de l'acceptation. Succès des plus modestes, auquel il faut ajouter cependant l'écrasante majorité de la Chambre des députés, 166 voix, pour se convaincre que ce fut dans une proportion très brillante que la totalité du Parlement se rangea autour du drapeau du libéralisme.

Cependant il restait encore la sanction royale à obtenir. Les influences réactionnaires remuèrent le ciel et la terre pour l'empêcher de s'effectuer, mais inutilement, car le « plus constitutionnel des souverains » avait déjà l'inébranlable intention d'accomplir son devoir jusqu'au bout. S'il a laissé s'écouler plusieurs mois avant d'apposer sa signature au projet de loi si ardemment attendu et combattu, c'était pour peser une dernière fois de plus dans son for intérieur les arguments qu'on lui insinuait à tout propos contre une mesure aussi radicale qu'indispensable pour le bonheur de la Hongrie. Cependant, quand il vit qu'épuisé par la longue lutte le cabinet de M. Wekerle ne pouvait plus conserver le pouvoir, il s'empressa chevaleresquement de lui donner la satisfaction que son nom puisse être éternellement attaché à cette loi si vaillamment soutenue par son président et son ministre de la justice. Ce fut le 10 décembre 1894, à midi, que M. Wekerle annonça à la Chambre des députés la sanction accomplie dans la matinée, et les membres du parti libéral accueillirent la nouvelle debout, avec des « éljen » frénétiques, s'adressant à tous les collaborateurs de cette œuvre du constitutionnalisme

hongrois, auquel ses ennemis ne savaient pas assez reprocher son caractère médiéval!

Sous le coup de l'enthousiasme, on vota le lendemain au ministère l'indemnité à 155 voix de majorité encore. Mais c'était une victoire platonique; car pour se venger de sa défaite, la réaction mit tout en œuvre en vue du renversement du cabinet vainqueur. Pour avoir la paix de ce côté, François-Joseph semblait d'autant plus aisément céder à cet égard qu'il était fermement résolu de ne sacrifier aucune parcelle des conquêtes du libéralisme. Dans ces conditions, il fallait bien que M. Wekerle renonçât au pouvoir et qu'il soulignât aussi dans son discours prononcé au « Club du parti libéral », qu'il n'avait plus la confiance de la couronne (le 27 décembre). Déclaration qu'il termina en promettant son concours empressé, ainsi que celui de ses collègues démissionnaires, à son successeur pour l'achèvement de l'œuvre commencée et déjà à moitié finie.

Grâce à l'abnégation incomparable de tous ses membres, le parti gouvernemental affronta donc la crise ministérielle avec la coutumière homogénéité permettant à la couronne de faire son choix parmi plusieurs centaines de magnats et de députés, inspirés par le même patriotisme et le même amour de la liberté, et prêts à se grouper de bon cœur autour de chacun des leurs, devenu le dépositaire de la confiance du souverain. Solidarité politique admirable, qui, marchant de pair avec le constitutionnalisme immaculé de François-Joseph, pouvait seule accomplir la transformation sociale de la Hongrie, sans aucune secousse révolutionnaire!

## III

Si l'ambition et la soif des honneurs et des profits matériels rendent la lutte pour le pouvoir entre les partis en elle-même déjà suffisamment âpre, son caractère prend facilement des

allures sauvages, dès que des questions de principes s'y mêlent aussi, et surtout des principes religieux. Malgré leurs défaites ils restent alors souvent pendant plusieurs générations irréductibles, revêtant mille formes diverses et soutenus par l'entêtement d'un sophisme quelquefois sincère, mais le plus souvent intéressé. Tel survécut et survit encore aujourd'hui, en Hongrie, au triomphe du libéralisme, le parti hostile au mariage civil. Toujours aveuglé par la passion, et dans son aveuglement incapable de juger la qualité de ses moyens d'action, au moment de la démission de M. de Wekerle, il cria à la victoire, oubliant les trois lois politico-ecclésiastiques déjà votées et sanctionnées (sur les registres de l'état civil tenus par des laïques, sur la légalité des conventions des parents concernant la religion de leurs enfants et sur le mariage civil), compromettant cette fois-là encore la candidature du comte Khuen-Héderváry à la présidence du Conseil. Et vu l'aménité du bán de Croatie, probablement à leur propre détriment, car il aurait eu pour eux la longanimité avec laquelle il écarta plus d'un obstacle à la Diète de Zágráb, mais que le parti libéral hongrois ne voulait pas voir appliquer en face des tentatives de révolte toujours renaissantes de la réaction.

Après l'échec de la combinaison Khuen-Héderváry, la formation d'un nouveau cabinet rencontra à Budapest beaucoup de difficultés. Il ne souriait à personne de recueillir le lourd héritage de M. Wekerle à un moment où la vie sociale de la Hongrie semblait être suspendue, et où les intransigeants réactionnaires et ceux du « parti de 1848 », également désireux de voir échouer à mi-chemin les lois libérales, prédisaient chaque matin un revirement subit de la couronne et escomptaient d'avance la durée éphémère du futur ministère. Il exigea des hommes d'État dont la candidature pouvait être sérieusement prise en considération, autant de courage que de souplesse, autant de loyalisme dynastique que de patriotisme libéral. Après de longues recherches qui prolongèrent démesurément la crise ministérielle, démontrant en même temps la gravité de la situation, ce fut le baron Didier Bánffy

que François-Joseph nomma président du Conseil. A vrai dire, le nouveau titulaire n'avait pas ces antécédents brillants d'orateur ou d'homme public qui désignent de loin un personnage pour cette haute fonction. Ayant débuté en Transylvanie comme un préfet à poigne dans un département dont les habitants sont roumains en majeure partie, il apporta à la Chambre des députés une teinte autocratique qui y surprit d'abord tout le monde, mais qui lui valut peu à peu l'estime de la majorité quand elle s'aperçut à quelle dose extraordinaire de bonne volonté, de scrupulosité et de droiture de caractère elle était alliée. Aussi s'y empressa-t-on de lui confier la présidence pendant la discussion historique des projets de lois politico-ecclésiastiques qu'il sut diriger avec beaucoup de fermeté impartiale. Dans la circonstance il représentait d'ailleurs, après le présidence moderne de M. Wekerle, ce courant d'esprit transylvanien que les conflits séculaires avec les éléments étrangers ont singulièrement affiné, à la vigilence duquel rien n'échappe.

Nommé le 15 janvier 1895, la présentation du cabinet Bánffy à la Chambre des députés n'eut lieu que quatre jours plus tard. Rompant avec les précédents, le nouveau président du Conseil ne garda avec lui qu'une fraction de l'ancien ministère : le comte André Festetics à l'agriculture, le baron Féjérváry à la défense nationale et M. Émeric Josipovich pour la Croatie. Il distribua au contraire les autres portefeuilles aux personnalités suivantes : celui du ministère *a latere* au baron Samuel Josika, magnat transylvanien catholique, fils de l'homme d'État du même nom, très bien vu à la cour; celui de l'intérieur à M. Didier de Perczel, le sympathique député orateur; celui des finances à M. Ladislas de Lukács, sous-secrétaire d'État au même ministère du temps de M. Wekerle; celui du commerce à M. Ernest de Daniel, un économiste des plus distingués; celui des cultes et de l'instruction publique au publiciste déjà très apprécié M. le docteur Jules Wlassics, et celui de la justice à M. Alexandre Erdélyi. C'était retirer de la lice les ministres les plus attaqués par l'opposition. Didier Szilágyi troqua cependant son fauteuil ministériel contre celui de

président de la Chambre, et c'était rajeunir par des forces nouvelles la filière ministérielle du parti libéral que les cabinets entés les uns sur les autres avaient l'air d'avoir complètement épuisé.

Le programme lucide du baron Bánffy indiqua clairement dès le début qu'on s'était complètement mépris sur la portée réelle de sa nomination. Il déclara avec une brièveté impériale qu'il avait en vue la consolidation de la confiance entre la couronne et la nation, l'apaisement de l'opinion publique troublée par les luttes pour les lois politico-ecclésiastiques, le maintien du compromis, l'exécution discrète des lois susdites déjà votées et le vote de celles qui ne l'étaient pas encore (sur le libre exercice des religions et sur la réception de la religion mosaïque), le règlement de l'autonomie catholique et des cures à portion congrue, le règlement de la reprise des payements en espèce, le développement du pays dans le sens du génie national hongrois, l'achèvement de l'établissement d'un État hongrois unifié. Certes on ne parle pas ainsi sans avoir son lendemain assuré, et le nouveau président du Conseil y compta, car il sentait que si ses détracteurs ne découvraient rien dans ses discours en dehors de leur forme négligée, le souverain y lisait au contraire entre les lignes son dévouement désintéressé pour la patrie et la dynastie, son attachement au dualisme!

Cette faveur dont il jouissait près de François-Joseph, lui fut propice dès le commencement de son installation à la présidence. Pendant qu'à la Chambre des magnats on était en train de repousser les projets de lois concernant le libre exercice des religions et la réception de la religion mosaïque, qui n'y furent votés qu'au mois d'octobre suivant et encore légèrement modifiés (le 5 et le 21 octobre) (1), on apprit le voyage circulaire de Mgr Agliardi, nonce du pape à Vienne, à travers la Hongrie, ostensiblement pour rendre visite aux principaux prélats, mais en réalité pour donner des informations et pour faire de la propagande. Cette immixtion du

(1) Pour faire triompher les projets gouvernementaux, il a fallu que le vice-président — le baron Vay — émette aussi plusieurs fois son vote, les « oui » et les « non » ayant été en nombres égaux.

représentant pontifical dans les affaires intérieures du pays, et justement à un moment où l'on était au paroxysme de la surexcitation, l'application des lois votées et sanctionnées étant imminente, — provoqua un mouvement d'impatience général auquel des interpellations, adressées au baron Bánffy à la Chambre des députés, servirent d'échos inquiétants. Ils ne surprirent pas à l'improviste le président du Conseil qui y répondit séance tenante en déclarant hautement que l'attitude prise par la nonce outrepassait ses droits et ses attributions. Et il fit cette déclaration non seulement au nom du gouvernement hongrois, mais au nom du comte Kálnoky aussi, ministre des affaires étrangères de la Monarchie depuis une dizaine d'années, dont l'avis concordait selon lui complètement à cet égard avec celui de son cabinet. Or, trois jours après, on put lire dans une feuille lithographiée de Vienne un communiqué affirmant que l'on était surpris ou même affecté au ministère des affaires étrangères par la réponse du baron Bánffy, parce qu'elle contenait quelques inexactitudes visibles et qu'elle ne rendait pas fidèlement la manière de voir du comte Kálnoky, inspirateur évident du factum.

En face de ce procédé inqualifiable, on pouvait faire toutes les suppositions, — et Dieu sait combien et de quelles sortes en faisaient les ennemis du baron Bánffy et du compromis, — excepté celle qui était conforme à la vérité, puisque avant que le président du Conseil donnât sa réponse à la Chambre il y eut entre lui et le comte Kálnoky un échange de lettres, attestant à l'envi que le ministre des affaires étrangères jugeait la conduite de Mgr Agliardi plus sévèrement que ne le fit le baron Bánffy lui-même. Après avoir fait connaître au souverain les détails de cette correspondance, le dernier eut gain de cause sur toute la ligne : la démission, d'abord refusée, du comte Kálnoky, fut agréée (le 15 mai), — François-Joseph lui accorda cependant, en souvenir de ses services antérieurs, les insignes de la grand-croix en diamants de l'ordre de Saint-Étienne, — et quant à Mgr Agliardi, le Saint-Siège le rappela discrètement à Rome peu de temps après. Mais l'incident eut une portée constitutionnelle aussi, en élucidant la question

des rapports du président du Conseil hongrois avec le ministre commun des affaires étrangères. Et si ce fut l'autorité du premier qui sortit victorieuse de cette épreuve, son triomphe ne fit que s'accroître encore par la nomination du comte Agénor Goluchovski au poste laissé vacant par le départ du comte Kálnoky. Car le nouveau titulaire, d'ailleurs pourvu de toutes les qualités requises pour la direction de la politique étrangère d'une grande puissance, étant ministre plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie à Bucarest, y avait déployé tant d'énergie dans la défense des intérêts hongrois, menacés par l'irrédentisme roumain, qu'il s'était attiré les observations désobligeantes de son prédécesseur timoré, à cause de qui il se retira du service actif diplomatique — pour le remplacer plus tard.

Si après ce succès le gouvernement hongrois s'apprête maintenant enfiévré à l'application des lois politico-ecclésiastiques, notamment à l'organisation d'un personnel laïque pour tenir les registres de l'état civil et pour présider au mariage civil, devant fonctionner depuis le 1er octobre 1895 (1), le parti réactionnaire ne resta pas oisif non plus sous le coup de sa défaite et fit au contraire tous ses efforts pour établir un courant populaire en faveur de la revision des lois à peine sanctionnées. De là sa nouvelle étiquette : le « parti du peuple » , sous laquelle il fait dès lors l'opposition la plus irréductible au gouvernement. Etant mal interprétées dans la Croatie ultra-catholique, ses velléités frondeuses y ravivèrent les haines de race à peine éteintes. Elles se donnèrent libre cours dans les manifestations antimagyares qui eurent lieu à Zagráb pendant le voyage qu'y fit François-Joseph, accompagné du baron Bánffy, pendant le mois d'octobre 1895. La populace, conduite par quelques étudiants écervelés, y brûla le drapeau hongrois, en jetant ainsi une note discordante au milieu des effusions joyeuses de la nation croate tout entière. Très sévèrement jugée par le souverain, cette frasque grossière révolta tellement la partie raisonnable de la population zagráboise, que pour apaiser le cour-

(1) D'après la loi hongroise, la cérémonie du mariage civil se termine par une allocution faite aux nouveaux conjoints pour leur rappeler qu'ils n'ont pas encore rempli leurs devoirs religieux.

roux légitime de la Hongrie, elle conféra spontanément, par l'organe de la municipalité, le titre de « citoyen honoraire » de la capitale croate, au baron Bánffy.

Après le vote de la Chambre des magnats et après la sanction par le souverain des dernières lois politico-ecclésiastiques, on s'apprêtait maintenant à la célébration du millénaire de la Hongrie, que, selon la généreuse proposition du comte Apponyi, les partis devaient considérer dans le Parlement aussi bien que dans le pays, comme une trêve de Dieu, pendant laquelle il fallait s'abstenir de toute discussion irritante, et ne consacrer la vie nationale qu'exclusivement à la glorification du passé, à l'embellissement du présent, ainsi qu'à la préparation de la grandeur future de la patrie hongroise, si longtemps malheureuse, mais finalement triomphante !

## Le Millénaire

Des sonneries de cloches gaies et vibrantes saluèrent dans toute la Hongrie, dès le minuit du 31 décembre 1895, l'arrivée de l'année jubilaire déjà dix fois séculaire. Elle était appelée à solenniser la prise de possession par les Hongrois des territoires qu'ils habitent encore aujourd'hui. A vrai dire, 1896 n'était pas une date absolue, puisque c'est vers 890 que les Tourcs — comme Constantin Porphyrogénète désigne les Magyars — entrent dans leur nouvelle patrie à travers les Carpathes orientales et notamment par le défilé de Vereczke, et l'Empire morave, qui s'étendait dans l'ouest de la Hongrie, ne s'est écroulé sous leurs coups qu'en 907. D'ailleurs, l'article II de la loi de 1892, présenté au Parlement par Gabriel de Baross, le regretté ministre du commerce, et se rapportant à l'organisation d'une Exposition nationale en l'honneur du Millénaire, la fixa d'abord pour l'année 1895. Mais la lutte pour les lois politico-ecclésiastiques une fois engagée, on comprit qu'il valait mieux reculer la célébration de cette grande fête nationale, afin qu'elle trouvât déjà les esprits calmés et les dissonances sociales au moins partiellement disparues.

En dehors de l'Exposition nationale, le programme jubilaire comprenait des solennités parlementaires, religieuses et commémoratives. On inaugura les premières par la présentation d'un projet de loi ainsi conçu :

« L'État hongrois célèbre en 1896 le millénaire de sa fondation et de son existence. Pour en perpétuer la mémoire, la législture prend les dispositions suivantes :

§ 1er. — C'est avec une piété religieuse que le Parlement des pays de la sainte couronne hongroise rend grâce à la divine Providence d'avoir pris sous sa protection la patrie fondée par Arpád et ses guerriers valeureux, d'avoir accordé à ses souverains la sagesse et à ses peuples la force et le patriotisme, et d'avoir conservé ainsi le royaume pendant dix siècles à travers d'innombrables vicissitudes, en lui venant en aide dans l'heur et le malheur.

§ 2. — Et c'est avec le plus profond respect que les deux Chambres du parlement se présentent à cette occasion devant Sa Majesté impériale et royale apostolique, François-Joseph Ier, sous le règne glorieux de qui la liberté constitutionnelle et le développement ininterrompu du pays se trouvent si grandement assurés. En retour, le Roi apostolique de la Hongrie et de ses royaumes annexés exprime son inébranlable confiance dans la fidélité de son peuple bien-aimé. Telles sont les bases solides de cette harmonie bénie, dont la puissance est en même temps un gage des progrès certains pour les siècles à venir.

§ 3. — Réunissant aux manifestations de cette piété, de ces hommages et de cette affectueuse bienveillance royale la commémoration de l'existence millénaire de l'État hongrois, la législature en crée un article de loi pour toute l'éternité.

§ 4. — C'est le 8 juin 1896, jour anniversaire du glorieux anniversaire du couronnement de Sa Majesté impériale et royale apostolique que cette loi doit être promulguée ; elle doit être portée ce même jour-là aussi bien à la connaissance des deux Chambres du parlement, siégeant ensemble, qu'être affichée dans toutes les communes des pays de la couronne hongroise. Gravée sur une plaque de marbre, elle sera conservée pour la postérité au palais du Parlement. »

Le vote par acclamation de ce projet de loi eut lieu dans des séances solennelles à la Chambre des députés et à la Chambre des magnats, le 21 et le 29 avril. Trois jours plus tard, François-Joseph ouvrit l'Exposition nationale. Ayant près de lui l'impératrice-reine Elisabeth, qui, malgré son deuil éternel, ne voulait pas attrister la nation hongroise par son absence, et entouré des archiducs Louis-Victor, Othon, Eugène, François-Salvator, Renier, Joseph, Joseph-Auguste, du prince Léopold de Bavière, de Ferdinand, grand-duc de Toscane, de Philippe, duc de Cobourg, des archiduchesses Stéphanie, Gisèle, Marie-Valérie, Isabelle, Marie-Joséphine, de la grande-duchesse Alice de Toscane, ainsi que du corps diplomatique accouru de Vienne et des délégations du « Reichsrath » autrichien, sans compter les sommités politiques sociales et intellectuelles de la Hongrie, le souverain y déclara, en réponse au discours de M. de Daniel, ministre du commerce, qu'après avoir défendu le trône et la patrie avec son courage indomptable pendant de longs siècles, en fait de civilisation et de progrès, le peuple hongrois se montre maintenant digne de rivaliser avec les nations les plus avancées de l'Occident. Le lendemain dimanche, 3 mai, commença la série des solennités religieuses par un *Te Deum* chanté à l'église du Couronnement, à Bude. Une allocution débordant de patriotisme, remplie de beautés oratoires et inspirée par la philosophie chrétienne la plus élevée du cardinal Vaszary, en forma le point culminant. Les membres de la famille régnante y parurent tous en costume hongrois, sur le désir de la souveraine, pour indiquer matériellement qu'ils prenaient part à la solennité en qualité de princes royaux hongrois. Pendant la quinzaine suivante, des actions de grâces furent dites dans les églises et temples de toutes les confessions, donnant un cachet de religiosité émouvante au Millénaire de l'Etat hongrois, voué au libéralisme constitutionnel.

Un tel spectacle ne pouvait pas laisser indifférent l'étranger. François-Joseph, en sa qualité de roi apostolique de Hongrie, reçut successivement les félicitations de tous les souverains. Celles de l'empereur d'Allemagne furent particulièrement cha-

leureuses : « Je T'adresse en bonne amitié mes sincères félicitations à l'occasion des fêtes actuelles, pendant lesquelles c'est sur un passé historique glorieux, sur une existence heureuse et écoulée durant plusieurs siècles sous le sceptre des Habsbourg, que la Hongrie jette un regard en arrière. Que le roi et le peuple de la Hongrie restent pour toujours indissolublement unis, en soutiens de la paix, pour le bonheur de la Monarchie austro-hongroise et de ses fidèles alliés! » Les télégrammes envoyés par la reine d'Angleterre, le roi d'Italie et le tsar n'étaient pas moins chaleureux. Pour démontrer ses sympathies à l'égard de la Hongrie, Nicolas II ne se contenta pas de ses félicitations; il y ajouta un cadeau précieux pour le Musée national de Budapest, le sabre authentique d'Etienne Báthory, par la restitution spontanée duquel tout bon Hongrois se sentait profondément touché. En revanche, il y eut des démonstrations hostiles à la Hongrie, à Bucarest et à Belgrade. Les irrédentistes roumains et serbes ne pouvaient pas réprimer un mouvement d'humeur devant ce succès brillant d'un État dont le développement susdit et extraordinaire réduisait à néant les utopies les plus complaisamment carressées de la « Ligue » des premiers et de « l'Omladina » des seconds. Dans la capitale roumaine, les étudiants se rendirent devant la statue du vayvode Michel le Brave, qui avait été prince de Transylvanie pendant un an, en trahissant les Báthory ses bienfaiteurs, et que le général impérial Basta avait fait assassiner pour cause de félonie (1601), et ils y débitèrent des discours incendiaires, en proférant des invectives contre la Hongrie du Millénaire. La populace de la capitale serbe alla plus loin encore : elle brûla sur une place publique le drapeau hongrois, compromettant ainsi le gouvernement du pays lui-même. Ces manquements graves à la courtoisie internationale ne pouvaient pas rester impunis : aussi le comte Goluchovski exigea-t-il des réparations éclatantes aussi bien à Bucarest qu'à Belgrade. Le cabinet serbe lui accorda le renvoi de plusieurs fonctionnaires n'ayant pas fait leur devoir, l'incarcération des auteurs du délit et l'expression de ses regrets au sujet de l'événement qu'il condamnait. Et ses remontrances ne firent pas moins d'effet auprès du cabinet roumain non plus,

empêchant pour l'avenir le renouvellement d'incidents aussi regrettables.

Dans la seconde moitié du mois de mai, ce fut le tour des institutions littéraires et scientifiques, des Conseils généraux et des municipalités pour solenniser la commémoration du millénaire. La séance publique annuelle du 17 mai de l'Académie des sciences hongroise devint à jamais mémorable par la présence de François-Joseph, qui y assistait au milieu des illustrations de la littérature et de la science hongroises, désireux de faire revivre l'époque glorieuse où ce fut un Mathias Corvin qui s'entoura à Bude de l'élite savante et lettrée de ses contemporains de la Renaissance, au XV[e] siècle.

Avec les premiers jours de juin on s'approcha du point culminant des fêtes millénaires. On commença cette seconde série le 5, par la translation solennelle de la couronne de saint Etienne du château royal à l'église du Couronnement, sous la surveillance du prince Paul Esterházy, M. de Tisza, les gardiens de la couronne et M. de Tarkovich, sous-secrétaire d'État; elle y resta exposée pendant trois jours avec les autres emblèmes de la royauté : le manteau, le sceptre, l'épée et le globe (1). Cette cérémonie exigea déjà un grand déploiement de luxe, au moins de la part du haut clergé. Pendant cette exposition, l'église fut militairement gardée et ne désemplit pas de visiteurs venus plutôt en pèlerins qu'en curieux, tant est grande la vénération que les Hongrois éprouvent pour ces symboles de leurs droits constitutionnels. Le 6 juin, on procéda à la pose de la première pierre du nouveau château royal, qui est maintenant complètement achevé et dont la construction s'imposait, l'ancien, bâti sous Marie-Thérèse, interdisant, par son

(1) La sainte couronne hongroise est une couronne fermée, surmontée d'une croix qui, par suite d'un accident survenu au commencement du XIV[e] siècle, est de travers. La partie supérieure provient de la couronne envoyée par le pape Sylvestre II à saint Étienne, en l'an mil, tandis que la partie inférieure est un don que l'empereur de Byzance Michel Ducas fit au roi Géza I[er]. Le manteau était primitivement une chasuble offerte par Gisèle, femme de saint Étienne, à la cathédrale de Szèves-Fchëvsar (Albe-Royale). L'épée ne date que du XVI[e] siècle; quant au globe, on pense qu'il a été ciselé du temps de Charles-Robert ou Louis le Grand d'Anjou, puisque les fleurs de lis y figurent.

exiguïté, tout long séjour de la cour ou l'invitation d'hôtes princiers.

Sur la proposition du département de Zemplén, il fut décidé que pour escorter la couronne jusqu'au palais du nouveau Parlement, tous les départements enverraient des *bandérium*, c'est-à-dire des délégations de cavaliers richement costumés, recrutés parmi les notabilités de chaque département. Ils précédèrent, sous la conduite de M. de Perczel, ministre de l'intérieur, les députés, les magnats et les seigneurs bannerets. Des membres de la plus haute aristocratie fournirent des porte-drapeaux, faisant flotter dans les rayons d'un chaud soleil printanier les couleurs et les armes de toutes les contrées ayant été jadis tributaires de la Hongrie (1).

Il faut encore ajouter à ce tableau pittoresque les équipages somptueux des princes Batthyány, Esterházy, Pálffy, du prince primat, de l'archevêque de Kalocsa, du cardinal Schlauch, des présidents des deux Chambres du parlement, etc., pour avoir une idée de l'éclat, du chatoiement, de la pompe qui éblouissaient les spectateurs. Ayant salué au départ les souverains et les membres de la famille régnante, rassemblés sur le balcon du château royal, le cortège se rendit avec la couronne au palais du nouveau Parlement (2) non encore achevé, mais où on avait improvisé une salle de séances pouvant contenir à la fois les membres de la Chambre des magnats, ayant plusieurs archiducs dans ses rangs, et ceux de la Chambre des députés. Les emblèmes royaux y ayant été placés sur une sorte d'autel, le comte Tiburce Károlyi, vice-président de la Chambre des magnats, ouvrit la séance par une allocution

(1) Il y eut à ce propos-là un léger conflit diplomatique avec la Serbie, qui ne voulut pas admettre que ses armes figurassent dans ce cortège rétrospectif. Et comme le gouvernement hongrois ne voulut pas se départir de son programme, le corps diplomatique accrédité à Vienne ne put pas assister au complet à la fête du 3 juin : le ministre de Serbie y brilla par son absence !

(2) Construit d'après les plans de M. Émeric Steindl, en style gothique, il s'élève près du Danube, sur la rive gauche du fleuve. C'est un édifice pouvant loger les deux Chambres, dont on a posé les fondations en 1885 et qu'on inaugurera en 1902. Ses dimensions grandioses, les matières précieuses employées et les travaux artistiques qu'on y a prodigués, indiquent clairement le degré de vénération qu'atteint chez les Hongrois l'attachement au parlementarisme.

dépeignant l'importance de la solennité en quelques phrases émues et bien appropriées à la circonstance. Ensuite on promulgua la loi du Millénaire au milieu de l'enthousiasme de toute l'assistance. Pour ramener au château royal la couronne, le cortège se reforma alors une seconde fois. Maintenant les magnats et les députés se dirigèrent vers la salle du trône pour y présenter leurs hommages au Roi apostolique et à la Reine de Hongrie. Ce fut Didier Szilágyi, comme président de la Chambre des députés, qui prit la parole au nom de la nation, en prononçant le discours suivant :

« Majesté Impériale et Royale Apostolique,
« Notre plus gracieux Maître !

« C'est aujourd'hui le vingt-neuvième anniversaire de l'heure où, rempli de joie et d'espérance, le Parlement de Votre royaume de Hongrie s'approcha du trône pour La saluer comme son roi couronné !

« Maintenant, c'est le cœur débordant de gratitude que nous nous présentons devant Votre Majesté. Nous nous présentons pour lui exprimer nos hommages reconnaissants d'avoir voulu sanctionner la loi que l'on vient de promulguer et de faire la déclaration royale, pour laquelle, en guise d'écho, ce sont les remercîments de millions et de millions de cœurs et de lèvres qui remontent vers les degrés du trône !

« Le marbre sur lequel on gravera la loi peut disparaître ; mais la source de force morale que cette déclaration royale a fait jaillir, et d'où les générations les plus reculées pourront elles-mêmes puiser de l'enthousiasme dans des moments graves et décisifs, ne tarira jamais dans l'âme de la nation.

« A cette occasion nous nous sommes groupés autour de la couronne, afin qu'en la désignant à la vénération de tous, nous fassions témoignage non seulement du droit à cause duquel elle revient légitimement à Votre Majesté, mais aussi des vertus royales, dont l'époque écoulée renferme d'innombrables exemples, et en raison desquelles Elle la mérite.

« Que Votre Majesté agrée avec bienveillance les hommages

reconnaissants d'une nation qui ne put jamais séparer la couronne du constitutionnalisme.

« Quand nous avons vu paraître Votre Majesté, ayant à ses côtés la Reine, qu'entourent la gratitude et la piété indestructibles de la nation, et se trouvant au milieu de Leurs Altesses Impériales et Royales les membres de Sa Maison, pour prendre part à nos commémorations et à nos joies, et pour guider nos efforts futurs ;

« Quand le gouvernement et un grand nombre des membres de la législature des royaumes et des pays avec lesquels nous sommes unis sous la maison régnante de Votre Majesté, nous ont honorés de leurs présences à nos fêtes et nous ont exprimé leurs sentiments amicaux ;

« Quand il a été envoyé à Votre Majesté par les puissances alliées et amies des félicitations, des souhaits de bonheur et des témoignages de sympathie,

« Nous avons senti retracer dans notre âme les tableaux glorieux du passé, et nous nous sommes rendu compte de la force d'un souverain et d'un peuple complètement d'accord en fait de sentiments et d'efforts. Étant pénétrés de la vérité qu'une nation n'a de droit à une longue existence qu'en proportion de la piété avec laquelle elle se rappelle de ses aïeux et du recueillement avec lequel elle accepte les enseignements que la Providence a écrits dans son histoire, c'est à la lueur des expériences acquises dans le passé que nous étudions les chemins de l'avenir, à l'occasion du Millénaire de notre existence nationale.

« C'est l'anniversaire du couronnement que nous avons choisi pour la célébration de cette fête ; il se forma ce jour-là une union étroite entre le roi et le peuple en vue de tendances qui, si les deux y restent attachés, garantissent pour des temps incommensurables l'État hongrois ainsi que son indépendance constitutionnelle et ses libertés antiques, l'unité indivisible de la nation hongroise et les liens qui, sur la base de la communauté de la maison régnante, réunissent l'État hongrois avec les autres royaumes et pays de Votre Majesté.

« Auguste Souverain ! Nous croyons découvrir dans tout ceci

les fondements de notre politique, hérités du passé et devant être conservés intacts dans l'avenir. Ce ne sont pas les fruits d'une seule réflexion ou d'une seule création; on doit les considérer comme les résultats des forces toujours actives des époques alternantes de développements et de décadences, ainsi que des expériences, achetées au prix de rudes épreuves. Si, de temps en temps, il y eut des écarts à propos de n'importe lequel d'eux, la sagesse du roi et le jugement sain de la nation ont bien vite reconnu les intérêts et la destinée indissolubles du trône et de la patrie; aussi retournaient-ils chaque fois incontinent vers ces fondements hérités de notre politique.

« Leur conservation, la réalisation la plus satisfaisante de leurs exigences et leur affermissement sous forme d'institutions, non seulement au moyen de la législation, mais aussi par la force de l'attachement qui y lie : tel était le problème, en vue de la solution duquel s'unirent en ce grand jour-là le Roi et le Peuple.

« Aussi inviolables que l'unité de l'État hongrois, sont les relations consacrées par l'Histoire dans lesquelles se trouve la Hongrie avec les royaumes annexés pour former ensemble une communauté politique ainsi que l'autonomie constitutionnelle, les droits autonomiques, le territoire distinct et la nationalité politique de ces derniers.

« L'expérience des siècles passés nous démontre qu'ici-bas il n'y a qu'un État fort et unifié pour remplir ses devoirs à la satisfaction de tous. L'unité de l'État et de la nation est une force qui conserve. Ni celle-ci, ni le patriotisme n'exigent la disparition des nationalités diverses qui habitent la Hongrie; elle ne les oblige qu'à une chose : étant fidèle à l'État hongrois, que ce soit au-dedans des frontières de la patrie qu'elles fassent fructifier leurs efforts, c'est-à-dire que chacune d'elles consacre aux intérêts et aux tendances de la patrie la part la plus élevée de ses pensées et de ses sentiments!

« Aussi inviolable que l'unité politique de l'État hongrois, est l'égalité sans égard sur le terrain du droit individuel et politique de races ou de religions, ainsi que la participation

équitable et uniforme à la protection de l'État et aux bienfaits de son assistance.

« La gloire et les douleurs du passé, les sacrifices et les résultats obtenus, la terre sacrée de notre patrie et les trésors politiques qui sont entassés dans notre histoire sont l'œuvre, le mérite et la propriété de la nation hongroise prise comme entité politique, et de tous ceux ayant lutté et souffert pour la patrie avec un cœur dévoué.

« Dans la mesure où nous sont communs à tous le passé et ses résultats, les devoirs et les travaux de l'avenir nous concerneront aussi longtemps que patrie et patriotisme auront un sens ici-bas.

« C'est l'Histoire qui nous a légué le lien, produit de la communauté de la maison régnante et par lequel l'État hongrois est attaché aux autres pays de Votre Majesté. Ce furent plusieurs siècles qui créèrent des relations entre eux, et quand après une grande catastrophe le royaume de saint Étienne se sépara en trois tronçons, ce fut à l'aide de ce lien que l'on rétablit l'unité de l'État et de la nation.

« Les évolutions accomplies de nos jours indiquent clairement que ce lien est maintenant aussi nécessaire qu'il l'a été dans le courant des siècles passés. Car il est à l'égard des deux États de la monarchie une source de force et de sécurité, une garantie de la défense et de la protection efficaces de beaucoup de grands intérêts qui subsistent toujours.

« C'est dans les forces des deux États qui la composent, que la Monarchie austro-hongroise puise sa puissance. Les bienfaits de la paix nous sont assurés par la réunion de nos forces, comme elle nous fournit aussi l'échelle de notre vraie importance dans les relations internationales. Il est donc dans l'intérêt des deux États que la Monarchie austro-hongroise soit non seulement forte et puissante, mais qu'elle fasse naître également partout cette impression. Sa situation ne deviendra forte et son alliance convoitée qu'à l'aide de ce moyen. Nous nous inclinons devant cet enseignement du passé, et en réfléchissant aux problèmes de l'avenir, en tenant compte de notre situation et de nos forces, sans être outrecuidants ou présomp-

tueux, c'est avec confiance que nous laissons derrière nous les bornes que les fêtes actuelles placent entre le passé et l'avenir.

« Nous vivons en commun avec les nations civilisées et au milieu de la concurrence qu'elles se font. Aussi faut-il que nous restions à leur hauteur au point de vue du progrès. Nous comprenons que des épreuves nous attendent à cet égard, et que nous devons faire encore de grands et incessants efforts. Des questions politiques et autres, qui déjà ailleurs provoquent des crises, se mettront chez nous aussi sur le premier plan. Comme nous l'avons fait au cours de notre histoire, ce sera également avec empressement que nous accepterons dans l'avenir les conquêtes les plus nobles et les plus mûries de la civilisation, tout en nous attachant cependant aux bases historiques considérables de notre pays et en cultivant toute force conservatrice, recommandée par l'expérience des temps passés.

« Une telle force conservatrice est l'attachement au trône; elle est enracinée dans toutes les couches de la nation avec l'énergie des forces des éléments, et procède de la conviction qu'on ne doit jamais séparer l'intérêt et le sort de la maison régnante de ceux de la nation, ni la fidélité envers la Patrie et le Roi.

« Que ce sentiment ne s'affaiblisse jamais dans nos cœurs, que cette conviction ne devienne jamais obscurcie dans nos esprits! Qu'ils restent une tradition impérissable aussi bien dans la maison royale que dans la nation!

« En Lui présentant nos hommages avec le plus profond respect, nous implorons Votre Majesté humblement et pleins d'une confiance dévotieuse, de vouloir bien être notre guide au milieu de nos efforts futurs!

« C'est une faveur particulière, accordée par le Tout-Puissant à la nation hongroise, de posséder un roi doué de la faculté d'unir les forces, d'enthousiasmer et de modérer simultanément.

« Nous prions la Providence avec ferveur de vouloir prendre Votre Majesté sous sa protection dans l'avenir aussi et de La conserver sur le trône le plus longtemps possible!

« Vive le Roi! »

Si ce discours, qui peut passer pour le *Credo* du « parti libéral » hongrois, impressionna beaucoup déjà l'assistance, notamment le passage concernant l'impératrice-reine Élisabeth, la réponse de François-Joseph souleva chez elle une véritable commotion patriotique. Elle était ainsi conçue :

« Messieurs les Magnats et les Députés, Nos chers et honorés féaux !

« C'est avec joie que je salue ici les Magnats et les Députés réunis de ma Hongrie chérie, et en agréant leurs hommages avec remerciements, je rends grâce à la divine Providence d'avoir permis que ce soit moi qui puisse fêter, au milieu de ma nation hongroise bien-aimée, la commémoration de l'existence millénaire de l'État hongrois.

« Cette solennité, rappelant la fin d'une époque historique, est rare et émouvante. Et comme le pays se sent remué par sa grande signification, nous souvenir d'abord avec piété de nos aïeux est tout indiqué. Outre la protection de Dieu, c'est leur sagesse qui a assuré l'existence de l'État jusqu'à nos jours. Aussi devons-nous puiser de l'histoire la moralité utile que ce pays n'a été fort et florissant que quand, attachés à leur roi et à leur religion, ses fils ont vécu entre eux en bonne intelligence fraternelle et qu'ils ne se sont trouvés entourés de dangers qu'au moment où c'étaient des luttes intestines qui paralysaient sa vitalité. Mais l'histoire impose au pays, en dehors de cela, le devoir aussi de se souvenir avec gratitude de ses voisins et des nations qui lui sont venus en aide avec empressement, notamment le jour où il a combattu l'oppresseur étranger pour sa délivrance, et qu'il n'oublie pas non plus ses autres voisins, avec qui l'heur et le malheur ainsi que la sagesse de nos aïeux l'ont réuni pour fonder ici une Monarchie dont l'existence est une nécessité européenne, et que, en ayant hérité de mes aïeux, j'ai le devoir sacré et l'intention de transmettre intacte à mes successeurs, comme l'exige aussi du reste l'intérêt de chacun des deux États.

« Mon plus ardent désir est donc que non seulement les tendances en faveur de ce lien ne se diminuent pas, mais qu'elles restent au contraire à jamais irréductibles et qu'elles

soient — jointes à la sympathie — parallèles dans les deux États de la Monarchie, comme doit rester parallèle aussi la conviction que ce ne sont pas seulement des droits qui en résultent pour les deux parties, mais aussi des devoirs, conformément aux dispositions de la Pragmatique sanction et du compromis actuellement en vigueur qui en découle, grâce auxquels le développement et la prospérité de toute la Monarchie, et surtout ceux de ma Hongrie chérie, ont pris des proportions si satisfaisantes, — sans porter atteinte cependant à l'unité, devant être toujours maintenue, de la nation hongroise politique, ainsi qu'au développement, allié au respect envers l'État unifié et ses lois, des nationalités diverses, comme aussi aux relations consacrées par l'histoire et les lois qui unissent la Hongrie à ses royaumes annexés, tout en tenant compte de leurs droits autonomiques.

« Mille années sont un laps de temps déjà considérable, même dans l'existence des États. Quoi de surprenant, si, pendant leur durée, la Hongrie eut à supporter, à côté de plusieurs périodes brillantes, beaucoup de vicissitudes aussi ; elle y subit de grandes catastrophes, paraissant menacer d'anéantissement l'existence de la nation à maintes reprises. Le patriotisme et le libéralisme ardents de la nation hongroise, son courage militaire et sa fermeté inébranlable dans l'adversité, ont, avec l'aide de la divine Providence, toujours vaincu les dangers, démontrant ainsi brillamment sa vitalité et ses aptitudes de conserver l'État.

« Il faut que nous nous rappelions dans ce moment solennel, et avec éloges, de ces facultés éminentes de la nation hongroise, et je souhaite chaleureusement que pendant le cours infini des siècles futurs, ce soit toujours le flambeau du vrai patriotisme qui guide la nation, complètement d'accord avec ses rois, et que ce soit toujours, même au milieu des bienfaits de la paix, à l'aide d'une contention sereine et en tenant compte des circonstances et des conditions existantes, que les Hongrois s'assurent le développement et l'épanouissement paisibles de la vie nationale.

« Un rôle des plus importants échoit au Parlement dans le

règlement du sort de la patrie ; aussi est-ce également mon vœu chaleureux que, conscient de la gravité de sa mission et ayant la conviction de ne pas avoir seulement des droits spéciaux qui lui reviennent en sa qualité de législateur, mais aussi des devoirs envers le pays, dont la prospérité morale et matérielle dépend en majeure partie de la sollicitude du Parlement et qui y compte légitimement, — chaque membre de ses deux Chambres fasse par son assiduité et par son travail à ne pas tromper cette attente, tous ses efforts, en vue desquels mon concours et ma bienveillance complètement concordants lui sont d'avance acquis.

« En nous consacrant avec une mutuelle confiance et avec des forces réunies à la solution de ce noble problème, l'énonciation que renferme la loi pieuse, promulguée dans notre séance solennelle d'aujourd'hui, et qui est ainsi conçue : « Telles sont les bases solides de cette harmonie bénie, dont la puissance est en même temps un gage de progrès certain pour les siècles à venir, » — se trouvera largement réalisée.

« Dieu veuille qu'il en soit ainsi, maintenant et dans l'avenir le plus lointain ! »

Des salves d'artillerie des *monitors* amarrés le long des quais de la rive droite, annoncèrent bruyamment la fin de cet inoubliable cérémonie à la population de la capitale hongroise. En apprenant par les journaux le contenu des discours prononcés, sa joie ne fit qu'accroître encore, car il était la preuve irréfutable de l'union la plus étroite entre la couronne et la nation. François-Joseph la souligna au surplus par la bonne grâce avec laquelle il prit part aux fêtes de l'Exposition millénaire. A celle de la jeunesse des écoles, il s'abandonna tellement au courant joyeux qui s'y établit à la vue des exercices gymnastiques fougueusement exécutés, qu'il prolongea sa visite d'une heure, donnant ainsi, pour la première fois de sa vie, un démenti à l'horaire protocolaire !

Mais les solennités commémoratives ne se centralisaient pas seulement à Budapest. Sur la proposition de M. Coloman Thaly, le poète historien, on fit élever sur sept points historiques du territoire de la Hongrie autant de monuments con-

sacrés à la mémoire d'Arpád, le conquérant du pays, et leur inauguration fournit l'occasion aux membres du cabinet — le portefeuille de l'agriculture appartenait depuis le mois de décembre 1895 à M. Ignace Darányi — de faire briller leurs talents oratoires. La plus importante de ces fêtes eut lieu à Pusztaszer, où avait été tenu du temps d'Arpád la première assemblée législative des Hongrois, selon les traditions. Dans le courant de l'été, plusieurs Congrès internationaux siégèrent à Budapest en l'honneur du Millénaire. Entre autres celui des administrations des postes et télégraphes et le Congrès interparlementaire des *Amis de la paix*. Si au moment des fêtes du mois de juin ce fut la Serbie qui protesta par son absence contre les fêtes de la Hongrie, à ce dernier Congrès on put constater la bouderie des Roumains, qui avaient fait d'ailleurs tout leur possible l'année précédente pour empêcher la réunion de l'élite des Parlements du monde dans la capitale hongroise.

Au mois de septembre, François-Joseph se rendit à Orsova pour assister à l'inauguration des travaux entrepris par la Hongrie, selon le désir du Congrès de Berlin, pour la régularisation du lit du Danube aux Portes-de-Fer. Après avoir ouvert à la navigation les principaux chenaux, il continua son chemin jusqu'à Bucarest pour y rendre une visite depuis longtemps promise au couple royal de Roumanie. A Budapest, en revenant, le souverain inaugura le pont suspendu « François-Joseph », destiné à relier les deux rives du Danube, au sud de la ville.

La clôture de l'Exposition nationale eut lieu le 31 octobre. Elle a donné, — par suite de l'organisation très ingénieuse de M. Joseph Schmitt, — sur les 140,000 mètres carrés de terrain et dans les deux cents et quelques pavillons, kiosques et constructions de toute sorte, l'image fidèle de la Hongrie artistique, industrielle et agricole. Après l'avoir étudiée, personne ne pouvait plus douter de l'avenir brillant qui s'ouvre à la nation d'Arpád au seuil d'une nouvelle période de mille ans, commencée sous les auspices les plus heureux d'un règne glorieux du libéralisme constitutionnel triomphant!

*
* *

Comme le mandat de la législature élue dans l'hiver de 1892 était à la veille d'expirer, le ministère du baron Bánffy fixa les élections générales pour l'automne de 1896. Après la sanction des lois politico-ecclésiastiques et les succès du Millénaire, elles ne pouvaient être que favorables au parti libéral. Il en sortit avec une majorité plus nombreuses que jamais, malgré l'accroissement de l'opposition par l'apparition à la Chambre du « parti du peuple », pouvant disposer d'une dizaine de voix; car les anciens partis subirent tous des échecs assez sensibles. Si un tel résultat était déjà exaspérant pour les ennemis du président du Conseil, qu'ils croyaient au début pouvoir traiter en quantité négligeable à cause de son indifférence à l'égard des effets oratoires, la confiance extrêmement flatteuse que lui accordait le souverain, bien qu'il sût grandement en faire profiter le pays, lui suscita dès lors un courant de jalousie haineuse, dont l'intensité devait à la première occasion se manifester avec la dernière violence.

Pour l'instant on ne pouvait qu'applaudir aux deux nouvelles victoires remportées par la cause hongroise au mois de mai 1897. Quelques jours après l'inauguration d'un monument, dû au sculpteur M. Jean Fadrus, et érigé à Pozsony (Presbourg) à la mémoire de Marie-Thérèse, — car c'était dans cette ville qu'avait eu lieu le 11 septembre 1741 la scène historique où les membres de la Diète avaient poussé le cri célèbre : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresia!* — François-Joseph prit la résolution de rendre hommage aussi à un de ses ancêtres de la famille des Arpád, en ordonnant la construction à ses frais d'un monument funéraire pour les restes mortels du roi Béla III, ayant régné de 1173 à 1196, et de sa femme Anne d'Antioche, fille de Renaud de Chastillon et petite-fille par sa mère de Bohémond II, roi d'Antioche, — monument destiné à servir de sarcophage définitif pour les ossements du couple royal et à augmenter encore la vénération que les Hongrois témoignent pour l'église du Couronnement de Bude, où il fut

élevé dans le courant de l'année 1898, et inauguré le 21 octobre (1).

Le 25 mai, jour où le souverain adressa à ce sujet son rescrit royal au baron Bánffy, provoquant un attendrissement reconnaissant dans la Hongrie tout entière, il y eut à la Cham bre des députés une présentation de projets de lois de la part du ministre de la défense nationale, qui répondit merveilleutement à l'une des plus secrètes aspirations du peuple hongrois. Le premier se rapportait à la création de cent trente bourses nouvelles pour les élèves de nationalité hongroise des écoles militaires de l'armée commune, où il n'y en avait eu jusque-là que cent vingt, tandis que le second concernait la transformation de l'*Académie Ludovica*, consacrée précédemment à l'éducation des officiers des honvéds, en véritable école de guerre hongroise, avec la création d'un lycée et de deux écoles de cadets subsidiaires y préparant. C'était ôter des mains du « parti national » les armes dont il se servait le plus efficacement contre le gouvernement, en prétendant qu'il ne facilitait pas à l'élément hongrois l'accès de la carrière militaire. Mais, d'autre part, Budapest réclamait incessamment l'éloignement des casernes de l'intérieur de la ville, ainsi que le démantèlement de la citadelle qui, du haut des rochers de Saint-Gérard, semblait être une menace contre l'indépendance de la capitale et rappelait désagréablement au spectateur les tristes souvenirs de l'époque où elle avait été construite sous l'absolutisme. Le cabinet du baron Bánffy donna également pleine satisfaction à l'opinion publique sur ce point.

Ce fut un succès d'un tout autre ordre d'idées que remporta la Hongrie pendant l'automne de l'année de 1897. François-Joseph reçut à Budapest, presque coup sur coup, la visite de

(1) Il a été construit d'après les indications de M. Jules de Forster, membre de l'Académie des sciences hongroises et président de la Commission des monuments historiques en Hongrie. Le mausolée se trouve dans la chapelle de la Sainte-Trinité et la décoration qui surmonte le sarcophage est une heureuse combinaison de divers détails, empruntés à la cathédrale de Chartres et à l'église de Saint-Trophime d'Arles, gracieusement communiqués à M. de Forster par le Musée du Trocadéro, avec la permission de M. Lucien Paté, le savant chef du bureau des Monuments historiques.

S. M. l'empereur d'Allemagne Guillaume II, et quelques jours après celle de LL. MM. Carol Ier et Élisabeth, le couple royal de Roumanie. La présence dans la capitale hongroise du souverain allemand eut un retentissement universel, non seulement parce qu'elle démontrait la parité politique complète de la Hongrie avec l'Autriche, mais aussi à cause du toast que Guillaume II prononça au dîner d'adieu.

« Nous suivons chez nous, disait-il, avec un intérêt sympathique, l'histoire de la chevaleresque nation hongroise, dont le patriotisme est devenu légendaire et qui n'a jamais refusé de sacrifier son sang et son bien au service de la croix. En entendant prononcer les noms de Zrinyi et de Szigetvar (1), le cœur des jeunes Allemands bat plus fort encore aujourd'hui. C'est avec une admiration sympathique que nous avons suivi aussi les fêtes du Millénaire, célébrées avec un faste si impressionnant par la fidèle nation hongroise, filialement groupée autour de la personne vénérée de son roi. Ses monuments décèlent son goût artistique, tandis qu'en éloignant les obstacles de la navigation aux Portes-de-Fer, elle a ouvert des voies nouvelles au commerce et à la circulation. C'était placer le royaume de la Hongrie parmi les États civilisés sur le pied de l'égalité la plus complète. »

Pour séduire tout à fait ses hôtes, déjà troublés par les paroles précédentes si flatteuses, Guillaume II finit son toast en prononçant quelques mots aimables en hongrois. L'enthousiasme que cette attention délicate souleva dans le pays fut général. Venant de la part d'un grand de la terre aussi puissant et aussi remarquablement doué que l'empereur d'Alle-

(1) Nicolas Zrinyi défendit la forteresse de Szigeth contre Soliman le Magnifique, en 1566. Il mourut avec ses compagnons d'armes, au nombre de 2,500, de la manière la plus héroïque possible. Sa résistance inattendue exaspéra tellement le sultan qu'il mourut de rage avant Zrinyi. Le divan ayant tenu sa mort secrète, ne permit pas à l'armée assiégeante de se décourager avant l'issue de la lutte, qui tourna à l'avantage des Turcs. C'est le poète allemand Körner qui rendit si populaire le nom de Zrinyi en Allemagne, avec sa tragédie portant le même nom. Dans la littérature hongroise, il y a une épopée intitulée : *Obsidio sigetiana*, écrite par Zrinyi le poète, arrière-petit-fils du héros, qui célèbre ce haut fait. Elle a paru en 1651 et se compose de 6,232 alexandrins hongrois, répartis en quinze chants.

magne, ce témoignage rendu en faveur de la vitalité et de la perfectibilité du peuple hongrois vaut incontestablement une bataille gagnée en face des détracteurs de ce dernier, qui, aveuglés par la jalousie et la haine, ne craignent pas de le traiter en intrus asiatique, indigne de figurer dans le Conseil des nations européennes. Aussi l'impératrice-reine Elisabeth, alors absente de la Hongrie, comprenant l'orgueilleuse satisfaction que les Hongrois pouvaient éprouver avec raison à la suite de cette importante déclaration, considéra-t-elle comme un devoir pressant d'en exprimer ses remerciements les plus chaleureux à l'impérial orateur dans un long télégramme.

Quoique plus familiale, la venue du couple royal de Roumanie n'eut pas moins de portée politique. Elle démontra aux Roumains de la Hongrie, d'une façon tangible, qu'ils ne pouvaient pas compter sur la connivence du gouvernement roumain dans leurs entreprises sécessionnistes. Car le roi Carol I[er] reconnaissait tellement l'existence de l'État hongrois, qu'en rendant sa visite à François-Joseph dans sa capitale hongroise, ce fut au roi de Hongrie qu'il la fit (1).

(1) A vrai dire, l'acuité de l'irrédentisme roumain s'amoindrit de plus en plus, depuis que les Roumains se voient obligés de convenir de l'union étroite qui existe entre la famille régnante et la Hongrie. Perdant ainsi toute espèce de point d'appui dans le pays, ils voulaient créer un foyer d'agitation à Bucarest dans la « Ligue roumaine », fondée en 1891. Cette association se jeta à corps perdu dans la lutte contre la Hongrie, malgré son étiquette purement littéraire. D'abord elle fit publier, au nom de la jeunesse universitaire roumaine, un mémoire en faveur des Roumains opprimés de la Hongrie (1891), mémoire que la fraction magyarophile de la jeunesse roumaine réfuta victorieusement. En 1892, on se décida à une démonstration monstre devant être faite à Vienne, en évitant l'intervention du ministère hongrois. Elle eut lieu au mois de mai, mais François-Joseph ne reçut point les délégués et il fit même retourner le mémoire qu'ils avaient déposé à son secrétariat particulier, à l'adresse de l'un d'eux, sans être ouvert. Alors ils firent publier le factum en hongrois, en roumain, en allemand et en français; on l'a répandu ainsi dans le monde entier, en entretenant, par-dessus le marché, une agitation continuelle contre la Hongrie au moyen de la presse européenne, induite en erreur. Certains de ses passages ayant toutes les qualités pour être taxés de révolutionnaires, le gouvernement hongrois se décida à une action énergique, qui finit par la condamnation de plusieurs des auteurs du mémoire. Quant aux prétentions historiques du daco-roumanisme, elles furent réduites à leur juste valeur par la publication en français de toutes les recherches concernant cette question des historiens hongrois, tels que MM. Hunfalvy et Benoit Jancso, etc. (Voyez : *Magyars et Roumains devant l'histoire*, par A. de Bertha. Paris, 1899.)

Au milieu des excitations joyeuses provoquées par ces réceptions, qui rappelaient les temps les plus glorieux des Louis le Grand et des Mathias Corvin, le plus constitutionnel des souverains sut faire à son peuple hongrois une grande surprise, et des plus inattendues encore. Il communiqua au baron Bánffy son intention de vouloir commander dix statues pour les places publiques de Budapest, représentant les dix personnages les plus célèbres de l'histoire hongroise. Sur l'avis de M. Wlassics, il fut convenu que Bocskay et Bethlen figureraient aussi dans le nombre, à cause du grand rôle qu'ils avaient joué au commencement du XVII^e^ siècle, en défendant l'indépendance et la Constitution hongroises. Or, ils furent en même temps les adversaires les plus irréductibles de la politique de la cour de Vienne! Mais étant convaincu maintenant des errements de cette politique, François-Joseph comprit que ces princes transylvaniens ne faisaient que leur devoir de patriotes en voulant faire respecter les droits de la Hongrie, menacés par les conseillers étrangers de ses ancêtres; aussi consentit-il de tout cœur à leur tardive réhabilitation, aux applaudissements frénétiques du pays, aussi ébloui de la munificence que transporté par le libéralisme du souverain (1).

Avec l'année 1898, la Hongrie entrait dans un nouveau cycle de fêtes commémoratives. Il fallait célébrer les anniversaires déjà demi-séculaires des grandes journées du mouvement de 1848. Le cabinet du baron Bánffy se trouvait aux prises avec des difficultés nouvelles à propos du choix des dates à fêter, permettant de donner libre cours aux effusions du loyalisme et du patriotisme à la fois. Non pas que le choix pût être grand, mais parce qu'en 1848 les agissements de la camarilla avaient si bien brouillé les cartes que l'accord entre la couronne et la nation ne s'était produit qu'à des occasions excessivement rares. Avec une perspicacité très louable, le président du Conseil devina que le jour où Ferdinand V sanctionna

(1) Les autres statues représenteront : Jean Hunyady, le comte Pálffy et le comte Nadasdy, hommes de guerre, et Anonyme, le célèbre chroniqueur, Nicolas Zrinyi, le héros de Szigeth, Sébastien Tinódi, le poète lyrique, Verböczy, le législateur, et le cardinal Pázmány, prosateur incomparable.

les lois de 1848, c'est-à-dire le 11 avril, se prêtait le mieux à une manifestation conforme aux tendances actuelles. Grâce à cette habile élimination des souvenirs irritants, soit pour la couronne, soit pour la nation, le cinquantenaire de 1848 se passa sans compromettre la dignité du gouvernement ou froisser les susceptibilités de l'opinion publique.

Tout autre était l'attitude du baron Bánffy en face de la *rapprezentanza* (le Conseil municipal) de Fiume. Par suite d'une interprétation fantaisiste de la loi concernant l'administration de cet unique port maritime de la Hongrie, où il est dit qu'on le consulterait avant l'application des lois sanctionnées, celle-ci se crut autorisée à se mettre sur un pied d'égalité avec le Parlement de Budapest, où la ville envoie d'ailleurs son député, et à se montrer récalcitrante à l'égard de certaines dispositions légales du ministère. Comprenant qu'il ne s'agissait là que des manœuvres d'une majorité fortuite, composée de conseillers municipaux croates ou italiens intransigeants, également désireux de voir s'éterniser les malentendus entre la Hongrie et une ville qu'ils voudraient en détacher et annexer soit à la Croatie, soit au royaume d'Italie, sans se laisser intimider par leurs protestations, le baron Bánffy procéda incontinent à la dissolution de l'assemblée antipatriotique, après avoir muni le gouverneur, dans l'espèce le comte Ladislas Szápáry, des pouvoirs administratifs les plus étendus.

Par suite de la diversité d'origine des éléments ethniques qui constituent sa population, il y a en Hongrie une quantité considérable de noms patronymiques ayant le caractère étranger. Aussi y entreprit-on spontanément à cet égard une campagne de magyarisation dans la bourgeoisie, dès le milieu du dix-neuvième siècle. Ce fut ainsi que l'historien de la littérature hongroise François Schedel devint Toldi, que le poète Alexandre Petrovics et le peintre Michel Liebl changèrent leurs noms en Petœfi ou en Munkácsy, les rendant sous cette forme familiers au monde civilisé tout entier par leurs chefs-d'œuvre. Propager cette tendance au sein de la classe ouvrière à l'occasion du Millénaire fut une grande préoccupation pour le ministère d'alors. Sans faire attention aux réclamations des

journaux chauvins de l'Allemagne, le baron Bánffy rétablit dans plusieurs communes saxonnes de la Transylvanie les noms hongrois, dont on les appelait avant l'arrivée des colons allemands (à la fin du treizième siècle), et que ceux-ci traduisirent avec le temps insensiblement dans leur langue maternelle.

Ce fut avec la même énergie qu'il arrêta les progrès du socialisme agraire qui commençait à sévir dans la Basse-Hongrie au moment de son entrée en fonctions, prenant tour à tour la forme de soulèvements sanglants, de grèves de moissonneurs, et produisant des crises agricoles dangereuses. Pour y remédier efficacement, le cabinet du baron Bánffy ne se contenta pas d'expédients palliatifs; il présenta au Parlement un projet de loi concernant le règlement des rapports entre patrons et ouvriers agricoles. Bien qu'il ne soit appliqué que depuis peu, ce projet, devenu loi conformément à toutes les exigences du parlementarisme, produit déjà les plus heureux effets et semble ingénieusement unir la rigidité légale à l'humanité la plus indulgente. Au surplus, on peut mettre à l'actif du baron Bánffy les encouragements qu'il accorda au développement du principe des *syndicats*, que les abus et les malversations de quelques exploiteurs intrigants avaient complètement discrédité. On doit à sa sollicitude également une loi pour le règlement des exploitations forestières, ainsi que des mesures prises en vue de la replantation des vignes dévastées par le phylloxera, de l'élevage et de la vente la plus avantageuse possible de la race chevaline. Des lois concernant le soulagement des honvéds âgés et infirmes, ainsi que celui des malades indigents, indiquent d'autre part l'étendue considérable et le caractère humanitaire de l'activité du cabinet du baron Bánffy, pendant la durée duquel eut lieu à Genève, le 10 septembre 1898, l'horrible forfait qui mit fin aux jours de l'impératrice-reine Élisabeth.

* * *

Celle que les Hongrois appelaient dans un élan d'adoration familiale leur « Douce mère », est une des figures les plus

extraordinaires de l'Histoire, non pas seulement à cause de la similitude de ses douleurs inextinguibles qu'elle semblait fuir dans ses courses incessantes à travers le monde, avec celle de la Mère du Christ, particularité déjà profondément touchante cependant, mais surtout à cause de sa passion pour la justice qui prédominait son être et sous l'action impérieuse de laquelle elle entreprit l'œuvre de la délivrance de la Hongrie. Œuvre peut-être plus méritoire que celle de Jeanne d'Arc, — Française combattant pour la France, — tandis que pour Élisabeth de Bavière il ne s'agissait que d'un droit abstrait en quelque sorte, puisqu'elle connaissait à peine le pays qu'elle allait protéger, et la jeune vierge de Domremy avait peut-être moins de difficultés pour se frayer un passage jusqu'à son roi, à travers la cour voluptueuse de Chinon, que n'avait l'impératrice d'Autriche au « Hofbourg » de Vienne pour arriver jusqu'au cœur de son époux, que la calomnie indisposait à toute minute depuis des années et systématiquement contre les Hongrois.

L'une, simple fille du peuple, défendant les droits de son souverain, et l'autre, issue d'une des plus illustres familles de l'Europe, se constituant l'avocate d'un peuple, elles servent toutes deux de suprême exemple dans l'exercice de cette solidarité humaine qui doit relier les couches sociales les plus éloignées les unes des autres, sous l'égide de la Justice et de la Charité. Qui sait, si en passant par Rouen pour se rendre à Sassetot, où elle voulait séjourner pendant la belle saison, la souveraine n'a pas fait ce rapprochement entre leurs destinées, avec le secret pressentiment de sa mort tragique, due à l'infamie de la stupidité brute, comme celle de Jeanne d'Arc était le résultat du crime de l'hypocrisie traîtresse !

Et l'influence bienfaisante de l'auguste victime du lâche assassin ne cessa pas avec sa disparition : pareille au bouquet de fleurs qu'on vient d'emporter, mais dont l'odeur suave embaume longtemps encore l'endroit où il brillait par l'éclat de ses couleurs, — l'impératrice-reine Élisabeth répandit le bonheur en Hongrie même après sa mort. Pour l'emplacement du monument que les populations de la Hongrie veulent élever à la mémoire bénie de leur protectrice inoubliable au

moyen d'une souscription publique, François-Joseph choisit, sur la proposition du baron Bánffy, celui du fameux monument du général Hentzi, à cause duquel on avait tant parlé et écrit, qui avait coûté au comte Szápáry sa présidence du Conseil et auquel on pouvait cette fois-ci en donner un autre, sans froisser l'amour-propre de l'armée commune, si dévouée aux souverains et si chevaleresque envers les femmes. Il fut donc décidé qu'il serait transporté au milieu de la cour d'une école militaire.

Outre l'exaltation en marbre et en bronze de la « Douce mère » de la Hongrie, on s'occupe encore à Budapest de la construction d'une chapelle de l' « Adoration perpétuelle », consacrée aussi à son souvenir, que François-Joseph rendit impérissable déjà de son côté par la création de l'*ordre d'Élisabeth*, destiné à la récompense de l'activité et des vertus féminines, comme le Parlement également par la création d'une loi, attestant devant la postérité la plus reculée, l'affection si profonde et si inaltérable pour la nation hongroise de l'éternellement regrettée défunte !

## IV

Le renouvellement décennal de l'arrangement financier et économique avec l'Autriche formait le problème le plus difficile à résoudre pour le cabinet du baron Bánffy. Car aux complications ordinaires produites par la conclusion du compromis, dans lequel tant d'intérêts diamétralement opposés se trouvaient aux prises et qui avaient rendu l'accord, déjà du temps de M. de Tisza, très laborieux, s'ajouta pas surcroît la situation intérieure inextricable de l'Autriche, encore à ce moment-là le théâtre d'une crise parlementaire des plus intenses, par suite de l'animosité aiguë de l'élément allemand et slave, amplifiée par les ravages de l'antisémitisme, — et que les inhabiletés des ministres qui se sont succédé à Vienne depuis

une vingtaine d'années, avaient inconsciemment de plus en plus envenimée. L'obstruction, pratiquée tour à tour par les uns et les autres avec la même brutalité, y provoqua la suppression du fonctionnement régulier de la vie constitutionnelle, expressément exigé pour celui des organes du dualisme. En voulant sauvegarder le principe du constitutionnalisme, on n'y pouvait appliquer que le paragraphe 14 de la Constitution autrichienne, restituant au souverain, au moins temporairement, tous les pouvoirs dont il s'était dessaisi bénévolement par l'octroi de la Constitution.

En face de cet état de choses déplorable, la situation du gouvernement hongrois était d'autant plus délicate, que, tout en voulant rester sur le terrain du droit strict, c'est-à-dire sur celui de la légitime défense des intérêts de la Hongrie, il avait l'air ou de profiter du désarroi de l'Autriche — selon le dire des journaux de Vienne — ou de laisser échapper une occasion unique pour avantager les Hongrois, — selon les reproches de l'opposition du Parlement de Budapest. D'après l'opinion du baron Bánffy, le rôle de son cabinet consistait au contraire exclusivement dans l'élimination des dispositions défavorables pour l'agriculture, le commerce et l'industrie hongrois du compromis précédent, dont l'application fournissait à cet égard des données irrécusables à quiconque s'occupe d'économie politique. Ce fut dans cette intention qu'on décida l'établissement d'un tarif douanier plus avantageux pour l'agriculture hongroise; que l'on exigea des chemins de fer autrichiens le transport à bon compte des denrées hongroises ou au moins la promesse de ne pas favoriser sous ce rapport les produits des autres États; que l'on convint de la création des postes d'attachés d'agriculture auprès des missions diplomatiques de l'Autriche-Hongrie. Au point de vue financier, il était avant tout nécessaire que dans l'administration de la Banque austro-hongroise la parité de la Hongrie et de l'Autriche ne restât pas seulement un théorème. Dorénavant, la moitié de son Conseil d'administration se composera de citoyens hongrois et ses séances auront lieu alternativement à Vienne et à Budapest. Quant à la reprise du payement en

espèces, tant souhaitée par les hommes d'État hongrois, elle s'approche d'une manière sérieuse vers sa réalisation par suite de la restitution d'une somme de 62,400,000 francs, effectuée à la Banque par l'Autriche. Il a été également convenu qu'en fait d'impôts sur la bière et le sucre, la perception ne profitera plus aux pays d'origine, mais aux pays où on les consomme. De ce chef, il résultera pour la Hongrie une économie annuelle de cinq à six millions de francs, que jusque-là, pendant trente ans, elle avait versés au gouvernement autrichien!

Pour obtenir des succès semblables, le baron Bánffy crut son absolue liberté d'action indispensable; aussi sollicita-t-il du souverain, au moment des vacances parlementaires, exceptionnellement l'ajournement de la législature, afin que, sur la demande de vingt députés, on ne fût pas forcé de convoquer la Chambre des députés inopinément et d'y discuter des questions encore en suspens entre les deux gouvernements d'une façon inopportune. Mesure préventive, qui déplaisait d'autant plus à l'opposition qu'elle fut cause d'un incident parlementaire, concernant le droit de parler des députés, qui en aggrava le caractère soupçonneux (le 28 juin 1898). De là la hâte avec laquelle M. Horánszky, le président du « parti national », publia son étude sur la quote-part dès les premiers jours du mois de juillet. En démontrant que, selon lui, il n'y avait aucune raison pour augmenter celle de la Hongrie dans les pourparlers qui devaient avoir lieu à cet égard entre les deux Parlements, ou faute du fonctionnement de l'un d'eux — comme c'était le cas — entre les deux gouvernements, il condamnait d'avance l'attitude du cabinet du baron Bánffy et le rendait suspect devant l'opinion publique. Et comme on eut vent de la possibilité du renouvellement du compromis provisoire, — institué pour un an en 1898, toujours à cause de la situation anticonstitutionnelle persistante de l'Autriche, — le même parti déclara un mois plus tard que l'opposition ne consentirait à aucun prix à ce renouvellement, que le président du Conseil avait trouvé lui-même jadis inadmissible.

En tenant compte de cette animosité exacerbée des adversaires du baron Bánffy, on comprendra aisément la véhémence

avec laquelle l'opposition commenta la note officielle communiquée aux journaux de Vienne, annonçant qu'à la suite des entrevues de Vienne, d'Ischl, où résidait à ce moment le souverain, et de Budapest, il y avait accord écrit entre les deux gouvernements, aussi bien au sujet du contenu qu'au sujet de la forme du compromis ; que le comte de Thun, le président du Conseil autrichien, était prêt à recommencer un nouvel essai avec le fonctionnement régulier du « Reichsrath ». Pour terminer, la note ajoutait que, vu la situation précaire du Parlement autrichien, il fallait prévoir aussi le cas où il devenait impossible d'aboutir à une conclusion, telle que l'article XII de la loi de 1867 l'exigeait. « Or l'accord put se faire entre les deux gouvernements à l'égard de toutes les éventualités. »

L'effet que le vague de cette dernière phrase produisit fut désastreux, car on ne connaissait ni les conditions de l'accord, ni les éventualités visées. C'était permettre à l'opposition de l'interpréter à sa façon et d'en tirer des arguments sensationnels contre la politique du baron Bánffy. Selon le « parti national », cette explication « n'avait rien de sérieux », et le comte Apponyi émit l'avis que rendre compte publiquement de ses intentions était une obligation inéluctable pour le gouvernement. Au surplus, les diverses fractions de l'opposition convinrent de leur action commune dès avant la réouverture de la session, — le « parti du peuple », évidemment avec l'arrière-pensée de la revision des lois politico-ecclésiastiques, après la chute du cabinet Bánffy et la désagrégation du « parti libéral. » Pour celui-ci, il s'agissait au contraire de la sauvegarde du droit de la majorité, toujours fidèle à son chef librement choisi, le président du Conseil, et convaincue de manquer à tous ses devoirs en se laissant terroriser par la minorité. Quant au baron Bánffy, il se sentait invincible à cause du crédit dont il jouissait auprès de la couronne, et qu'il sut si généreusement faire fructifier au profit de la cause hongroise.

La coexistence des trois courants, aussi disparates qu'impérieux, engendrés par le principe religieux, le libéralisme et le loyalisme, devait fatalement provoquer des chocs terribles au

sein de la Chambre des députés. Et les incidents du dehors n'étaient pas de nature à diminuer leur rudesse. Le 10 octobre, c'est la Commission autrichienne de la quote-part qui annonce à la Commission hongroise que, selon ses calculs, la quote-part de la Hongrie ne peut pas être inférieure à 38 pour 100. Prétention que M. de Széll, comme président de la Commission hongroise, taxa d'inadmissible. Le 25 du même mois, il y eut une séance à huis clos au sujet de la soi-disant pression morale exercée par le baron Bánffy sur un sous-préfet lors des dernières élections.

Le 17 novembre commença l'attaque des « indépendants », à cause d'un entrefilet du *Journal de l'armée*, organe du ministre de la guerre commun, dans lequel il fut dit qu'en transportant le monument du général Hentzi dans la cour d'une école de cadets, on donnait un exemple à suivre aux élèves. La rédaction de cette nouvelle n'étant pas des plus heureuses, selon l'opinion du baron Fejerváry, le ministre de la défense nationale lui-même, les orateurs de l'opposition eurent beau jeu pour appuyer sur le côté peu constitutionnel de l'énonciation du ministre de la guerre commun, car ce fut en combattant contre la Constitution hongroise que le général Hentzi trouva la mort pendant la défense de la forteresse de Bude, assiégée par l'armée constitutionnelle des honvéds (le 21 mai 1849). Par suite d'interruptions mal comprises, la discussion s'envenima alors à tel point que dans la séance de nuit du 21 novembre, aucun orateur ne put prononcer la moindre parole. Dès ce moment l'agitation gagna la population de la capitale, occasionnant des conflits entre la police et les députés de l'opposition (affaire Rakovszky), des duels entre ces derniers et les membres du gouvernement (duel de Perczel-Hollo).

Si ces incidents étaient déplorables en eux-mêmes, car ils déconsidéraient le parlementarisme, leur but secret méritait la condamnation de tous les libéraux, puisqu'ils tendaient à la suspension détournée du fonctionnement régulier de la législature. Il aurait fallu discuter le budget de 1899, présenté à la Chambre des députés par M. de Lukács dès le 9 septembre,

ou au moins le projet de loi sur le douzième provisoire, présenté le 14 octobre; mais l'opposition ne voulait rien savoir ni de l'un ni de l'autre avant le renversement du cabinet du baron Bánffy. Devant son obstination, la grande majorité du « parti libéral » se rangea de l'avis de M. de Tisza, qui, pour parer aux éventualités, lui proposa la signature d'un projet de loi donnant l'autorisation au gouvernement de gérer les affaires du pays depuis le 1er janvier 1899 dans les mêmes conditions où il les eût gérées en ayant obtenu l'indemnité. La forme insolite de ce projet effaroucha un grand nombre de députés libéraux. Tout en condamnant sévèrement les agissements de l'opposition, maintenant désireuse d'accuser le cabinet devant la couronne, d'entreprises anticonstitutionnelles, ils croyaient plus opportun pour le bien public l'éloignement du pouvoir de la personnalité du baron Bánffy, que la continuation d'une lutte désastreuse pour tout le monde. De là la démission de M. de Josipovich, ministre de Croatie, remplacé par M. Ervine de Cseh, un des membres les plus sympathiques du « parti libéral », d'où se retirent successivement plusieurs anciens ministres, tels que le comte Albin Csáky, M. Charles Hieronymi, avec un groupe de personnalités en vue; de là l'abandon du fauteuil présidentiel à la Chambre par Didier Szilágyi, président, MM. Louis de Láng et Charles de Kardos, vice-présidents.

Et cependant le baron Bánffy ne voulut pas encore passer sous les fourches caudines de l'opposition, ni profiter des dispositions de la loi Tisza. En proposant le dédoublement des séances, il espéra arriver à l'épuisement de la discussion sur l'indemnité et éviter une situation *ex lex*, inconnue jusqu'alors dans les annales du parlementarisme hongrois.

N'ayant pu faire accepter cette proposition, il usa de son influence auprès du souverain pour en obtenir une courte prorogation de la Chambre — du 9 au 17 décembre — qu'il comptait employer en vue de la pacification des esprits. Cette bienveillance évidente de François-Joseph affola d'autant plus l'opposition — et notamment le « parti national » — que le grand public ne paraissait pas partager son aversion à l'égard

du président du Conseil. On l'avait déjà nommé *citoyen honoraire* de la capitale (le 12 novembre) ; maintenant c'était dans la circonscription électorale même du comte Apponyi — dans la ville de Jászberény — qu'on préparait pour lui cette distinction civique ! Aussi un manifeste commun de toutes les fractions de l'opposition ne tarda-t-il pas à paraître, pendant que le baron Bánffy se trouvait à Vienne pour y exposer la situation à la couronne ; manifeste où elles se défendaient de l'accusation d'être la cause de la crise parlementaire. Plus grave était l'accroissement du nombre des dissidents quittant journellement le « parti libéral ». Il était encore cependant assez fort pour pouvoir procéder à l'élection des nouveaux présidents de la Chambre avec quelques chances de succès. Mais cette élection ne put quand même avoir lieu. En attendant, ce fut M. Joseph Madarász, un survivant républicain des catastrophes de 1849, qui présida les séances en sa qualité de président d'âge, à vrai dire accomplissant avec la plus scrupuleuse ponctualité les actes monarchistes inhérents à cette fonction, — comme par exemple la transmission au souverain des félicitations de la Chambre pour le jour de l'an.

Dès le début de la discussion au sujet de l'élection du président, il y eut alors une déclaration très symptomatique. Ce fut le comte Albin Csáky qui la fit, en concluant à la nécessité du départ du baron Bánffy, — opinion soutenue le lendemain par M. Charles Hieronymi aussi. Dans une lettre adressée à ses électeurs, Didier Szilágyi l'effleura de son côté, toutefois sans l'indiquer ouvertement. Entraîné par les flots des passions qui submergeaient alors la Chambre, M. Horánszky démasqua finalement les dernières batteries de l'opposition, quand le 23 décembre il fit l'historique des pourparlers qui avaient eu lieu entre le comte Apponyi, le baron Bánffy et lui, avant la proclamation de la « trêve de Dieu » du Millénaire. Ce fut sur le même ton passionné que le président du Conseil — encore absent de Budapest — le démentit dans une lettre rendue publique. La suite ne put naturellement en être qu'une provocation en duel de la part de M. Horánszky. Seulement, comme ses témoins, le comte Etienne Károlyi et M. Nicolas

de Szemere, ne voulaient pas signer le procès-verbal tel que le baron Fejérváry et M. Edmond Gajáry, les seconds du baron Bánffy, le comprenaient, il y eut d'abord deux duels entre eux quatre, précédant de quelques jours celui de leurs clients. Heureusement aucune de ces rencontres n'eut d'issue fatale!

Dans la dernière séance constitutionnelle de l'année 1898, M. Arpád Szentiványi, du « parti national » , annonça solennellement l'ère de l'obstruction. Elle dura pendant plus d'un mois, empêchant toute discussion soit au sujet du budget, soit relativement à l'indemnité. Pour ne pas arrêter la marche du mécanisme gouvernemental, François-Joseph prolongea pour un an et par un décret le maintien de la quote-part, et M. de Lukács, le ministre des finances, régla administrativement les payements à effectuer par les caisses de l'État. C'était évidemment une situation intenable à la longue; la faire cesser devenait un besoin impérieux pour tout le monde. Le souverain en exprima le désir dans un conseil tenu à Vienne le 8 janvier, où il fut décidé qu'on entamerait des négociations avec l'opposition. Ce furent les trois chefs des dissidents, les comtes Jules Andrássy, Albin Csáky et Didier Szilágyi que le baron Bánffy pria de servir d'intermédiaires entre le gouvernement et ses adversaires. Ceux-ci se réunirent le 10 janvier pour élire une Commission de pacification, composée de douze membres, parmi lesquels M. François Kossuth, président, le comte Apponyi, MM. Horánszky, Szentiványi, Polonyi, etc. Cette Commission n'eut pas besoin de longs discours pour arrêter ses conditions : la première et la plus importante était l'éloignement immédiat du pouvoir du baron Bánffy. Celles du ministère ne furent connues que le 17 janvier, car le président du Conseil les soumit d'abord au souverain.

Après leur publication, on s'aperçut de la distance énorme qui séparait les deux propositions les unes des autres!

Maintenant on vit sortir de son attitude passive la Chambre des magnats elle-même. Sur la proposition de plusieurs de ses membres, on la convoqua pour le 18 janvier. Le cardinal prince primat Vaszary y exprima ses regrets au sujet de la

situation précaire du pays et pria instamment le président du Conseil de communiquer ses intentions à la haute Assemblée. Après la réponse très constitutionnelle de ce dernier, le comte Emeric Széchenyi présenta quand même un projet d'adresse au roi, lui demandant sa puissante intervention en faveur de la pacification. Ce projet, que le baron Bánffy qualifia de superflu, puisque les pourparlers en vue de l'entente étaient déjà engagés, n'obtint pas la majorité, et fort de ce nouveau succès, le président du Conseil semblait derechef ressaisir les rênes du gouvernement, quand une invitation, adressée par François-Joseph à M. Coloman de Széll à se rendre à Vienne pour y exposer devant la couronne son avis sur la situation, en changea brusquement la tournure. C'était remettre sur le premier plan une individualité politique de capacités extraordinaires, mais qui depuis son départ du ministère de M. de Tisza en 1878, semblait complètement renoncer à toute idée de retour au pouvoir, tandis qu'il ne faisait qu'accroître son savoir, que mûrir son expérience des hommes et des affaires, pour en faire profiter son pays à un moment où il en aurait réellement besoin! Pensée secrète des plus honorables que le souverain devina, comme il sentit que M. de Széll était seul capable de vaincre les difficultés pendantes.

## CHAPITRE VII

### L'ÈRE DE M. DE SZÉLL

### (1899-1901)

---

### I

Ce fut d'abord en vue du règlement des affaires communes qui avaient été complètement négligées au milieu de la double tourmente parlementaire autrichienne et hongroise, et qui, servant de liens indissolubles entre les deux parties de la Monarchie, tiennent particulièrement au cœur du souverain, que celui-ci s'adressa à M. de Széll, à l'interprète le plus autorisé des traditions de la politique de François Deák. La formule proposée à cet égard par l'homme d'État hongrois, et après avoir reçu l'approbation de François-Joseph, était ainsi conçue :

« Comme on n'a pas été en mesure de conclure un compromis douanier et commercial entre les pays de la couronne hongroise et ceux représentés au « Reichsrath », conformément aux dispositions du paragraphe 61 de l'article XII de la loi de 1867, — en raison du paragraphe 58 du même article de la même loi, qui admet que par suite de leur séparation légale des autres pays du souverain, les pays de la couronne hongroise puissent librement s'organiser sous la protection de leur gouvernement et de leur législation propres, et régler leurs affaires commerciales en instituant des barrières douanières,

— ces mêmes pays de la couronne hongroise se trouvent dans les conditions voulues pour se considérer comme un territoire douanier indépendant.

« Et comme on a soumis au surplus aux Parlements des deux pays de la Monarchie, et dans les délais fixés par le paragraphe 38 de l'article premier de la loi de 1898, des projets de loi concernant la prolongation des privilèges de la Banque austro-hongroise, ainsi que les affaires qui s'y rattachent, — mais comme les projets n'ont pas abouti, — concernant toutes ses affaires, ainsi que relativement aux relations douanières et commerciales, — à ces dernières notamment en raison du paragraphe 68 de l'article XII de la loi de 1867, d'après lequel « la Hongrie se réserve son droit légitime de disposer d'elle-même en toute indépendance et ses droits restant entiers aussi à cet égard », — on s'est décidé pour les dispositions suivantes : ... »

M. de Széll ayant été depuis de longues années consulté par la couronne, à l'époque des crises ministérielles, son intervention aussi active à ce moment ne surprit personne. On lui attribua si peu d'importance au point de vue de la solution de l'imbroglio ministériel, qu'on ne le nomma même pas parmi les successeurs éventuels du baron Bánffy, qui ne pouvaient être, selon l'opinion publique, que soit M. de Lukács, soit le baron Fejérváry. Les succès financiers du premier, et la situation personnelle du second, camarade d'enfance du souverain, rendaient les combinaisons incontestablement vraisemblables. Aux yeux de François-Joseph, elles ne remplissaient pas cependant tout à fait les exigences de la situation, à cause de la participation très active de l'un et de l'autre à la lutte à peine interrompue. Le souverain comprit que, dans l'espèce, c'était avant tout un esprit très pondéré, légèrement sceptique à l'égard des hommes et néanmoins inébranlablement attaché au libéralisme constitutionnel, plutôt philosophique que pratique, dont la Hongrie avait besoin au lendemain de la sanction des lois politico-ecclésiastiques. La crise ayant été principalement psychologique, il fallait un homme politique d'une nature concentrée, spéculative aussi, pour l'apaiser définitive-

ment. Cette qualité rare entre toutes, qui pouvait la mieux posséder que l'élève de François Deák, le solitaire et cependant toujours serviable M. de Széll? Pour le sonder à ce point de vue, François-Joseph le fit appeler seul auprès de lui, le 4 février. Mais s'il est sorti de ce suprême entretien en emportant la confiance absolue du souverain, son honneur l'obligeait d'offrir une dernière chance de salut au président du Conseil pour lui faciliter — en sa qualité de médiateur — son maintien au pouvoir. Afin que les pourparlers de pacification n'aient à subir aucun empêchement, on suspendit les séances de la Chambre pendant huit jours (8 février). Ils s'écoulèrent sans apporter de changement à la situation, l'animosité contre le baron Bánffy ayant atteint cette irréductibilité qui exclut toute transaction. Les travaux purement théoriques d'une Commission composée de quatre membres et s'occupant de la revision des règlements de la Chambre et de l'intervention des tribunaux dans les litiges électoraux, ne purent aboutir eux-mêmes à aucun résultat. Alors le président du Conseil et le médiateur se présentèrent une dernière fois devant François-Joseph pour plaider la cause de la dissolution de la Chambre — seul moyen pour le maintien du cabinet Bánffy — ou du rétablissement du fonctionnement régulier du parlementarisme, préconisé par M. de Széll. Ne voulant pas prolonger l'effervescence des passions politiques, le souverain se rangea de l'avis de ce dernier, malgré les sympathies qui l'attiraient vers le premier. Ce fut vers le 17 février que le baron Bánffy fit connaître au « parti libéral » son intention de démissionner. Celui-ci en prit connaissance et lui exprima tous ses remerciements par la bouche de MM. de Radó et de Coloman de Tisza, pour son dévouement à la cause du libéralisme. Deux jours après la démission du cabinet, on apprit la nouvelle, déjà impatiemment attendue, du départ de M. de Széll pour Vienne, où François-Joseph le chargea de la formation du ministère et de la pacification des partis (le 20 février).

Un mouvement de satisfaction générale accueillit le nouveau président du Conseil à son retour à Budapest, mouvement assez puissant pour aplanir, comme par enchantement, toutes

les difficultés de la situation. Aussi M. de Széll put-il annoncer dès le 23 février au « parti libéral » que le ministère était constitué et qu'il venait de signer, en sa qualité de président du Conseil futur, le pacte de paix avec les délégués de l'opposition. Ce document contenait les stipulations que voici :

« Les partis de l'opposition, tout en maintenant leurs principes respectifs, déclarent ne plus vouloir empêcher, après la formation du nouveau cabinet, ni l'élection du président de la Chambre, ni le vote de l'indemnité, des deux lois concernant le contingent, du compromis provisoire avec l'Autriche, du compromis avec la Croatie.

« La discussion du budget doit se terminer, autant qu'il est possible, avant l'expiration du délai accordé au gouvernement pour l'indemnité.

« Il faut que la présentation du projet de loi concernant l'intervention des tribunaux en matière de litiges électoraux, passe conjointemeut avec la revision des règlements de la Chambre.

« C'est le texte accepté par les délégués des partis de l'opposition qui doit figurer dans le compromis définitif, conclu en vue des relations douanières et commerciales.

« Dans les affaires d'incompatibilité, en fait de chemins de fer vicinaux ou d'autres choses, dans les questions concernant les départements ou les communes, ou les pensions, etc., le président du Conseil fera à la Chambre des députés une déclaration rassurante. »

Ce procès-verbal était complété par l'adjonction des projets de loi concernant l'intervention des tribunaux en matière de litiges électoraux, la revision des règlements de la Chambre et le texte formulé par M. de Széll, ayant trait au compromis douanier et commercial définitif avec l'Autriche. Toutes ces mesures reçurent l'approbation royale deux jours après. De là, les seize rescrits de François-Joseph, publiés le 27 février dans le journal officiel. Le premier contenait l'acceptation de la démission du baron Bánffy, en lui conférant, en même temps, le grand cordon de l'ordre de Saint-Étienne, c'est-à-dire la plus haute distinction en Autriche-Hongrie. M. Ladislas de

Lukács reçut, à cette même occasion, le grand cordon de l'ordre de Léopold.

Il garda d'ailleurs son portefeuille aussi et il entra dans le cabinet de M. de Széll, ainsi qu'y rentrèrent MM. le baron Fejérváry, Wlassics, Darányi, de Cseh, le comte Emmanuel Széchenyi, devenu ministre *a latere* par la démission du baron Josika, donnée pour cause de maladie. Après s'être réservé, en dehors de la présidence, le portefeuille de l'intérieur également, M. de Széll attribua celui du commerce à M. Alexandre de Hegedüs, publiciste politique et économique des plus remarquables, et celui de la justice à M. Alexandre Plosz, jurisconsulte des plus savants et précédemment sous-secrétaire d'État au même ministère.

Ce fut ce même 27 février que le « parti national », voyant que la correction de la couronne et du gouvernement devenait de plus en plus inattaquable, et que son programme se trouvait à peu près entièrement réalisé, prit la résolution de renoncer dorénavant à son rôle oppositionnel et de se rallier au « parti libéral ». Cette seconde fusion, qu'il serait très injuste de ne pas imputer en partie à l'influence des qualités éminentes de M. de Széll, largement escomptées par tous ceux qui le connaissaient, avait une importance morale incalculable, à côté de laquelle l'accroissement par ces membres nouveaux de la force numérique de la majorité gouvernementale — dans d'autres circonstances certes enregistrée avec orgueil — disparaît complètement. Car l'ancien « parti national », comme on peut s'en convaincre en remontant à ses origines, à travers ses transformations successives, a un caractère franchement conservateur, qui, transporté au sein du parti gouvernemental, y engendrera forcément, avec le temps, ce « parti tory » hongrois, dont l'absence a rendu jusqu'ici le Parlement de Budapest incomplet. D'une part, en l'absorbant, il y mitigera la teinte par trop médiévale du « parti du peuple », et de l'autre il rapprochera les « indépendants », de plus en plus superflus, du parti libéral gouvernemental, où ils trouveront leur vraie place.

Avec un succès pareil à son actif, avant qu'il se fût présenté

à la Chambre des députés et à la Chambre des magnats, le cabinet de M. de Széll ne put y recevoir qu'un accueil des plus chaleureux. Le président du Conseil y exposa son programme le 1er mars, et si sa devise : *droit*, *loi et justice*, lui gagna tous les esprits, il fit très grande impression également par le charme de son éloquence naturelle, à laquelle on n'avait jamais pris garde auparavant, mais dont il se crut obligé de se servir dans sa nouvelle fonction, sachant combien les Hongrois aimaient à s'abandonner aux séductions de la parole. Mais ses discours n'avaient cependant rien d'apprêté et, s'il a su les terminer par quelques images ou comparaisons poétiques, elles surgissaient naturellement du fond des sujets traités, donnant aux déductions logiques un cachet de haute littérature. En écoutant ses débuts oratoires, on pouvait donc affirmer que, s'il faisait honneur à son maître, François Deák, avec son argumentation serrée, — la forme parfaite et le style magistral de ses discours rappelaient qu'il était aussi en même temps le gendre du grand poète Vœrœsmarty (1)!

Dès lors on se mit courageusement à la besogne parlementaire pour rattraper le temps perdu. Le 2 mars furent élus président de la Chambre : M. Didier de Perczel, le ministre de l'intérieur du cabinet précédent, et vice-présidents : MM. Béla

(1) Voilà ce que dit de lui M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, dans son allocution, prononcée à la fête que la colonie hongroise de Paris consacra à sa mémoire. à l'occasion du centenaire de sa naissance (le 8 décembre 1900).

... « A le fréquenter, j'ai compris pourquoi les poètes dignes de ce nom, ne forment dans le genre humain qu'une même famille, et quelle est leur fonction véritable. Ils y apparaissent comme les interprètes individuels des aspirations communes, obscures et vagues chez le plus grand nombre, mais essentielles et qui seules définissent l'homme et le distinguent seulement des autres vivants. Aussi leur renommée n'est-elle que le retentissement, l'écho de leurs chants dans les profondeurs de la conscience humaine. Sans doute, chacun d'eux participe du tempérament propre à sa race, il n'y a de grandeur et d'immortalité, même chez ses concitoyens, que celle qu'il emprunte aux nobles causes servies par ses chants, c'est-à dire qu'autant qu'il appartient à tous les peuples, par les vers où il se montre le plus compatissant, le plus juste et le plus épris de beauté, le plus homme en un mot. Je conseille à tous mes jeunes confrères de lire les ouvrages de Vœrœsmarty : ils y apprendront à ne pas confondre l'étrangeté avec l'originalité, à honorer les affections les plus naturelles, vieilles comme le cœur, mais, comme lui, sacrées, fondements du seul bonheur paisible et durable; à ne pas mépriser, sous le nom de lieux communs, les seules sources inépuisables de l'inspiration. »

de Tallián et Gabriel de Dániel, mettant fin ainsi à la longue présidence d'âge de M. Madarász, chaudement remercié par tous les partis. L'indemnité a été votée dans la séance suivante, après le discours de M. Ambroise Neményi, rapporteur. Le 4 mars, les deux projets de loi sur le contingent (il y en a toujours deux, parce que le contingent fournit des recrues à la fois pour l'armée commune et pour l'armée des honvéds) passèrent sans encombre, et le président du Conseil eut encore assez de temps pour soumettre à la Chambre le projet du compromis provisoire. Il fut voté le 10 mars, en même temps que le provisoire avec la Croatie, par la Chambre des députés, et le 11 par la Chambre des magnats, présidée depuis le mois d'octobre par le comte Tiburce Károlyi. La discussion du budget ne demanda que dix-huit séances. Elle permit à M. de Széll et à M. de Hegedüs, le nouveau ministre du commerce, de faire les déclarations les plus rassurantes sur la situation financière et commerciale du pays et des améliorations qu'ils désiraient y introduire à cet égard.

Ce fut le 14 avril que M. Plosz se présenta devant la Chambre avec son projet de loi concernant l'intervention des tribunaux en matière de litiges électoraux. On le discuta parallèlement avec la revision des règlements de la Chambre, pour la mise en œuvre de laquelle on nomma une Commission, sous la présidence de Didier Szilágyi, avec M. Fernand Horánszky comme secrétaire. Elle finit ses travaux assez à temps pour être soumis au jugement de la Chambre avant l'ouverture de la troisième session législative. Sans introduire « la clôture », ces nouveaux règlements constituent évidemment un progrès relativement à l'ancien état de choses, qui, sous prétexte de sauvegarder les droits de la minorité, mettait absolument à sa merci la direction de la discussion, en lui permettant de l'arrêter de mille manières différentes.

On commença les débats au sujet du projet de loi sur l'intervention des tribunaux en matière de litiges électoraux, le 29 avril. Malgré le bel exposé de M. Emeric Szivák, rapporteur de la Commission de la justice, on trouva généralement qu'on avait tort d'admettre que le candidat puisse rembourser les

débours des électeurs, se rendant dans des voitures de louage à l'endroit où a lieu le vote. Il y eut, de la part du « parti du peuple », beaucoup de résistance au sujet des paragraphes qui interdisent au clergé sa coopération électorale en prenant en chaire la défense soit d'un individu, soit d'un parti. Si on entendit successivement ses protestations à cet égard, celles des membres de la Chambre des magnats, notamment des cardinaux Vaszary et Schlauch, des comtes Gustave de Majláth, évêque de Transylvanie, Nicolas-Maurice Esterházy, Ferdinand Zichy, ne se firent pas attendre non plus (le 10 mai). Mais elles ne purent pas résister aux arguments produits par M. de Széll et le ministre de la justice ou par MM. Horánszky et Didier Szilágyi, qui obtinrent finalement une majorité formidable en faveur du projet de loi, dans les deux Chambres du parlement.

Le président du Conseil eut aussi beaucoup de succès en répondant à une interpellation relativement aux écarts de langage de M. Lüeger, le célèbre bourgmestre antisémite de Vienne. Il les traita avec la hauteur dédaigneuse que méritent ces sortes de sorties, de la part d'individualités semblables. Il faut mentionner encore le tact avec lequel M. de Széll sut épargner à son prédécesseur à la présidence du Conseil, l'ennui de se trouver, à la Chambre des députés, en face de ses détracteurs. Le baron Didier Bánffy fut nommé, dès le 5 mars, « seigneur banneret, » avec le titre de grand-maître de la cour royale de Hongrie, dignité qui lui ouvrit les portes de la Chambre des magnats. Dans sa circonscription électorale, ce fut M. Gabriel d'Ugron, du « parti indépendant », qui lui succéda : car le gouvernement s'était complètement désintéressé de l'élection, conformément aux promesses du nouveau président du Conseil, aux yeux de qui la candidature officielle constitue un véritable crime de lèse-parlementarisme.

## II

Les conditions satisfaisantes au point de vue de la politique intérieure, dans lesquelles on ferma le 16 mai 1899 la deuxième session de la législature de 1896, — comme on pouvait le voir si orageuse, — étaient fortement contre-balancées par la situation critique dont la solution incombait au cabinet de M. de Széll, au sujet du compromis économique avec l'Autriche. Il s'agissait de mettre d'accord les stipulations arrêtées entre le gounement autrichien et le ministère du baron Bánffy, avec celles contenues dans le pacte de paix conclu entre M. de Széll et les délégués de l'opposition, cités plus haut. D'abord, au commencement du mois de mai il y eut échange de communications entre les deux ministères autrichien et hongrois. Ensuite le comte de Thun et les ministres Kaizl et Dipauli se rendirent à Budapest (le 8 mai), voyage suivi du départ pour Vienne de M. de Széll et de ses collègues les plus intéressés dans la question (le 23 mai). Mais ces pourparlers n'aboutirent pas, comme n'a pas abouti le Conseil tenu sous la présidence de François-Joseph non plus (le 25 mai), parce que le pacte de paix exigeait le maintien de la formule de M. de Széll, tandis que les ministres autrichiens se cramponnaient à la rédaction moins intransigeante du baron Bánffy. Pour leur démontrer l'impossibilité où se trouvait le président du Conseil de leur céder, il fit finalement à la Chambre des députés de Budapest la déclaration suivante : qu'il ne voulait plus accepter un nouvel ajournement de la solution définitive, ni consentir à des changements à l'égard de ses promesses consignées dans le pacte de paix, mais qu'il était prêt à renoncer au pouvoir s'il ne réussissait pas à faire prévaloir son point de vue. Cette franchise lui valut les acclamations de tout le Parlement, comme elle le rendit invincible aussi en face du ministère autrichien. Ce fut donc le triomphe le plus complet qu'il put annoncer le 14 juin à la

Chambre des députés hongroise. Le résultat n'altérait rien quant à l'esprit lui-même des stipulations du pacte, et les quelques modifications apportées, concernant quelques détails, furent largement compensées par les avantages généraux, toujours dus à la Hongrie, mais jamais concédés. Il faut ranger au nombre de ceux-ci l'arrangement d'après lequel il y a simultanéité dans l'expiration du compromis et des traités de commerce internationaux de la Monarchie, ainsi que dans la possibilité de faire cesser le privilège de la Banque austro-hongroise à la même époque, — en 1907, — mesures préventives qui facilitent singulièrement la séparation économique des deux pays en cas de non-réussite du compromis prochain. M. de Széll présenta à la Chambre ce jour-là aussi le nouveau projet concernant le règlement des relations commerciales et douanières, que le Parlement ne tarda pas à ratifier à une grande majorité, tout en élisant entre temps une Commission en vue du renouvellement du compromis financier avec la Croatie.

On se tromperait radicalement si on croyait que dans ces négociations, ce soit uniquement le côté économique qui préoccupe les contractants autrichiens. L'âpreté avec laquelle ils combattent généralement les propositions de la Hongrie, provient de l'irritation qu'ils éprouvent inconsciemment en subissant malgré eux l'ascendant politique indéniable des hommes d'État hongrois de la trempe d'un M. de Tisza ou de M. de Széll, ascendant qu'ils doivent taxer d'humiliation, qu'ils voudraient faire oublier par leur hégémonie économique, industrielle et financière, étant convaincus de leur supériorité à cet égard. Or, les questions purement matérielles ne pouvant jamais avoir le pas sur les questions morales, par la force des choses, ce sont encore les Hongrois qui ont également raison dans ces contestations, se tenant toujours sur le terrain du droit strict, du libéralisme éclairé et du progrès incessant. De là cette largeur d'horizon intellectuel, ce caractère de bienveillance patriarcale, cette tendance continue vers la perfection, indispensables au détenteur temporaire du pouvoir en Hongrie : de là la nécessité qui le contraint à se tenir sur une hauteur spéculative élevée, presque théorique, afin qu'au

moyen de cette attitude il puisse conserver toujours et partout la distance initiale de l'Autriche, sans cesse absorbée par les soucis de ses intérêts, et de la Hongrie, tourmentée par toutes les idées générales qui hantent successivement l'Humanité!

Et, si ces tendances instinctives vers la politique idéaliste forment en quelque sorte un trait de famille chez les principaux présidents du Conseil hongrois, M. de Széll en fait les motrices suprêmes de son gouvernement, révélant ainsi l'essence même des doctrines et de l'éthique de François Deák, son immortel initiateur dans les affaires publiques! Elles expliquent sa situation si particulière et si enviable, qui grandit de jour en jour, non pas par suite de ses succès retentissants seulement, — ils feraient supposer l'existence de graves et nombreux conflits et heureusement on n'en compte pas beaucoup en Hongrie depuis son avènement au pouvoir, — mais surtout parce que la nation sent parfaitement combien son génie se trouve compris par M. de Széll qui s'en identifie, au plus grand bien du pays et de la Monarchie!

La détente générale qui en était résultée ne tarda pas à se manifester chez les nationalités elles-mêmes. A l'installation de M. Joseph Goldis, évêque roumain orthodoxe d'Arad, il y eut échange cordial de paroles fraternelles des plus édifiantes entre le comte Étienne de Tisza, l'un des chefs les plus écoutés du « parti libéral », et MM. Nicolas Possea et Basile Mangra, représentants des plus autorisés du roumanisme. Aussi, ayant au surplus supprimé à la présidence le bureau des « nationalités », consacré à la surveillance des questions s'y rapportant et créé par le baron Bánffy, M. de Széll s'attira-t-il plus tard (le 9 février 1900) les foudres de M. Béla Komjáthy, membre fougueux de la gauche intransigeante, dont le véritable réquisitoire ne l'accusa de rien moins que d'impuissance flagrante et de coupable connivence avec les ennemis de l'État. En lui répondant et après avoir réfuté un à un ses arguments, le président du Conseil se résuma de la façon suivante :

« Dans toutes les affaires et questions soit gouvernementales, soit administratives, concernant les nationalités, il y a

un axiome que l'on ne doit jamais perdre de vue. Cet axiome, le voici : il faut que l'unité et l'intégrité de l'État hongrois et de la nation hongroise politiquement unifiée soient toujours assurées et restent toujours en évidence. Rien de contraire à leur essence ne doit arriver. Et que celui qui se rend coupable envers elles d'une attaque quelconque reçoive toujours son châtiment. Tel doit être le principe conducteur de toutes nos tendances, de toute notre politique nationale.

« Mais c'est dans la manière de l'appliquer et dans son exécution qu'il y a une divergence entre nos opinions. Je pense que s'il faut réprimer, punir et anéantir sans pitié toutes les agitations ou tendances dirigées contre l'État, il est nécessaire aussi que l'on rende justice à tout le monde, que l'on traite tout le monde avec équité, sans distinction de nationalité. Il ne faut persécuter personne, il ne faut porter atteinte à aucun des efforts légalement tentés par les nationalités en vue de leur relèvement intellectuel ou économique. Là où l'énergie est superflue, on ne doit procéder qu'avec mansuétude et modération; tandis que dans le cas contraire, la sévérité ou même l'inflexibilité s'imposent.

« Je ne confonds pas ces deux préceptes. Pour moi, l'énergie et la violence ne sont pas des termes adéquats, et j'estime encore que toute énergie mal employée se transforme immédiatement en violence. Il me semble au contraire que l'urbanité, les manières délicates, pleines de tact, si elles ne sont pas l'effet d'une transaction ou d'un renoncement au point de vue des principes, ne peuvent jamais être assimilées ni à la peur, ni à la faiblesse. C'est au calme que l'on voit s'allier toujours la force réelle.

« Je suis même d'avis que l'application de l'énergie, là où l'on n'en a pas besoin, ne peut produire que de l'agitation ou de l'inquiétude, tandis qu'il nous faut du calme pour nous entendre en vue du bien de la patrie. Relativement à ce bien, j'ai la ferme conviction que l'État hongrois et la nation hongroise politiquement unifiés ne peuvent se développer sous le rapport de leurs institutions et de leurs créations libérales, que dans la direction qu'ils ont suivie en 1867.

« D'autre part, il faut accumuler des forces en veillant avec sollicitude aux intérêts de la nation, il faut s'occuper de toute chose et de tout le monde avec amour. En se comportant ainsi, on décuplera les forces de l'État hongrois. Quant à celui-ci, il n'a pas besoin de procéder par intimidation, il n'a besoin que d'autorité. Ayant de l'autorité et n'effarouchant personne, il attend de la part de ceux chez qui c'est nécessaire, du respect, de la reconnaissance et de la soumission. C'est ainsi qu'il doit concentrer ses forces, s'affermir et se développer, afin qu'il devienne une forteresse inexpugnable, afin qu'il puisse offrir un abri confortable même à ceux qui ne parlent pas le hongrois, dont la langue maternelle est tout autre, et à qui on ne doit pas reprocher d'aimer cette dernière, pour en faire des heureux, des satisfaits désireux de rester sous sa tutelle !

« Il faut les attacher par leurs propres intérêts. Ce ne sont pas des forces centrifuges, mais des forces centripètes, qu'il faut créer et cultiver, forces ayant la vertu d'attirer et d'attacher tous ceux qui sont enfants de cette patrie, malgré la différence de leur langage !

« Je pense que si c'est de la politique hongroise, c'est celle du bon sens aussi et, en tout cas, c'est celle que je suis et que je suivrai toujours ! »

Comme il y eut de longs débats à ce sujet, M. de Széll les termina en conjurant la Chambre des députés de ne plus s'occuper de la question des nationalités et en déclarant que, s'il sait serrer les mains avec affection, au besoin il sait les broyer aussi, sans accepter cependant la devise : *timor et amor*. Il rappela aussi que les principes qu'il défendait ne manquèrent jamais de protagonistes en Hongrie. Les plus grandes figures de l'époque légendaire de 1860 à 1870 le furent et, notamment, Didier Szilágyi, président de la Chambre au moment des fêtes millénaires. « Si les Saxons de la Transylvanie brûlent de se jeter dans les bras de l'Allemagne, ajouta-t-il finalement, cette embrassade ne peut avoir lieu qu'avec la permission de la Hongrie. Quant aux Daco-Roumains, nous leur apprendrons qu'ils n'ont rien à chercher ici avec leurs théo-

ries. Car cette Monarchie et ce pays sont assez forts pour défendre, contre les aspirations biscornues et enfantines, ce qu'ils ont su conserver pendant mille ans! »

Grâce à des déclarations semblables, aussi conciliantes que fermes, M. de Széll sut complètement rassurer les nationalités, tout en sauvegardant les droits imprescriptibles de la Hongrie. Son plus grand succès remporté à cet égard, est le rétablissement du fonctionnement normal de la Constitution à Fiume. Après avoir boudé pendant trois ans, les habitants de la ville adriatique, très impressionnés par la visite faite à leur port par une escadre anglaise, commandée par lord Beresford (juillet 1900), comprirent que leur attitude frondeuse n'arrêtait ni l'activité bienfaisante du gouvernemeut hongrois, ni même leur prospérité croissante, due à l'importance que donne à Fiume l'écoulement des produits de la Hongrie, en raison duquel elle devient la rivale redoutée de Trieste et de Venise. Pour renouer les relations anciennes, ils allèrent donc frapper au cabinet de M. de Széll, qui écouta complaisamment leurs doléances et leur permit la convocation des électeurs, en vue de l'élection d'une nouvelle *rappresentanza* (Conseil municipal), sans abandonner cependant une seule parcelle des droits constitutionnels de la Hongrie. Les élections eurent lieu le 24 janvier 1901, et, parmi les 56 membres élus, ce furent les partisans de la solution légale qui obtinrent la majorité.

Comme on célébrait, pendant l'année 1899, en Hongrie, le cinquantenaire des dates les plus marquantes, et, par conséquent, les plus attristantes aussi de la guerre constitutionnelle de 1849, le gouvernement ne pouvait pas rester indifférent en face de ces manifestations patriotiques spontanées. M. de Széll les jugea tellement motivées et naturelles, qu'il fit tous ses efforts pour en rehausser l'éclat. Ce fut ainsi qu'il proposa à la Chambre des députés de se faire représenter par son président lui-même, à la solennité d'Arad, consacrée à la mémoire de treize généraux hongrois, qu'on y avait exécutés le 6 octobre 1849; proposition qui dépassa celle des « indépendants » qui ne demandaient que l'envoi d'une couronne que de cette

façon M. de Perczel déposa personnellement au pied du monument élevé en souvenir des victimes.

Mais, quelque vivace que soit ce dernier dans le cœur de tout bon Hongrois, il n'appartient pas moins à un passé déjà à jamais évanoui devant les résultats magnifiques produits par la réconciliation de la maison régnante avec la Hongrie et du compromis de celle-ci avec l'Autriche. Ils firent l'étonnement des visiteurs accourus des cinq parties du monde, de l'Exposition universelle de Paris de 1900, où ce fut la première fois que la Hongrie figura au milieu des peuples de l'univers, d'une façon tout à fait indépendante. Représentée dans tous les groupes, — celui des colonies excepté, — elle captiva l'attention des hommes compétents et des connaisseurs, à juste titre, par le caractère élevé du plan d'après lequel on avait organisé chaque section, non pas en vue de profits matériels, mais pour donner une idée exacte de la richesse naturelle du pays, ainsi que de l'activité artistique, industrielle et agricole de ses habitants. Quant au pavillon hongrois, résumant ingénieusement à l'extérieur l'histoire de l'architecture en Hongrie, il rappelait les événements les plus saillants des annales hongroises, au moyen d'une quantité d'objets d'art de valeur intrinseque et archéologique inestimable. Aussi attirait-il une foule de curieux, sans discontinuité, dans ses salles, aménagées avec goût et méthode, dont l'enfilade conduisait au hall consacré à la glorification des hussards (*Husz* signifie, en hongrois, *vingt :* de là *huszar*, soldat fourni et équipé par vingt familles), — ces prototypes hongrois de la cavalerie légère, — introduits dans toutes les armées de quelque importance. Si le mérite de la réussite de l'exposition hongroise, ayant obtenu 1,276 récompenses, dont plus de 140 grands prix, revient principalement à MM. Darányi et de Hegedüs, ministres de l'agriculture et du commerce, qui en ont toujours plaidé la cause, devant le Parlement, avec la plus infatigable sollicitude, il est nécessaire d'ajouter qu'ils étaient très heureusement inspirés aussi, en confiant les postes de commissaire général et de commissaire adjoint à deux personnalités du savoir et de l'expérience de M. Béla de Lukács, l'ancien ministre du commerce, et de

M. Edmond de Miklós, membre des plus distingués de la Chambre des députés (1).

Le court séjour que Maurus Jokai, le célèbre romancier de la Hongrie, fit à Paris, pour visiter l'Exposition, ayant également présenté ses hommages à M. Emile Loubet, président de la République, fournit aux littérateurs français les plus illustres plus d'une occasion quand même pour lui témoigner leur vénération admirative aussi bien à cause de ses qualités d'écrivain incomparable, qu'à cause de sa participation aux événements de 1848 ; tandis que l'éloquence parlementaire hongroise remporta de son côté un très beau succès aussi au Congrès interparlementaire, réuni au palais du Luxembourg sous la présidence de M. Fallières, président du Sénat, où en recommandant l'organisation de la presse de chaque pays en vue de la propagation des idées pacifiques, et, au cas échéant, de l'éclaircissement des malentendus internationaux, le comte Albert Apponyi tint longuement son auditoire, recruté parmi les membres les plus éminents des divers Parlements du monde, sous le charme de sa parole (le 31 juillet 1900).

Entre temps — le 1er juillet — eut lieu à Reichstadt le mariage morganatique de l'archiduc François-Ferdinand, neveu et, depuis la mort de son père, l'archiduc Charles-Louis, héritier présomptif de François-Joseph, avec la comtesse Sophie de Chotek, devenue princesse de Hohenberg et Altesse Sérénissime. Cet acte, inspiré par l'affection mutuelle la plus invincible des époux, ne put s'accomplir sans la régularisation de leur union au point de vue du dualisme. Car, selon les lois spéciales régissant les faits et gestes de la famille des Habsbourg (Hausgesetze), évidemment valables en Autriche, où

(1) On doit attribuer le suicide surprenant du commissaire général hongrois, universellement estimé, au surmenage moral et physique inhérent à une position qui exigerait des efforts considérables même de la part d'une personne connaissant parfaitement Paris et le monde parisien, très au courant de ses us et coutumes, et qui devait fatalement exacerber une nature contemplative orientale, prenant trop à cœur sa responsabilité envers son gouvernement et les exposants. Pour mettre sa mémoire à l'abri de tout soupçon pouvant entacher son honorabilité, il fut enterré aux frais du gouvernement, avec les honneurs dus à sa qualité d'ancien ministre et de conseiller intime effectif.

la source du droit est indirectement, même aujourd'hui, la volonté du souverain, il est admis que les membres de la famille régnante ne peuvent se marier qu'avec des personnes de rang équivalent ; avec d'autres, leur mariage ne les lie qu'au point de vue moral et sans avoir de conséquences politiques, puisque leurs femmes et enfants n'appartiennent pas à la famille impériale et royale. La Constitution hongroise ne connaît pas ces subtilités, et considère que l'épouse d'un roi apostolique ne peut être qu'une reine, et l'enfant issu de leur union qu'un héritier du trône.

En face de l'abîme qui sépare ces deux interprétations et pour tarir d'avance la source inépuisable des difficultés qui pourraient plus tard facilement jaillir de leur application simultanée dans les deux moitiés de la Monarchie, au plus grand détriment de la tranquillité intérieure, M. de Széll jugea indispensable l'intervention du Parlement hongrois dans le règlement définitif de la question. C'était à la fois une marque de déférence à l'adresse du constitutionnalisme et un trait de philosophie politique mettant le salut de l'État pour toujours à l'abri des orages du cœur humain. Aussi l'opposition lui semblait-elle reprocher la rapidité avec laquelle les dispositifs de son projet de loi, énergiquement soutenu par Didier Szilágyi, essayaient de rendre irrévocables les déclarations solennelles et désintéressées de l'archiduc François-Ferdinand, renonçant aux droits qui revenaient à l'épouse selon son choix et à ses enfants. La manière de procéder du président du Conseil hongrois, exposée dans deux discours des plus réussis, finit cependant par lui procurer un triomphe à la Chambre des députés et à être imitée par M. de Kœrber, le président du Conseil autrichien, quelques mois plus tard.

Malgré le nombre restreint des sujets austro-hongrois résidant en Chine et l'insignifiance des échanges commerciaux entre la Monarchie des Habsbourg et l'Empire du Milieu, le comte Goluchovski, ministre des affaires étrangères, n'avait pas cru admissible que l'Autriche-Hongrie pût se soustraire à ses devoirs de grande puissance, en manquant au rendez-vous que les grandes nations principales s'étaient donné à l'embou-

chure du Peï-Ho, en voulant aller au secours de leurs légations de Pékin, assiégées par les Boxers. Si la poignée d'hommes qui, par sa bravoure, y a fait beaucoup d'honneur au nom austro-hongrois, suffit largement pour sauvegarder les intérêts moraux des États des couronnes autrichienne et hongroise, le « settlement » de Tien-Tsin, acheté dernièrement à beaux deniers comptants, constitue, en ce qui concerne la Monarchie, l'unique mainmise sur le territoire chinois.

Estimant que l'on doit considérer l'an mil, au cours duquel la couronne royale fut envoyée à saint Étienne — premier roi de Hongrie — par le pape Sylvestre II, comme la date de la transformation du pays en État constitué, le cardinal prince primat d'Esztergom (Gran ou Strigonie) célébra le neuf centième anniversaire de la victoire du christianisme chez les Hongrois le jour de l'Assomption de 1900. François-Joseph s'y fit représenter par l'archiduc Frédéric, et M. de Széll s'y rendit aussi, non seulement pour démontrer une fois de plus qu'il savait allier son libéralisme à toute épreuve à la religiosité, mais encore pour donner à comprendre au clergé catholique que, restant sur le terrain du patriotisme, il pourrait toujours escompter d'avance la déférence bienveillante du gouvernement.

Le 24 septembre suivant, Budapest reçut la visite de Muzafer-ed-Din, le schah de Perse, hôte de François-Joseph depuis son entrée sur le territoire de la Monarchie. Si les habitants de la capitale de la Hongrie le reçurent particulièrement enthousiasmés, ce fut moins en souvenir de son père Nassr-ed-Din, dont les mémoires contiennent des pages très élogieuses sur Budapest, où il était allé en 1873, qu'à cause des relations antiques, sinon de la parenté lointaine des Hongrois avec certaines races de la Perse, qu'attestent plusieurs mots provenant de la mythologie du mazdéisme d'origine iranienne, et conservés encore aujourd'hui intacts dans la langue hongroise. Et ce sentiment de consanguinité était si vivement éprouvé par Muzafer-ed-Din lui-même, qu'avant de retourner dans ses États, il fit un nouveau séjour dans la capitale hongroise, — naturellement cette fois incognito.

Pendant l'automne de 1900 parut le projet, depuis de

longues années en élaboration, d'un Code civil hongrois. En attirant sur lui la curiosité d'un public compétent avec prière de communiquer à son ministère les critiques éventuelles suggérées par la lecture, c'est une œuvre parfaite, digne de la réputation des légistes hongrois, qu'espère obtenir M. Alexandre Plosz, le ministre de la justice. Avant l'expiration du délai de cette consultation publique originale, il s'occupe déjà aussi, d'autre part, du remaniement radical de la procédure judiciaire, toujours en consultant consciencieusement les avis des illustrations de la magistrature et du barreau.

Au Parlement, de plus en plus assagi par l'influence à la fois pacificatrice et stimulante au travail de M. de Széll, on vota en 1900 une loi présentée par M. Darányi, réglant la situation des ouvriers agricoles à l'égard des patrons, et en 1901 une autre, présentée par M. de Széll, comme ministre de l'intérieur, concernant la création de plusieurs maisons de refuge pour les enfants assistés n'ayant pas atteint l'âge de sept ans.

Quelques mois plus tard on accueillit avec joie le corollaire de cette mesure profondément humanitaire, c'est-à-dire la loi qui s'occupe de la subsistance et de l'éducation de ces enfants si dignes d'intérêt, ayant déjà dépassé l'âge de sept ans, et devant cette nouvelle preuve de la sollicitude philanthropique de M. de Széll, les applaudissements ne partirent pas seulement de la Hongrie, mais aussi de l'Autriche, où — d'après les données statistiques — il y en a par an une cinquantaine de mille, originaires des pays de la couronne de saint Étienne, qui tout en coûtant énormément d'argent à leurs communes d'extraction, n'en causent pas moins beaucoup de soucis à une foule d'administrations communales autrichiennes.

## III

Avoir imprimé ainsi au caractère de son gouvernement le trait de la force pondérée et bienfaisante, eût largement suffi

à l'ambition de plus d'un homme d'État célèbre. Pour M. de Széll, l'exécuteur respectueux des intentions de François Deák, ce n'était qu'un acheminement vers le but principal de ses constantes préoccupations : faire de la Hongrie le prototype des pays parlementaires, en y entourant les élections législatives de toutes les garanties qui peuvent en assurer la pureté et la sincérité. Si la loi concernant l'intervention des tribunaux en matière de litiges électoraux, était à cet égard déjà un progrès considérable sur la manière de procéder antérieurement en usage, le président du Conseil crut qu'après avoir élevé des obstacles sérieux contre les abus dont les candidats pouvaient se rendre coupables par la corruption des électeurs, — ne savait-on pas pertinemment qu'il y avait des élections ayant coûté des sommes considérables, — il restait à épurer encore le corps des députés lui-même, par l'élimination de tous ceux qui, par suite de leur position dans les entreprises financières, industrielles et commerciales, et par suite des relations d'affaires éventuelles de ces entreprises avec les administrations de l'État, ne fournissaient pas assez de gages de leur indépendance en face du gouvernement.

A vrai dire, une loi définissant les cas d'incompatibilité entre le mandat législatif et certaines situations n'était pas une nouveauté pour la Hongrie. Celle de 1875 avait eu le mérite d'être créée du vivant et sur les instigations de Deák, et de porter conséquemment les traces de ses inspirations indirectes. Mais le développement économique et social du pays ayant pris depuis des allures vertigineuses, elle est devenue aujourd'hui tout à fait insuffisante, et a permis à la jalousie et à la malveillance de traîner devant les populations la vie privée de tous ceux, parmi les députés, à qui leurs capacités assurent une légitime influence dans les régions de la haute finance, de la grande industrie et du commerce en gros. Aussi, comme les personnalités de cette nature sont forcément pour le maintien de ce qui existe et se groupent instinctivement autour du gouvernement, les écarter de la députation ne pouvait être jusqu'ici que l'intérêt de l'opposition. Opinion tellement ancrée dans la conscience publique qu'il y a à peine un

an, les membres de la majorité, redoutant l'envahissement de la Chambre par les éléments dissolvants de l'irrédentisme nationaliste et de l'intransigeance, n'envisageaient les projets libéraux de M. de Széll s'y rapportant qu'avec appréhension. Mais grâce à la bonhomie rassurante et désarmante avec laquelle il sait traiter les incidents les plus sérieux, — témoin l'élection sanglante de Maros-Vásárhely, dont les effets parlementaires les plus désastreux furent adroitement paralysés par ses explications conciliantes et irréprochables, — il est arrivé à tellement rassurer les plus craintifs et à établir un courant tellement sympathique au gouvernement, que l'échec primitivement redouté de ce dernier paraît être de plus en plus exclu du champ des probabilités.

D'ailleurs, la façon dont fut discuté au Parlement le projet de loi sur une question aussi délicate que l'incompatibilité, est déjà d'un bon augure. Si ses dispositions subirent l'épreuve d'une critique incessante, si les uns le désiraient plus sévère et les autres plus explicite à l'égard de l'énumération des cas d'incompatibilité, le résultat visé par M. de Széll n'est pas moins obtenu, car c'est avec plus de sécurité et conséquemment avec moins d'âpreté que les partis se préparent actuellement à la lutte électorale, promettant ainsi des élections relativement calmes et complètement soustraites aux violences. Ne sait-on pas au surplus que les instructions orales données aux préfets par M. de Széll, en sa qualité de ministre de l'intérieur, consistaient dans la seule recommandation de s'abstenir de toute immixtion et de ne s'occuper des élections qu'au point de vue de la tranquillité publique !

Pendant la discussion du projet de loi, on arriva à la conclusion que ses dispositions resteraient incomplètes, si on n'étendait pas également l'incompatibilité sur les membres de la Chambre des magnats. Son président, le comte Albin Csáky, se rangea immédiatement de cet avis, ainsi que le rapporteur, M. Clément d'Ernuszt, selon les énonciations de qui, ne pas appliquer la même mesure restrictive à tous les membres du Parlement, ne pourrait que nuire à la considération de ses collègues, qui auraient l'air de jouir des faveurs

d'une immunité indue. La présentation d'un projet de loi en quelque sorte improvisé ne fut pas décidée cependant, sur les instances du président du Conseil, et après qu'il eût promis d'en soumettre un à la législature future, dans le délai de deux ans.

Bien qu'ayant été rejeté par la majorité, l'amendement présenté à cette occasion par le comte Jean Esterházy doit être particulièrement mentionné, autant à cause de ses tendances sincèrement patriotiques qu'en raison des dangers auxquels il y est fait allusion, et que pourrait courir encore aujourd'hui l'État hongrois, par suite des agissements des nationalités. Car, conformément à ses propositions, il faudrait considérer inéligible tout individu ayant travaillé pour le compte d'un irrédentisme nationaliste quelconque, et s'étant rendu ainsi coupable de lèse-patrie.

Après avoir fait l'éloge des sentiments élevés qui se manifestent dans l'amendement et après avoir flétri avec son auteur le crime abominable qu'il devrait punir, M. de Széll le combattit quand même au nom de l'opportunité ; car son adoption eût entraîné le renvoi du projet devant la Chambre des députés et retardé ainsi la promulgation désirable de la loi avant les élections. Au fond, — imbu du libéralisme idéal de Deák, — il pense que ce ne sera pas par des moyens semblables que l'on parviendra à faire la conquête morale des populations non-magyares du royaume. Maintenant qu'elles peuvent être convaincues de l'identité des intérêts des Habsbourg avec ceux de l'État hongrois, et que chercher des alliés à la cour dans leurs entreprises contre ce dernier, et compter sur le concours de Vienne devient conséquemment un non-sens, ce n'est pas sur le terrain des dispositions législatives qu'il faut vouloir obtenir le règlement de la question si délicate des nationalités. Par la correction de son administration, par les séductions de sa prospérité et le rayonnement de sa renaissante gloire, la Hongrie peut exercer une attraction suffisante à l'égard de tous ses enfants pour les rendre insensibles en face des sollicitations qui viennent du dehors, sous divers prétextes fallacieux. Il y a vingt-cinq ans, elles pouvaient offrir encore, au Sud et à l'Est, le mirage d'un brillant avenir, con-

traignant l'État hongrois à l'emploi des moyens d'une défense suprême, tandis qu'à l'heure qu'il est, toute comparaison disparaissant entre la Hongrie et les pays rivaux, il n'y a plus que le mauvais vouloir manifeste et le plus persistant qui puisse alimenter le foyer des sentiments hostiles, et entretenir artificiellement l'irritation au sein d'une population, par suite des bienfaits du libéralisme de plus en plus homogène.

Mais nonobstant cette amélioration rapide et graduellement acquise de la situation générale de la Hongrie, M. de Széll ne veut rien négliger, au surplus, qui pourrait en augmenter l'intensité. Se rendant parfaitement compte de l'influence des plus favorables que peut avoir une bonne administration même sur les contrées en proie à l'irrédentisme, et d'autre part prévoyant qu'il ne pourrait pas commencer la transformation radicale de l'administration élective des départements en administration nommée par le ministère, il se décida à des réformes partielles, visant la simplification de l'activité d'un caractère plutôt bureaucratique des fonctionnaires départementaux actuels. Telle est la genèse de son projet de loi sur l'unification de la gestion financière, sur l'introduction du système des chèques et du *clearing* dans les relations entre les caisses gouvernementales et les caisses départementales, et sur la manipulation des sommes rentrées sous forme d'amendes. Il a été voté sans grande difficulté par les deux Chambres, malgré le nombre considérable des magnats et des députés partisans de l'administration élective et successivement réduits au silence par les argumentations irréfutables du président du Conseil. Et afin que l'on ne puisse pas expliquer cette loi d'une façon désobligeante pour les fonctionnaires départementaux actuels, il la compléta par une circulaire, adressée à tous les préfets, où il annonce qu'il compte prendre dorénavant à la charge de l'État certains débours devant être faits à l'occasion par leurs subordonnés, et que leur administration ne leur remboursait pas jusqu'ici.

Avant l'ajournement des séances du Parlement aux premiers jours du mois de septembre, M. de Széll livra encore une dernière bataille oratoire à la Chambre des députés à

propos du rescrit de François-Joseph, au moyen duquel le souverain prolonge la durée du compromis économique provisoire entre l'Autriche et la Hongrie du 1er juillet 1901 jusqu'au 30 juin 1902. Pour en sortir victorieux, il n'avait qu'à invoquer le texte du compromis, où il est clairement indiqué que si l'accord ne pouvait pas se faire entre les deux Commissions autrichienne et hongroise chargées par leurs Parlements respectifs de fixer la quote-part pour chacun des deux pays, comme c'était le cas derechef cette année, il fallait recourir provisoirement à la décision impériale et royale.

A peu près en même temps que les travaux de la législature, prirent fin ceux du Congrès, siégeant depuis trois ans, en vue de l'organisation de l'autonomie des catholiques, et présidé par l'ancien président du Conseil, le comte Jules Szápáry. Ayant maintenant à sa disposition le projet d'organisation élaboré par une Commission nommée *ad hoc* et composée de vingt-sept membres, il pourra d'autant plus facilement aboutir à un résultat pratique que ses auteurs, mettant à profit les errements d'un précédent Congrès, tenu il y a trente ans, ne cherchent plus ni à imiter l'organisation autonomique des protestants, ni à vouloir ignorer le caractère hiérarchique du catholicisme et la situation particulière où il se trouve en Hongrie à l'égard de la Constitution du pays. Il est plus que probable que l'acceptation de ce projet par le Congrès ne tardera plus à avoir lieu, en faisant cesser un nombre considérable de sujets de contestation entre l'État et l'Église, pour le plus grand bien de tous deux.

Ce fut aussi au mois de juin que la sanction royale ayant été accordée aux statuts organiques d'une « Commission des Beaux-Arts permanente », M. Wlassics, en sa qualité de ministre de l'instruction publique, arrêta la liste des personnalités qui doivent en faire partie. Au moyen de cette Commission, il lui sera aisé de développer avantageusement cette multitude de mesures intelligentes et habiles à l'aide desquelles il veut protéger les artistes et faire pénétrer le sens artistique dans la population en général, et dans la jeunesse des écoles en particulier. On y voit figurer, à côté des artistes en renom et des

présidents des différentes Sociétés artistiques, des artistes élus par leurs confrères, et des connaisseurs, nommés par le ministre. Et à côté de cette création si favorable à l'épanouissement ultérieur du génie artistique de la Hongrie, M. Wlassics travaille aussi sans répit à la multiplication des écoles primaires, entretenues aux frais de l'État, destinées à combattre l'ignorance et à répandre les sentiments patriotiques dans les milieux les plus arriérés ou les plus exposés aux agissements de l'irrédentisme militant.

Mais les encouragements accordés et les efforts tentés en fait d'art et d'instruction ne satisferaient pas l'esprit synthétique de M. de Széll, s'ils n'étaient pas complétés par des succès parallèlement remportés sur le terrain des intérêts matériels. De là cette activité fiévreuse dans les ministères des finances, de l'agriculture et du commerce, spécialement chargés de leur protection.

Grâce à la confiance illimitée qu'inspire universellement la présence de M. de Lukács à la tête du premier, les capitaux étrangers commencent à affluer abondamment sur le marché monétaire hongrois. Depuis le mois de juin passé, les institutions de crédit parisiennes les plus sérieuses — telles que la « Société générale » et la « Banque de Paris et des Pays-Bas » — y sont devenues elles-mêmes des clients permanents, en participant à l'élévation du capital de la « Banque hypothécaire hongroise » et à son émission d'obligations communales. Aussi assista-t-on enfin, le 1er septembre 1901, à la suppression partielle du cours forcé et à l'apparition des monnaies d'or aux guichets de la Banque austro-hongroise, les dernières coupures en papier émises par l'État ayant été retirées de la circulation. Résultat joyeusement salué par les populations de la Monarchie tout entière, mais qu'on doit surtout à la création du dualisme et aux mesures financières proposées par M. Wekerle, c'est-à-dire indirectement et directement au génie hongrois.

Pour se montrer équitables envers la province en général et les régions les plus éloignées les unes des autres et les plus dissemblables en particulier, MM. Darányi et de Hegedüs

contribuèrent puissamment cet été à l'organisation de plusieurs expositions départementales agricoles et industrielles, — notamment à Temesvár, Makó, Kecskemét et Marmaros-Sziget, — soit dans la Basse-Hongrie, soit aux pieds des Carpathes orientales. C'étaient autant de stimulants pour l'esprit d'initiative de ces contrées, qui ne connaissaient pas bien encore leurs forces et leurs faiblesses réelles, et à qui la réu nion systématique semblable de leurs produits va définitivement ouvrir les yeux à cet égard. D'ailleurs, pour atteindre ce même but, dernièrement on fit paraître en outre un ouvrage aussi, sous le haut patronage de M. le Ministre du commerce, dans les vingt volumes duquel on décrit tous les établissements industriels de la Hongrie au point de vue de leur importance productive, de leur personnel et de leur chiffre d'affaires.

Si une telle enquête démontre clairement à elle seule le caractère profondément consciencieux du gouvernement de M. de Széll, la circulaire que M. le Ministre de l'agriculture adressa à la veille des moissons aux grands propriétaires terriens, fournit une preuve irrécusable de sa sollicitude paternelle à l'égard des ouvriers agricoles, ainsi que de ses tendances hautement pacificatrices en face des questions sociales à l'ordre du jour. Car il y est chaudement recommandé de ne pas laisser tomber en désuétude les fêtes qui eurent jadis lieu le jour de la rentrée aux granges des dernières gerbes. C'est une occasion en quelque sorte unique pour rapprocher les propriétaires et les ouvriers dans la satisfaction générale, et pour atténuer ainsi les sentiments hostiles que pourrait faire naître dans le cœur de ceux-ci la vue de la profusion des dons de la nature chez les premiers.

Ce fut donc au milieu du bruit rassurant des échos de ces fêtes champêtres, et conséquemment d'une façon d'autant plus impressionnante, que la Hongrie apprit la mort subite de Didier Szilágyi, survenue le 30 juillet. Le libéralisme perdit en lui un de ses champions les plus capables et les plus dévoués, à qui l'on doit incontestablement en grande partie le triomphe des lois politico-ecclésiastiques, et grâce à l'attitude énergique de qui on avait pu sortir de l'impasse où

s'était acculé le parlementarisme hongrois il y a trois ans. Sa disparition laisse un grand vide dans les rangs du « parti libéral », que, selon les paroles éloquentes du président du Conseil, il n'y a que « plusieurs qui rempliront... peut-être? » Szilágyi fut enterré aux frais de l'État, et si les télégrammes de condoléances adressés aux siens par François-Joseph et l'empereur Guillaume II indiquèrent la considération dont il jouissait en haut lieu, les regrets unanimes des Hongrois attestèrent clairement qu'ils le rangeaient parmi les personnages aux lumières desquels ils comptent recourir au moment des crises sérieuses!

Heureusement pour le pays, à côté d'une si prompte disparition d'un de ses hommes d'État les plus capables, il dispose encore de plusieurs, qui marchent allègrement vers la plus haute et la plus verte vieillesse. C'est ainsi que le baron Fejérváry, le ministre de la défense nationale, a pu fêter le 15 août le cinquantième anniversaire de son entrée dans le service militaire. Si, ayant gagné à Solférino, comme officier de l'armée impériale, la croix de Marie-Thérèse, la distinction la plus élevée à laquelle la qualité de bon soldat donne droit en Autriche-Hongrie, son dévouement à la cause hongroise fut d'abord pour plusieurs quelque peu un sujet à caution, le développement extraordinaire qu'a pris l'institution des honvéds pendant sa longue présence à la tête du ministère, en a fait une personnalité des plus populaires. Aussi, le jour susdit, le vit-on félicité à la fois par François-Joseph, qui lui envoya « avec joie » le grand cordon de l'ordre de Saint-Étienne, par Guillaume II, l'empereur d'Allemagne, et le prince Ferdinand de Bulgarie, dont il reçut également une haute décoration, par l'archiduc Joseph, interprétant les hommages des honvéds, ainsi que par le prince Rodolphe de Lobkowitz, généralissime de l'armée commune en Hongrie, et d'un autre côté par les députations de la Chambre des députés, de la ville de Budapest, chargée de lui offrir le diplôme de citoyen honoraire de la capitale, comme aussi par celles parlant au nom de la ville de Temesvár, sa circonscription électorale, et de plusieurs autres endroits.

A côté de cet indice indéniable de la bonne entente à laquelle a fait place peu à peu en Hongrie l'ancien antagonisme entre l'élément civil et militaire, il faut encore rendre compte du lancement d'un cuirassé de première classe, effectué à Trieste le 11 septembre, où c'était le tour de la marine austro-hongroise d'exprimer ses sentiments de déférence sympathique envers le principe dualiste. Car donner le nom d'*Arpád*, le fondateur de l'État hongrois, à une unité de combat, quand le bâtiment auquel il fait pendant s'appelle *Habsbourg*, est tout simplement un hommage rendu à l'histoire et aux traditions nationales les plus chères de la Hongrie, dont l'équipollence avec l'Autriche reçoit dans cette attention délicate de la marine de guerre de la Monarchie une nouvelle consécration des plus significatives. Le lancement eut lieu sous les auspices du vice-amiral baron Spaun, en présence de l'archiduc Joseph-Auguste et de sa femme l'archiduchesse Augusta, remplissant le rôle de marraine auprès du cuirassé, dans l'allocution de qui l'importance politique de la dénomination fut au surplus délicatement soulignée.

Deux jours auparavant, François-Joseph procéda personnellement, au château de Bude, à la clôture de la période législative quinquennale, commencée en 1896. Malgré leur nombre restreint, les quelques séances de la session d'automne qui précédèrent cette clôture — entourée de toute la pompe que les Hongrois aiment à déployer en pareille circonstance pour marquer leur respect au souverain et leur attachement au parlementarisme — doivent être particulièrement mentionnées, car elles fournirent à M. de Széll une occasion on ne peut plus propice pour expliquer sa politique à la veille des élections générales, ayant été fixées du 2 au 10 octobre prochain. Répondant à une question d'ailleurs très habilement posée par M. Rakovszky, le chef du « parti du peuple » à la Chambre des députés, et tendant à brouiller les agrariens, fraîchement ralliés au « parti libéral », avec les coryphées les plus anciens de celui-ci, il déclara que son libéralisme d'essence idéale s'accommodait aisément des nuances diverses dont les candidats à la députation le teignent pour favoriser les intérêts particu-

liers de leurs électeurs. Du moment que l'on fait une profession de foi libérale, poursuivre des tendances agrariennes ou mercantiles devient une question secondaire, qui ne regarde que les mandants et leur mandataire. Le bonheur des peuples se compose de mille ingrédients également nécessaires, et cultiver les uns ou les autres est donc au même titre méritoire. C'est soutenu par toutes les volontés, servi par toutes les inspirations du patriotisme et du libéralisme, que M. de Széll veut gouverner le pays et travailler à son développement intellectuel et économique!

Noble visée à laquelle s'ajoute certainement pour une bonne part le désir pieux de se conformer aux intentions les plus secrètes de François Deák, de perpétuer ainsi les hommages rendus à sa mémoire vénérée, dont la vitalité croissante de son œuvre : le dualisme, rehausse d'année en année et d'un éclat nouveau l'auréole impérissable. Et quel moment propice entre tous à son exaltation par son disciple aimé, que celui où François-Joseph, l'ayant si bien deviné et compris, règne dans la plénitude de sa gloire, au milieu d'une population qui l'adore!

Aussi, en terminant cette brève étude, consacrée à l'histoire de la Hongrie moderne, est-ce à leurs noms, réunis dans l'immortalité, qu'il faut s'arrêter une dernière fois encore. Ils signifient : sagesse et discernement, foi dans les vertus de la légalité et du droit, oubli de soi-même pour le bonheur de tous! Dieu veuille que ces qualités suprêmes restent un héritage sacré et inaltérable chez les Hongrois, tant que vivra leur descendance sur la terre conquise par la bravoure et conservée par la prudence de leurs aïeux, et y remplira d'un cœur joyeux la tâche qui leur échoit dans les évolutions civilisatrices et progressistes de l'Humanité, comme aux représentants les plus autorisés du constitutionnalisme et du parlementarisme en Orient!

# ÉPILOGUE

Ne pas ajouter aux pages précédentes quelques lignes sur les succès magnifiques remportés par le « parti libéral » aux élections législatives qui eurent lieu en Hongrie du 2 au 10 octobre dernier, serait presque une faute de goût, tellement ils arrivent à point pour fournir l'apothéose finale indispensable au présent volume.

La majorité gouvernementale de la Chambre nouvelle se composera de 277 députés, tandis que les « intransigeants de la nuance de Kossuth », les « Ugronistes », le « parti du peuple », les « nationalistes », les « démocrates », les « indépendants » n'ont pu en faire élire que 80, 12, 25, 5, 1, et respectivement 13!

Succès que l'auteur signale avec joie, non seulement parce qu'ils confirment le jugement qu'il a porté sur les différents gouvernements qui se sont succédé dans les pays de la couronne de saint Étienne depuis 1867 en général, et sur celui de M. de Széll en particulier, — à cet égard, il n'a eu qu'à se rendre à l'évidence, — mais surtout parce qu'ils ont pu se produire sans enfreindre en quoi que ce soit les commandements du libéralisme le plus pur, et tout à fait à l'abri de la pression administrative, même la plus légère.

Que les ennemis de la Hongrie et du constitutionnalisme ne se réjouissent pas trop tôt de l'aveu tacite contenu dans cette énonciation! Car, si dans certaines circonscriptions arriérées, et conséquemment irrédentistes, on favorisa jadis les candidats hongrois, ce ne fut pas à cause de leur origine magyare, mais à cause de leur programme libéral et progressiste, consciencieusement rempli ensuite au Parlement, comme

les événements le prouvèrent depuis à l'envi. Avec le raffermissement moral et matériel de l'État hongrois d'aujourd'hui, au contraire, que l'on doit justement au libéralisme de ces mêmes députés, ayant servi également de contrepoids en maintes circonstances aux exagérations chauvinistes des ultras, le triomphe de l'obscurantisme réactionnaire n'est plus nullement à redouter dans la Hongrie modernisée.

Il suit de là qu'avoir deviné ainsi ses forces récemment acquises, doit compter à l'actif de M. de Széll pour un grand et réel mérite. Grâce à sa généreuse et hardie tentative, on voit se diminuer les griefs plausibles des nationalités qui, ne comprenant pas les visées libérales de la politique hongroise, s'arrêtaient obstinément à son apparente combativité, tandis qu'au fond elle est avant tout évolutionniste, — bien entendu, dans la direction de la civilisation et du progrès, dont elle tâche de s'approprier les conquêtes, au profit de tous les habitants du pays, sans distinction de race et de religion.

D'un autre côté, il faut espérer aussi qu'en raison de cette nouvelle preuve de son libéralisme éclairé, il réussira enfin à la Hongrie de réduire au silence les insinuations calomnieuses incessantes auxquelles elle est en butte à l'étranger, tant d'une façon détournée qu'ouvertement. On y a pris l'habitude de la traiter comme si son développement inattendu et indéniable n'était que l'effet d'un hasard heureux, de la bienveillance plus ou moins motivée de François-Joseph, pouvant être indifféremment reportée sur n'importe quel autre peuple de la Monarchie! Appréciation à la fois erronée et désobligeante, puisqu'il suffit de se rappeler des souffrances endurées par les Hongrois pendant la domination turque et de leurs luttes séculaires contre l'absolutisme germanisateur, pour se convaincre que, selon l'émouvante expression de leur poète philosophe Kölcsey, ils ont déjà « expié le passé et l'avenir », — puisqu'il a été raconté ici même la manière irréprochable et empreinte du civisme le plus héroïque avec laquelle ils ont défendu leur liberté constitutionnelle, n'ayant pour armes que leur foi dans leurs droits et dans la légitimité de leurs revendications.

Au surplus, la Hongrie ne doit sa résurrection qu'au patriotique dévouement de ses fils. Elle n'a aucune dette de reconnaissance à acquitter envers une puissance quelconque, et si les revers de l'Autriche absolutiste et centraliste l'aidèrent considérablement à la faire sortir de sa situation précaire, elle n'en profita qu'indirectement, comme ses hommes d'État n'eurent à se reprocher non plus aucun de ces actes, que la morale ne peut jamais absoudre, bien qu'ils le soient aux yeux de ceux que les résultats obtenus hypnotisent.

Si les autres nations plus fortes et plus nombreuses, — d'ailleurs moins éprouvées par les malheurs, peuvent justement s'enorgueillir de l'éclat de leur gloire, de la grandeur et de l'étendue de leur puissance et de leurs richesses, la Hongrie brille par son attachement inébranlable à la légalité et aux traditions nationales, non pas dans ce qu'elles ont d'étroit et d'exclusif, mais au point de vue de la consistance et de la solidité qu'elles donnent aux institutions pour supporter l'éclosion complète des tendances libérales, tout en préservant le pays des secousses des révolutions politiques ou sociales, et en y réalisant en quelque sorte l'État idéal, rêvé par les esprits les plus transcendants.

Et cela, au milieu de l'indifférence, sinon l'hostilité générale des peuples aryens, avec qui les Hongrois n'ont aucun lien de parenté ; et cela, dans le calme reposant qu'engendrent le labeur assidu et la conscience tranquille, sans exciter la curiosité du plus grand nombre, avide de bruit et de scandale, — sans éveiller les échos des deux hémisphères avec des réclamations territoriales, des revendications irrédentistes injustifiables !

Certes, pour supporter la continuité de cet isolement et pour ne pas se départir d'une attitude réservée semblable, il faut beaucoup de fermeté. Chez les Hongrois, elle est produite par la conviction d'avoir une mission providentielle à remplir dans cet immense bassin du Danube, appelé de tout temps, avec raison, une *officina gentium*. N'y arrivèrent-ils pas des hauts plateaux de l'Asie, où ils s'appelaient jadis peut-être des Chaldéens et des Mèdes, comme guidés par un instinct mysté-

rieux, pour couper le slavisme en deux tronçons, pour barrer le chemin au byzantinisme d'abord, et ensuite à leur consanguin, l'envahisseur turc, pour y devenir le levain du libéralisme dans le voisinage du courant réactionnaire hispano-autrichien et à la portée de l'autocratie moscovite, dont ils parviennent même à détruire l'intime et redoutable union!

De résultats aussi considérables ils ne pouvaient conclure évidemment — avec une infime graine de la superstition nationale — qu'à leur prédestination, que la croyance secrète en un « Dieu hongrois » spécial, dans l'antiquité fabuleuse de leur origine, ne devait que confirmer. De là le trait optimiste qui prédomine dans leur caractère; de là leur tolérance et leur longanimité, frisant la nonchalance et l'insouciance, à cause desquelles ils servaient si souvent de cible aux saillies mordantes des beaux esprits viennois.

Au fond, leur indifférence n'a jamais été qu'apparente. En réalité, ils veillaient d'autant plus jalousement sur le sort des éléments constitutifs de leur existence nationale, qu'ils se sentaient peu nombreux, et qu'ils savaient ne pouvoir demander aide et protection à personne. Aussi, tout en courant plus d'une fois au-devant de désastres certains, avec des élans héroïques légendaires, ne méprisaient-ils jamais la valeur des négociations diplomatiques, sans oublier cependant que leur efficacité dépendait de la somme de franchise avec laquelle elles sont conduites, et on veut les faire aboutir. Manière de voir partagée de tout temps par leurs hommes d'État les plus fameux, y compris M. de Széll, toujours enclins aux transactions nécessaires et avantageuses pour le pays.

Maintenant, c'est vers la défense de l'intégrité de la Monarchie et le maintien du dualisme que convergent les énergies de la politique hongroise, bien que l'on ne soit pas encore à la veille de cette soi-disant désagrégation imminente du patrimoine des Habsbourg, que des financiers retors, jouant à la baisse des fonds austro-hongrois, font pronostiquer avec plus de solennité que de sérieux. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'il faudra laisser écouler un long laps de temps avant que l'Autriche, politiquement ankylosée par les régimes absolu-

tistes précédents, puisse paisiblement jouir des bienfaits des institutions libérales. Vu leurs vertus fécondantes et l'influence que l'exemple de leur fonctionnement régulier en Hongrie doit exercer forcément sur les membres les plus violents eux-mêmes des partis les moins recommandables du Reichsrath, il faut espérer que finalement on y comprendra dans tous les camps à quelles déchéances on s'exposerait en déchirant follement les conventions bilatérales de la Pragmatique sanction.

Ce n'est donc pas seulement par sa situation géographique que la Hongrie est appelée à relier ensemble les provinces autrichiennes, sous tous les rapports si éloignées les unes des autres, mais moralement aussi, et plus encore peut-être, en raison de sa stabilité constitutionnelle et de l'atmosphère vivifiante de son libéralisme.

Conséquemment, désirer aujourd'hui la conservation de la monarchie des Habsbourg, — et ceux qui ne voudraient pas voir l'Allemagne s'accroître de treize millions d'habitants et parvenir jusqu'à l'Adriatique doivent être du nombre, — c'est souhaiter avant tout la prospérité et la puissance de la Hongrie.

L'auteur de cette étude a démontré qu'elle les mérite réellement. Que Dieu lui permette d'en être digne toujours!

*
* *

Le présent volume devait se terminer ici. Mais il est impossible de ne pas y ajouter encore, pour l'édification du lecteur, le texte du discours du trône, prononcé par François-Joseph le 28 octobre dernier, à l'ouverture de la législature nouvellement élue, et inspiré évidemment par le président du Conseil, M. Coloman de Széll. Car, si c'est une manifestation très importante de la politique hongroise, dont elle révèle beaucoup mieux l'élévation que les commentaires les plus étudiés, on y trouve en même temps tout le programme gouvernemental que la Hongrie entière approuve avec enthousiasme, et dont l'exécution scrupuleuse est largement assurée, tant par la bonne volonté de chacun des facteurs constitutionnels, que

par leur tendance commune de n'omettre aucun effort en vue du bien, de la puissance et de la gloire de la patrie !

L'allocution royale adressée aux membres des deux Chambres, réunies dans la salle du trône du château de Bude, était ainsi conçue :

« Messieurs les Magnats,
« Messieurs les Députés,
« Nos chers et honorés féaux,

« C'est avec confiance et espoir que Nous vous saluons au commencement de cette nouvelle législature. Vous êtes appelés à y donner solution à maintes questions de la plus haute importance. Vous serez obligés de prendre des mesures législatives d'une grande portée, dans presque toutes les branches de la vie politique, afin que Notre Hongrie bien-aimée parvienne au degré de son développement et de son épanouissement, auquel Nous lui souhaitons d'atteindre de toute la chaleur de Notre cœur paternel.

« Parmi les problèmes devant être résolus, c'est celui concernant la situation économique qui se présente en premier lieu.

« La législature précédente n'a réglé les affaires commerciales communes aux pays de ma couronne hongroise et à mes autres royaumes et provinces, que sur une base temporaire. Or, selon l'esprit de l'article XII de la loi de 1867, celles-ci doivent être définitivement arrangées dans un compromis juste et équitable, en tenant compte des intérêts économiques des deux parties.

« Il faut qu'en vue de la préparation des traités de commerce internationaux, dont l'influence qu'ils exercent sur la situation économique est décisive, avant tout on fixe de nouveau et dans le sens de l'article XXX de la loi de 1899, un tarif douanier général, destiné à la protection de toutes les branches de la production, en mettant d'accord les intérêts agraires et industriels dans une proportion égale.

« Le compromis financier avec la Croatie-Esclavonie, pres-

crit par l'article XXX de la loi de 1868, réclamera tous vos soins. Vous résoudrez cette question indubitablement, à la satisfaction de tous, en vous basant sur la justice et l'équité, et en y mettant mutuellement du bon vouloir.

« Comme un problème des plus importants s'impose à cette législature, dans le cadre de la défense nationale, la fixation du contingent, puisque la loi qui s'y rapporte est périmée. Il n'est pas permis aux États de négliger leurs forces défensives; leur sécurité en dépend, et elles fournissent à leur puissance la plus rassurante garantie. Votre patriotisme et votre sagesse trouveront le moyen qui assurera d'une manière efficace, et dans les proportions des ressources économiques du pays, ces intérêts supérieurs de l'État.

« Les lois créées par la législature précédente ont clairement indiqué la direction et la méthode, qui doivent être suivies dans les créations à venir. Celle qui concerne les procédés des caissiers et des contrôleurs départementaux est un acheminement vers l'unification et la simplification de l'administration, dans l'intérêt des contribuables.

« Le règlement de la question des immigrations et des émigrations ne souffre plus de retard; il nécessite la création d'un corps d'agents de police sur les frontières de l'État.

« Créer sur le terrain administratif une réforme se basant sur des principes centralistes, et devant se développer graduellement, sera l'une des tâches les plus importantes de la législature nouvelle. Cette création de grande envergure atteindra profondément l'organisation de l'administration départementale et communale, ainsi que les affaires concernant la tutelle administrative et la discipline des fonctionnaires.

« Il faut faire dériver cette réforme de l'idée fondamentale que si, d'une part, c'est la volonté de l'État, concentrée dans la loi, qui doit se réaliser d'une manière effective, de l'autre, on puisse organiser au milieu de ce cadre une autonomie départementale et communale, apte à effectuer le contrôle vigilant de l'administration. On y ajoutera un règlement de service, devant être formé en vue de la mise en évidence de la responsabilité individuelle des agents exécutifs.

« La transformation du système des impôts directs est une exigence justifiée du pays. Placer sur des bases unifiées et justes les affaires concernant les impôts, forme le but de cette réforme. Elle s'étendra au delà de la matière des contributions, sur la manière de leur gestion, et même sur la modification parallèle de l'administration aussi.

« C'est le projet de loi concernant l'exploitation des mines, qui est chargé de moderniser les conditions de la métallurgie, cette branche prépondérante de notre production industrielle.

« Des propositions nécessaires, concernant le règlement définitif de l'abolition du cours forcé, vont être faites en temps utile.

« Ce sera avec empressement que Notre gouvernement contribuera dorénavant aussi à la solution de la question qui se rapporte à l'organisation de l'autonomie de l'Église catholique en Hongrie, rendant possible la création de cette institution importante à la satisfaction de tous. Conformément à l'article XIV de la loi de 1898, conjointement avec le règlement de la portion congrue des prêtres catholiques des deux rites, et à l'aide de la participation du haut clergé, la question du complément des revenus des curés recevra une solution définitive.

« Dans le domaine de l'instruction publique et la diffusion intellectuelle, on prépare toute une série de dispositions garantissant l'activité la plus intense ; elles auront recours à votre coopération, surtout sur le terrain de l'enseignement du droit et de l'enseignement primaire.

« La situation désavantageuse de l'agriculture, de l'industrie et du commerce est un des principaux objets de Nos préoccupations de souverain. Notre gouvernement se rend parfaitement compte du devoir qui lui incombe, comme il comprend également que l'amélioration de la situation économique exige le concours identique de toutes les branches de l'administration.

« Protéger la production et le travail de la nation sous tous les rapports et en concordance ; secourir l'initiative indi-

viduelle par des subventions fructueuses, et en tenant compte des ressources financières de l'État; développer le réseau des communications fluviales naturelles et en créer des artificielles, pour l'écoulement de nos produits agricoles et industriels; développer les marchés à l'intérieur, tout en conservant ceux de l'extérieur, et en augmentant leur nombre, malgré la concurrence; s'occuper avec sollicitude des affaires coopératives, sont autant de problèmes économiques pour l'avenir prochain.

« En ce qui concerne spécialement l'agriculture, parmi les dispositions législatives visant ses éléments divers, Nous relevons celle qui se rapporte à sa représentation par des hommes du métier, à la colonisation et au règlement radical des affaires se rapportant à un fractionnement rationnel des propriétés.

« Quant au commerce et à l'industrie, c'est en vue du développement et de l'abaissement du coût de la circulation, ainsi qu'en vue de l'extension des communications à l'aide des chemins de fer et par eau, que l'on a en perspective l'adoption des mesures importantes.

« Les travaux préparatoires de la création d'un port de commerce à Budapest sont déjà en voie d'exécution.

« Un projet de loi concernant les chemins de fer vicinaux est appelé à leur assurer des bases plus solides et un développement mieux conditionné.

« C'est l'augmentation de la force produite par l'association, du savoir professionnel et de la faculté de supporter la concurrence que vise chez les petits industriels la modification projetée de la loi sur l'industrie.

« Pour donner suite aux réformes sociales, on cherche la solution de la question des accidents au travail des ouvriers.

« Des décisions doivent être prises au sujet du règlement de la situation des marchands ambulants et forains, ainsi qu'au sujet de la concurrence déloyale et de la solution à donner par l'État à la question des poids et mesures.

« Dans tout ceci, c'est la protection et le développement uniforme des forces économiques et sociales de la nation que l'on veut atteindre.

« Sur le terrain de la justice, vous verrez votre activité incessamment occupée par la création d'une procédure complète, découlant des principes de la plaidoirie orale et de la discussion directe. S'y ajouteront les dispositions se rapportant à la modification du Code pénal, à l'accélération du règlement de la tenue des cadastres, et à la réglementation nouvelle du droit cadastral.

« Avant que l'on puisse réaliser la création d'un Code civil et la modification d'un droit commercial dans le sens des études préparatoires, ayant été poussées en avant d'après un plan préconçu, le règlement de certaines conditions de la vie économique s'impose.

« Il faut espérer que l'on sera en mesure de soumettre à la législature présente, la nouvelle procédure criminelle militaire, qui est certainement au niveau de la jurisprudence moderne, et dont l'apparition n'a été retardée jusqu'ici que par quelques difficultés provenant de son caractère particulier lui-même.

« L'amélioration de la situation des employés de l'État sera aussi l'objet de Nos préoccupations. A ce sujet, Notre gouvernement compte prochainement vous présenter un projet de loi; il tiendra à vous assurer la réalisation graduelle de l'amélioration des appointements, en commençant par la classe la moins rétribuée des employés, pour satisfaire aux justes réclamations, mais sans perdre de vue la situation financière de l'État.

« Les problèmes qui se posent à vous sont des plus importants. L'œuvre du développement et de l'affermissement de l'État hongrois n'admet aucun répit, ne supporte aucune interruption.

« Convaincu qu'avec votre persévérance infatigable, vous mènerez à bonne fin votre travail fructueux, Nous plaçons Notre confiance dans votre patriotisme et votre sagesse.

« Au surplus, Nous plaçons aussi Notre confiance dans le bon sens de la nation, car elle sait que la loi ne peut que protéger et garantir, car elle comprend que les mesures gouvernementales et législatives — fussent-elles les plus salutaires,

ne peuvent en elles-mêmes que développer, et non pas créer, l'affranchissement moral et matériel, ainsi que le bien-être des populations. A l'aide du travail individuel le plus persévérant et d'un esprit public patriotique et éclairé, c'est la nation elle-même qui doit se procurer ces biens.

« Ayant des conditions semblables et guidée par des tendances pareilles, une entité sociale sera certainement capable, et assez forte aussi, pour remplir sa mission, que les traditions historiques et les desseins grandioses du génie national lui prescrivent!

« L'entente intime entretenue avec Nos alliés, ainsi que Nos bonnes et amicales relations avec toutes les puissances, Nous font espérer que la Providence ne Nous retirera pas les bienfaits de la paix.

« Messieurs les Magnats et les Députés! au milieu des difficultés de vos occupations, puisez vos forces dans la conviction que vous avez dans vos mains le dépôt du bonheur de plusieurs générations, et que vous serez récompensés pour votre travail consciencieux et plein d'abnégation, consacré à la cause de la nation, par la reconnaissance des générations à venir.

« Nous implorons la bénédiction de Dieu sur vos travaux, et Nous vous souhaitons de la persévérance et des succès pour vos efforts dans le nouveau Parlement que la Hongrie millénaire a élevé à sa gloire et en guise de symbole durable de son antique Constitution!

« En vous assurant ainsi de Notre faveur royale, Nous déclarons la législature ouverte. »

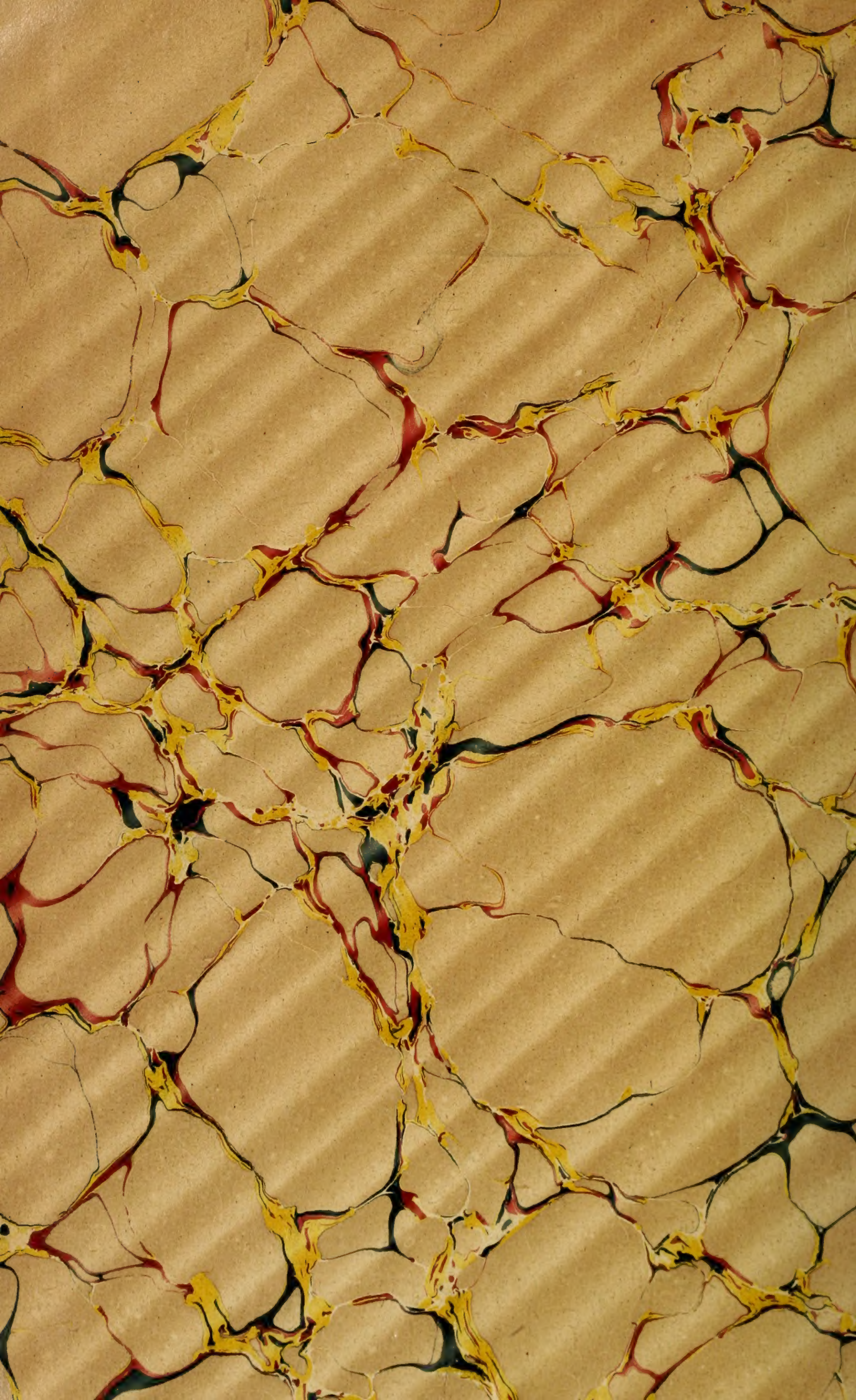
FIN

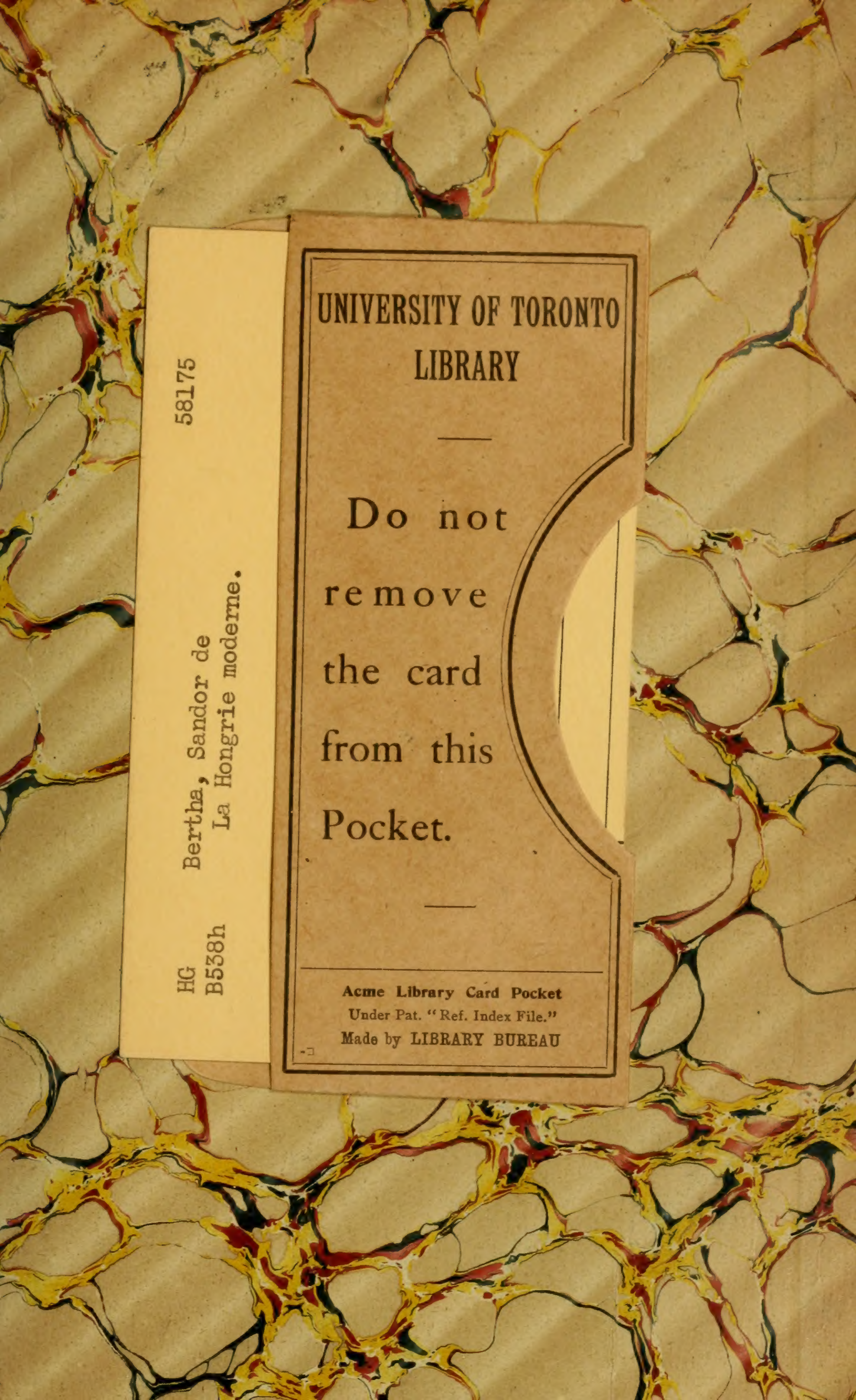
# TABLE DES MATIÈRES



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 2483.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
HG
B538h
Bertha, Sandor de
La Hongrie moderne.
58175

